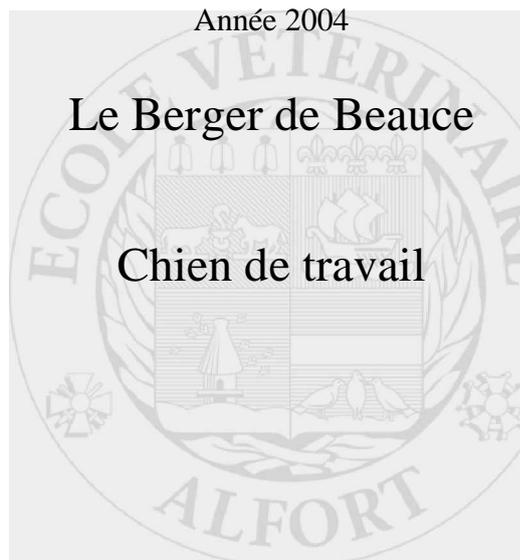


Année 2004



Le Berger de Beauce

Chien de travail

THESE

Pour le

DOCTORAT VÉTÉRINAIRE

Présentée et soutenue publiquement devant

LA FACULTE DE MEDECINE DE CRETEIL

Le 13 mai 2004

par

**LOPEZ Marie**

Née le 25 août 1979 à Vénissieux (Rhône)

JURY

**Président : M. COSTE**

**Professeur à la Faculté de Médecine de CRETEIL**

**Membres**

**Directeur : Jean François COURREAU**

**Professeur à l'ENVA**

**Assesseur : Alain FONTBONNE**

**Maître de Conférence à l'ENVA**

## LISTE DES MEMBRES DU CORPS ENSEIGNANT

Directeur : M. le Professeur MORAILLON Robert

Directeurs honoraires : MM. les Professeurs PARODI André-Laurent, PILET Charles

Professeurs honoraires : MM. BORDET Roger, BUSSIERAS Jean, LE BARS Henri, MILHAUD Guy, ROZIER Jacques, THERET Marcel, VUILLAUME Robert

### DEPARTEMENT DES SCIENCES BIOLOGIQUES ET PHARMACEUTIQUES (DSBP)

Chef du département : M. BOULOUIS Henri-Jean, Professeur - Adjoint : M. BRUGERE Henri, Professeur

<p><b>-U.P. D'ANATOMIE DES ANIMAUX DOMESTIQUES</b> Mme CREVIER-DENOIX Nathalie, Professeur* M. DEGUEURCE Christophe, Maître de conférences Mlle ROBERT Céline, Maître de conférences M. CHATEAU Henri, AERC</p> <p><b>-U.P. DE PATHOLOGIE GENERALE, MICROBIOLOGIE, IMMUNOLOGIE</b> Mme QUINTIN-COLONNA Françoise, Professeur* M. BOULOUIS Henri-Jean, Professeur Mme VIALE Anne-Claire, Maître de conférences</p> <p><b>-U.P. DE PHYSIOLOGIE ET THERAPEUTIQUE</b> M. BRUGERE Henri, Professeur* Mme COMBRISON Hélène, Professeur M. TIRET Laurent, Maître de conférences</p> <p><b>-U.P. DE PHARMACIE ET TOXICOLOGIE</b> Mme ENRIQUEZ Brigitte, Professeur* Mme HUYNH-DELERME, Maître de conférences contractuel M. TISSIER Renaud, Maître de conférences contractuel</p>	<p><b>-U.P. D'HISTOLOGIE, ANATOMIE PATHOLOGIQUE</b> M. CRESPEAU François, Professeur* M. FONTAINE Jean-Jacques, Professeur Mlle BERNEX Florence, Maître de conférences Mme CORDONNIER-LEFORT Nathalie, Maître de conférences</p> <p><b>-U.P. DE BIOCHIMIE</b> M. BELLIER, Maître de conférences* M. MICHAUX Jean-Michel, Maître de conférences</p> <p><b>-U.P. DE VIROLOGIE</b> M. ELOIT Marc, Professeur* (rattaché au DEPEC) Mme ALCON Sophie, Maître de conférences contractuel</p> <p><b>-DISCIPLINE : PHYSIQUE ET CHIMIE BIOLOGIQUES ET MEDICALES</b> M. MOUTHON Gilbert, Professeur (rattaché au DPASP)</p> <p><b>-DISCIPLINE : BIOLOGIE MOLECULAIRE</b> Mlle ABITBOL Marie, Maître de conférences contractuel</p>
---	--

### DEPARTEMENT D'ELEVAGE ET DE PATHOLOGIE DES EQUIDES ET DES CARNIVORES (DEPEC)

Chef du département : M. FAYOLLE Pascal, Professeur - Adjointe : Mme BEGON Dominique, Professeur

<p><b>-U.P. DE MEDECINE</b> M. POUCHELON Jean-Louis, Professeur* M. CLERC Bernard, Professeur Mme CHETBOUL Valérie, Professeur M. BLOT Stéphane, Maître de conférences M. ROSENBERG Charles, Maître de conférences contractuel Melle MAUREY Christelle, Maître de conférences contractuel</p> <p><b>- U.P. DE CLINIQUE EQUINE</b> M. DENOIX Jean-Marie, Professeur* M. TNIBAR Mohamed, Maître de conférences contractuel M. AUDIGIE Fabrice, Maître de conférences Mme DESJARDINS-PESSON Isabelle, Maître de confér..contractuel</p> <p>Melle GIRAUDET Aude, Maître de conférences contractuel-</p> <p><b>- U.P. DE REPRODUCTION ANIMALE</b> M. MIALOT Jean-Paul, Professeur* (rattaché au DPASP) M. NUDELMANN Nicolas, Maître de conférences Mme CHASTANT-MAILLARD Sylvie, Maître de conférences (rattachée au DPASP) M. FONTBONNE Alain, Maître de conférences M. REMY Dominique, Maître de conférences (rattaché au DPASP)</p>	<p><b>-U.P. DE PATHOLOGIE CHIRURGICALE</b> M. FAYOLLE Pascal, Professeur* M. MAILHAC Jean-Marie, Maître de conférences M. MOISSONNIER Pierre, Professeur M. VIGUIER Eric, Maître de conférences Mme VIATEAU-DUVAL Véronique, Maître de conférences M. DESBOIS Christophe, Maître de conférences Mlle RAVARY Béangère, AERC M. ZILBERSTEIN Luca, Maître de Conférences contractuel</p> <p><b>-UNITE FONCTIONNELLE DE RADIOLOGIE</b> Mme BEGON Dominique, Professeur M. RUEL Yannick, AERC</p> <p><b>-U.P. DE PARASITOLOGIE ET MALADIES PARASITAIRES</b> M. CHERMETTE René, Professeur* M. POLACK Bruno, Maître de conférences M. GUILLOT Jacques, Maître de conférences Melle MARGNAC Geneviève, Maître de conférences contractuel</p> <p><b>-U.P. D'ALIMENTATION</b> M. PARAGON Bernard, Professeur* M. GRANDJEAN Dominique, Maître de conférences</p>
---	--

### DEPARTEMENT DES PRODUCTIONS ANIMALES ET DE LA SANTE PUBLIQUE (DPASP)

Chef du département : M. CERF Olivier, Professeur - Adjoint : Mme GRIMARD-BALLIF Bénédicte, Maître de conférences

<p><b>-U.P. DES MALADIES CONTAGIEUSES</b> M. TOMA Bernard, Professeur* M. BENET Jean-Jacques, Professeur Mme HADDAD HOANG XUAN Nadia, Maître de confér.contractuel M. SANAA Moez, Maître de conférences</p> <p><b>-U.P. D'HYGIENE ET INDUSTRIE DES ALIMENTS D'ORIGINE ANIMALE</b> M. BOLNOT François, Maître de conférences* M. CARLIER Vincent, Professeur M. CERF Olivier, Professeur Mme COLMIN Catherine, Maître de conférences M. AUGUSTIN Jean-Christophe, Maître de conférences</p>	<p><b>-U.P. DE ZOOTECHNIE, ECONOMIE RURALE</b> M. BOSSE Philippe, Professeur* M. COURREAU Jean-François, Professeur Mme GRIMARD-BALLIF Bénédicte, Maître de conférences Mme LEROY Isabelle, Maître de conférences M. ARNE Pascal, Maître de conférences M. PONTER Andrew, Maître de conférences</p> <p><b>-U.P. DE PATHOLOGIE MEDICALE DU BETAIL ET DES ANIMAUX DE BASSE-COUR</b> Mme BRUGERE-PICOUX Jeanne, Professeur* (rattachée au DSBP) M. MAILLARD Renaud, Maître de conférences associé M. MILLEMANN Yves, Maître de conférences M. ADJOU Karim, Maître de conférences</p>
--	---

Ingénieurs Professeurs agrégés certifiés (IPAC) :  
Mme CONAN Muriel, Professeur d'Anglais  
Mme CALAGUE, Professeur d'Education Physique

Contractuel

\* Responsable de l'Unité Pédagogique  
U.P. : Unité Pédagogique  
AERC : Assistant d'Enseignement et de Recherche

A M. Coste, professeur de la faculté de médecine de Créteil, pour avoir accepté la présidence de ce jury

A M. Courreau qui a accepté de diriger ce travail, et à M. Fontbonne pour sa confiance, avec toute mon admiration.

A Ann, pour tout... !!!

A mes parents, qui ont supporté découragements et désillusions, et qui n'ont pas cherché à me guérir de l'amour des animaux

A Emilie, ma sœur, Baptiste et Timothée, mes frères, qu'ils réussissent chacun dans leur voie.

A ma famille

A Joël, Liliane et Olivier

A toute l'équipe du CERREC : Samuel, Emily, Marie Françoise, Nadine, Brigitte, et tout particulièrement à Greg : bonne chance pour la suite.

A mes amis (dans le désordre) : le docteur vétérinaire Tistou les Pouces Verts, Boubou, Cosette ma fille, Stéphane mon frère, Marie ma mère, WanaDrick-C (carpe diem), Méa, Passy, Patou, Christelle et Pascal, Guillaume et Christelle, Elsa, Isa, Mélanie, Maud, Marcel, Mohamed, Dela, Espie, Alex, Chon, Gaël, Ican mon poulot, Marion et Seb, Radi, Thibaud l'exilé, Xav', et tous les autres qui se reconnaîtront.

A Patrick, Françoise et Aurélien, Gilles, beauceronniers de talent et de passion.

A Noël Paris, Michel Pillard, Jérôme Illat, Michèle Pellegrino-Serclérat, Frédéric Ab Der Halden, Claudine Barde, Christiane Guélat, Guy Bonnefoy, Paul Le Goff, Catherine Dauvergne, beauceronniers pour la plupart et tous utilisateurs passionnés, pour avoir eu le courage de lire et souvent corriger ma prose

A Hardy, par qui tout a commencé, qu'il constate du paradis des Bas Rouges que j'ai bien retenu la leçon, et à Ulric qui prend la relève (merci Luc et Aimée pour votre confiance).

A tous les p'tits loulous des Chasseurs d'Ombre présents et à venir, en particulier Sircée, Téquila, Tixie, Thoas, Shamane l'arlequine et Kaiser la terreur.

A tous les vilains-cerons avec ou sans papiers, et surtout Indy, Sorbonne, Tipi, Karma, Sirka, Mitra

A tous les chiens sportifs et d'utilité, pour services rendus à leur maître et à l'Humanité.

A Saphir, Chocolat, Dirka, Tarzan, Allister, Totoche, Equinoxe, Roméo et Illiade

A Pandore, ma louloutte, sans qui je n'aurais pas pu aller au bout de ces années

A Septembre, mon gros loulou, qui un jour, c'est promis, deviendra intelligent.

A tous ceux (nombreux) à venir.

# INTRODUCTION

*« Il y aura toujours des beauceronniers de talent attirés par le sport de haut niveau et "trouvant" le Beauceron capable de s'y exprimer avec succès. C'est heureux. Leur nombre ira même en augmentant avec l'évolution de la race. C'est très souhaitable. »* (Sauvignac, 1983)

L'utilisation a été la raison d'être de la domestication du chien, il y a des millénaires de cela, et de sa sélection au cours du temps. Aujourd'hui, les choses ont changé et le chien n'est plus aussi utilisé qu'il l'a été à une époque. Il n'en est pas moins indispensable en tant qu'animal de compagnie, outil également toujours à la disposition de l'Homme dans les domaines où ses capacités sont supérieures aux nôtres, et partenaire dans la pratique de nombreux sports.

La sélection de ce chien utile a pris des siècles et a abouti à différentes races, avec leurs aptitudes spécifiques, performantes chacune dans leur domaine. Le Berger de Beauce est une de ces races, sélectionnée à l'origine pour le travail au troupeau, et qui a évolué depuis.

Nous verrons au cours de ce travail quelle est l'histoire de cette race française de chien de berger, comment elle a évolué pour aboutir au Beauceron actuel, quelles sont ses caractéristiques morphologiques et comportementales, et comment s'organise son élevage à l'heure actuelle.

Nous verrons ensuite quelles sont les disciplines dans lesquelles sont utilisés les chiens de travail, parmi lesquels le Beauceron. Ce sera l'occasion d'essayer de définir le chien de travail, et de décrire en quoi consiste exactement le travail qu'on lui demande, en utilité et dans les sports qui en découlent directement. Chacune de ces disciplines a ses spécificités propres, que nous tenterons de mettre en évidence.

Obtenir un chien apte au travail, et l'emmener jusqu'au plus au niveau passe plusieurs étapes : la sélection, le dressage et l'entraînement, que nous étudierons parallèlement à l'actualité du chien de travail, avec notamment la législation récente à ce sujet.

Enfin, nous nous intéresserons aux forces et faiblesses du Beauceron dans chacun des domaines envisagé, les disciplines de travail, mais aussi de quelle manière il importe de s'y prendre avec un Beauceron pour essayer d'améliorer le niveau moyen de la race.

# Partie 1 : Le Berger de Beauce

Le Berger de Beauce est un chien français, le plus grand d'ailleurs des Chiens de Bergers français, qui est classé par la Fédération Cynophile Internationale (F.C.I.) parmi les chiens du premier groupe, c'est à dire les « chiens de Berger et Bouvier sauf Bouviers Suisses ». Il est appelé également « Beauceron », c'est le terme le plus couramment utilisé, ou encore « Bas-Rouge » à cause de sa robe la plus courante, noir et feu, qui lui vaut parfois d'être confondu par les novices avec le Doberman ou le Rottweiler.

Depuis le chien des tourbières, son évolution a été dirigée par l'Homme, qu'il s'agisse des bergers d'antan ou des institutions cynophiles modernes, et c'est cette influence qui en a fait le Berger de Beauce tel que nous le connaissons, avec ses caractéristiques morphologiques et son caractère propre.

## I. Historique

### A. Origines du Chien de Berger

Les origines du Beauceron remontent à la nuit des temps, et les caractéristiques de ce chien sont le résultat d'une très longue évolution, dont la majeure partie est commune avec les autres races de chiens de berger. Les premières traces de chien domestique datent du Néolithique : il s'agissait du Chien des Tourbières ou *Canis familiaris palustris*, dont des ossements ont été retrouvés dans certaines stations lacustres du Jura.

Il existe de nombreuses traces de la place du chien aux côtés de l'Homme à partir de l'antiquité : certains figurent sur des tombeaux égyptiens, d'autres furent l'objet de sculptures. Certains apparaissent également dans les œuvres littéraires, qu'il s'agisse de fiction ou de traités « utilitaires ». On peut citer le grec Ovide, dans sa fable Actéon transformé en cerf et dévoré par ses chiens, qui décrit dans la meute un chien : « *Pémène qui avait autrefois marché à la suite des troupeaux* ». Chez les romains, le chien accompagnant le troupeau figure dans les œuvres de Virgile ou Varron. Columelle (cité par Pierre Mégnin 46 et Jean-François Pinon (58)) décrit trois types de chiens aux côtés de l'Homme : un chien pour la garde de la métairie et des hommes, un chien pour la garde des troupeaux et un chien de chasse : « *le chien de berger n'est ni aussi efflanqué ni aussi léger que celui qui est destiné à courir les daims, les cerfs et les animaux les plus légers, mais il n'est non plus ni aussi gros, ni aussi lourd que celui qui est destiné à garder la métairie et les granges. Il est néanmoins robuste, prompt et dispos parce qu'il est destiné autant à attaquer et à se battre qu'à courir, puisque sa destination est de repousser les embûches dressées par les loups, de suivre ces animaux lorsqu'ils s'enfuient avec leur proie et de la leur faire lâcher pour la rapporter ; il est plus mince, plus élancé que le précédent [le chien de garde], tout en ayant les membres aussi forts ; il a la tête plus fine, les oreilles droites et on le prend autant que possible de couleur blanche pour pouvoir le distinguer du loup* ». On peut donc en conclure avec certitude que dès l'antiquité le chien accompagnait et servait l'Homme dans le travail au troupeau, son rôle étant à l'époque de protéger les moutons contre les prédateurs éventuels.

On retrouve le chien de troupeau au Moyen-Age. On peut supposer qu'une sorte de sélection existait déjà à l'époque, plus proche de la sélection naturelle, car seuls les individus assez forts pour tenir tête aux prédateurs pouvaient survivre. Gaston Phoebus en fait une description assez proche de celle de Columelle : « *non tant gros et pesant que le chien de garde, car on le prend pour guetter et courir, attendu qu'il doit chasser les loups. Doit être blanc afin que le pasteur ne puisse plus facilement les discerner d'entre les loups et le reconnaître à ce moment de la nuit qu'on dit être*

*entre chien et loup.* » Les caractéristiques du chien de berger n'ont donc que peu évoluées depuis l'antiquité, de même que sa fonction de protecteur du troupeau « *contre les bêtes sauvages et les larcins des hommes* ».

Le chien de conduite n'apparaîtra que beaucoup plus tard, les anglais ayant été des précurseurs en la matière. Dès 1750, le docteur John Caius note dans son Treatise of English Dogges : « *Le chien de berger est de taille moyenne, utilisé pour rentrer, conduire, rassembler ou isoler les moutons.* », et que John Kays, zoologue d'Oxford, décrit à côté du chien de défense un chien de conduite plus petit, qui ramène les brebis errantes au lieu souhaité par le berger, et règle leur allure selon l'ordre reçu.

En France, c'est à la même époque (XVIII<sup>ème</sup> siècle) que l'on commence seulement à s'intéresser aux races de chiens et à leur fonction. En 1755, Buffon fait dans l'Histoire Naturelle (15) une description des 30 races de chiens rencontrées en Europe, parmi lesquelles il distingue 17 naturelles, les autres étant selon lui issues de croisements entre ces races. Selon lui, la race « chien de berger » serait la plus primitive, celle dont découleraient toutes les autres, car morphologiquement c'est la plus proche des chiens sauvages. Il décrit ainsi le chien de berger (Figure 1) : « *La taille de ces chiens est en-dessous de celle des mâtins, des grands lévriers et des grands danois ; ils ressemblent beaucoup aux mâtins par la forme de la tête et du museau, qui sont plus gros que dans les lévriers et plus minces que dans les danois. Les chiens de berger ont les oreilles courtes et droites, et la queue dirigée horizontalement en arrière, ou recourbée en haut, et quelquefois pendante. Le poil est long sur tout le corps, à l'exception du museau et de la face extérieure des jambes, et même de la partie postérieure des jambes de derrière qui est au-dessous des talons. Le noir est la couleur dominante de ces chiens ; [l'un deux] a du gris sur la gorge, sur la poitrine et sur le ventre ; les jambes et la queue ont plus de fauve que de noir, il y a aussi deux tâches de couleur fauve au-dessus des yeux, et quelques teintes de cette même couleur sur le museau. On appelle les chiens de cette race Chiens de Berger parce qu'on les emploie à la garde des troupeaux.* »

Figure 1 : Chien de Berger d'après BUFFON (15)



En 1790, c'est au tour du Sieur Liger (40) de le décrire dans sa Nouvelle Maison Rustique : « *les Chiens de Berger, pour bien défendre le troupeau (...) sont choisis vifs et hardis (...), de grosse taille, forts, velus, les yeux et les narines noirs, les lèvres d'un rouge obscur (...). On doit les instruire à ramener les brebis égarées et à obéir promptement à la voix du maître* ». C'est la première évocation littéraire en France de l'utilisation du chien, non plus seulement dans la garde, mais également dans la conduite du troupeau.

Daubenton (20), dans la deuxième leçon de son manuel d'Instruction pour les bergers et les propriétaires de troupeaux, intitulée « Sur les chiens de bergers et les loups », y décrit l'importance du rôle de conduite : « *il serait à souhaiter que les bergers pussent se passer de chiens, parce que ces animaux font souvent beaucoup de mal aux troupeaux ; mais ils sont nécessaires dans les cantons où l'on rencontre souvent des terres emblavées et exposées au dégât. Quand les moutons s'écartent du troupeau, le berger ne peut retenir que ceux qui sont près de lui, et à la distance où il peut jeter de la terre contre eux. Les chiens aident le berger pour la conduite du troupeau et défendent les moutons contre les loups s'ils sont assez forts.* » Il préconise donc de distinguer deux sortes de chiens de troupeau : dans les régions où les loups sont peu à craindre : « *on préférera la race des chiens qu'on appelle chiens de berger, parce que ce sont ceux que l'on emploie le plus communément pour le service des troupeaux ; ils sont naturellement fort actifs, et on les rend aisément très dociles* » ; et dans celles où les loups sont à craindre : « *on préférera la race des mâtins. Ces chiens sont forts et courageux...* ».

On utilise, en terrain accidenté, à cette époque, deux races distinctes : une destinée à la conduite, de petit gabarit, et une plus forte destinée à la protection du troupeau. L'exemple actuel le plus flagrant permettant d'illustrer ces deux fonctions est celui des chiens de troupeau des Pyrénées, où l'on retrouve l'impressionnant montagne des Pyrénées, destiné à la garde, et le beaucoup plus petit berger des Pyrénées destiné à la conduite qui par son adresse est beaucoup plus à l'aise, en particulier en terrain accidenté.

En plaine, cette distinction est moins marquée et on retrouve plutôt des races de taille intermédiaire leur donnant une certaine force sans les alourdir, et assumant à la fois les rôles de garde et de conduite.

## B. Naissance du Berger de Beauce

Les races ne se sont vraiment individualisées qu'à partir du XIX<sup>ème</sup> siècle. En effet, il n'existait alors que très peu de relations entre les différentes régions françaises, et dans chacune d'elles se sont développées des races d'animaux, qu'il s'agisse de chiens, de vaches ou de moutons, plus spécifiquement adaptées aux exigences de leur environnement. Les chiens en général, et de berger en particulier, n'avaient aucune valeur commerciale, ils n'étaient donc élevés ni dans un but lucratif, ni par passion pour l'élevage. Ils étaient un outil au service de l'Homme, et étaient choisis dans ce sens. Les individus les plus efficaces étaient mis à la reproduction et croisés entre eux, et sur la portée on ne gardait que quelques chiots, voire un seul. Partant du principe que les aptitudes au travail devaient être liées à une ressemblance physique avec les parents, le chiot le plus proche morphologiquement était conservé, les autres éliminés. La succession des générations a ainsi permis la fixation de caractères morphologiques et d'aptitudes propres selon les régions : le concept de race était né.

En 1785, l'abbé Rozier (65), dans son Cours d'agriculture, évoque l'existence de deux types de Chiens de Berger : « *Dans les pays de plaine, et découverts, où l'on n'a rien à craindre des loups, le chien de berger, plus connu sous le nom de chien de Brie, est plutôt le conducteur, que le défenseur du troupeau ; aussi cette race est-elle plus petite que celle des mâtins. (...) Dans les pays de bois et de montagnes, où les loups sont communs, et font des ravages, on ne doit pas confier le soin du troupeau à un simple guide ; il faut lui donner des défenseurs. (...) Unissez [au chien de Brie] un chien de forte race, vif, hardi, et capable d'attaquer et de terrasser le loup. Vous trouverez ces précieuses qualités dans les mâtins de grosse taille, dont le poil est fourni et épais, ses yeux et ses narines noires, les lèvres d'un rouge obscur, la tête forte, les oreilles pendantes,...* ». Cette description sommaire ne peut que déjà faire penser à la robe noire et feu du Berger de Beauce actuel, qui aurait alors été utilisé plutôt comme protecteur que comme conducteur de troupeau.

En 1863, a lieu à Paris la première exposition canine, organisée par la Société Impériale d'Acclimatation, à l'occasion de l'Exposition Universelle. Parmi les chiens d'utilité se trouvaient 13

chiens à oreilles droites, poil noir et fauve, de type lupoïde...il s'agissait probablement de la première apparition officielle du futur Berger de Beauce.

En 1866, A. Bénion (6) distingue 4 races principales de chiens : le chien de berger, le chien mâtin, le dogue et le chien courant, et précise que « *les chiens de la première catégorie ont des points communs de ressemblance : oreilles droites, museau pointu, taille élancée, poil long ; ils sont bons pour la garde et le travail, mauvais pour la chasse. Le chien de berger est bien le chien de la nature (...) ses qualités naissent en même temps que lui. (...) Il est de taille moyenne ; il a le corps allongé, les oreilles courtes et droites, le museau long. Sa queue est horizontale, peu pendante ; son pelage est rude, long, fauve et noirâtre. Cet animal est très intelligent ; il garde et conduit souvent seul les troupeaux, éloigne et combat les loups. Il est sobre, docile et plein d'affection pour son maître.* » Parmi eux, il distingue trois variétés (Figures 2, 3 et 4) : une destinée à la garde et surtout à la conduite des bandes de bœufs, une destinée à la garde et à la conduite des troupeaux de moutons, une troisième originaire de Brie et « *forte en renom* ».

Figure 2,3 et 4 : Les 3 variétés de chiens de berger, d'après A. BENION (6)



Chien de Berger (bœufs)



Chien de Berger (moutons)



Chien de Berger de Brie

En 1889, le vétérinaire Pierre Mégnin (46), membre de l'Académie de Médecine, fait dans L'Eleveur une description des quatre différentes races de berger français :

- Le « Chien de Berger : ancienne race française ou Chien de Beauce » (Figure 5), à l'aspect sauvage et l'abord rude, mais en y regardant de plus près, on découvre chez lui de la sveltesse et même de l'élégance. Il est de taille moyenne et bien proportionné, la tête un peu allongée, à museau étroit mais à front élevé et large indiquant l'intelligence, ses yeux sont petits, jaunâtres et vifs, ses oreilles droites et courtes. Ses membres et ses pieds sont robustes et bien faits. Son corps est couvert d'un poil rude, de couleur noire ou gris bien mélangé en-dessus, souvent jaunâtre en-dessous et en-dedans des membres, et quelques fois avec du blanc aux fesses. La queue est touffue, pendante et à pointe relevée.

Figure 5 : « Vigilant » à M. Murat d'après Pierre MEGNIN (1889)



- Le « Chien de Brie », selon l'auteur probablement issu du croisement du précédent avec un barbet : plus petit, aux oreilles droites, il a le pelage frisé et à cadenettes, ordinairement de couleur ardoise plus ou moins foncée et uniforme.

- Le « Chien de Berger du Languedoc », variété du vieux Chien de Berger français

- Le « Chien de Bouvier » : chien de berger de forte taille, à poil rude, demi-long, de couleur fauve plus foncée et même noire sur le dos et les régions supérieures, plus claire ou jaunâtre au-dessous, et le nez constamment noir.

A partir de 1893, les deux variétés « de Brie » et « de Beauce » figurent régulièrement dans les expositions canines françaises.

En 1896, sous l'influence du même Pierre Mégnin ; Emmanuel Boulet, exploitant agricole, et Ernest Menaut, Inspecteur Général de l'Agriculture, créent une commission chargée de déterminer les points les plus rationnels fixant les caractéristiques de deux chiens de berger, l'un à poil long nommé « de Brie » et l'autre à poil court « bas-rouge » nommé « de Beauce ». Cette commission entraîne quelques mois plus tard la création du Club Français du Chien de Berger, présidé par Emmanuel Boulet, dont les buts principaux sont « *d'encourager par tous les moyens possibles l'amélioration, l'élevage et le dressage de nos races si utiles de chiens de bergers français, collaborateurs indispensables de la ferme, en même temps que fidèles gardiens, et récompenser les meilleurs bergers* ».

L'ouvrage du comte Henry de Bylandt (22), dont la première édition ne présentait pas les races de Bergers Français de Brie et de Beauce, est réédité complété en 1897, et on peut y lire que le chien de Berger de Beauce (Figure 6) est « *intelligent et rustique, à l'aspect sauvage et rude, de taille moyenne et bâti pour résister à toutes les températures, supporte la faim et la fatigue et se contente d'une chétive nourriture ; il est aussi sobre que laborieux* ».

Figure 6 : « Fido II » à M.Derossy d'après BYLANDT (22)



La même année, une description des deux races faite par le professeur Cornevin (19), de l'Ecole Vétérinaire de Lyon, dans son ouvrage « Zootecnie spéciale », entraîne la création des premiers standards.

Enfin, le 24 avril 1911, naît le Club des Amis du Beauceron, présidé par Léon Siraudin, dont la première tâche sera de réécrire plus précisément le standard.

En 1914, Paul Mégnin (45) reprend la description du « Chien de Beauce », en faisant état de deux variétés : l'une à poil long quasiment disparue, et l'une à poil court (Figure 7)

Figure 7 : Chien de Berger de Beauce d'après Paul MEGNIN (45)



« Panurge » à M. Montagne (poils courts)

Pour Dechambre (23), il est classé en 1921 dans la catégorie des chiens de berger à poil court avec le chien de Berger Allemand à poil court, le chien de Berger d'Alsace, le chien de Berger Belge à poil ras et le chien de Berger des Alpes ; ce qui le sépare du chien de Berger de Brie classé lui parmi les chiens de berger à poil long.

### C. Premiers pas des beauceronniers

La première inscription au L.O.F. date de 1893, il s'agit de **Bergère de la Chapelle**, fille de Sultan et Fidèle, de robe noir et feu, qui mesurait 65 cm. Deux autres chiens furent inscrits avant 1898 : **Vénus**, femelle de robe noir et feu, et **Brissac**, mâle de robe gris foncé et feu.

La première guerre mondiale a entraîné une pause dans la sélection et la production beauceronnières, en réduisant les rangs des beauceronniers comme ceux des Beaucerons. On peut noter au passage que de nombreux Beaucerons furent envoyés au front, où ils se montrèrent être de précieux auxiliaires (21). Et selon Gay (31) : « *Les Beaucerons (...), lorsqu'ils n'avaient pas trop de caractère, furent des chiens de premier ordre* ». Après la guerre, le Club des Amis du Beauceron, présidé alors par M. Dretzen, reprit ses activités, et deux affixes commencèrent à se distinguer : le **Fief Royal** à M. Krémer, et **Champerret** à M. Bouju. Ce dernier devint l'élevage le plus important des années 30, de part le nombre de reproducteurs et la qualité des produits, et on retrouve son sang dans la plupart des Beaucerons actuels.

La seconde guerre mondiale perturba à son tour la progression de l'élevage canin, les conditions n'étant comme on s'en doute plus très favorables. Les seuls Beaucerons à subsister vivaient à la campagne, ou étaient réquisitionnés pour la garde des sites militaires.

Dès la fin de la guerre, en 1947, une exposition spéciale de race est organisée à Charenton. Elle regroupa environ 50 chiens, mais de qualité médiocre. Ce constat poussa les beauceronniers à chercher de forts reproducteurs afin d'améliorer rapidement la qualité du cheptel ; ainsi qu'à faire découvrir ou redécouvrir la race par des concours de travail inter-races. Le but était également de s'opposer à la concurrence des races étrangères, principalement le Berger Allemand, avec une certaine idée de revanche d'ailleurs. C'est à cette période qu'ont été créées les premières délégations régionales du Club des Amis du Beauceron, afin de faciliter l'information de chacun.

Les résultats ne se firent pas attendre et rapidement on observa une nette progression de la qualité des sujets présentés à l'exposition spéciale annuelle, résultats obtenus grâce aux efforts des éleveurs de l'époque dont on peut citer les affixes : du Fief Royal, de Champerret, du Ruau, de la Balastière, de la Casa Mozza, des Grosses Pierres, des Mouthieux, de Ségui, de l'Allée aux Princes, de la Seiglière, de Gargane, de la Plaine des Quints, ainsi que l'Ecole nationale d'agriculture de Grignon (affiche « de Grignon ») et la bergerie nationale de Rambouillet (affiche « de la Bergerie Nationale ») qui produisaient des Beaucerons en fonction de leurs propres besoins pour le travail sur les troupeaux en leur possession.

En 1963, le Club des Amis du Beauceron décida de mettre en place la Sélection Nationale, au cours de l'Exposition Nationale d'Elevage. Il s'agissait d'avoir une idée plus précise du potentiel génétique du cheptel, sans pour autant risquer une dégénérescence à cause d'une consanguinité trop poussée. Le principe était de sélectionner une poignée de Beaucerons parmi les meilleurs et d'établir des croisements, dont les produits étaient jugés et contrôlés par le club : les dirigeants du club décidaient des mariages, et certains chiots étaient placés chez des cynophiles favorables au programme d'amélioration. Ce fut le début des cotations. Parmi les 45 chiens présents ce jour là, 6 d'entre eux ont été sélectionnés ce qui équivaldrait actuellement à la recommandation. Il s'agissait de Iolan de la plaine des Quints, Kady, Landru, Ira de Trémonvilliers, Dyna de la plaine des Quints et Irka (74)

## II. Morphologie et caractère

Le standard définit les caractéristiques précises principalement physiques d'une race, les points qui permettent de reconnaître l'appartenance d'un chien à cette race. La conformité au standard d'un chien est jugée lors de la confirmation, pour l'attribution du pedigree définitif ; et au cours des expositions canines ou concours de beauté, pour l'obtention du titre de champion de conformité au standard.

Les pénalisations sont des caractères entraînant une sanction sous forme d'une moins bonne « note ».

Les disqualifications sont les points qui, lorsqu'un chien les présente, entraînent l'impossibilité de la confirmation, et empêchent donc l'obtention du pedigree définitif. Le chien n'est alors pas reconnu comme appartenant à la race, et ses descendants éventuels ne pourront pas être inscrits au Livre des Origines Français (L. O .F.)

## A. Premiers standards

### 1) Premier standard officiel (1897)

La commission chargée de l'établir était composée de M. Menault, inspecteur général de l'agriculture ; M. Milne Edwards, directeur du Muséum d'Histoire Naturelle de Paris ; M. Bédard, M. Brandin, M. Bizouerne, M. Triboulet, M. Rousselle, agriculteurs et possédant des troupeaux importants et renommés ; M. Dechambre, professeur de zootechnie ; M. Teyssandier, vétérinaire du marché aux bestiaux de la Villette ; M. Sevrette et M. Boulet, éleveurs.

Ce standard reste extrêmement imprécis, c'est pourquoi il a été revu et détaillé très rapidement, mais il conserve tout de même un certain intérêt historique.

« Un chien intelligent et rustique, à l'aspect sauvage et rude ; de taille moyenne et bâti pour résister à toutes les températures, supporte la faim et la fatigue et se contente d'une chétive nourriture. Il est aussi sobre que laborieux.

Tête : pas trop grosse, assez allongée, le museau étroit et assez pointu, le front arrondi, large et élevé : marque d'une intelligence développée.

Yeux : petits, vifs et perçants, de couleur brune

Nez : toujours noir, ses qualités olfactives sont bien développées

Dents : fortes et s'adaptant bien

Oreilles : toujours droites, courtes, et couvertes de poil plus doux que le reste du corps et plus court

Cou : assez fort et court

Corps : bien proportionné et bâti pour faire du travail

Pattes : bien formées et musclées

Pieds : robustes

Queue : de longueur moyenne, pendante, et légèrement recourbée, elle est plus touffue que le reste du corps

Couleur : noir, gris foncé, gris brun mélangé quelquefois avec des marques plus claires, les taches blanches ne sont pas recherchées

Poils : demi-long, plutôt court, mais rude au toucher et très épais

Hauteur au garrot : de 60 à 70 cm

Poids : environ 24 Kg

Origine : gauloise

Défauts : oreilles pendantes ; couleur trop claire ; trop petite taille »

### 2) Standard de 1911

La première tâche du tout jeune club de race fut de préciser le standard, jugé trop imprécis. Ce travail fut effectué par M. le professeur Dechambre, M. Dretzen, M. Boulet, le professeur Mégnin, M. Lepel-Contel et M. Siraudin :

« Chien de forte taille, solide et puissant, bien charpenté et bien musclé sans lourdeur.

Taille : 0,60 à 0,70 m pour les mâles ; 0,58 à 0,68 m pour les femelles.

Tête : longue, crâne plat, cassure du nez peu marquée, museau allongé, mais ni étroit ni pointu, nez droit, œil horizontal.

Oreilles : haut placées ; si elles sont coupées, elles seront portées droites, non divergentes et pointant légèrement en avant. L'oreille non coupée n'étant pas une cause de disqualification.

Conformation : encolure musclée et bien fondue avec les épaules ; poitrine profonde, large, haute ; épaule oblique et longue ; dos droit ; rein large et soudé ; cuisse droite, verticale ; jarret fort descendu formant avec la jambe un angle ouvert ; membres antérieurs et postérieurs bien d'aplomb dans toutes leurs lignes.

Queue : entière, portée bas, descendant au moins à la pointe du jarret sans déviation, formant crochet ou légèrement retroussée à l'extrémité.

Poil : ras sur la tête, fort, court, gros, ferme et couché sur le corps, fesses et queue très légèrement frangées.

Pieds : forts, ronds, ongles noirs, sole dure.

Ergot : ergot double aux membres de derrière.

Couleur : noir, noir et feu (bas-rouges), fauve, fauve charbonné, gris, gris avec taches noires (danoisés).

Pénalisations : œil oblique, pied de lièvre, côte trop plate ou trop ronde, croupe toute droite, queue mal portée, taches de ladre à la face et au pourtour des ouvertures naturelles, légère tache blanche au poitrail. »

Ainsi rédigé, le standard bien plus précis a servi de base à la rédaction des suivants, jusqu'à l'actuel.

## B. Standard actuel détaillé (Figures 8 et 9)

Figures 8 et 9 : le Beauceron actuel



### 1) Origine

France. Date de publication du standard d'origine en vigueur : 29/11/2001

### 2) Utilisation

Chien de berger de garde

### 3) Classification F.C.I.

Groupe 1 chiens de berger et de bouvier (sauf chiens de bouvier suisses)  
Section 1 chiens de berger  
Avec épreuve de travail

### 4) Bref aperçu historique

Chien de Beauce, Beauceron et Bas-Rouge sont les noms retenus à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle pour désigner ces anciens chiens de berger de plaine, de même type, à face rase, au poil dur et court dont les oreilles étaient écourtées. Le corps était marqué de feu, notamment aux extrémités des 4 pattes, ce qui avait incité les éleveurs d'alors à appeler ces chiens « Bas-Rouges ». La robe était ordinairement noir et feu mais il existait aussi des chiens gris ou entièrement noirs, même entièrement fauves. Ces chiens étaient élevés et sélectionnés pour leur aptitude à conduire et à garder les troupeaux.

### 5) Aspect général

Le Beauceron est un chien de grande taille, solide, rustique, puissant, bien charpenté et musclé, sans lourdeur..

### 6) Proportions importantes

Le Berger de Beauce est un chien médioligne. La longueur du corps, de la pointe de l'épaule à la pointe de la fesse doit être légèrement supérieure à la hauteur au garrot.

La tête est longue : 2/5 de la hauteur au garrot. La largeur du crâne et la hauteur de la tête sont légèrement inférieures à la moitié de la longueur de la tête. Le crâne et le chanfrein sont de même longueur.

### 7) Comportement et caractère

Chien d'un abord franc et sans peur L'expression est franche, jamais méchante ni peureuse, ni inquiète. Le caractère du Beauceron doit être sage et hardi.

### 8) Tête

La tête est bien ciselée avec des lignes harmonieuses.

Vue de profil, les lignes du crâne et du chanfrein sont sensiblement parallèles.

#### a) Région crânienne

- Crâne : plat ou légèrement arrondi d'un côté à l'autre. Le sillon médian est peu accusé, la crête occipitale est apparente au sommet du crâne.

- Stop : peu accusé, à égale distance de l'occiput et de l'extrémité du museau.

## b) Région faciale

- Truffe : en rapport avec le museau, bien développée, jamais fendue et toujours noire
- Museau : ni étroit ni pointu
- Lèvres : fermes et toujours bien pigmentées. La lèvre supérieure doit venir couvrir la lèvre inférieure sans ballotter. A leur commissure, les lèvres doivent former un très léger commencement de poche qui doit rester ferme.
- Mâchoires, dents : denture forte présentant un articulé en ciseaux.
- Yeux : horizontaux, de forme légèrement ovale. L'iris doit être marron foncé, en tout cas jamais plus clair que noisette foncé même si les yeux sont claires. Pour la variété arlequin, l'œil vairon est admis.
- Oreilles : haut placées. Elles sont portées droites si elles sont coupées, ni divergentes, ni convergentes, pointant légèrement vers l'avant. L'oreille bien portée est celle dont le milieu passe par une ligne imaginaire prolongeant les côtés de l'encolure. Les oreilles naturelles sont semi-dressées ou tombantes. Elles ne doivent pas être plaquées. Elles se présentent plates et plutôt courtes. La longueur de l'oreille naturelle doit être égale à la moitié de la longueur de la tête.

## 9) Cou

Bien musclé, d'une bonne longueur, raccordé harmonieusement aux épaules.

## 10) Corps

- Ligne de dessus : le dos est droit. Le rein est court, large et bien musclé. La croupe est peu inclinée.
- Garrot : bien marqué
- Poitrine : le périmètre thoracique dépasse la hauteur au garrot de plus de 1/5. La poitrine descend bien jusqu'à la pointe du coude. Elle est large, haute et longue.

## 11) Queue

Entière, portée bas, elle descend au moins jusqu'à la pointe du jarret, sans déviation, formant un léger crochet en forme de J. En action, la queue peut être portée au plus haut dans le prolongement de la ligne du dessus.

## 12) Membres

### a) Membres antérieurs

Ils sont bien d'aplomb, vus de face et de profil.

- Epaules : obliques et moyennement longues.
- Avant-bras : musclés
- Pieds : forts, ronds, compacts. Les ongles sont toujours noirs. Les coussinets sont durs mais cependant élastiques.

## b) Membres postérieurs

Bien d'aplomb vus de profil et de derrière.

-Cuisse : large et musclée.

-Jarret : fort, descendu pas trop près de terre, la pointe se situant aux environs de  $\frac{1}{4}$  de la hauteur du chien au garrot, formant avec la jambe un angle bien ouvert. Les métatarses sont presque verticaux, légèrement en arrière de la pointe de la fesse.

- Pieds : forts, ronds, compacts.

- Ergots : par tradition, les bergers ont tenu à conserver le double ergot. Les ergots forment des pouces bien séparés avec ongle, assez près du pied.

## 13) Allures

Souples et dégagées. Les membres restent bien en ligne. Le Berger de Beauce doit avoir un trop allongé avec une bonne amplitude de mouvement.

## 14) Robe

### a) Poil

Ras sur la tête, fort, court, gros, ferme et couché sur le corps de 3 à 4 cm de long. Les fesses et le dessous de la queue sont légèrement mais obligatoirement frangés. Sous-poil court, fin, dense et duveteux, de préférence gris-souris, très serré, qui n'apparaît pas au travers du poil de couverture.

### b) Couleurs

- Noir et feu (noir marqué de fauve) (Figure 10): bas rouges. La couleur noire est très franche, les feux doivent être écureuil. Les marques feux se répartissent comme suit : pastilles au-dessus des yeux ; sur les côtés du museau, diminuant progressivement sur les joues sans jamais atteindre le dessous de l'oreille ; au poitrail, deux taches sont préférées ; la gorge ; sous la queue ; sur les membres, se perdant progressivement en montant sans toutefois envahir plus du tiers du membre, montant un peu plus haut à l'intérieur des membres.

- Arlequin (bleu bigarré marqué de fauve) (Figure 11) : gris, noir et feu, la robe est en parties égales gris et noir, les taches étant bien réparties, avec parfois plus de noir que de gris. Même répartition des feux que pour la variété noir et feu. Tache blanche discrète tolérée au poitrail.

Figures 10 et 11 : les deux robes du Berger de Beauce



15) Taille

Mâle : 0,65 à 0,70 m au garrot

Femelle : 0,61 à 0,68 m au garrot

16) Défauts

Tout écart par rapport à ce qui précède doit être considéré comme un défaut qui sera pénalisé en fonction de sa gravité.

17) Défauts éliminatoires

- chien agressif ou très peureux
- taille sortant des limites du standard
- ossature très légère
- œil trop clair, ou vairon (sauf pour les arlequins)
- truffe fendue, de couleur autre que noire, ladre
- prognathisme avec perte de contact, absence de 3 dents et plus (les PC1 ne sont pas prises en compte)
- oreilles naturelles totalement dressées et fermes
- membres postérieurs excessivement panards
- ergot simple ou absence totale d'ergots aux membres postérieurs
- queue écourtée ou enroulée sur le dos
- robe : couleur et texture autres que définies par le standard. Absence totale de feux. Poil hirsute. Nette tache blanche, bien visible au poitrail. Variété arlequin : trop de gris, noir d'un côté, gris de l'autre, tête toute grise (absence de noir).

NB : les mâles doivent avoir deux testicules d'aspect normal complètement descendus dans le scrotum.

Tout ceci permet donc de définir quels sont les caractères qui rattachent ou éliminent un chien de la race « Berger de Beauce ».

## C. Quelques points en particulier

Le standard du Beauceron, comme celui d'autres races, a été revu et corrigé à de nombreuses reprises, en fonction des volontés des dirigeants du club de race, de celles des éleveurs ou de la mode, et toujours avec l'idée de conserver un certain type originel. Trois points ont été au cœur des débats, aboutissant ou non sur des modifications : la taille, les robes, et le fameux double ergot aux postérieurs.

### 1) La taille

La taille a varié fréquemment au cours de l'histoire du Beauceron, en tout cas pour ce qui est des valeurs extrêmes tolérés :

- **1897** : **60 à 70 cm**, c'est à dire une marge de 10 cm sans distinction de sexe
- **1911** : tolérance de 2 à 3 cm au-dessus de la taille maximum pour les sujets véritablement beaux (donc jusqu'à **73 cm**)

Cette tolérance ne peut être due qu'au regret des juges de l'époque d'écarter de la reproduction des chiens trop grands alors que morphologiquement très intéressants. Ce serait donc la conséquence d'une volonté des éleveurs d'augmenter le gabarit de leurs chiens

- **1923** : **60 à 70 cm** pour les mâles, **58 à 68 cm** pour les femelles.

Siraudin, cité par Sauvignac (62), avait déjà en 1927 une opinion très précise de la taille idéale du beauceron : « *Le standard qui laisse 10 cm de marge est, à mon avis, trop libéral. (...) L'éleveur a élevé un autel à la taille : erreur pour un chien de berger qui doit être, au contraire, alerte, pétillant, vif, plein de feu et de sang. C'est dans la petite race, dans le petit format, que l'on trouvera plus facilement le débrouillard, le vif argent nécessaire à la garde du troupeau. (...) A mon avis, le maximum de taille ne devrait pas dépasser 65 cm et c'est beau, puisque les chiens vedettes actuels y arrivent difficilement.* »

- **1955** : minima rehaussés = **63 cm** pour les mâles, **61cm** pour les femelles
- **1965** : volonté de fixer une taille idéale, les différences en plus ou en moins n'étant plus que des tolérances de 2 cm en moins ou 3 cm en plus : **67 cm** (65 à 70 cm) pour les mâles et **65 cm** (63 à 68 cm) pour les femelles.

Jacques Immele (38) s'est interrogé en 1971 sur les raisons qui avaient poussé le club de race à modifier les tailles, en limitant l'écart toléré à 5 cm, et en les tirant vers le haut. La réponse donnée par le président du club de race de l'époque, M. Billet, était la volonté de rompre avec la tradition du Berger de Beauce gardien de troupeau, pour en faire un chien de ring avec une morphologie plus adaptée à cette discipline ; réponse qui a surpris l'auteur à l'époque, puisque le Beauceron était déjà un des plus grands et plus puissants chiens présent sur les terrains de ring.

Déjà à l'époque, la volonté des dirigeants du club de race orientait la sélection, devant les impératifs des utilisateurs originels comme les bergers, qui ne manquèrent pas de déplorer l'augmentation de taille, le chien de berger devant selon eux mesurer moins de 65 cm, un chien plus grand manquant selon eux d'ardeur, et sa prise sur le mouton étant plus difficile.

- **1979** : tolérance sur le minima augmentée de 2 cm chez la femelle. On a donc chez le mâle **67 cm** (65 à 70 cm) et chez la femelle **65 cm** (**61** à 68 cm).

### 2) La robe

Les exigences en matière de robe ont évolué dans le sens de l'unification des sujets. En 1911, pas moins de six « couleurs » étaient mentionnées (noir, noir et feu, fauve, fauve charbonné, gris, gris avec taches noires), reprenant les six considérées comme « les plus estimées » dans les

statuts du Club du Chien de Berger Français (1896) (21) et suivant les mariages effectués on peut affirmer qu'une dizaine de robes différentes étaient présentes en exposition entre 1897 et 1920, comme le prouvent la consultation du LOF depuis 1893 et les catalogues d'expositions de beauté (21).

Il semblerait que la robe noire et feu ait toujours été préférée aux autres, en particulier en ville où c'est la seule que l'on pouvait rencontrer. Les autres, déjà bien plus rares, n'existaient plus que dans les campagnes. Cette préférence, associée au caractère récessif des allèles codant pour cette robe, ont contribué à la raréfaction progressive de la plupart des autres robes.

La révision du standard en 1923 entraîne une réduction stricte du nombre des couleurs à six : noir, fauve, fauve charbonné, gris (= gris marqué de fauve), noir et feu et gris avec des taches noires.

La question des robes est à nouveau abordée en 1965 à l'occasion d'une nouvelle mise à jour du standard, certains argumentant que le vrai Beauceron est noir et feu (21). Or à l'époque aucune robe ne pouvait être considérée comme étant « celle » du Beauceron, la prédominance du noir et feu n'étant liée qu'à un phénomène de mode et la sélection originelle des reproducteurs bien plus liée à leurs performances de travail qu'à un quelconque critère esthétique. De plus comme le souligne Catherine Dauvergne (21), on soupçonne un apport secret de sang de Setter Gordon dès le XIX<sup>ème</sup> siècle, de Doberman ou encore de Rottweiler plus récemment pour permettre la fixation du noir et feu chez le Beauceron. Il était donc absolument erroné de prétendre que les sujets de robe noir et feu étaient les vrais Beucerons.

Une dernière révision du standard en 1969 (appliquée en 1972) a ramené le nombre de robes à deux : le noir et feu et l'arlequin. L'avenir de cette dernière robe semblait plus que compromis en 1972, car comme le décrit Jacques Immele (38) : « *on en signalait un couple chez un éleveur du nord de la France (...). La robe arlequin, d'ici quelques années, aura totalement disparu et, pour l'instant, elle n'est encore mentionnée au standard que pour l'intérêt historique qu'elle représente* ».

La variété arlequin était considérée comme disparue dans les années 70, et a pu être réintroduite grâce à Sam (Figure 12), un mâle sans origine officielles, issu d'une beauceronne inscrite au L.O.F. et d'un mâle inconnu (21).

Figure 12 : Sam (Source Dauvergne (21))



Sam est donc l'aïeul de tous les Beucerons arlequins qui naissent aujourd'hui. « *Au début des années 70, deux ou trois éleveurs déclaraient de temps en temps de l'arlequin. Entre les années 1987 et 1990, pas moins de 30 éleveurs avec affixe ont déclaré au moins une portée composée d'arlequins* » (21 ; 50).

### 3) L'ergot

L'ergot, ou « griffe de St Hubert » est un vestige, présent chez certains chiens, du doigt interne du membre, porteur d'une griffe. Parfois il peut être double, donnant l'impression que le chien a six doigts (Figure 13).

Figure 13 : le double ergot



La première mention d'un double ergot chez le Beauceron date de 1897, dans l'ouvrage du comte Henry de BYLANDT, Les races de chien (22), où on pouvait lire « *ergoté double aux deux pattes de derrière* ». Pourquoi a-t-on sélectionné et donc conservé ce caractère tératogénique? Les raisons avancées sont une meilleure assise et/ou un pied plus sûr. Ces explications sont peu probables car l'ergot est inséré bien plus haut que la zone d'appui du pied, il ne touche pas le sol et est donc totalement inutile. Comme le remarque Sauvignac (67) : « *Si les Bergers de Beauce avaient, tout au début, été sélectionnés avec un double ergot utile, les premières descriptions, les premiers standards auraient bien insisté sur ce point. Les premiers dessins qui remontent à la fin du XIXème Siècle nous auraient montré des Beaucerons avec des ergots bas placés, alors qu'il n'en est rien. Pourtant ces écrits ou ces dessins collaient avec la réalité.* » L'histoire la plus séduisante est celle du cynologue Tournemine, qui parle en 1892 d'un chien à double ergot s'étant rendu célèbre sur le marché de la Villette par son habileté au travail. Il est cependant peu plausible que ce chien soit à lui seul à l'origine de la fixité de ce caractère. La raison la plus probable est que le double ergot ait été associé avec les aptitudes de berger : « *si, dans des lieux complètement différents comme la Savoie, le Massif Central ou les Landes où des bergers, des cultivateurs, possèdent des chiens de race indéterminée pour garder et conduire le troupeau, on pose la question "lorsque que vous voudrez garder un nouveau chien sur quoi vous baserez-vous pour le choisir", dans 60% des cas la réponse est "celui qui aura des doubles ergots".* » (66) Ainsi, le double ergot aurait été un moyen de choisir un chiot efficace au troupeau au sein d'une portée, partant du principe que s'il possédait ce caractère en commun avec son géniteur, il aurait plus probablement les mêmes aptitudes au travail.

Le double ergot est rapidement devenu une exigence, puisqu'il apparaît dans le standard dès 1911. Chez les autres races bergères, il est exigé également au standard du Briard, est facultatif chez le Berger des Pyrénées, son ablation étant recommandée dès la naissance chez le Berger Picard. On peut donc difficilement prétendre, en comparant ces quatre races bergères françaises, que la présence ou l'absence d'ergot simple ou double puisse être associée à des aptitudes bergères.

Le double ergot a eu de nombreux défenseurs et détracteurs. Dès 1914, au cours de l'assemblée générale du Club Français du Chien de Berger, on a émis l'idée de supprimer le double

ergot des standards du Briard et du Beauceron. Dès 1917, Paul Mégnin, directeur de l'Éleveur, s'élevait avec force et à plusieurs reprises contre la présence de l'ergot qu'il traitait de « *disgracieux et dangereux* », en raison des plaies qu'il occasionne souvent. En 1922, dans l'Acclimatation, De Kermadec écrivait qu'il voyait dans l'ergot un caractère tératogénique et d'héritage molossoïde. Puis Dretzen est intervenu en 1927 auprès de la Société Centrale Canine afin que pour les chiens de police et de travail l'ablation des ergots ne soit pas une cause de disqualification (38).

Les éleveurs et amateurs de Beucerons par contre semblaient attachés à l'ergot, ainsi que le prouve une pétition reçue par le président du club de race en 1914. Les raisons étaient surtout commerciales : « *ainsi rognée, dans ses ornements, notre belle race de Beauceron pourrait s'augmenter de tous les Dobermans que l'Allemagne ne demande qu'à nous vendre, sans que la différence soit sensible entre les uns et les autres* ». Cet argument reste discutable, la présence du double ergot ne pouvant être utilisée comme critère de race puisque sa transmission n'est pas systématique. En effet, certains chiots Beucerons naissent simplement ergotés voire pas du tout, alors que le double ergot est retrouvé sur des portées issues de croisement avec d'autres races.

En conclusion, le double ergot n'ayant absolument aucune utilité, il n'est conservé que par esprit de tradition. Ceci peut être regrettable, puisque peut conduire à éliminer de la reproduction des sujets par ailleurs très performants, et donc à une sélection erronée. En revanche, les amateurs de Beauceron étant pour la plupart très attachés à cette particularité, ils estiment que le respect seul de la tradition suffit à le conserver.

## D. Caractère

Le caractère n'est traité qu'en trois lignes dans le standard, et le Beauceron, selon le texte officiel, se doit seulement de n'être ni agressif ni peureux, ce qui n'a rien de caractéristique. Or les Beucerons ont de nombreux traits de caractère communs, certains qu'ils partagent avec d'autres races, notamment bergères. En effet, les traits de caractère principaux du Beauceron découlent directement de son utilisation première de chien de troupeau, puis de son adaptation à la vie plus citadine, et bien plus souvent familiale. Il ne faut cependant pas oublier que le caractère du chien, contrairement à sa morphologie, est en très grande partie façonné par son environnement.

Pour le décrire, puisqu'aucun texte officiel ne le fait, on peut reprendre ceux d'auteurs passionnés de la race, et qui la connaissent bien.

- **le Beauceron est un chien "de caractère"**. « *Par sa taille, sa puissance, son expression, il apparaît comme le redoutable défenseur de ses maîtres, de son troupeau, de sa propriété. Son regard foncé est franc, loyal, sévère, voire dur, ce qui lui a peut-être valu dans certaines régions une réputation de chien agressif.* » (66). Ce n'est pas une race « facile », il a de la trempe et son maître doit savoir faire preuve d'autorité, sans en abuser. Monique Reverdy, citée par Claude Pacheteau (50) : « *Ceux qui sont trop faibles risqueraient de ne connaître que des déboires. Le Beauceron a besoin d'un maître qui sache se faire respecter. C'est un chien qui se mérite.* » La hiérarchie doit être respectée (21), car c'est un chien qui va facilement avoir tendance à dominer, surtout le mâle (7). Il est important de savoir le remettre à sa place dès son plus jeune âge, et de lui imposer des limites. Ces limites dépendent du maître, et peuvent donc être plus ou moins strictes, mais elles doivent être présentes.

- **le Beauceron est un chien travailleur**, qui aime l'action en général et a besoin d'une activité à la fois physique et « intellectuelle ». « *Lorsque l'on voit un Beauceron, il est évident que l'on n'a pas affaire à un "rigolo". C'est du sérieux, il ne s'en laisse pas compter, il a un devoir, une mission (...). Il le fera avec toute sa force, toute son intelligence, mais aussi avec toute sa mesure, toute sa sagesse. (...) Toute contrainte injustifiée lui sera inacceptable* » (66). Il présente beaucoup d'ardeur à la tâche, « *il aime participer et satisfaire son maître. Doué d'une bonne mémoire et*

*d'une rapide compréhension, il travaillera consciencieusement* ». C'est cependant un chien susceptible et têtu, qui « *collabore beaucoup plus qu'il ne plie* ». Il ne doit donc pas être brusqué sous peine de se démotiver jusqu'à se dégoûter du travail qu'on lui demande. « *On lui reconnaît une certaine intelligence, une grande sensibilité d'esprit et une indéniable vivacité d'esprit.* » (21)

- **le Beauceron est un chien courageux** (il en faut pour tenir tête à un loup ou partir sur une attaque lancée), avec une certaine audace et un grand esprit d'initiative venant de sa fonction de chien de troupeau : « *Hardi, il le sera dans toutes les actions qui nécessitent d'aller de l'avant, de prendre des responsabilités et il résoudra avec toute la rigueur dont il est capable les problèmes qui se présenteront.* » (66)

- **le Beauceron est un chien tardif**. Il n'arrive « intellectuellement » à l'âge adulte que très tard par rapport à d'autres races (jusqu'à 3 ans pour les mâles, un peu moins pour les femelles), ce qui implique non seulement de maintenir les limites et les règles d'éducation jusqu'à cet âge sous peine de se faire déborder ; mais aussi de savoir prendre son temps pour le travail, en utilisant le jeu et la récompense beaucoup plus que la punition.

- **le Beauceron est un chien loyal**. Il est le chien d'un seul maître (ou d'une seule famille). A ce titre, il est gardien et protecteur, méfiant envers les étrangers, mais totalement dévoué à son maître auquel il voue une admiration sans borne. Il est extrêmement câlin voire collant par moments, très joueur, et heureux tant qu'il se trouve à proximité immédiate de son maître, avec une certaine possessivité. « *Si son maître se montre équitable avec lui, il fera, toujours, le maximum pour lui donner satisfaction. Une caresse sera la plus belle des récompenses. Le Beauceron est le chien d'un seul maître, cela ne veut pas dire que dans une famille il ne s'attache qu'à l'un de ses membres, mais lorsqu'il a été adopté et qu'il a adopté une famille, il éprouve d'énormes difficultés à en changer* » (66). C'est un chien particulièrement délicat avec les enfants, chose plutôt surprenante quand on connaît ses manières généralement bourruées.

En résumé, on peut dire que ce gentilhomme campagnard sage et hardi est également fier, actif, volontaire, loyal et franc, avec beaucoup de personnalité, bien que tardif.

### III. L'Elevage du Beauceron en France

#### A. Organisation de la cynophilie en France et ses principaux acteurs

##### 1) La Fédération Cynophile Internationale (FCI)

Elle a été créée le 22 mai 1911 par la Société Royale St Hubert belge et la Société Centrale Canine française (SCC), pour une entrée en vigueur au 01/01/1912. La raison de sa création était la volonté d'encourager et protéger la cynophilie et les chiens de pure race. Elle siège à Thuin, en Belgique, et les premiers pays à y adhérer étaient la Belgique, la France, l'Allemagne, l'Autriche et les Pays-Bas. Actuellement elle se compose de membres des pays fédérés (Europe) qui en reconnaissent l'ensemble des statuts et du règlement intérieur, et de membres de pays associés qui, eux, n'en reconnaissent que quelques points. Il s'agit principalement de pays d'Amérique Latine, de l'Asie, de l'Afrique, et de la Grande Bretagne. Elle ne reconnaît qu'un seul organisme dirigeant dans chaque pays affilié, en France il s'agit évidemment de la SCC.

Le rôle de la FCI est complexe, et partagé comme suit :

- promouvoir l'élevage et l'utilisation des races en bonne santé
- gérer les commissions scientifiques (recherche, dysplasie, insémination artificielle)
- organiser des expositions internationales
- gérer le répertoire international des affixes
- contrôler la reconnaissance mutuelle des livres d'origines
- unifier les règlements
- maintenir les juges au niveau
  - veiller au respect et à la diffusion mondiale des standards de toutes les races canines qu'elle reconnaît (plus de 300).

## 2) La Société Centrale Canine (SCC)

En France, la Société Canine pour l'amélioration des races de chiens (actuelle Société Centrale Canine) date de 1882, le Livre des Origines Français ayant été ouvert en 1885. Elle a été fondée à la même époque que ses homologues étrangers, dans une volonté de structuration des races et de l'élevage. Son rôle est de promouvoir l'élevage canin en France. C'est la Société Centrale Canine (SCC), reconnue d'utilité publique et placée sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, qui recense tous les chiens de France grâce à l'identification devenue obligatoire, et gère le fichier. C'est également elle qui supervise tous les clubs de races, spécialisés chacun dans une race, voire deux pour les races à petit effectif, et gère les inscriptions provisoires puis définitives au livre des origines français (L.O.F.), ainsi que les affixes qui sont la « signature » de l'éleveur. Elle supervise les expositions canines et les sports canins par l'intermédiaire de commissions régionales. Elle a également une fonction de formation, des juges mais également des éleveurs depuis la nécessité d'obtention du certificat de capacité pour exercer.

Les livres d'origine peuvent être fermés ou ouverts. Dans le cas d'un livre fermé, seuls les chiens issus du croisement de deux adultes inscrits peuvent être inscrits, alors que dans le cas d'un livre ouvert (cas du Berger de Beauce), l'inscription peut être faite à titre initial.

La SCC est à l'origine, avec la Société Royale Saint Hubert, de la création d'un organisme de supervision international : la Fédération Cynophile Internationale.

## 3) Le Club des Amis du Beauceron

Le Club des Amis du Beauceron, fondé en 1911 et actuellement présidé par Alain Thévenon, est le club de race officiel. Il est, comme précisé plus haut, sous tutelle de la SCC et a pour mission la promotion de la race.

A ce titre, il oriente les politiques de sélection, en particulier en matière de lutte contre les tares génétiques comme la dysplasie coxo-fémorale, et décerne les cotations 2 (premier choix), 3 (excellent) et 4 (recommandé) aux meilleurs sujets selon des critères morphologiques, ainsi que les 5 (Elite B) et 6 (Elite A) qui sont obtenues sur descendance, toujours sur critères morphologiques (Figure 15).

Tableau 1 : cotations

N°	Dénomi-nation	Morphologie	Caractère	Dys-plasie	Décerné lors de
0	Non confirmé	/	/	/	/
1	Confirmé	Acceptée	Accepté	/	Exposition ou journée beauceronne
2	Premier choix	Excellent ou très bon	Excellent	Indemne	Journée beauceronne
3	Excellent	Excellent	Excellent	Indemne	Régionale d'élevage
4	Recommandé	Excellent	Excellent	Indemne	Nationale d'élevage
		Proposé et accepté pour la recommandation			
5	Elite B	Non recommandé, ayant produit : - pour les mâles, avec entre 2 et 5 lices, au moins 8 chiots dont deux côtés 4 et six côtés 3 - pour les femelles, au moins 5 chiots dont deux côtés 4 et trois côtés 3		Indemne	Sur dossier
6	Elite A	Recommandé, ayant produit : - pour les mâles, avec entre 2 et 5 lices, au moins 8 chiots dont deux côtés 4 et six côtés 3 - pour les femelles, au moins 5 chiots dont deux côtés 4 et trois côtés 3		Indemne	Sur dossier

Il organise également à travers ses délégations régionales des journées beauceronnes et régionales d'élevage, ainsi qu'une journée nationale d'élevage annuelle. Le but de ces journées est de promouvoir la race auprès du public, et de confronter les éleveurs et les amateurs de la race au cours de concours de beauté surtout, mais aussi sportifs (en particulier un concours de ring réservé au Beauceron en nationale d'élevage, démonstrations de chiens de troupeau,...).

Le club a également un rôle d'information auprès des éleveurs, amateurs de Beaucerons et futurs amateurs, grâce à la revue Le Bas Rouge publiée 4 fois par an depuis le mois de juin 1933 et à son site internet. Les objectifs de la revue lors de sa création étaient de « *resserrer les liens qui unissent les membres du club en les tenant au courant de la vie sociale de leur groupement, les renseigner sur tout ce qui se rapporte à leur chien de prédilection, défendre la cause du Chien de Berger de Beauce, faire ressortir ses admirables qualités et connaître ses diverses utilisations, ainsi que tous les services qu'il est à même de rendre* » (9). Actuellement, elle recense l'ensemble des résultats en beauté et travail, la liste des chiens exempts de dysplasie, les nouveaux affixes, et divers articles en rapport avec le Beauceron : c'est un véritable dossier technique pour les éleveurs et passionnés de la race, auquel on peut reprocher cependant d'être justement un peu trop technique, et pas assez de vulgarisation, ce qui rebute la plupart des amateurs de Beaucerons non intéressés par l'élevage. Le site Internet (<http://www.berger-de-beauce.com>) est destiné à un public moins averti, qui peut y trouver de nombreux renseignements sur la race, les dates d'expositions ou les portées à venir.

Le travail du club est réparti entre les 25 délégations régionales. Au sein du club, on compte cinq commissions : juges, élevage, expositions, celle des finances et utilisation regroupant les sous-commissions ring et obéissance, pistage, troupeau, et agility.

#### 4) Les éleveurs

Les éleveurs sont les plus proches du grand public. Ce sont eux qui produisent les Beaucerons de demain, et leur façon de sélectionner les géniteurs et de les apparier peut à long terme faire évoluer une race, ils sont donc de véritables acteurs pour la race.

On peut les classer en professionnels / amateur ; adhérents ou non au club de race ; avec / sans affixe.

##### a) Définition légale de l'éleveur professionnel et conséquences

La législation de l'élevage canin a été revue et corrigée dans le cadre de la loi n° 99-5 du 6 janvier 1999. L'article 13 de cette loi reprend certains articles du code rural, dont l'article 276-3 :

*« III : On entend par élevage de chiens ou de chats l'activité consistant à détenir des femelles reproductrices et donnant lieu à la vente d'au moins deux portées par an.*

*IV : (...) l'élevage, l'exercice à titre commercial des activités de vente, de transit ou de garde (...):*

*- Font l'objet d'une déclaration en préfecture*

*- Sont subordonnés à la mise en place et à l'utilisation d'installations conformes aux règles sanitaires et de protection sociale pour ces animaux*

*- Ne peuvent s'exercer que si au moins une personne, en contact direct avec les animaux, possède un **certificat de capacité** attestant de ses connaissances relatives aux besoins biologiques, physiologiques, comportementaux et à l'entretien des animaux de compagnie. Ce certificat est délivré par l'autorité administrative, qui statue au vu des connaissances ou de la formation, et notamment des diplômes ou de l'expérience professionnelle d'au moins trois ans des postulants. »*

Ces paragraphes apportent deux nouveautés principales : un éleveur canin est considéré comme professionnel à partir de la vente de deux portées par an, et tout éleveur professionnel doit être titulaire d'un certificat de capacité, prouvant qu'il a les connaissances et les compétences nécessaires pour pratiquer l'élevage de chiens (ou de chats). Seules les personnes produisant au maximum une portée par an sont considérées comme amateur, au sens légal et également fiscal, et donc dispensées de l'obtention de ce certificat.

##### Décret n°2000-1039 du 23 octobre 2000 :

*« Article 1<sup>er</sup> : Le préfet peut délivrer le certificat de capacité aux postulants qui justifient :*

*a) Soit d'une expérience professionnelle d'une durée minimale de trois années d'activité à titre principal, en tant que responsable ou employé dans l'exercice d'une ou plusieurs des activités mentionnées à l'article L. 914-6 du code rural ;*

*Soit d'une expérience relative aux soins et à la protection des animaux d'une durée minimale de trois années, comportant une activité représentant au moins un mi-temps au contact direct avec les animaux au sein d'une fondation ou d'une association de protection des animaux, reconnue d'utilité publique ou affiliée à une œuvre reconnue d'utilité publique ;*

*b) Soit de la possession d'un diplôme, titre ou certificat figurant sur une liste publiée par arrêté du ministère de l'agriculture ;*

*c) Soit de connaissances suffisantes attestées par le directeur régional de l'agriculture et de la forêt. »*

Le but de l'instauration de ce certificat de capacité était bien sûr de s'assurer que tous les éleveurs d'animaux de compagnie aient les connaissances nécessaires, mais aussi de décourager les éleveurs occasionnels de chiens.

Les connaissances suffisantes évoquées à la fin du paragraphe peuvent être enseignées et évaluées lors de stages organisés par diverses organisations, comme la Société Centrale Canine ou des associations d'éleveurs (Société Francophone de Cynotechnie,...)

#### b) Différences entre professionnels et amateurs pour l'acheteur

Parmi les professionnels, certains ne produisent que peu de portées par an, élèvent leurs chiens dans le cadre familial, et bien souvent ont une autre profession à côté car l'élevage canin n'est pas une activité très lucrative... D'autres sont de « vrais » professionnels dans le sens où ils vivent des produits de leur élevage. Parmi eux, on peut distinguer les passionnés, qui ont fait de leur passion leur métier, et les commerciaux qui produisent de la quantité plutôt que de la qualité. La différence entre les deux n'est pas forcément facile à saisir pour le néophyte souhaitant acquérir un chien, elle a pourtant son importance.

Les amateurs peuvent également être séparés en deux catégories : le particulier qui possède une chienne et la fait reproduire occasionnellement avec un mâle choisi par facilité, et qui sauf exception produisent souvent des chiots médiocres, en raison de l'absence d'une vraie sélection ; et l'amateur qui fait reproduire sa chienne de façon raisonnée, avec un mâle sélectionné selon des critères qui lui sont propres et auxquels il croit. Ces derniers peuvent produire des sujets d'une réelle qualité, même s'ils auront généralement plus de mal à les placer que l'éleveur ayant pignon sur rue.

#### c) Affixe

Tous, professionnels et amateurs, peuvent être adhérents ou non au club de race, ce qui implique logiquement que les adhérents se conforment aux directives du club en matière de sélection. L'adhésion est obligatoire pour la participation à toutes les manifestations organisées par le club.

Parmi les adhérents, certains possèdent une affixe, "signature" de l'éleveur, que la plupart possèdent. Elle peut être positionnée avant ou après le nom du chien, et apparaîtra sur les papiers de tous chien issu de l'élevage. Pour l'obtenir, l'éleveur doit en faire la demande auprès de la SCC, et avoir l'aval du club de race, plus ou moins automatique selon les clubs. En Beauceron, le club réclame une lettre de motivation avant de donner son accord éventuel. Le possesseur d'affixe a certains devoirs, comme celui de se plier aux exigences du club en matière de sélection, et de ne produire que des portées inscrites au L.O.F. Toute non conformation à ces règles peut entraîner des sanctions dont le retrait de l'affixe.

#### 5) Les amateurs de Beauceron en France

On peut les partager en éleveurs (traités précédemment), familles, utilisateurs et exposants, un même amateur pouvant se retrouver dans ces différentes catégories. Les utilisateurs sont les amateurs qui « utilisent » leurs chiens, sportivement ou professionnellement ; les « exposants » sont ceux qui présentent fréquemment leur chien au cours des expositions et concours de beauté ; les « familles » étant les possesseurs de Beaucerons de compagnie, vivant avec eux. Effectuer des

statistiques permettrait de connaître la répartition des Beaucerons entre ces différents types d'amateurs, mais c'est un travail qui ne rentre pas le cadre de cette thèse, et n'a jamais été effectué. Globalement, la suprématie des « familles » est écrasante par rapport aux autres catégories.

« *La plupart des gens qui acquièrent un beauceron aujourd'hui l'utilisent comme gardien.* » (7) Ce travail ne nécessite pas forcément de dressage préalable, le Beauceron étant un bon gardien par instinct.

## B. Les papiers du chien

### 1) Identification

Les chiens peuvent être classés en deux catégories : chien avec ou sans pedigree. Tous, avec ou sans papiers, doivent être identifiés, la cession d'un animal étant interdite si l'animal n'est pas identifié, selon l'article 12 de la loi du 6 janvier 1999. Deux méthodes existent : le tatouage, qui consiste à apposer un code constitué de lettres et chiffres dans l'oreille ou sur la cuisse du chien, effectué par un vétérinaire ou un tatoueur agréé, et l'identification électronique plus couramment nommée « puce électronique ». Une fois l'animal identifié, son numéro d'identification est répertorié, associé à celui de son propriétaire et une description de l'animal, dans un fichier national géré par la SCC (tatouage) ou par le syndicat des vétérinaires (puce). Ainsi tout animal trouvé peut être identifié précisément, de même que ses résultats en concours de travail ou de beauté, ce qui permet d'éviter les fraudes.

### 2) Inscription au L.O.F.

Pour qu'un chien puisse être inscrit au L.O.F. il faut qu'il soit titulaire d'un certificat de naissance et subisse un examen de confirmation.

#### a) Certificat de naissance

Pour l'obtenir, l'éleveur doit passer par plusieurs démarches administratives de déclaration à la SCC. En effet, dès l'accouplement entre deux géniteurs, il doit remplir une « déclaration de saillie » (Annexe 1) et la retourner à la SCC au plus tard 4 semaines après la saillie. La déclaration de saillie porte entre autres les noms et ascendances des deux chiens, ainsi que leur numéro d'identification. Elle est signée et datée par les propriétaires du mâle et de la femelle.

Une fois la saillie enregistrée, la SCC renvoie une liasse comportant la « déclaration de naissance » et le formulaire d'inscription de la portée. Dans les deux semaines suivant la naissance de la portée, l'éleveur renvoie la déclaration de naissance (Annexe 2) dûment remplie avec le nombre de chiots, et la répartition mâles / femelles. Enfin, dès que les chiots sont identifiés selon une des deux méthodes précisées, il renvoie le formulaire d'inscription de portée (Annexe 3) à la SCC. Cette déclaration comporte le nom de chacun des chiots, son sexe, sa robe, sa variété quand il y a lieu, et son numéro d'identification, accompagné des récépissés d'identification, les noms devant bien évidemment correspondre.

Après réception et vérification des informations, la SCC édite les « certificats de naissances », portant le nom du chien, son identification et sa description, les coordonnées de l'éleveur, et les ascendants du chien jusqu'aux arrière-grands-parents (Annexe 4). Sur ce certificat sont précisés pour chaque ascendant la cotation, les éventuels titres de champion et le résultat positif des tests d'éradication de maladies héréditaires : dysplasie coxo-fémorale chez le Beauceron, les résultats négatifs étant confidentiels, ils n'y figurent pas.

Le certificat de naissance prouve que le chien est bien issu d'un accouplement entre deux parents enregistrés au L.O.F., et permet d'obtenir le carnet de travail (voire partie 2, I.C.), passeport pour toutes les compétitions officielles.

Mais il ne donne pas au chien le droit de reproduire dans la race. Pour cela, le chien doit subir un examen « de confirmation » au cours d'une exposition.

#### b) Examen de confirmation et pedigree

Il s'agit de vérifier que la morphologie du chien correspond bien au standard de sa race. Cet examen est sanctionné par l'obtention du pedigree, portant les mêmes renseignements que le certificat de naissance, qui autorise le chien à reproduire en race pure (Annexe 5).

Pour les chiens issus d'une portée non déclarée, et donc considérés comme non L.O.F., il existe une possibilité d'obtenir un pedigree. Il s'agit de la confirmation à titre initial, pour les races dont le livre est encore ouvert, ce qui est le cas du Beauceron. Pour cela, il doit subir l'examen de confirmation au cours d'une journée beauceronne, d'une régionale ou d'une nationale d'élevage. Le chien doit obtenir le qualificatif « excellent » en morphologie et en caractère. Le fait que le chien travaille est en point positif qui peut être pris en compte. Il doit également être indemne de dysplasie coxo-fémorale. Si le chien est accepté, il ne pourra jamais obtenir de cotation supérieure à la confirmation, mais ses descendants issus d'un mariage avec un autre chien L.O.F. pourront eux-aussi être inscrits au L.O.F. et accéder à toutes les cotations.

En Beauceron, la confirmation se fait en trois temps :

- prise des mensurations du chien : la tête, la longueur du corps, le périmètre thoracique et la hauteur au garrot. La seule mesure pouvant influencer sur le résultat de la confirmation est la hauteur au garrot qui doit être comprise entre les minima et maxima. Les autres données permettent surtout d'effectuer des statistiques et de mieux connaître le cheptel.

- le test de caractère (Annexe 6) qui est sensé éliminer tous les chiens peureux ou non sociables. Le test de caractère en Beauceron est très simple. Il consiste en quatre exercices qui sont : la lecture du tatouage qui doit être facilement réalisable par le juge, le test aux coups de feu qui ne doivent pas provoquer de peur, la menace au bâton à laquelle le chien doit faire face et le retour au calme avec test de sociabilité. Chaque critère est noté sur 10, et pour obtenir le qualificatif « excellent » le chien doit obtenir au moins 7,5 points à chaque épreuve. L'intérêt de ce test est de juger la réaction du chien face à un stress croissant, afin de vérifier sa stabilité émotionnelle. En aucun cas le chien ne doit montrer d'agressivité envers le juge ou ses assistants, ni se cacher derrière son maître.

- l'examen morphologique (Annexe 7) : le juge examine la tête, la ligne de dessus, de dessous, les membres antérieurs puis postérieurs, l'ossature, la queue, le poil, les yeux et les allures. Il attribue à chaque fois un qualificatif pouvant être « insuffisant », « assez bon », « bon », « très bon » ou « excellent » (ce dernier qualificatif étant évidemment le meilleur).

Les modifications en cours actuellement concernant la législation de l'élevage s'intéressent à la confirmation. En effet, cette confirmation est une spécialité bien française, dans la plupart des autres pays l'accouplement de deux adultes avec pedigree suffit à produire une portée avec pedigree. Les nouveaux textes devraient aboutir à l'abolition de l'examen de confirmation. Mais les clubs de races sont opposés pour la plupart à cette mesure, et vont devoir trouver des méthodes compensatoires afin de préserver ce système de présélection des reproducteurs, notamment par une modification des cotations et une influence sur l'affixe qui serait conditionnée par l'utilisation de reproducteurs "sélectionnés".

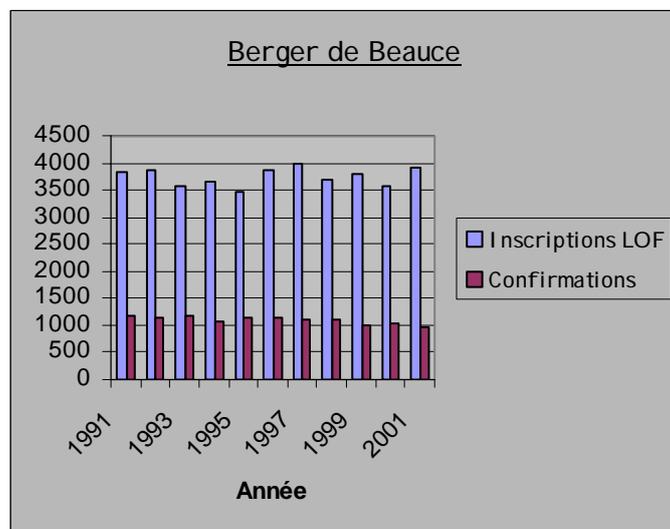
### C. Evolution des effectifs

Selon le Club des Amis du Beaucerons, la race se classe au 10<sup>e</sup> rang français par le nombre de naissances en 2001, et Claude Pacheteau, (51) le classe parmi les 15 races préférées des français. Le beauceron est donc un chien fréquent en France, on le croise régulièrement dans la rue et chez les spécialistes du chien comme les vétérinaires par exemple, sans pour autant atteindre la popularité de certaines races. Le nombre des naissances par an est stable depuis plusieurs années (Tableau 2 et Figure 14).

Tableau 2 : Evolution des effectifs du Berger de Beauce de 1991 à 2001

Figure 14 : Evolution des effectifs du Berger de Beauce de 1991 à 2001

Année	Inscriptions LOF	Confirmations	Pourcentage
1991	3840	1175	30
1992	3856	1158	30
1993	3596	1173	32
1994	3661	1073	29
1995	3455	1133	32
1996	3878	1137	29
1997	3976	1113	27
1998	3704	1120	30
1999	3799	993	26
2000	3577	1038	29
2001	3908	964	24
2002	3981		
Nombre de chiens dans la grille de sélection			
		5031	12



La proportion moyenne de confirmation avoisine les 30%, ce qui est légèrement supérieur à celle des chiens du premier groupe (25%, Tableau 2 et figure 15) et très légèrement inférieur à celle de l'ensemble des races (32%, Tableau 3 et figure 16). En revanche, le pourcentage de chiens dans la grille de sélection (qui correspond aux cotations supérieures à 1, la confirmation), de 12%, est supérieur à celui des autres races (9% pour le premier groupe, 5% sur l'ensemble des races).

Tableau 3 : Evolution des effectifs des chiens du premier groupe (Chiens de Berger et Bouvier sauf Bouviers Suisses) de 1991 à 2001

Année	Inscriptions LOF	Confirmation	Pourcentage
1991	39585	10089	25
1992	36629	9272	25
1993	35026	8919	25
1994	33245	8182	24
1995	32347	7748	23
1996	34364	8420	24
1997	31922	8034	25
1998	30195	7718	25
1999	29505	7310	24
2000	29063	6994	24
2001	29781	6794	22
	361662	89480	24
Nombre de chiens dans la grille de sélection			
		33840	9

Figure 15 : Evolution des effectifs des chiens du premier groupe (Chiens de Berger et Bouvier sauf Bouviers Suisses) de 1991 à 2001

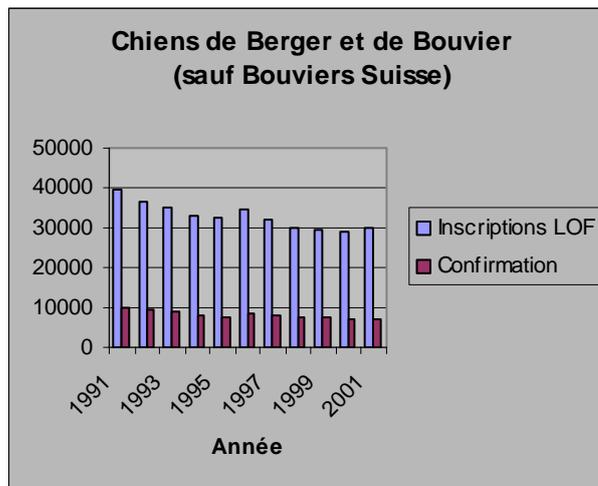
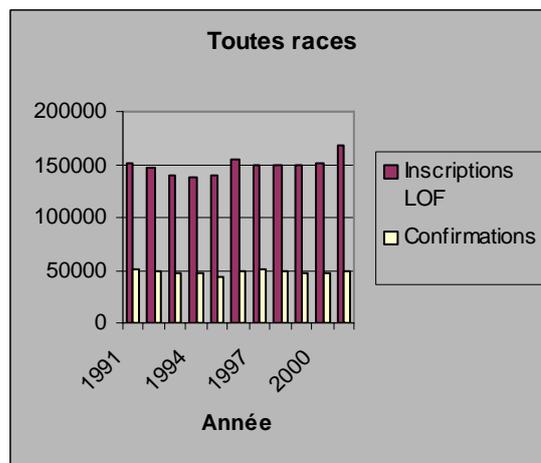


Tableau 3 : Evolution des effectifs des chiens de toutes les races de 1991 à 2001

Année	Inscriptions LOF	Confirmations	Pourcentage
1991	150176	50057	33
1992	146316	48508	33
1993	140396	47427	33
1994	137744	46230	33
1995	139173	43731	31
1996	154632	49981	32
1997	148350	50501	34
1998	148546	49461	33
1999	148545	48068	32
2000	151812	47638	31
2001	168855	49209	29
	1635045	530811	32
Nb de chiens dans la grille de sélection			
		83616	5

Figure 16 : Evolution des effectifs des chiens de toutes les races de 1991 à 2001



Le Berger de Beauce semble donc avoir évité jusque là tout phénomène de mode, qui se serait traduit par une augmentation brutale du nombre de naissance liée, à une très forte augmentation de la demande suite à un événement généralement médiatique. En effet, on n'observe pas de hausse brutale des naissances à la suite de la sortie du film L'ours, ni après le Loft (Loana avait un Beauceron... !) C'est un point positif, car de tels phénomènes de mode sont, selon de nombreux cynophiles, toujours préjudiciables à la sélection dans une race. En effet, on peut observer dans ce cas plusieurs effets pervers :

- suite à l'augmentation de la demande, on fait augmenter l'offre en diminuant la pression de sélection. Les individus utilisés pour la reproduction ne sont plus forcément les meilleurs, mais tous ceux pouvant reproduire, et on tolère chez eux des défauts auparavant rédhibitoires, comme la dysplasie ou l'agressivité par exemple.

- attirées par l'appât du gain, des personnes sans aucune connaissance ou passion pour la race se mettent à produire, avec souvent de graves erreurs voire une absence de sélection.

- afin de s'adapter à la demande des acheteurs, qui sont des familles dans le cas de phénomènes de mode, la sélection peut changer d'orientation et la fonction historique du chien disparaître au profit de celle de chien de famille.

- la publicité faite autour d'une race ne l'a dépeint pas forcément sous son vrai jour, en insistant sur les qualités et en oubliant les défauts, ce qui peut apporter bien des désillusions à l'acheteur.

Le faible pourcentage de chiens confirmés (30% environ) indique que les 2/3 des effectifs nés ne reproduiront pas, en tout cas pas en race pure, ce qui limite d'autant le nombre de reproducteur et donc le potentiel génétique canin. Un des objectifs du Club des Amis du Beauceron et de la SCC est donc d'augmenter le pourcentage de chiens confirmés, afin d'éviter une consanguinité trop serrée. C'est un des points qui pousse le législateur vers une abolition de la confirmation. Le système de certification réversible des reproducteurs envisagé, qui compenserait cette abolition, permettrait d'éviter la contamination de toute une lignée, voire de toute une race, par un étalon "pollueur" comme ça a déjà été le cas par le passé. De plus, en cas de problème de ce type, le recours à des chiens de potentiel génétique plus faible serait possible, sans avoir à utiliser des chiens de race cousine. Mais l'abandon de la confirmation empêcherait la détection précoce de certaines tares, et autoriserait la reproduction des éventuels porteurs (47).

Comme l'indique son nom, la fonction originelle du Berger de Beauce était le travail au troupeau et il a été modelé au cours des siècles dans ce sens. Cette sélection à très long terme a abouti à un chien adapté morphologiquement à sa fonction, mais également possesseur d'un très fort instinct indispensable à tout chien de troupeau, et d'un caractère propre. Puis les objectifs des amateurs de Beauceron ont changé, l'éloignant en partie de sa fonction bergère pour lui permettre de se rendre utile dans d'autres domaines. Le Berger de Beauce d'aujourd'hui présente des différences avec celui présenté à l'exposition universelle de 1863 ; mais de chien de garde et conduite de troupeau il est devenu un chien de travail beaucoup plus polyvalent, présent dans un grand nombre de disciplines.



## Partie 2 : Les disciplines de travail

« chien de travail », « chien d'utilité », « chien de sport », sont des expressions génériques souvent utilisées, parfois à tort et à travers. Tous les chiens peuvent être considérés comme utiles. Ceux destinés à l'alimentation humaine comme c'est le cas en Chine, sont utiles. Les chiens de recherche de personnes disparues, les chiens guides d'aveugles, également, ainsi que les chiens de chasse, chiens de sports, ou chiens de garde. Même les chiens de compagnie, seul réconfort de personnes parfois très seules dont la présence a bien une justification sociale, et ce de plus en plus à l'heure actuelle. Chaque chien, quel qu'il soit, a une utilité pour son maître, puisqu'ils servent tous à quelque chose ou à quelqu'un, parfois de façon inconsciente.

Dans le cadre de ce travail, je vais restreindre l'étude aux activités nécessitant une spécialisation importante du chien, et pour lesquelles on reconnaît une aptitude particulière à certaines races, en particulier, puisque c'est le sujet, au Beauceron. C'est pourquoi vont être exclues toutes les activités de chasse par exemple, qui ne concernent pas le Beauceron ; et les activités sportives ouvertes à toutes les races, et où toutes les races peuvent réussir avec autant de probabilité, comme c'est le cas de l'obéissance ou de l'agility. Il ne s'agit pas ici de prétendre que l'agility (pour garder cet exemple) ne constitue pas un travail de la part du chien, mais plutôt qu'il ne s'agit pas d'une activité nécessitant des aptitudes particulières orientant la sélection.

Une fois ces restrictions faites, il reste à classer les différentes activités en fonctions utilitaires et fonctions de loisir. Par utilitaires, on entend les fonctions pour lesquelles le chien n'a pas le droit à l'erreur : il est un véritable outil au service de l'Homme, il exerce véritablement son « métier de chien ». S'il ne convient plus à sa tâche, alors son maître n'a pas d'autre possibilité que celle de le réformer. Il s'agit du chien de berger travaillant tous les jours au troupeau, du chien de garde ou de défense, du chien détecteur (drogue, explosifs, etc.), du chien militaire ou de police, et du chien de recherche et de sauvetage. Les fonctions de loisirs, quant à elles, dérivent de fonctions utilitaires, sous forme de compétitions, et les chiens qui les pratiquent peuvent être nommés à juste titre « chiens de sport ». On y retrouve les concours de chiens de troupeau, les concours de pistage, et les concours dérivés des épreuves de chien de police, qui comportent tous du mordant, à savoir principalement le ring, le mondioring, le RCI, et le campagne.

### I. Historique du travail du chien

De tous temps, l'Homme a mis le chien à son service. Dès l'âge de pierre, où il l'a domestiqué, il l'a utilisé d'abord dans un but alimentaire, puis a découvert qu'il pouvait être utile à la chasse, ainsi qu'à la garde et la protection de l'Homme et de ses biens. Plus récemment, le chien a suivi l'Homme vers la ville et est devenu citoyen. L'Homme a toujours su reconnaître et exploiter les capacités du chien dans des domaines où lui-même est handicapé, et l'a ainsi sélectionné et entraîné pour s'en faire un allié indispensable dans ses activités professionnelles. Il l'a ensuite associé à ses loisirs, dont la pratique s'est rapidement développée au cours du siècle dernier.

## A. Reconversion du chien de berger

### 1) Le recul du chien de troupeau

Pour toutes les races bergères, l'unique raison d'être était le travail au troupeau. Travail à la fois de protection du troupeau contre les prédateurs en montagne, et travail de conduite en particulier lors de la transhumance, afin de protéger les cultures du passage des moutons, et de laisser la route libre pour les véhicules. Le nombre de chiens utiles était alors directement proportionnel au nombre de têtes de moutons.

A partir de la deuxième moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, l'élevage ovin a traversé une crise. En effet, l'usage et donc la production du coton s'est développé au détriment de la laine ; et la tentative de reconversion du mouton français vers la viande a été un échec. En effet, au moment de l'ouverture du marché mondial il n'a pas pu faire face à la très forte concurrence américaine, australienne et argentine. De plus, l'élevage bovin était alors en pleine croissance, au détriment de l'ovin. Le cheptel ovin a régressé alors fortement, passant de 33 millions de moutons en 1850 à 10 millions dans les années 70 (59), et les 220 000 bergers de 1862 n'étaient plus que 83 000 en 1882 (30). Parallèlement, la protection des cultures par haie, la clôture des herbages et le remplacement de la transhumance par le transport ferroviaire ont rendu le chien de conduite de moins en moins indispensable. Enfin, la disparition quasi complète des grands prédateurs que sont le loup, l'ours et le lynx du paysage français a posé également la question de l'avenir du chien de protection.

Dès la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, le chien de troupeau n'est donc plus indispensable au berger, même s'il reste un auxiliaire apprécié. Paradoxalement, au fur et à mesure que le nombre de têtes de mouton diminue, la population canine de race bergère ne fait qu'augmenter, et ceci pour toutes les races...

### 2) L'apparition des chiens de police, de gendarmerie et de douane

Le chien a toujours été plus ou moins chien de police, puisqu'il servait autrefois à la défense de certaines forteresses, ou était dressé à poursuivre et à arrêter les malfaiteurs. Les premiers chiens pisteurs ont d'ailleurs été employés par les gendarmes frontaliers dès le XVI<sup>ème</sup> siècle. A cette époque et jusqu'au début du XX<sup>ème</sup> siècle, leur rôle principal était d'assister leur maître pendant les arrestations, d'intercepter les animaux passant illégalement les frontières et de détecter certains produits de contrebande comme le tabac (Figure 17). Leur utilisation a ensuite été abandonnée en raison de l'évolution des techniques de fraude et des moyens de surveillance.

Figure 17 : Chien de douane (Source : Magazine Chiens Sans Laisse)



Le premier chenil de police a été créé à Gand (Belgique) en 1899, sur la proposition du Commissaire de Police en Chef : Mr Van Wesemael. Les chiens y étaient utilisés pour les rondes de nuit, afin de lutter contre la petite criminalité. Il s'agissait essentiellement de Bergers Belges, et d'un Berger Picard. Suite à cette création, l'idée du chien auxiliaire de police s'est répandue assez rapidement en Belgique et à l'étranger. Celle d'utiliser le chien pour la recherche des personnes disparues est née dans les années 1920, et une expérimentation a été menée dans certaines villes de France, sans être réellement convaincante. Des clubs spéciaux se sont formés, et ont conduit à scinder les chiens de défense en deux catégories : chiens d'attaque et chiens de recherche. En 1914, Paul Mégnin (45) signale qu'il existait alors des chenils municipaux dans plusieurs villes de provinces, comme Lille, Asnières ou Lyon, « *dont les pensionnaires rend[ai]ent quotidiennement de signalés services. Du chien de police est né le chien du garde-chasse qui commence également à se répandre, et l'on songe à utiliser le chien du facteur rural, le chien du gendarme, le chien du garçon de recette, etc.* » En raison du succès du chien de police dans divers pays, en particulier en Allemagne, la gendarmerie a décidé à son tour de se doter de chiens en 1943, et a obtenu la cession du centre de Gramat en 1945 pour y installer sa section cynophile. Elle a ainsi obtenu une autonomie complète dans le domaine du dressage des chiens et de la formation des maîtres. Lors de sa création, les chiens étaient au nombre de 69 appartenant à 13 races différentes, et parmi lesquels on comptait 17 beaucerons.

En 1970, la recrudescence du trafic de drogues a poussé la gendarmerie et les douanes à se ré-intéresser au chien de recherche, et depuis cette date le nombre et l'utilisation des équipes cynophiles ne cessent d'augmenter.

Plus récemment, avec le développement du terrorisme, une nouvelle spécialité a été ajoutée aux chiens : celle de la recherche d'explosifs.

### 3) L'apparition du chien de guerre

L'utilisation du chien dans les activités militaires ne date pas d'hier, puisque pendant l'antiquité déjà les molosses assyriens étaient, harnachés et porteurs d'armes redoutables, envoyés à l'attaque dans les rangs ennemis pour y semer la panique ; et au Moyen-Age des dogues étaient employés harnachés de costumes à pointes ou porteur de poix enflammée sur le dos. Divers mémoires font également état de l'emploi du chien pendant les guerres du premier et second empires.

L'apparition du chien sanitaire (Figure 18) date de 1895 en France, avec la création par le capitaine Tolet, M. Lepel-Cointet et le docteur Granjux de la Société Nationale du Chien Sanitaire, destinée à développer la préparation et l'emploi de ce chien. C'est en France la seule utilisation reconnue du chien militaire jusqu'au conflit de 1914-18, malgré de nombreuses publications en suggérant d'autres : Tactique et chien de guerre ; le chien de guerre moderne et le nouvel armement du lieutenant Jupin dès 1887, Etude sur la liaison par chiens de guerre du capitaine Lauth, ou encore Le chien estafette du lieutenant Vicard et du sergent Rhode en 1910, qui recensait les résultats obtenus par les chiens de liaison durant les manœuvres du Centre.

Figure 18 : Chien sanitaire et les brancardiers (Source : Magazine Chiens Sans Laisse)



La France n'est pas la seule à s'intéresser au chien militaire. En 1910 a été créée, sur l'initiative du lieutenant des carabiniers Van de Pute, la société belge du chien sanitaire, et en 1913 le même lieutenant Van de Pute a eu l'idée d'utiliser le chien de trait de Belgique pour le transport des armes et munitions. L'armée allemande, elle, utilisait le chien dans trois fonctions différentes : chien sanitaire, chien estafette chargé de la transmission de messages, et chien sentinelle (Figure 19). Leur emploi et leur dressage étaient minutieusement réglés, et leurs capacités éprouvées et comparées lors de concours organisés à l'occasion d'expositions canines. Les armées anglaises et américaines utilisaient, elles, principalement des chiens de liaison qui, avec le service des pigeons-voyageurs, formaient une section spéciale du service de liaison (Figure 20) dépendant directement de l'état-major.

Figures 19 et 20 : Chien sentinelle et chien de liaison (Source : Magazine Chiens Sans Laisse)



En Italie, le ravitaillement des premières lignes était confié aux chiens. Les Russes, eux, nourrissaient les chiens exclusivement sous les véhicules blindés, puis les envoyaient affamés et chargés d'explosifs sur ceux de leurs ennemis. Ce n'est pas là l'utilisation du chien en temps de guerre la plus glorieuse...

Le conflit de 1914-18 va mettre à contribution de nombreux chiens, et malgré le scepticisme de certains dirigeants de l'état-major français, le Service des Chiens de Guerre est institué le 25 décembre 1915 et rattaché à la direction de l'infanterie. Il concerne l'utilisation de chiens de liaison, et s'élargira ultérieurement aux chiens sentinelles et de patrouille pour les chiens de race bergère ; aux chiens de trait, de portage ou de garde pour les chiens de montagne, dogues ou mâtins ; et enfin à la dératissage des tranchées et bâtiments, pour les terriers et bouledogues.

A l'entre-deux-guerres, le dressage des chiens se spécialise en fonction de chaque emploi, et dans ce but de nombreux chenils militaires sont créés de façon très structurée, des concours de dressage de chiens de liaison et estafette sont organisés afin d'encourager leur élevage et leur dressage. Pendant le conflit de 1939-45, ce seront cette fois des unités extrêmement spécialisées et entraînées qui vont être utilisées, en particulier par les armées allemande et belge, les chiens ayant été délaissés dans l'armée française comme le déplore le lieutenant colonel Savette en 1929 (67).

Par la suite, l'observation, pendant les conflits, des capacités de chiens à retrouver des blessés va être mise à profit en sécurité civile et aboutir sur la formation d'unités cynophiles de recherche et de sauvetage en décombres.

#### 4) Le chien de recherche et de sauvetage

Les premiers à utiliser les chiens de décombres furent les anglais, pendant la première guerre mondiale, à l'occasion malheureuse du bombardement de Blitz. La recherche de victimes ensevelies à l'issue des bombardements fut développée également par les allemands, à la même époque.

En 1954, les Etats-Unis, l'Allemagne de l'Ouest et la Suisse se sont unies pour créer des écoles de formation pour les chiens de catastrophe. La même année, la France a émis un projet de formation de chiens de recherche et de sauvetage, mais qui est resté sans suite.

Les premiers chiens dits « de catastrophe » sont apparus en 1977 en France, à l'initiative d'un club canin des Hautes Alpes qui a motivé la création, par l'arrêté préfectoral du 25 septembre 1979, d'une Unité d'Enseignement agréée au centre de la Sécurité Civile de Briançon. Cette unité a assuré la formation et l'utilisation des chiens pour la recherche et le sauvetage des personnes disparues lors de catastrophes, jusqu'en 2000 et était aidée dans ce but par différentes administrations comme l'armée, les CRS, la gendarmerie, les sapeurs-pompiers ; mais les pionniers de cette spécialité se forment souvent à titre individuel. Les premiers chiens issus de cette unité sont intervenus dès 1980 à El Alsnam, en Algérie (17).

C'est après le tremblement de terre de Mexico en 1985, pour lequel ont été envoyées de nombreuses équipes cynophiles, qu'a été créé et structuré en 1987 un groupe de travail nommé « Equipes cynophiles » au sein de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers. Ce groupe comprend des officiers spécialistes de sauvetage-déblaiement, des maîtres chiens moniteurs nationaux et des officiers vétérinaires. Ils participent à l'élaboration des critères de formation pour l'obtention du Brevet National des Chiens de Sauvetage et de Recherches en Décombres, créé par décret ministériel le 13 juillet 1982.

Pour ce qui est du chien d'avalanche, l'origine est plus ancienne et l'occasion de nombreuses légendes, dont celle du St Bernard nommé Barry, et de son tonnelet de Rhum, qui n'a certainement jamais existé. Par contre, il est bien vrai que le St Bernard fut le premier chien d'utilité utilisé en montagne. En effet, l'hospice du Grand-St-Bernard a été créé à la frontière entre l'Italie et la Suisse vers 1050, dans le but d'assurer la sécurité des voyageurs contre les dangers de la montagne et les brigands. En 1660, des nobles des environs offrirent des chiens aux moines de l'hospice, afin d'être mieux défendus, et ce n'est pas avant 1750 que le chien est utilisé pour guider les voyageurs dans la neige et le brouillard, grâce à leur sens de l'orientation plus qu'à leur flair : ils ne découvriraient les victimes d'avalanche qu'à très faible profondeur. Le chien d'avalanche tel qu'on le connaît est né suite à un fait divers en Suisse, pendant l'hiver 1937-38 : un jeune garçon emporté par une avalanche a pu être retrouvé et sauvé grâce au chien qui l'accompagnait, et qui a gratté la neige jusqu'à le découvrir. Après cet événement, la Suisse a décidé de former ses premiers chiens d'avalanche, suivie par de nombreux autres pays montagneux. En France, il fallut attendre 1973 pour l'organisation du premier stage civil de formation de chiens d'avalanche à Chamonix. (48)

#### 5) Développement des loisirs (77)

Le XX<sup>ème</sup> siècle est, entre autres, celui des grands progrès sociaux, avec l'apparition des congés payés en 1947, la semaine de 40 heures, et le développement des loisirs qui en découlent. En effet, selon L'histoire de l'humanité (77) : « Rien n'est plus caractéristique de la société industrielle

*moderne que les loisirs nouveaux dont jouissent de larges couches de la population. (...) Pour la première fois dans l'histoire, les masses populaires des pays très industrialisés sont libres de leur temps pendant une partie appréciable de la journée, et libérées aussi chaque fin de semaine des activités de subsistance.* » Ce temps libre nouveau, beaucoup vont l'utiliser en pratiques sportives, encouragées d'ailleurs dans le but « *d'améliorer la santé des hommes et des femmes, et de permettre leur harmonieux développement physique* ». Les cynophiles n'y ont pas échappé, et la pratique des sports canins s'est généralisée, dans un but de sélection certes ; mais aussi pour passer du temps avec son chien, prendre l'air ; et s'affronter, bien sûr, dans des compétitions afin de déterminer qui est le meilleur, la performance du chien étant toujours le résultat d'un travail d'équipe. On a ainsi pu voir participer un nombre grandissant de concurrents, non plus uniquement dans un but utilitaire, mais simplement dans le cadre de loisirs, comme d'autres jouent au football.

Le XX<sup>ème</sup> siècle a donc été, parallèlement à l'identification et la fixation des races, celui de la reconversion du chien de berger : conducteur efficace de troupeau à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, leur nombre n'a cessé de croître, contrairement à celui des troupeaux et bergers qui se sont faits de plus en plus rares. Les chiens sont donc passés des mains des bergers à celles d'autres utilisateurs, et leur fonction a changée. A la fin du XX<sup>ème</sup> siècle, l'énorme majorité des chiens se trouve entre les mains de particuliers, et sont chiens de compagnie ; mais ils rendent également de grands services en sécurité civile. En effet, les deux guerres mondiales ont forcé les militaires à s'intéresser aux nombreuses possibilités offertes par les capacités des chiens, et voilà nos bergers devenus auxiliaires de police, gendarmerie ou militaires. Ces trois fonctions nécessitant une orientation de la sélection et un dressage particulier, des concours ont été mis en place pour comparer les performances des chiens et de leurs conducteurs.

## B. Premières épreuves sportives

### 1) Les concours de chien de troupeau

Les premiers concours de chiens de berger viennent d'Ecosse, des Highlands précisément, et furent créés à l'initiative de la comtesse de Beeturd et de M. Thomson, de Staddys, lors de la fondation de la Northern Counties Association. Les Sheep Dogs Trials étaient organisés régulièrement à la suite de la fête de la tonte, tradition populaire. Leur but était de récompenser les meilleurs bergers et conducteurs de moutons, et ils étaient l'occasion de paris, comme c'est fréquent dans les îles britanniques. L'intérêt de ces épreuves était de mettre en valeur, à travers la conduite du chien pendant toute la durée du travail, son intelligence et sa sagacité.

Ce sont le Collie Club bruxellois et le Club du Chien de Berger Belge qui ont introduit ce principe sur le continent, et ont été suivis en France où les deux premiers concours furent organisés par le Club Français du Chien de Berger, respectivement à Chartres en 1896, et à Angerville en 1897 (Figures 21 et 22), et ensuite chaque année en différents lieux à l'occasion de diverses fêtes agricoles. Cette première fut d'ailleurs l'occasion de rédiger les premiers standards des Bergers de Beauce et de Brie.

Figure 21 : Tracé du parcours du concours de chiens de bergers à Angerville en 1897

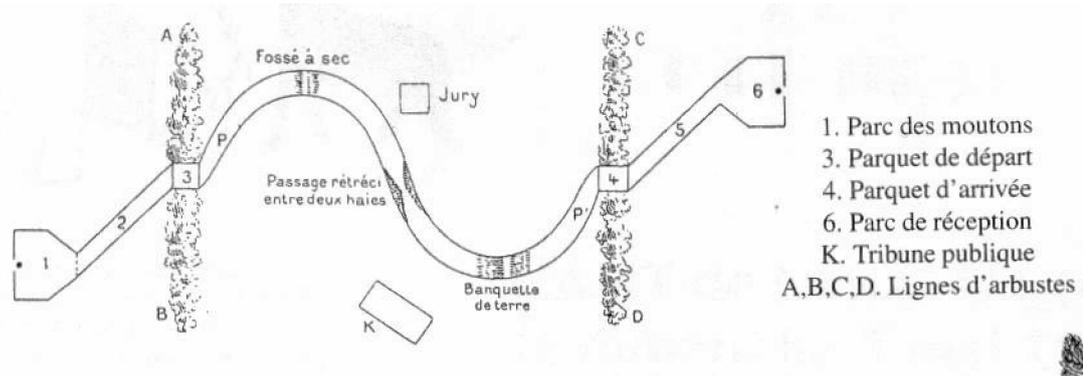
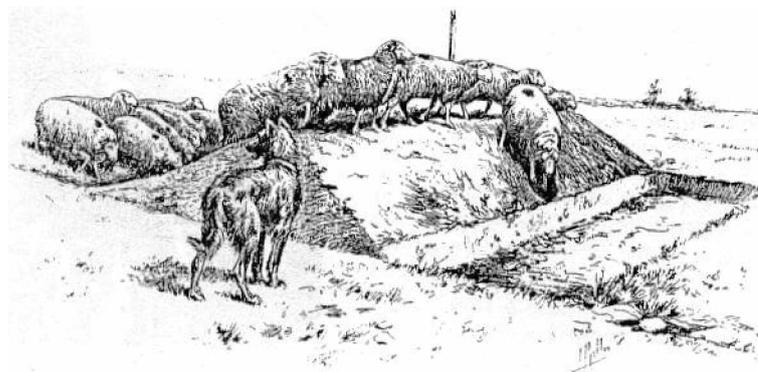


Figure 22 : Passage de la banquette



Le passage de la banquette

Mais selon Paul Mégnin (45), « ces concours, qui devraient être très utiles et très intéressants, sont malheureusement tout de convention et ne nous donnent pas le vrai spectacle du chien de berger au travail. (...) Et si ces braves toutous, très habiles, en général, sur nos routes départementales ou dans les champs communaux, ne donnent pas la mesure de ce qu'ils savent faire, ce n'est certes pas leur faute ; si intelligents qu'ils soient, ils ne prendront jamais la piste des concours pour une route et le sable des côtés pour des champs ensemencés. Aussi les prix sont-ils décernés plutôt aux moutons biens sages, qui suivent en peloton serré le berger, qu'au chien. »

La Société Nationale pour l'utilisation du Chien de Berger, fondée en 1911 par Jules Dunet, organisa également quelques concours principalement pour les races Berger de Brie et Berger de Beauce, seules reconnues et sélectionnées alors. Comme le relate Maurice Luquet (44) cette société « estimait, avec juste raison, que c'est dans l'utilisation au troupeau que ces races doivent se conserver et ne pas perdre petit à petit leurs belles qualités. Un chien conduisant un troupeau est en plein dans son élément, il n'y a qu'à regarder travailler un chien de berger pour s'en convaincre. »

La Fédération Ovine et la Société Centrale Canine se sont également occupées d'organiser des concours ensuite, mais de façon insuffisante selon Maurice Luquet (44). Leur association a toutefois débouché en 1961 sur la mise au point d'un règlement officiel des concours, ainsi que sur les règles du brevet de travail puis du certificat d'aptitude du championnat de travail (C.A.C.T.).

## 2) Les épreuves de chiens de défense

Dès le début du XX<sup>ème</sup> siècle, les belges s'occupant de sélection en races bergères trouvent dommage de cantonner leurs chiens au concours sur troupeau, partant du principe qu'ils possèdent des qualités précieuses pouvant être mises en valeur dans d'autres disciplines utilitaires. Ils

organisent donc les premières épreuves, qui se déroulent pendant les expositions canines, dans le but de mesurer le potentiel des chiens de berger déjà utilisés par la police municipale de certaines villes.

Le tout premier de ces concours se déroule à Malines en 1903, à l'initiative du duo Van der Snickt – Huyghebaert, au cours d'une grande exposition canine de chiens de berger et de chiens de trait. Il s'agissait d'une suite d'épreuves, dont certaines purement sportives comme le saut, la nage ou la traction ; mais également des épreuves de défense du maître. Le but était de mettre en évidence les qualités physiques et psychologiques du chien de berger, ainsi que leur intelligence, leur obéissance et leur fidélité. A la suite de cette manifestation, de nombreux autres concours vont être organisés, et des clubs créés afin de structurer leur organisation. Parmi eux, le Club du Chien Pratique, fondé à Bruxelles en 1905 dans le but de diffuser l'usage du chien pratique et ses qualités ; et le Club du Chien de Défense qui fut le premier à faire sortir les chiens du ring en organisant des épreuves de pistage (30).

En 1906, le concours de Rymenam (Belgique) marque un tournant dans les épreuves de chien de défense, puisque la muselière est retirée pour la première fois au chien, qui s'attaque alors à un homme protégé d'un scaphandrier.

Louis Huyghebaert, fervent acteur de la sélection du berger belge, veut juger les chiens pour leur beauté mais aussi pour leurs qualités, et prône le chien complet, le « beau et bon ». C'est pourquoi il fonde, en 1908, à Lierre, la Société Nationale pour l'Amélioration du Chien de Berger Belge, qui devient l'instigatrice du travail en campagne et organise des épreuves pratiques mais non publiques, à partir de 1909. Du pistage sur pistes chaude et froide est associé aux autres épreuves, ce qui débouchera sur l'idée de création d'un chien limier judiciaire, malheureusement abandonnée en raison de la première guerre mondiale.

La France, bien que plus proche du modèle allemand au début du siècle, a été fortement influencée par les belges, en particulier dans le nord limitrophe. Bien qu'aujourd'hui tout le territoire soit concerné, à l'époque les concours avaient lieu uniquement dans le nord, en raison de la germanophilie à l'est et de l'entente franco-belge. De plus, la position septentrionale de Paris l'indiquait tout particulièrement pour les premières manifestations internationales. Ainsi en 1907 eu lieu à Rouen un des premiers concours de chiens de police, avec pour jury un représentant de chacun des trois pays ; puis à Paris en 1908 le premier championnat du monde de chiens de défense et de police.

La première sortie des chiens du ring en France a eu lieu à Compiègne en 1914, au cours d'une manifestation organisée conjointement par le Club des Amis du Beauceron, les Amis du Briard, le Club Français du Chien de Berger Belge et le Collie Club Français. En plus de l'exposition canine, avaient lieu un concours de pistage, un concours de dressage libre, un concours en campagne et une démonstration de chiens policiers.

En Allemagne, les races d'utilité ont toujours été une priorité, et lors de la reconstitution du Berger Allemand après la guerre, les épreuves de travail faisaient partie intégrante du programme de sélection. Les éleveurs ne perdaient jamais de vue leur but, qui était de produire des chiens intelligents, vigoureux, au tempérament fort et au caractère équilibré. Pour cela, ils les soumettaient à des épreuves très strictement réglées et extrêmement variées, comportant des concours pour chiens de moutons, des concours pour chiens d'attaque et défense, des concours pour chiens de guerre et ambulanciers, et des épreuves de nez.

En Hollande et en Suisse, l'apparition des épreuves sportives a été plus tardive, mais le caractère utilitaire des chiens a toujours été privilégié.

Ainsi, seule la France se distingue de ses voisins par le peu de cas qu'elle a toujours fait de l'utilité, la priorité étant donnée aux caractères esthétiques (morphologie).

### 3) Evolution des programmes

Suite à l'organisation des premiers concours, de nombreuses associations se sont créées afin de structurer leur organisation, et de mettre en place des règlements. Les différences entre les différents types de concours viennent essentiellement du pays à l'origine de leur création, et on peut donc en distinguer trois types principaux :

- le bloc allemand, dont la particularité tient à son isolement des autres pays européens pendant et après la première guerre mondiale, où les informations sont centralisées par le club de race et l'unification dans la race est de rigueur ;

- le bloc franco-belge propulsé essentiellement par les éleveurs du Berger Belge Malinois qui sont tous très orientés vers le travail, ce qui a abouti à un malinois très performant par rapport aux autres races privilégiant la beauté ;

- le bloc anglais qui a pris une orientation différente, puisque le chien de défense n'existe pas chez eux, et qu'ils se limitent à l'utilisation au troupeau.

Les premières épreuves sont donc apparues en 1903 à Malines. Parmi elles, des épreuves individuelles, mais aussi en couple ou en groupe, qui ont été abandonnées par la suite. La particularité principale réside dans le fait qu'il n'existait pas d'épreuve imposée, chaque conducteur faisait une démonstration de ce que son chien était capable de faire.

L'évolution des programmes s'est faite ensuite par une précision des épreuves et de leur déroulement. Parallèlement, on peut noter un important développement des épreuves de pistage, ainsi qu'une volonté de sortie du ring afin de confronter le chien à une situation plus proche des conditions réelles (concours en campagne). Petit à petit, les concours se sont scindés en trois types : démonstration, sélection et utilisation.

Les progrès techniques dans l'élaboration du costume d'homme d'attaque ont permis une grande avancée du travail des chiens. En effet, le développement de leur souplesse et la diminution très importante de leur poids a permis à l'homme d'attaque de bouger, ce qui a modifié totalement le travail du chien, dans le sens d'une amélioration.

Les premiers règlements officiels de ring ont été établis en 1932, et le brevet de chien de défense reconnu à partir de 1934.

A partir de 1939, les épreuves de l'administration française vont s'éloigner de plus en plus de celles des utilisateurs civils.

En Allemagne, les programmes sont très proches de ceux du ring jusqu'en 1945, mais après la seconde guerre mondiale est créé un programme de sélection particulier, intégré à la politique du club de race. Il s'agit du Schutzhund, dont la principale particularité par rapport au ring est de comporter des épreuves de pistage, et duquel dérivera en 1952 le Règlement de Concours International (R.C.I.).

En 1987 est mis au point le règlement du Mondioring, dans un but d'unification des programmes de ring européens et mondiaux (Etats-Unis principalement). Il s'agit d'une synthèse des différents programmes européens, après élimination des épreuves trop spécifiques.

Pour les épreuves de pistage, l'évolution se fait principalement dans le sens d'une augmentation de la difficulté : rallongement de la longueur de la piste, complication du tracé par des angles, travail sur piste chaude et froide, croisement de fausses pistes, ...

Les phénomènes qui ont été à l'origine du changement de fonction de la plupart des chiens de race bergère sont nombreux, et c'est leur influence commune qui a débouché sur un chien moins présent dans le milieu rural et beaucoup plus dans le travail au mordant :

- régression de l'utilisation de chien de troupeau
- développement de l'utilisation du chien comme auxiliaire de police et de gendarmerie

- succession des deux conflits mondiaux de 1914-18 et 1939-45 qui après avoir mis en évidence l'utilité du chien en temps de guerre ont poussé l'Homme à chercher à développer certaines aptitudes au travail du chien pouvant être utilisées
- développement de la cynophilie avec mise en place de structures nationales (Kennel Club anglais, Société Royale St Hubert en Belgique, Société Centrale canine,...) de gestion des races et des livres d'origines
- volonté de sélection orientée sur les capacités au travail de ces races et confrontation des résultats lors de concours d'abord militaires puis civils
- et enfin explosion des loisirs, qui a poussé de plus en plus de cynophiles à pratiquer les sports canins

## II. Le travail au troupeau

### A. Le travail du chien de berger

Bien que, comme évoqué plus haut, l'usage du chien de berger soit beaucoup moins répandu qu'il a pu l'être jusqu'à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, ce chien reste un auxiliaire précieux pour les éleveurs de moutons, chèvres et vaches en mode extensif. En effet, comme l'explique Lory (43), il permet d'économiser de la main qui est une charge financière importante. La modernisation des techniques a fait de ce chien « *un conducteur vigilant spécialisé dans un travail varié adapté aux techniques modernes de l'élevage* ».

#### 1) Rôles du chien de troupeau

Le chien de berger protecteur du troupeau contre les prédateurs sauvages n'est plus utilisé en France, mais il existe toujours aux Etats Unis par exemple, ou dans certains pays d'Europe de l'Est, qui utilisent encore des Sarplaninaz, des Chiens de Montagne des Pyrénées ou des Komondor (44). Si le loup, l'ours et le lynx ont disparu ou presque de France il y a déjà trop longtemps, il ne faut pas oublier que leur retour est d'actualité, qu'il s'agisse de réintroductions ou simplement d'animaux ayant franchi nos frontières par leurs propres moyens. Les actions de prédation que ces animaux sont suspectés d'exercer coûtent cher à l'Etat (dédommagement des éleveurs), et peut-être pourrait-il être utile que ces derniers se munissent à nouveau de chiens de protection, plutôt qu'ils n'exterminent à nouveau et illégalement ces grands prédateurs.

Le chien de troupeau, en France, a des rôles variés. Le premier est la garde du troupeau. Le chien évite la dispersion des animaux, veille à leur sécurité et à celle des cultures éventuellement à proximité, évite parfois les mouvements de panique dus à l'orage, ce qui sauve la vie d'un certain nombre de bêtes. Il permet aussi, sur ordre du berger, une exploitation rationnelle des pâturages. Il est également capable de repérer un incident au sein du troupeau, et de le signaler à son maître par un aboiement.

Le chien de troupeau est aussi et surtout un chien de conduite (Figure 23). Son rôle est de guider l'ensemble du troupeau entre la bergerie et le pâturage, en protégeant toujours les cultures longées, et en assurant sur route la double sécurité de son troupeau, et des autres usagers. Il peut arrêter et faire avancer le troupeau sur ordre, et réintégrer de force des brebis retardataires ou trop indépendantes. Le chien procède en effectuant de continuel va-et-vient sur le flanc des animaux, étant attentif à la moindre brebis ainsi qu'aux ordres de son maître.

Enfin, le chien de troupeau a également un rôle de manutention et de contention des animaux. En effet, il permet une entrée en ordre dans la bergerie d'une partie des bêtes pendant que d'autres attendent au parc, il les maintient pendant la distribution de nourriture, ce qui évite la

bousculade et la perte d'aliment qui en découle forcément. Il peut aussi à la demande du berger isoler une des bêtes nécessitant un examen quelconque. De plus, une fois tout le monde rentré, il va faire le tour du propriétaire pour vérifier qu'aucune brebis ne s'est égarée. De très nombreux exemples sont cités à ce sujet par M. Lory (43), afin de mettre en évidence l'utilité toujours actuelle du chien de berger au travail sur troupeau, et son grand sérieux et esprit d'initiative au travail. Il relate également une anecdote selon laquelle un chien aurait sauvé la vie de son maître alors que ce dernier était chargé par un taureau.

Comme le souligne Charoy (16) : « *Beaucoup d'éleveurs ne se rendent pas compte du temps qu'ils consacrent à la bonne exécution de ces différents travaux [de manutention en bergerie]. Si le chien ne leur paraît pas aussi indispensable que pour garder le troupeau en pâturage, pourtant, bien utilisé, il leur sera un auxiliaire précieux.* »

Figure 23 : Chien de troupeau au travail



« *Plus rapide, plus endurant que nous, le chien est l'outil indispensable du berger. Si le chien soulage nos jambes, il sert aussi d'autorité incontestée pour le troupeau. C'est à lui que revient le rôle de soumettre le groupe à la volonté de l'homme. C'est lui qui infligera la réprimande en cas de manquement à la règle. Un aboiement, un coup de dent, une simulation d'attaque, le chien représente la loi, ce qui permet au berger de garder la confiance du troupeau. Les bêtes peuvent le suivre sans crainte et sans stress, ce qui facilite de nombreuses manipulations que les bêtes refuseraient si elles avaient peur de lui.* » (53).

## 2) Particularités du travail à deux chiens

Ils sont utiles lors de pâturage dit « au carré » qui est le plus utilisé sur prairie artificielle : le berger délimite un carré à l'intérieur duquel les brebis doivent brouter, et déplace ce carré en fonction de l'utilisation de l'herbe. Pour maintenir le troupeau dans ce carré virtuel, il se place dans l'angle le plus important à bien garder (proximité de cultures), et il utilise deux chiens.

- le chien de main, ou chien de pied : il reste à proximité de son maître, et protège les deux côtés les plus proches du berger. Certains l'utilisent plus comme un chien pointeur, qui reste couché en permanence auprès de son maître, et n'agit que ponctuellement sur ordre du berger pour aller remettre dans les rangs une brebis qui s'écarte. Mais qu'il soit chien de pied ou pointeur, ce chien opère toujours sous la surveillance directe de son maître. Son rôle nécessite une obéissance absolue et une compréhension presque instinctive des ordres, qui passe par un dressage minutieux.

- le chien d'écart (ou chien coureur associé au pointeur) est, lui, chargé de surveiller les deux côtés les plus éloignés du berger en les parcourant en permanence. Ce rôle nécessite beaucoup plus d'initiative, de courage et surtout d'endurance, puisque le chien court de façon quasi-permanente.

Lors des déplacements du troupeau, le berger se place en tête, le chien d'écart du côté des cultures et le chien de pied du côté de la route. Il est chargé de serrer le troupeau lors du passage d'un véhicule pour le protéger. Lorsque les cultures se trouvent de part et d'autre du chemin, les deux chiens protègent leurs abords chacun de leur côté en accélérant l'allure.

En conclusion, on peut constater que si les chiens de berger qui travaillent encore au troupeau sont moins nombreux que par le passé, ils n'en sont pas moins extrêmement précieux et leur existence n'est pas encore remise en cause.

## B. Les concours de chiens de troupeaux

Les épreuves de concours sur troupeau ne font intervenir que des chiens travaillant sur ovins, par contre dans le cadre de démonstrations on peut les voir travailler sur bovins, oies, cochons, etc.

Ces concours sont ouverts aux chiens âgés de plus d'un an, appartenant à une race bergère, munis d'un carnet de travail et conduits par un professionnel de l'élevage ovin : berger, éleveur, technicien,..., ou depuis peu par des particuliers.

### 1) Le parcours

Dans toutes ces épreuves, bien que le travail en conditions naturelles implique beaucoup d'initiative de la part du chien, en concours il est demandé une obéissance absolue sur les exercices imposés.

Il s'agit d'un parcours que le chien doit faire effectuer aux brebis, avec des passages plus ou moins difficiles, les obstacles étant assez éloignés les uns des autres. L'ensemble du parcours regroupe la majorité des situations rencontrées par un berger lorsqu'il déplace son troupeau, et comporte obligatoirement :

- le passage ou l'entrée dans un enclos, ou parc de triage,
- un ou plusieurs passages rétrécis tels que parcs, barrières,...,
- un passage sur route ou chemin, avec croisement ou dépassement par un véhicule
- un passage le long d'une clôture ou d'une culture d'accès défendu.

Le terrain où se déroulent les épreuves doit avoir une superficie minimum de 2 hectares. Le parcours doit avoir une longueur comprise entre 700 et 800 mètres, et la durée optimale d'exécution est de 25-30 minutes. Les troupeaux sont composés de femelles de plus d'un an, non suitées et présumées non pleines, habituées à la conduite d'un chien, et fractionnées en lots de 50 à 70 têtes environ.

## 2) Notation

Epreuves		Points	Echelon I	Echelon II	Echelon III
Parc ou bergerie	Sortie		25	25	25
	Entrée				
	Protection et saut	10			
Passage difficile			/	15	25
Conduite et manœuvre	Pâturage	10	10	10	50
	Contention et prise	10	/	/	
	Travail à distance	10	/	/	
	Voiture	10	/	/	
	Déplacement	10	10	10	
Arrêt du troupeau			/	10	20
Intelligence de l'exécution	Commandements	10	30	30	30
	Obéissance	10			
	Activité, Douceur, Initiative	10			
Total			75	100	150

## 3) Description des exercices

### a) Sortie et rentrée d'un parc

La note est attribuée sur la sortie ou la rentrée selon la difficulté, elle doivent être effectuées sous contrôle du chien, après l'ordre du conducteur. Le chien sera jugé sur sa capacité à « prendre en main » le troupeau et à lui faire effectuer la manœuvre demandée. Au signal de départ, le conducteur peut ouvrir la porte du parc, ou y faire entrer son chien, pour faire sortir le troupeau : la sortie doit se faire dans le calme, le chien devant être calme et ferme (Figure 24).

Figure 24 : sortie du parc



Ensuite, le troupeau doit être immobilisé et maintenu en place par le chien, tandis que le conducteur va ouvrir le parc, puis se place au coin de la porte jusqu'à ce que le troupeau et le chien y soient entrés, il peut alors la fermer. Enfin, le conducteur simule ensuite une distribution d'aliments, le rôle du chien étant alors de libérer le passage entre le berger et le troupeau, sur chacun des côtés. En début ou fin d'exercice, pour protéger son entrée ou sa sortie du parc, le conducteur doit placer son chien entre la porte et le troupeau, afin de permettre son passage. Puis il donne l'ordre au chien de la rejoindre par un saut d'environ 1 mètre.

Cette prise en main du troupeau est fondamentale car elle conditionne toute la suite du travail. En effet, le berger et son chien doivent s'imposer aux brebis, afin que celles-ci se sentent en sécurité. Leur coopération détermine la qualité du travail effectué par la suite.

#### b) Passages difficiles

Les difficultés peuvent être un passage étroit naturel ou artificiel entre des clôtures, des haies ou des barrières, passage d'un pont, travail dans un parc de triage, etc (Figure 25)... Le parcours en comporte au moins deux, parfois trois. L'engagement du troupeau dans le passage doit être le fait du chien, et s'effectuer dans le calme.

Figure 25 : un passage difficile : l'entonnoir



Dans tous les cas, le berger se place et franchit le passage de la manière lui semblant la plus adaptée à l'obstacle. Dans le cas d'un pont, il est tenu de le franchir ainsi que le chien, mais pour un couloir de tri, seul le chien est autorisé à y passer.

#### c) Conduite et manœuvre du troupeau

Cette note prend en compte l'ensemble du parcours, ainsi que le temps d'exécution. Les erreurs à éviter sont les fausses manœuvres, les bousculades, la dispersion ou encore les débordements. Elle peut être partagée en cinq exercices différents :

- Pâturage (Figure 26): il s'agit de faire pâturer les bêtes au carré ou en long, sur une prairie naturelle ou artificielle dont les limites sont indiquées par des piquets placés aux angles ou sur le front. Les critères de notation sont le position du chien, sa capacité à amener le troupeau et à le maintenir en place dans le calme, ainsi que son efficacité et son initiative.

Figure 26 : arrêt à l'abreuvoir



- Contention du troupeau et prise d'une brebis : une fois le troupeau immobilisé et calmé, le conducteur doit réaliser une prise de brebis, désignée et marquée par le jury, tandis que le chien contient le reste des bêtes dans l'espace délimité, si possible de sa propre initiative.
- Travail à distance (Figure 27) : Le conducteur relâche la brebis précédemment isolée, et confie le troupeau au chien pour rejoindre le jury. Le chien doit alors, de sa propre initiative, maintenir les brebis toujours dans le même espace. Sur signal du jury, le conducteur ordonne ensuite à son chien de rassembler les brebis et les guider jusqu'à lui sans bousculade, par un passage définit.

Figure 27 : Travail à distance



- Passage de voiture : Il s'agit du croisement du troupeau avec un ou plusieurs véhicules, l'exercice devant être le plus proche possible des conditions réelles, et donc la route être constituée d'une véritable route, d'un chemin, ou d'un passage très clairement délimité sur lequel le troupeau peut s'appuyer.
- Déplacements : il s'agit des déplacements du troupeau sur la totalité du parcours.

#### d) Arrêts du troupeau

Le chien doit être capable d'arrêter le troupeau en toutes circonstances notamment lors d'au moins deux « stop » présents sur le parcours et matérialisés par un obstacle naturel (route, chemin, clôture,...). L'arrêt doit être réalisé par le chien. Une fois que le conducteur s'est assuré que la route était libre, le chien contourne le troupeau et le fait démarrer en douceur, sans bousculade.

#### e) Intelligence de l'exécution

Il s'agit de noter la totalité du parcours sur trois critères :

- les commandements : ils peuvent être vocaux, gestuels ou au sifflet. Le jury appréciera à ce niveau le vocabulaire employé, le netteté du commandement, la vigueur, l'intonation et leur nombre. Globalement, il faut qu'ils soient toujours les mêmes, les plus sobres, et le moins nombreux possibles.
- Obéissance du chien : elle doit être immédiate, complète et définitive car elle conditionne la bonne conduite du troupeau.
- Activité, initiative et douceur : le jury apprécie la capacité du chien à pouvoir rassembler, guider, arrêter ou faire déplacer le troupeau lorsque le conducteur l'ordonne, sa faculté d'intervenir seul et à bon escient pour canaliser, arrêter ou maintenir le troupeau, et aller récupérer toute brebis égarée.

#### 4) Diplômes et titres

##### a) Le brevet de travail sur troupeau

Le chien est jugé sévèrement, afin que l'obtention du brevet garantisse sa docilité, son caractère, son courage et son initiative qui sont les aptitudes indispensables à tout bon chien de troupeau.

Pour l'obtenir, le chien devra avoir au moins 50% des points de chaque épreuve avec un total supérieur à 75/100 (mention excellent), dans un concours de niveau 2, sous deux juges différents. L'obtention de ce brevet entraîne l'attribution automatique du Test d'Aptitudes Naturelles au Troupeau, et la possibilité de participer aux concours sélectifs pour le championnat de France (niveau 3). Contrairement à la plupart des disciplines où le brevet est le plus faible niveau, en troupeau c'est un titre qui nécessite beaucoup de métier, et qui ouvre l'accès aux sélectifs.

##### b) Les concours sélectifs pour le Championnat de France

Ce sont les concours de niveau 3, à l'issue desquels tous les concurrents ayant obtenu au moins 75% des points (mention excellent) sont sélectionnables pour le championnat de France. Parmi les concurrents sélectionnables sur l'année, seuls les 22 ayant obtenu le meilleur pointage y participeront, le 23<sup>ème</sup> servant de « chien en blanc » le jour de la finale.

##### c) Le Certificat d'Aptitude au Championnat de Travail sur troupeau et sa réserve (C.A.C.T. et R.C.A.C.T.)

Ils ne peuvent être attribués que dans des concours sélectifs (concours de niveau 3), championnat de France compris, et à condition que les chiens classés premier et deuxième obtiennent chacun au moins 80% des points, et qu'il n'y ait pas d'ex æquo sur les deux premières places. Comme lors des concours de beauté, leur attribution n'est pas systématique, elle est laissée à l'appréciation du juge en fonction du travail exécuté, qui doit être de qualité exceptionnelle.

##### d) Le championnat de travail sur troupeau

Pour obtenir le titre de « champion de travail sur troupeau », le chien doit avoir obtenu trois fois le CACT sous deux juges différents, et au moins le qualificatif « très bon » à une exposition (

concours de beauté) organisée par la SCC ou une société affiliée. Un chien ayant obtenu deux CACT et un RCACT peut prétendre au titre de champion de travail sur troupeau si lors de l'obtention du RCACT, le chien ayant obtenu le CACT était déjà champion.

e) Le championnat de France de travail sur troupeau

Ce titre est décerné lors du championnat de France de travail sur troupeau, et pour être homologué le champion doit obtenir au moins 75% des points dans chaque épreuve, sans ex-æquo, et qu'il aie obtenu au plus tard dans les six mois le qualificatif « très bon » dans une exposition où le CACS est mis en compétition.

### III. Le travail de défense

Il regroupe l'ensemble des disciplines sportives et utilitaires comportant au moins une épreuve de mordant, qui consiste en l'attaque mordante du chien sur un homme dit « d'attaque », ou une attaque muselée (donc non mordante) sur un homme d'attaque « en civil » c'est à dire non vêtu d'un costume de protection.

#### A. Disciplines utilitaires : chiens militaire et de police, chien de garde

Le mordant du chien est mis à profit par plusieurs types d'organisations : l'armée, la gendarmerie, la police, et les entreprises privées de sécurité. Seules ces dernières utilisent uniquement le mordant du chien, les autres cumulent ses aptitudes de défense et celles de pistage la plupart du temps. Les activités impliquant le pistage sont citées ici pour mémoire, elles sont développées dans la partie « pistage utilitaire ».

##### 1) Le chien de garde : armée, gendarmerie, entreprises privées de sécurité

Il est utilisé pour la protection des installations : il doit de lui-même alerter par ses aboiements continus lorsque quelqu'un essaie de pénétrer dans une zone interdite d'accès, et l'intercepter lorsqu'il cherche à forcer le passage ; et sur ordre intercepter un individu qui ne répond pas aux sommations ou encore rechercher une personne camouflée. Le rôle du maître est primordial puisque celui-ci doit pouvoir interpréter les réactions de son chien, pouvoir faire cesser l'agression, ou lui donner l'ordre d'intervenir. On cherche à développer chez ce chien ses qualités sensorielles, sa vigilance et son mordant.

Il existe différentes modalités d'utilisation de ce type de chien, qui sont :

- en poste fixe : le chien garde un passage obligé étroit, un couloir, ou l'abord d'une entrée, il est attaché par une chaîne de longueur inférieure à 4 mètres.

- au trolley : il est attaché par une laisse qui coulisse sur un câble fixé au sol ou en hauteur, et de longueur inférieure à 30 mètres. Ainsi il dispose d'une plus grande marge de manœuvre.

Les chiens à l'attache aboient toujours plus spontanément qu'en liberté, et manifestent donc plus rapidement une présence indésirable.

- en enclos : il est enfermé soit dans un local, soit à l'extérieur sur une surface maximum de 2500m<sup>2</sup>, délimitée par une simple clôture.
- en couloir : le chien est enfermé dans un couloir d'une longueur maximum de 100 mètres, délimité par une double clôture de 2 mètres de haut espacée de 2,5 mètres.

L'avantage principal du chien en liberté est qu'il possède évidemment un plus grand champ d'action, mais l'inconvénient est qu'il lui est forcément plus difficile de surveiller la totalité d'une surface plus grande.

## 2) Le chien d'éclairage, et le chien de guet et poste d'observation (armée)

Il s'agit des anciens chiens sentinelles, dont le rôle est de détecter une éventuelle présence ennemie sur un territoire inconnu.

- chien d'éclairage en mission statique : sans bouger, le chien doit pouvoir détecter tout mouvement de l'adversaire

- chien d'éclairage en mission dynamique : il peut s'agir de la reconnaissance d'un axe sur lequel le chien doit pouvoir détecter tout adversaire jusqu'à une distance de 50 mètres ; de la reconnaissance d'un point particulier sur lequel le chien est envoyé avec ou sans son maître ; ou de la reconnaissance d'une zone, dans ce cas le chien est envoyé en avant dans l'axe de marche du groupe, et explore la zone sur un rayon d'environ 50 mètres.

- missions particulières du chien d'éclairage : il peut s'agir d'intercepter un ennemi qui fuit grâce à sa rapidité et à son mordant (renfort d'un bouclage), de détecter des personnes ou du matériel cachés dans des grottes ou des galeries souterraines (réduction de sites souterrains), ou encore de détecter du matériel divers.

Dans ces trois types de mission, le rôle du chien et de son maître s'arrête dès que l'ennemi est localisé et l'alerte donnée, ils ne participent pas au combat sauf lorsqu'ils sont personnellement attaqués, l'un ou l'autre.

- guet et poste d'observation (Figure 28) : le chien est statique et utilisé contre un ennemi mobile. Il est alors soit accompagnateur, soit éclaireur pour la protection d'un bivouac par exemple, et est capable de détecter tout ennemi jusqu'à 400 mètres de distance.

Figure 28 : Le guet en gendarmerie (Source : Breton (13))



## 3) Le pistage (armée, gendarmerie, police)

Le pistage du chien dans le cadre de l'armée doit permettre d'atteindre trois objectifs : découverte d'individus, découverte de tout objet ayant été abandonné ou caché sur la piste ou à

proximité, et indication de la direction prise par l'individu recherché (Figure 29). Le départ de piste peut alors se présenter sous trois formes :

- présence d'indices exploitables laissés par l'individu recherché, qui peuvent être une chaussure, des vêtements,...
- présomption d'indices dans une zone où l'individu recherché a été signalé, comme des traces de pas,...
- recherche du départ de piste quand il est impossible de l'indiquer au chien, ce dernier doit alors la chercher par ses propres moyens dans la zone désignée.

Dans la gendarmerie, la plus grande partie des chiens utilisés le sont sous la dénomination : « chien de piste et défense ». Leur rôle est de suivre une piste, relever des indices abandonnés, identifier une personne. En 2002, leur nombre s'élevait à 175 équipes, le pistage, qui représente en moyenne 2 à 3 interventions par mois, étant réparti à 80% pour des recherches de personnes disparues et 20% pour des enquêtes de police judiciaire. (37). La fonction de défense est utilisée en de nombreuses occasions : surveillance générale, réduction de forcenés, perquisitions, contrôle d'établissements recevant du public, neutralisation de chiens dangereux, transfèrements, ou encore investissement de camps occupés par des minorités ethniques non sédentarisées...

Figure 29 : Chien de gendarmerie en pistage (Source : Breton (13))



#### 4) Le chien d'accompagnement (armée)

Le chien et son maître sont utilisés en renfort du dispositif de sécurité des bases militaires, leur mission étant de fouiller une zone déterminée en suivant un itinéraire qu'ils connaissent, le plus souvent en ronde. Le chien peut être tenu en laisse ou laissé en liberté, et doit signaler toute présence suspecte et neutraliser un suspect tentant de fuir.

Une des missions particulières du chien d'accompagnement est le ratissage, qui est pratiqué lorsque l'ennemi a été signalé dans une zone donnée ; on fait alors travailler plusieurs équipes cynotechniques en parallèle.

#### 5) Le chien démineur (armée)

Comme son nom l'indique il est chargé de repérer et signaler les mines enfouies par l'ennemi. Ceci peut se faire selon deux modalités :

- signalement des mines par un marquage en position assise et non couchée, cette dernière position reflétant mieux la position de la mine mais étant plus risquée puisque le chien a tendance à s'avancer lorsqu'il se couche et à reculer lorsqu'il s'assoie ;
- signalement des mines en s'en éloignant, l'intérêt étant alors que le groupe de soldats en le suivant peut traverser sûrement une zone minée.

Dans tous les cas le chien est tenu en laisse au moyen d'un harnais qui lui laisse plus de liberté, et progresse nez au sol, son maître étant soit derrière soit sur le côté.

En gendarmerie, certains chiens sont dressés à la recherche spécifique d'explosifs, dans le cadre de la lutte contre le terrorisme (voir infra).

#### 6) Le chien d'assaut (armée, gendarmerie)

Ils sont utilisés depuis 1976, dans l'armée ou dans le cadre du Groupe d'Intervention de la Gendarmerie Nationale (GIGN), leur fonction étant réduite exclusivement à l'attaque, dans des situations où leur intervention permet de limiter l'usage des armes à feu, toujours dangereuses en présence de tierces personnes : prises d'otages, mutineries en prison, actes terroristes ou tueurs fous.

Ils sont dressés à obéir sur chuchotement de leur maître, et à agir silencieusement, afin de profiter de l'effet de surprise. Ils peuvent attaquer à deux, un au bras et un à la jambe, sont dressés à sauter dans un véhicule ou par fenêtre, de jour comme de nuit,... : ce sont des armes de pointes utilisées en conditions extrêmes.

#### 7) Le chien de maintien de l'ordre (armée, entreprises privées de sécurité)

Ils sont utilisés principalement en dissuasion lors de manifestations publiques, pour contenir la foule. Ils peuvent alors être muselés ou non (attaques mordantes interdites aux Etats-Unis).

Le Berger Allemand est de loin la race la plus utilisée par l'armée, il représente 90% des effectifs, les 10% restants étant occupés par des Beaucerons, Bergers Belges, Bouviers des Flandres et Boxers (72). En gendarmerie et en police, on retrouve également le Berger Allemand et le Berger Belge Malinois. Dans les entreprises privées, bien que Berger Allemand soit également en tête, on croise énormément de Rottweiler, mais aussi d'autres races comme le Beauceron.

En gendarmerie et police, les autres fonctions de chien sont chiens de recherche : stupéfiants, explosifs ; et chiens de sauvetage en avalanche et décombres. Ces fonctions impliquant essentiellement du pistage, elle seront décrites dans le paragraphe à ce sujet (voir infra).

Actuellement, le chien est un allié précieux de ses différentes organisations publiques ou privées comme en témoigne leur nombre. Les effectifs canins de la gendarmerie, en 2001, s'élevaient à 346, dont 175 en piste et défense, 101 en recherche de stupéfiants, 12 en recherche d'explosifs qui travaillent associés aux 38 de la Direction Générale de l'Aviation Civile, 30 en garde et patrouille, 26 en recherche en avalanche et 2 chiens d'assaut (36).

## B. Disciplines sportives : Ring, Mondioring, R.C.I. et Campagne

### 1) Les concours en Ring

Il s'agit d'épreuves créées dans un but de sélection d'aptitudes naturelles sportives et de courage dans la plupart des races bergères et de garde, et à ce titre les résultats en ring figurent sur le pedigree du chien. Seules certaines races sont autorisées à y participer, parmi lesquelles un grand nombre de chiens du premier groupe. Les épreuves se déroulent sur un ring, c'est à dire une surface définie et standardisée close de 2500 m<sup>2</sup>, généralement le terrain d'un club ou un stade pour les manifestations de plus grande envergure. Pour se présenter aux épreuves, le chien doit être inscrit au L.O.F. d'une des races autorisées, être titulaire d'un carnet de travail et d'une licence.

a) Différentes épreuves

Les exercices sont classés en trois catégories (Tableau 5):

- les sauts : le chien doit effectuer un saut en hauteur, un grimper de palissade et un saut en longueur, la taille des obstacles variant en fonction du niveau de l'épreuve.
- l'obéissance : il s'agit d'une série d'exercices d'obéissance de difficulté croissante avec le niveau, le chien devant être totalement focalisé sur son maître. De plus, lors des changements de terrain, le chien doit être au pied du conducteur.
- le mordant : il s'agit d'exercices de défense du maître ou d'objets contre un individu malfaisant qu'est l'homme d'attaque. Ici aussi la difficulté est croissante avec le niveau de l'épreuve.

b) Notation

Tableau 5 : Notation des épreuves de Ring

	<b>Exercice</b>	<b>Brevet</b>		<b>Ring I</b>			<b>Ring II</b>		<b>Ring III</b>	
	Haie			Au choix	1m	12	1m10	16	1m20	20
	Fossé				3m50		3m50	12	4m50	20
	Palissade				1m90		1m80	10	2m30	20
<b>Obéissance</b>	Suite en laisse		4			4		4		4
	Appâts	Lancé (1)	10	Lancés (4)	10	4+6	20	4+6	20	
	Suite muselée sans laisse		8			8		8		8
	Absence du maître	Couché	10	Couché	10	Couché ou assis	10	Couché ou assis	10	
	Positions			Départ assis ou couché	20	Départ assis, couché ou debout	20	Départ assis, couché ou debout	20	
	Rapport lancé				4		4		4	
	Rapport au vu						8		8	
	Rapport à l'insu								8	
	En avant								12	
<b>Mordant</b>	Défense du maître		30		30		30		30	
	Attaque de face		30		30		30		30	
	Garde au ferme				30		30		30	
	Attaque fuyante				30		30		30	
	Recherche						40		40	
	Attaque arrêtée								20	
	Garde d'objet								30	
<b>Allure générale</b>			8		12		28		36	
<b>Total</b>			100		200		300		400	

### c) Progression dans les concours

Pour obtenir le Brevet de chien de défense, le chien doit faire un minimum de 75/100, réussir le test au coup de feu (l'épreuve se déroule lors de l'exercice de défense du maître), et avoir obtenu au moins 22/50 aux exercices de mordant. Il n'existe pas de titre particulier pour les niveaux supérieurs, mais les chiens sont communément désignés selon le niveau maximum où ils aient concouru.

- Accès au Brevet de chien de défense : le chien doit être âgé au moins de 10 mois.
- Accès au Ring I : le chien doit être titulaire d'un Brevet de chien de défense ou d'un Brevet de campagne
- Accès au Ring II : le chien doit avoir obtenu deux fois 160/200 en Ring I, avec deux juges différents
- Accès au Ring III : le chien doit avoir obtenu deux fois 240/300 en Ring II, avec deux juges différents
- C.A.C.T. et R.C.A.C.T. : Le Certificat d'Aptitude au Championnat de Travail et sa Réserve peuvent être attribuée dans les concours d'échelon III et sélectifs, à condition que les chiens classés 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> totalisent au moins 80% des points (320/400), et qu'il n'y ait pas d'ex aequo pour ces places.
- Accès au Championnat de France de Ring : chaque année ont lieu trois concours en Ring III par région, nommés « sélectifs ». Ces « sélectifs » permettent comme leur nom l'indique de sélectionner les 24 meilleurs chiens de l'année au niveau national, qui participeront à la finale. On peut noter que certains chiens particulièrement méritants sont parfois invités, alors qu'ils ne font pas partie des 24 sélectionnés.

### 2) Concours de Mondioring

Le mondioring a été créé dans une volonté d'unification des programmes de ring européens et mondiaux. Les concours sont organisés par les sociétés nationales après l'aval de l'organisme de coordination international, se déroulent sur un terrain clos de surface inférieure à 5000m<sup>2</sup>, et est ouvert aux chiens de toutes les races reconnues par la F.C.I.

#### a) Différentes épreuves

Elle sont de trois sortes, et se succèdent toujours dans le même ordre (Tableau 6) :

- assouplissements : ils peuvent être assimilés aux épreuves d'obéissance des autres disciplines puisqu'il s'agit d'une succession d'exercices où le chien doit obéir rapidement et précisément aux commandements de son maître
- les sauts : ils comportent trois types d'obstacles qui sont un saut en hauteur, un grimper de palissade et un saut en longueur, leur taille variant selon le niveau de l'épreuve
- le mordant : il s'agit comme en ring, R.C.I. ou campagne d'exercices de défense du maître opposant le chien à un homme d'attaque.

L'allure générale n'est pas comptabilisée à part mais intervient à hauteur de 10% dans la note de chaque exercice.

b) Notation

Tableau 6 : Notation des épreuves de Mondioring

	Brevet		Mondioring I		Mondioring II		Mondioring III		
	Suite sans laisse		6		6		6		6
Absence du conducteur	couché	10	couché	10	couché	10	Assis ou couché	10	
En avant			20 m	12	30 m	12	40 m	12	
Positions			5 m	10	10 m	20	15 m	20	
Refus d'appâts			1 lancé	5	Lancés (2) + au sol (6)	10	Lancés (2) + au sol (6)	10	
Rapport objet lancé	Un des deux exercices au choix du conducteur	12		12		12		12	
Quête d'un objet				15		15		15	
Palissade			1m80	15	2m10	15	2m30	15	
Longueur			3m	15	3m50	15	4m	20	
Haie	0,8m	12	1m	15	1m20	20	1m20	20	
Mordant	Attaque de face au bâton								
		30m sans obstacle		30m sans obstacle		40m avec obstacle		50m avec obstacle	
	<i>Départ</i>		5		10		10		10
	<i>Attaque</i>		20		30		20		30
	<i>Cessation et retour</i>		5		10		10		10
	Attaque de face avec accessoires (30 m)						40		50
	Attaque fuyante mordante (30 – 40 m)								
	<i>Départ</i>				10		10		10
	<i>Attaque</i>				30		10		10
	<i>Cessation et retour</i>				10		10		10
	Attaque fuyante arrêtée (30 – 40 m)								
	<i>Départ</i>								10
	<i>Attaque</i>								20
	Recherche et escorte								
	<i>Découverte</i>						10		10
	<i>Escorte</i>						30		30
	Défense du conducteur		30		30		30		30
	Garde d'objet								30
	<b>Total</b>		<b>100</b>		<b>200</b>		<b>300</b>		<b>400</b>

### c) Progression dans les concours

- Accès au brevet de mondioring : tout chien d'une race reconnue par la FCI titulaire d'un carnet de travail et âgé d'au moins 12 mois.
- Accès au mondioring I : tout chien titulaire d'un brevet de ring, de mondioring ou de campagne.
- Accès au mondioring II : obtention d'au moins 160/200 en mondioring I, deux fois et sous deux juges différents
- Accès au mondioring III : obtention d'au moins 240/300 en mondioring II, deux fois et sous deux juges différents
- Accès à la finale : la finale se déroule chaque année en automne, le nombre de participants par pays étant défini par ses organisateurs, et chaque pays étant chargé de mettre en place des sélectifs.

### 3) Schutzhund et R.C.I.

Comme signalé précédemment, le Schutzhund est une discipline qui a été créée exclusivement pour le Berger Allemand, dans un but de sélection. Le R.C.I. en dérive directement.

Ces deux disciplines très proches l'une de l'autre associent des exercices d'obéissance, de saut, de mordant, et également à la différence du Ring de pistage (Tableau 7). Globalement leur organisation est codifiée de façon un peu moins stricte, et dans tous les exercices le chien doit manifester son enthousiasme, toute preuve d'obéissance sous la contrainte est sanctionnée.

Les races autorisées à concourir sont celles soumises au travail.

#### a) Différentes épreuves

- Le pistage : il s'effectue sur des terrains variés, la piste devant être vierge de tout autre chien et le pisteur inconnu du chien, sauf en R.C.I.1, où c'est le conducteur qui trace la piste. On recherche une tenue de piste parfaite : le nez du chien doit rester au sol, la piste doit être calme, et le chien ne doit pas s'éloigner de la piste de plus de 20 cm. Il est conduit en harnais et en longue longe par son maître ou bien peut être libre, et marque les objets, ou bien les rapporte à son maître.
- L'obéissance : les exercices s'effectuent toujours dans le même ordre, et on mélange l'obéissance pure et les sauts avec rapport d'objet. L'exécution doit être dynamique, le regard du chien fixé sur son maître. Il existe également une épreuve de sociabilité.
- Le mordant : l'homme d'attaque, à la différence du Ring, ne porte qu'une manche de protection, le chien attaque donc toujours au bras. Les exercices s'effectuent toujours dans le même ordre, mais sans commandement du conducteur ce qui nécessite une certaine initiative de la part du chien.

b) Notation

Tableau 7 : Notation des épreuves de R.C.I.

	Exercice	Certificat		RCI I		RCI II		RCI III	
<b>Pistage</b>	Tenue de piste		80		80		80		80
	Nombre d'angles	2		2		2		4	
	Nombre d'objets	2	20	2	20	2	20	3	20
<b>10A ssouplissement</b>	Présentation		10						
	Suite	En laisse	20	Sans laisse	20	Sans laisse	10	Sans laisse	10
	Passage près d'une personne		10						
	Assis pendant la marche				10		10		10
	Couché pendant la marche avec rappel		10		10		10	Au pas de course	10
	Debout pendant la marche						10	Au pas de course, avec rappel	10
	Rapport d'objet	personnel	15	650g	10	1000g	10	2000g	10
	Saut libre avec rapport			1m	15	1m	15	1m	15
	Palissade avec rapport	1m60 x 1m50	15	1m80 x 1m50	15	1m80 x 1m50	15	1m80 x 1m50	15
	En avant		10		10		10		10
	Couché libre avec diversion		10		10		10		10
<b>Défense</b>	Quête				5		5		10
	Affrontement et aboïement		20		10		10		10
	Tentative de fuite		20		20		10		10
	Défense du chien pendant la phase de garde				35		20		20
	Conduite de dos						5		5
	Attaque sur le chien pendant la conduite de dos						30		15
	Attaque sur le chien, pendant le mouvement				30		20		10
	Défense du chien pendant la phase de garde								20
	Charge sur le chien		20						
	Epreuve de courage		40						
<b>Total</b>		<b>300</b>		<b>300</b>		<b>300</b>		<b>300</b>	

#### c) Progression dans les concours

- Accès au certificat : le chien doit être âgé au minimum de 14 mois, être titulaire du CSAU, et possesseur d'une licence et d'un carnet de travail, ainsi qu'être inscrit au L.O.F. d'une des races autorisées à pratiquer le mordant. Pour l'obtention de la mention (brevet), le chien doit avoir totalisé au moins 70% des points.
- Accès au R.C.I. I et Schutzhund I : le chien doit être âgé au minimum de 18 mois, avoir réussi un test de comportement auprès du juge.
- Accès au R.C.I. II et Schutzhund II : le chien doit être âgé de 19 mois minimum et avoir obtenu :
  - En Schutzhund : au moins 70/100 en pistage et en obéissance ; et 80/100 au mordant
  - En R.C.I. : au moins 70/100 dans les trois disciplines
  - Ou un Brevet de Campagne
- Accès au R.C.I. III et Schutzhund III : le chien doit être âgé au minimum de 20 mois, et avoir obtenu :
  - En Schutzhund : au moins 70/100 en pistage et en obéissance ; et 80/100 en mordant
  - En R.C.I. : au moins 70/100 dans les trois disciplines.
  - Ou avoir réussi l'échelon deux de concours en campagne.

#### 4) Concours en Campagne

Au même titre que le Ring, le Campagne, qui se veut une discipline dérivée mais plus proche des conditions réelles, entre en jeu dans la sélection et à ce titre les résultats en concours figurent sur le pedigree. La première différence est la sortie totale du ring, puisque toutes les épreuves ont lieu en terrain varié, sous la forme d'un circuit où l'animal est confronté à différentes situations et doit faire preuve de beaucoup d'initiative et de courage. De même qu'en R.C.I. il existe une épreuve de pistage, et à la différence du ring et du R.C.I. il existe également une épreuve de travail à l'eau (Tableau 8).

##### a) Différentes épreuves

- Les sauts : les obstacles sont de cinq types, et leur taille varie en fonction du niveau. Parmi eux on a le grimper de mur naturel, les sauts en hauteur, une haie, treillage ou grillage, et le saut en longueur qui consiste à franchir une rivière.
- L'obéissance : de même que dans les autres disciplines, le chien doit être très à l'écoute de son maître ; et lors de changement de terrain il doit suivre au pied. Une des particularités est la grande variabilité des terrains (dont une partie aquatique) et des diversions organisées par le juge ou non.
- Le mordant : Le principe est assez proche du ring et du R.C.I., mais le chien peut être distrait par tous les artifices imaginables, et il existe une attaque lancée sur civil (chien muselé).
- Le pistage : il s'effectue en liberté ou au trait de limier (10m), avec découverte d'objets et/ou du traceur.

b) Notation

Tableau 8 : Notation des épreuves de concours en campagne

	Exercice	Brevet		Campagne 1		Campagne 2		Campagne 3	
<b>Obéissance</b>	Suite en laisse		5		5		5		5
	Suite sans laisse		10		10		10		10
	Refus d'appâts	1 lancé de 1	5	1 lancé de 1	5	1 lancé de 2	5	2 lancés de 2	10
	Absence	Couché 1 min	10	Couché 1 min	10	Assis ou couché, 1min30	10	Assis ou couché 2min	10
	Positions à distance			3	10	6	20	6	20
<b>Obstacles</b>	Grillage ou treillage	1m	10		10		10		10
	Haie					1m20	20	1m20	20
	Fossé ou rivière					Au choix du conducteur	20		20
	Mur ou palissade								20
<b>Mordant</b>	Attaque face ou fuyante						40		40
	Garde au ferme				40		40		40
	Attaque lancée au bâton ou avec artifice	Lancée de face au bâton	30	Au bâton	40		40		40
	Attaque arrêtée								30
	Recherche et exploration						40		40
	Défense du maître chien démuselé		30		30		30		30
	Défense du maître chien muselé								15
	Garde d'objet								30
<b>Travail à l'eau</b>	Rapport au vu d'un objet		10		10		10		
	Rapport à l'insu d'un objet						10		15
	En avant								15
<b>Pistage</b>	Pistage au trait de limier	1 objet en fin de piste	30	1 objet en fin de piste	30	2 objets dont un en fin de piste	40	2 objets et identification du traceur	50
	Pistage libre avec rapport d'objet								30
<b>(i)</b>	<b>Total</b>		<b>150</b>		<b>200</b>		<b>350</b>		<b>500</b>

### c) Progression dans les concours

- Accès au Brevet : le chien doit appartenir à une des races autorisées à concourir, et être titulaire d'un carnet de travail, du CSAU et de sa licence. Pour obtenir son Brevet de campagne, il doit avoir au moins 112,5/150, réussir le test au coup de feu et avoir mordu au moins 10 secondes à l'attaque de face.
  
- Accès au Campagne 1 : le chien doit être titulaire
  - soit du Brevet de campagne,
  - soit du Brevet de chien de défense (Ring) ou du titre Ring I, II ou III
  - soit des titres R.C.I. I, II ou III
  - soit des titres Schutzhund I, II ou III.
  
- Accès au Campagne 2 : le chien doit être titulaire
  - De 2 Campagne 1 (2 fois 80% des points sous deux juges différents)
  - De 2 Ring 1 (deux fois l'excellent avec deux juges différents) ou de 2 Mondioring 1
  - D'un R.C.I. II avec mention
  
- Accès au Campagne 3 : le chien doit être titulaire
  - Ring II en ayant eu au moins deux fois 240/300 points, ou Mondioring II
  - De 2 Campagne 2 en ayant obtenu au moins 280/350 points (80%) dans deux épreuves avec deux juges différents.

Les chiens titulaires du R.C.I. II ou III devront s'inscrire en Campagne 2, et obtenir deux excellent sous deux juges différents pour accéder au Campagne 3. Les chiens concourant en Ring III ou en Mondioring III peuvent s'inscrire indifféremment en Campagne 1, 2 ou 3.

- Sélectifs : Pour être homologué sélectif pour le championnat de France, un concours doit comporter au moins quatre chiens en Campagne 3, et six chiens minimum ayant participé à l'ensemble des épreuves.
  
- Le C.A.C.T. et le R.C.A.C.T. : Tous les concours sélectifs permettent leur obtention à condition d'avoir obtenu le qualificatif « excellent » et qu'il n'y ait pas d'ex æquo pour les deux premières places (dans le cas contraire le classement se fait selon le mordant puis l'obéissance). Cette distinction obtenue deux fois sous deux juges différents permet l'attribution du titre de Champion de Travail pratique en Campagne, à condition que le chien ait obtenu au moins le qualificatif « très bon » en exposition organisée par la SCC ou une société affiliée.

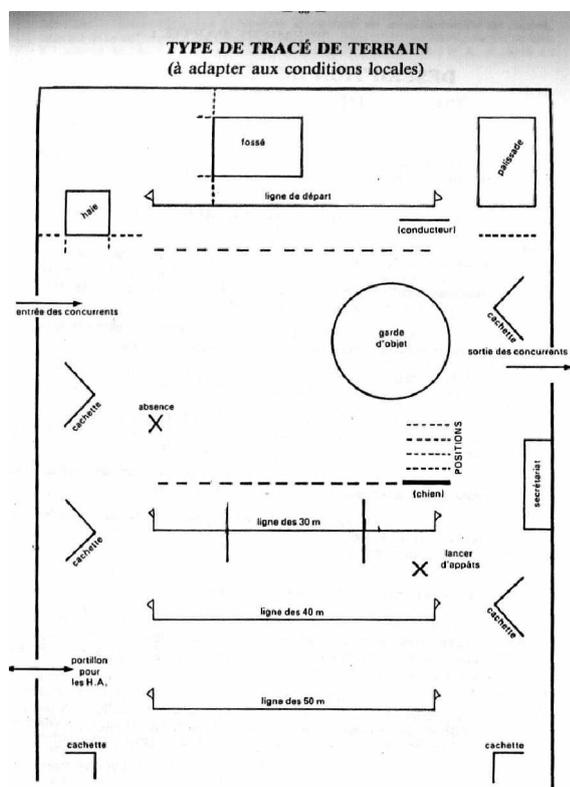
## C. Comparaison des différentes disciplines sportives de travail au mordant

### 1) Environnement : le terrain et les intervenants

#### a) Le terrain

En Ring, Mondioring et R.C.I., le terrain sur lequel se déroulent les épreuves est de type terrain de foot, c'est à dire un terrain plat, non dur (ni pavé ni macadamisé), si possible nu, et délimité par une clôture. Leur surface est toujours sensiblement la même (2000m<sup>2</sup> au minimum pour le ring, 2400 m<sup>2</sup> minimum et 5000 m<sup>2</sup> maximum en mondioring,) ils comportent des caches (au moins six en ring) qui servent à la recherche de l'homme d'attaque et à l'absence du maître. Ces cachettes peuvent être d'aspect différent selon les matériaux utilisés pour leur construction qui peuvent être variés, leur taille étant strictement standardisée. Elles se trouvent toujours à une distance minimum de 2 mètres du bord du terrain pour permettre des sorties franches de l'homme d'attaque, sont en forme de U ou formées de deux panneaux à angle droit, et sont percées afin de permettre au conducteur d'observer le travail de son chien dans les exercices où celui-ci est seul (garde d'objet, absence du maître). Le terrain toujours identique intervient dans le conditionnement du chien, qui le reconnaît, et se met psychologiquement au travail (Figure 30). Il n'aura donc que très rarement voire jamais le réflexe de mordre un agresseur en dehors d'un terrain du même type.

Figure 30 : Type de tracé de terrain de ring (Source SCC (71))



Malgré la standardisation du terrain et donc la très grande ressemblance des terrains d'entraînement et d'épreuves (Figure 31), il est tout de même important, au cours de l'entraînement du chien, d'effectuer des changements de terrain, qui consistent à l'entraîner par exemple dans un

club voisin de celui habituel. Ainsi le chien assimilera qu'il ne doit travailler que sur ce type de terrain, mais qu'il ne s'agit pas toujours du même endroit. Un manque de changements peut en effet perturber le chien, qui fera une moins bonne prestation le jour du concours.

En campagne par contre, les épreuves se déroulent sur un terrain de très grande surface (minimum 3 hectares), qui varie à chaque fois, et peut être vallonné, comporter des bois, et toujours une pièce d'eau ou une rivière, ainsi que des habitations ou tout autre construction. Les conditions sont donc plus proches de celles de la vie courante, et le chien peut se retrouver en situation de travail n'importe où. Il est donc susceptible de répondre, à ce qu'il considère comme une agression par une attaque, n'importe où c'est à dire également dans la vie courante.

Pour les épreuves de pistage de R.C.I. et de campagne (Figure 32), elles s'effectuent en terrain varié pouvant être herbeux ou cultivé, et comportant selon le niveau des pièges tels qu'un fossé à traverser par exemple. Le terrain varie donc à chaque fois. En raison de la grande surface nécessaire pour tracer la piste de chaque concurrent, les terrains de pistage sont souvent situés à distance de celui où se déroulent les autres épreuves.

Figures 31 et 32: Terrains de mondioring et pistage



#### b) Les hommes d'attaque

En ring, mondioring et campagne, l'homme d'attaque est équipé d'un costume comportant une veste et un pantalon. La morsure est donc possible sur la totalité du corps, qu'il s'agisse des jambes, des bras, de la poitrine ou encore du dos (Figure 33).

En R.C.I., l'homme d'attaque est équipé d'une manche renforcée qu'il porte au bras, le chien mord donc exclusivement le bras et s'il se retrouve face à un homme d'attaque de ring par exemple, il le mordra également uniquement au bras. Le passage d'une discipline à l'autre peut donc nécessiter un apprentissage, car en ring, mondioring et campagne, les esquives de l'homme d'attaque sont fréquentes et difficiles à maîtriser pour le chien lors de prise au bras (Figure 34).

L'existence d'un costume ne pouvant être retiré par l'homme d'attaque implique que la cessation d'attaque est apprise au chien dès le début, puisque l'exercice s'arrête forcément sur une cessation. En R.C.I. par contre, elle est enseignée plus tard, puisque la fin de l'exercice se fait par récompense du chien en le laissant gagner la manche.

En campagne il existe également une épreuve d'attaque sur civil, le chien portant une muselière est lancé à l'attaque sur une personne non vêtue d'un costume ou d'une manche. Les chiens de campagne ne sont donc pas, contrairement aux autres épreuves, conditionnés au mordant sur un costume spécial ou une manche. Ils sont donc susceptibles de mordre également un civil qui aggraverait leur maître. Ce n'est pas le cas des autres disciplines où c'est la vue du costume ou de la manche qui intéresse et excite le chien.

Au cours d'un concours de ring, les hommes d'attaque sont au nombre de deux et se relaient sur les exercices, mais les deux interviennent pour chaque chien et pour les mêmes

exercices dans un but d'équité entre les concurrents. En plus du costume, ils utilisent certains accessoires standardisés également : un bâton en bambou, long de 60 à 80 cm, fendu en croix sur les  $\frac{3}{4}$  de longueur environ, et d'un pistolet d'un calibre obligatoirement de 6 ou 9 mm, triple charge, et chargé à blanc. Le bâton s'utilise pour frapper le chien à certains endroits non douloureux du corps, comme les côtes, pour tester son courage, et le pistolet, utilisé en l'air avec un angle de 45° en direction du chien, pour vérifier l'absence de peur du coup de feu et son courage également. Dans les autres disciplines, le pistolet chargé à blanc est également utilisé. En R.C.I., le bâton de l'homme d'attaque est en fait un jonc souple.

Figures 33 et 34 : Hommes d'attaque en Ring et R.C.I.



#### c) Autres intervenants

En Ring, les seules personnes présentes sur le terrain sont le conducteur du chien, les juges, les hommes d'attaque, et les personnes dites « de corvée » qui interviennent pour modifier la tailles des obstacles, lancer les appâts, ...

En R.C.I., d'autres personnes peuvent être mises à contribution, comme lors de l'exercice d'obéissance où le chien doit traverser un groupe de personnes en mouvement sans se laisser perturber par leur présence, et bien sûr sans les agresser.

En monioring, des personnes ont pour rôle de détourner l'attention du chien, par exemple lors de l'absence du maître, et tous les coups sont permis comme l'utilisation d'autres animaux. De plus, pour certains exercices, le chien est confronté simultanément à plusieurs hommes d'attaque, un seul ayant pour mission d'agresser le maître et devant donc être attaqué par le chien, l'autre étant là pour détourner l'attention du chien de son maître et du véritable malfaiteur.

#### d) Accessoires et diversions

Le Ring est la discipline la plus standardisée, nous l'avons vu pour le terrain et les personnes y intervenant, c'est également le cas pour les accessoires. A ce niveau, la situation est la même en R.C.I. Les accessoires éventuellement utilisés, comme le panier de la garde d'objet du Ring par exemple, sont standardisés au même titre que les épreuves, et sont strictement identiques à chaque fois, de même que les objets servant au rapport. Pour l'objet à garder, il s'agit d'un panier aux dimensions réglementaires. Pour le rapport d'objet, peuvent être utilisés des gants, des chaussettes, un étui à lunettes ou un mouchoir éventuellement noué. En R.C.I., les objets utilisés pour les franchissements d'obstacles sont encore plus standardisés (en dehors des objets dits

« personnels » et donc fournis par le conducteur) : il s'agit d'haltères sont le poids varie avec le niveau des épreuves.

En mondioring et campagne, la situation est différente puisque chaque concours est organisé selon un thème. En mondioring, le terrain est agrémenté de décorations en tout genre variant avec le thème (Figure 36), l'objet servant à la garde est également en rapport avec ce thème, de même que ceux du rapport. En revanche, les hommes d'attaque gardent un costume classique, de même que les intervenants sur le terrain. Ils sont par contre armés de divers instruments de diversion sur une des attaques, qui a pour but de perturber le chien et l'empêcher ainsi d'assurer sa prise (Figure 35). En campagne, plus c'est varié et plus c'est bien... ! Les hommes d'attaque comme les intervenants sont déguisés selon le thème, ce qui fait que l'on peut y voir un homme d'attaque avec un nez rouge, ou encore un juge coiffé d'une perruque poudrée Louis XVI, tandis que le maître est emporté en chaise à porteurs pour l'exercice de l'absence ! Les objets utilisés sont aussi tous plus variés les uns que les autres, allant du classique panier à la bicyclette par exemple, et ceux du rapport sont fournis non pas par le conducteur comme en ring et R.C.I., mais par le juge, et peuvent être très variés, en relation avec le thème. De plus, les hommes d'attaque peuvent utiliser divers objets pour impressionner le chien lancé à l'attaque, comme un chapeau, journal, parapluie,... Ces « excentricités » en font des disciplines plus agréables à regarder pour le spectateur, car plus divertissantes.

Figures 35 et 36 : Attaque avec accessoires et découverte du malfaiteur en mondioring



## 2) Les exercices : description et comparaison

Ils vont être décrits tels qu'ils sont exécutés lors des épreuves de ring, puisque c'est la discipline la plus pratiquée, les différences éventuelles étant précisées ensuite.

### a) Les sauts

Ce sont les premiers exercices, le chien devant être au maximum de sa forme pour les réussir. Pour les réaliser, on utilise les qualités de sauteur intrinsèques du chien, mises en évidence grâce aux obstacles. Ils s'effectuent dans l'ordre choisi par le conducteur, qui l'indique au juge lors de la présentation. Chaque conducteur a droit à trois essais, et peut choisir l'amplitude qu'il désire. A chaque saut réussi il peut faire augmenter la difficulté pour tenter d'atteindre le maximum, mais en cas d'échec il ne peut ni faire augmenter ni faire diminuer la taille de l'obstacle.

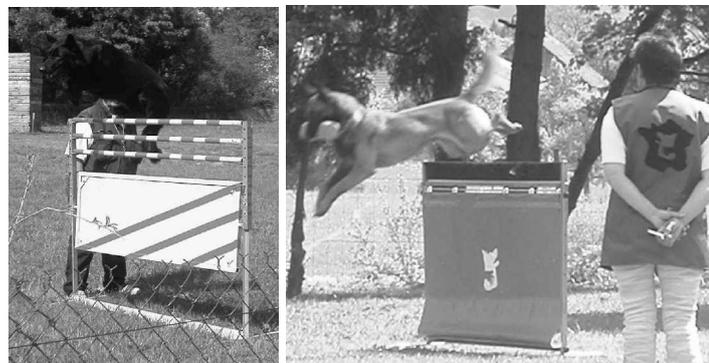
- Le saut en longueur : le chien est placé dans la position et à la distance de l'obstacle que le conducteur désire, et il doit franchir l'obstacle sans faire basculer la claie qui se trouve à son extrémité (Figure 37). En Campagne, le saut en longueur est effectué au-dessus d'une rivière ou d'un fossé, de préférence naturels mais pouvant être creusés pour l'occasion. Le chien doit franchir cet obstacle à l'aller et au retour, trois essais étant autorisés dans les deux sens, sauf si le chien traverse à pied ou à la nage (essai éliminatoire).

Figure 37 : Saut en longueur en mondingoring



- La haie : le chien doit la franchir sans toucher à l'aller et au retour, ayant été remis en place entre les deux sauts (Figure 38). Il dispose de 3 essais retour par aller réussi. En Campagne, 3 essais sont autorisés à l'aller comme au retour. Le saut en hauteur s'effectue par-dessus un grillage ou un treillage, et/ou une haie ou une barrière intégrées au décors et barrant un passage. En R.C.I., le franchissement de la haie est couplé à un rapport d'objet (Figure 39).

Figures 38 et 39 : saut de haie en ring et RCI

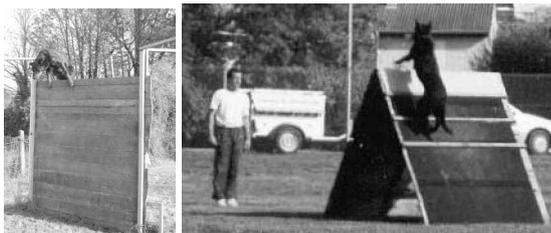


- La palissade : il s'agit là aussi d'effectuer un aller et un retour, le chien devant être remis en place entre les deux (Figure 40). Pour le retour, trois essais sont accordés par saut d'aller effectué. En Campagne, les différences avec le R.C.I. résident dans l'intégration de l'obstacle, mur ou palissade, au décor, et les trois essais à l'aller et au retour qui sont accordés.

La palissade est un exercice difficile, qui demande un gros effort au chien, et peut poser des problèmes articulaires en cas de mauvaise réception. En mondingoring, seul l'aller est demandé, une planche inclinée facilitant la redescente de l'autre côté de l'obstacle.

En R.C.I., la palissade (couplée à un rapport d'objet) est constituée de deux planches inclinées dormant un « A » (Figure 41).

Figures 40 et 41: Franchissement de la palissade de ring et de RCI



Les franchissements d'obstacles peuvent être couplés à une attaque dans les épreuves de campagne, l'homme d'attaque étant dissimulé jusqu'à la réussite du saut par le chien, qui perd les points du saut et de l'attaque en cas d'échec à l'aller.

#### b) L'obéissance

- Les rapports d'objets : ils sont conformes au règlement, et fournis par le maître qui les garde au fond de ses poches, ils ne doivent en aucun cas dépasser. Pour le rapport lancé, le maître lance un objet. Sur ordre, le chien va le chercher et le remet entre les mains dans son maître, sans le mâchonner ni le laisser tomber. Le rapport au vu consiste à laisser tomber, pendant une marche, au pied un objet que le chien doit aller spontanément ramasser et rapporter, ceci avant que le conducteur ne dépasse la ligne des 30 mètres. Pour le rapport à l'insu, le principe est le même sauf que le chien est sensé ne pas avoir vu l'objet tomber, et ne va le chercher qu'après ordre de son maître. Un autre objet, n'appartenant pas au maître, peut être placé à côté, le chien devant ramener le bon objet (Figure 42). Pour ces deux exercices, la plupart des chiens sont conditionnés à ramasser immédiatement l'objet tombé de la poche gauche (coté où marche le chien, destiné au rapport à vu), et à ignorer jusqu'à l'ordre tout objet tombé de la poche droite (rapport à l'insu), même s'il l'a parfaitement vu tomber. Les rapports d'objets au vu et à l'insu sont une spécificité du ring, ils n'existent pas dans les autres disciplines.

En mondioring, l'objet est fourni par le juge et peut être absolument tout et n'importe quoi. Il s'agit d'un rapport d'objet lancé (Figure 43). Un autre exercice est ajouté : le maître confie au juge un bâtonnet de bois marqué portant son odeur, le juge va le placer au milieu d'autres identiques et le chien doit sur ordre aller le chercher et rapporter le bon à son maître.

En R.C.I., il existe un rapport d'objet lancé sur le même principe, les autres rapports s'effectuent couplés au saut de haie et au franchissement de palissade.

En campagne, il existe deux rapports à l'eau, les objets (flottant) étant lancés par le conducteur (rapport au vu) ou par le jury (rapport à l'insu) dans une pièce d'eau.

Figures 42 et 43 : Rapports d'objets à l'insu en ring et rapport lancé en mondioring



- Absence du maître : le chien est placé en position assise ou couchée à un endroit précis, et le maître s'éloigne jusqu'à un point hors de sa vue, où il reste jusqu'à décision du juge (60

secondes). Le chien ne doit pas bouger, et rester indifférent à ce qui l'entoure. Le principe est identique en campagne. En mondioring, l'absence du maître s'effectue selon le même principe qu'en ring, sauf que le chien est soumis à une diversion par le jury, qui ne doit jamais prendre la forme d'une agression.

En R.C.I., cet exercice s'effectue pendant les exercices d'assouplissement d'un autre concurrent : le chien est mis en place avant le commencement, et repris par son maître à la fin. Il ne doit pas bouger pendant toute la durée des exercices, et ne pas tenir compte du travail de l'autre chien. Son maître reste dans son champ de vision, mais la durée de l'immobilité est bien supérieure que dans les autres types de concours.

- Refus d'appâts : il s'agit de produits alimentaires que le chien doit refuser de prendre en l'absence de son maître (Figure 44), d'un volume suffisant pour être visibles, mais pas plus gros que le poing.. Ils peuvent être posés au sol ou jetés par une tierce personne, ainsi que disséminés le long du parcours, en dehors des zones d'élan et de réception, et à plus d'un mètre du départ de n'importe quel exercice. En travail pratique en campagne, les appâts sont uniquement lancés, jamais disséminés sur le parcours. Cet exercice n'existe pas dans les épreuves de R.C.I.

Figure 44 : Refus d'appâts lancés



- Les suites au pied: Le chien muni d'une laisse et d'un collier non strangulant doit suivre son maître sans tirer, traîner ou s'écarter, sur un itinéraire comportant deux changements de direction, et deux arrêts du maître devant entraîner l'arrêt spontané du chien. La suite sans laisse s'effectue sur le même principe, mais le chien est muselé, et comme son nom l'indique débarrassé de laisse. Le chien doit obéir de la même façon que s'il était muni d'une laisse, et ne pas chercher à se débarrasser de la muselière de quelle que manière que ce soit. L'utilisation de la muselière est spécifique au ring. L'exercice de la marche en laisse, existe seulement en ring et en campagne, dans les autres disciplines la suite s'effectue sans laisse et sans muselière. En campagne et en mondioring, cette suite comporte des changements de direction à droite et à gauche, et parfois un demi-tour, qui doivent s'effectuer sans ordre du conducteur. Le trajet suivi par les concurrents en campagne peut passer entre les spectateurs, ces derniers ne devant pas provoquer le chien. En R.C.I., la suite sans laisse comporte également une marche en ligne droite au pas de course et au pas lent, ainsi qu'un demi-tour. De plus, des coups de feu sont tirés afin de vérifier l'absence de peur du chien, et le couple maître-chien doit passer sans être perturbé au milieu d'un groupe en mouvement comportant au moins quatre personnes (Figure 45).

Figure 45 : Epreuve de sociabilité de RCI



Ces suites au pied sont compliquées d'un autre type d'exercice : « positions en marche » (Figure 46). Il s'agit de faire, sur ordre vocal bref du maître alors en marche, exécuter un assis, un couché ou un debout, alors que le maître continue d'avancer. Le chien doit obéir immédiatement, et est ensuite soit rejoint par son maître, soit rappelé au pied selon l'exercice et le niveau.

Figure 46 : Couché en marche en RCI



- Les positions à distance : Le chien et le maître son face à face, espacés de 18 mètres, dans une position tirée au sort. Le maître doit faire exécuter, par ordre ou geste, 2 fois chacune des positions (couché, assis et debout), qui doivent être tenues au moins 5 secondes. Le maître rappelle ensuite son chien au pied. En mondoging, la distance séparant le chien de son conducteur varie selon le niveau de 5 à 10m. En campagne, le conducteur doit se trouver dans un rayon de 15 mètres et doit pouvoir observer son chien. Cet exercice n'existe pas en R.C.I..

- Envoi en avant : Le chien placé, dans une position laissé au choix du conducteur, derrière la ligne de départ, est envoyé « en avant » par son maître, et doit franchir la ligne des 30 mètres. Tout zigzag, crochet ou encouragement du maître est pénalisé, même si ces derniers sont tolérés dans la limite de 4. Une fois la ligne franchie (queue comprise), le conducteur rappelle, sans attendre l'ordre du juge, son chien, qui doit obéir immédiatement.

En R.C.I., le départ de l'envoi en avant se fait au pied en mouvement, et doit se terminer par un couché, après ordre du juge, du chien, que son maître rejoint pour marquer la fin de l'exercice (le conducteur s'est arrêté lors de l'envoi du chien).

En campagne, l'envoi en avant se fait dans l'eau, le chien devant nager le plus loin possible jusqu'à ce que le conducteur, sur ordre du jury, le rappelle au pied.

### c) Le mordant

Ce sont les épreuves les plus spectaculaires pour le néophyte, et entraînant le plus d'excitation pour le chien, c'est pourquoi elles sont forcément placées en fin de programme, le chien ayant besoin de toute sa forme et sa concentration pour les épreuves précédentes.

- Attaque mordante de face au bâton (Figure 47) : le chien et son maître sont placés derrière la ligne de départ. L'homme d'attaque entame une fuite, et au signal de juge se retourne face au chien, à une distance comprise entre 30 et 50 mètres. Le conducteur donne l'ordre d'attaque au même moment. En attendant le chien, l'homme d'attaque prend des attitudes menaçantes, et peut lorsque le chien arrive, esquiver, charger ou ouvrir le barrage. L'attaque doit durer 15 secondes, au bout desquelles, sur signal du juge, le maître rappelle son chien, et l'homme d'attaque s'immobilise. La cessation du chien doit être immédiate, et son retour vers son maître rapide.

En monioring, le chien doit franchir un obstacle avant d'atteindre l'homme d'attaque. Le but est de tester le courage du chien sur une vitesse ralentie par le franchissement de l'obstacle. Il existe une autre épreuve de mordant spécifique, pour laquelle l'homme d'attaque est équipé d'accessoires ayant pour but de déstabiliser le chien, toujours pour tester son courage.

Figure 47 : attaque de face au bâton



- Attaque mordante fuyante au bâton : le chien et son maître sont placés derrière la ligne de départ. L'homme d'attaque entame sa fuite, et la continue au signal du juge après lequel le conducteur donne l'ordre d'attaque. L'homme d'attaque peut accélérer ou incurver sa trajectoire pour compliquer la tâche au chien. Dès que la prise est faite, il se défend au bâton. Dans le cas où celui-ci décroche, l'homme d'attaque se retourne et continue comme dans l'attaque de face. Au signal du juge et sur ordre de son maître, le chien doit cesser et revenir au pied rapidement, tandis que l'homme d'attaque s'immobilise.

- Attaque arrêtée de face au bâton : son départ est le même que l'attaque de face, puisque le chien doit absolument ignorer à quel exercice il a à faire. Après l'ordre d'attaque, le conducteur doit rappeler son chien, alors que celui-ci est le plus près possible de l'homme d'attaque. Ce dernier doit alors s'immobiliser, et le chien retourner auprès de son maître sans avoir mordu ni même touché.

- Attaque au revolver avec garde au ferme (Figures 48 et 49) : après une attaque identique aux précédentes au cours de laquelle l'homme d'attaque tire trois coups de feu (2 à l'approche du chien, et un une fois la prise faite), le maître, **après la cessation effectuée**, au lieu de rappeler son chien, lui ordonne de garder. Il doit alors suivre l'homme d'attaque qui se déplace calmement, sans

mordre ni s'éloigner de lui de plus de 3 mètres. Puis sur signe du juge, l'homme d'attaque tente une première fuite, qui doit être interceptée par le chien, et enchaînée sur ordre du maître par une nouvelle garde au ferme. La fuite est renouvelée une deuxième fois, après laquelle le conducteur vient désarmer l'homme d'attaque. C'est le signal de fin de l'exercice, avant lequel le chien ne doit pas relâcher sa garde au ferme sous peine d'une troisième tentative de fuite.

En mondioring, le seul exercice comportant une garde au ferme est la recherche et escorte.

Figures 48 et 49 : Gardes au ferme en ring et mondioring



- Garde d'objet (Figures 50 et 51) : c'est un exercice très complexe. Un panier est remis au conducteur par le juge, celui-ci va le déposer au centre de 4 cercles concentriques et ordonne à son chien de garder, puis va se dissimuler en laissant le chien seul. Sur signal du juge, l'homme d'attaque va chercher à s'emparer du panier. Le chien doit l'empêcher de le faire, sans jamais quitter l'objet, et ne doit mordre que lorsque l'homme d'attaque est sur le point de s'en emparer. Tant que le chien reste immobile, l'homme d'attaque ne doit ni s'arrêter ni reculer. Dès qu'il est mordu, il doit s'immobiliser pour permettre la cessation spontanée du chien. Si elle n'a pas lieu, il peut tenter d'entraîner le chien à distance de l'objet. C'est un exercice difficile pour le chien, qui doit, en l'absence de son maître, garder l'objet et non pas sa place, et ne mordre qu'au dernier moment, sans poursuivre l'homme d'attaque. Le chien, pour mieux protéger son objet, est autorisé à le couvrir de son corps, ou à y mettre les pattes comme on le voit fréquemment. En revanche, il est impératif qu'il morde l'homme d'attaque si celui-ci le touche, et pas qu'il se contente de l'empêcher de le prendre en maintenant sa position.

Figures 50 et 51 : Garde d'objet en ring



Si l'objet appartient toujours à une liste positive, en ring, en mondioring et en campagne. En revanche, en mondioring l'homme d'attaque peut utiliser des artifices pour distraire le chien, de même qu'en campagne où il peut se servir de tout objet différent de celui à garder, il peut le déposer mais pas à moins de 7m de l'objet gardé, et s'il veut le garder en main il ne doit alors jamais le poser (Figures 52 et 53).

Figures 52 et 53 : Garde d'objet en mondioring



- Recherche et escorte : le conducteur et son chien sortent du terrain pour permettre à l'homme d'attaque de se cacher derrière une des caches, puis se replacent sur la ligne de départ. A l'ordre du conducteur, le chien s'élance faire le tour du terrain, afin de découvrir l'homme d'attaque. Quand il le trouve, il doit aboyer sans le mordre jusqu'à l'arrivée du conducteur (Figure 54). A ce moment-là, l'homme d'attaque tire un coup de feu et tente une fuite, qui doit être interceptée par le chien. Après la cessation a lieu une deuxième tentative de fuite avec coup de feu, qui doit elle aussi être interceptée par le chien. Après la deuxième cessation, l'homme d'attaque est désarmé, et conduit, le maître se trouvant au moins trois mètres en arrière du chien et du prisonnier. Au cours de la conduite, deux nouvelles tentatives de fuite peuvent avoir lieu. Enfin, le maître laisse son chien garder l'homme d'attaque, et va remettre le revolver au jury (Figure 55). Pendant ce temps et jusqu'au retour du conducteur, le chien ne doit pas relâcher sa vigilance faute de quoi une nouvelle fuite peut avoir lieu. En mondioring, l'homme d'attaque ne peut se dissimuler que derrière des cachettes naturelles, jamais des préfabriquées comme celles utilisées en ring.

Figures 54 et 55 : Découverte et garde au ferme en ring



- Défense du conducteur : L'homme d'attaque et le conducteur se rejoignent, se serrent la main et entament une courte discussion (Figure 56) puis repartent chacun de leur côté. L'homme d'attaque fait demi-tour, rejoint le conducteur (qui est alors de dos) (Figure 57) et l'agresse des

deux mains dans le dos. Le chien doit alors mordre spontanément, puis la cessation est demandée et le chien doit garder au ferme. Dans le cadre du brevet, l'homme d'attaque est équipé d'un revolver et tire deux coups de feu afin de tester le chien.

Figures 56 et 57 : Deux étapes de la défense du maître



Si en campagne le scénario de la défense du maître chien démuselé est sensiblement le même, en monioring le chien peut être confronté pour cet exercice à deux hommes d'attaque, un premier chargé de détourner son attention, et un deuxième agressant réellement son maître. Pour la défense du maître chien muselé, c'est un civil, par opposition à l'homme d'attaque, qui agresse franchement le conducteur, de préférence par l'arrière, le chien devant défendre en donnant des coups de tête ou de pattes, tandis que l'homme continue son agression sur le maître, jamais sur le chien.

#### - Cas des exercices de mordant en R.C.I.

En R.C.I., les différents exercices de mordant sont enchaînés les uns aux autres selon un scénario établi. Le principe global de déroulement des différents exercices est proche du ring.

L'exercice commence par la quête de l'homme d'attaque, dissimulé à l'insu du chien derrière une cache (Figure 58). En R.C.I. et contrairement aux autres disciplines, le chien doit explorer les caches une à une, dans un ordre précis, en revenant auprès de son maître (mais sans s'arrêter à ses côtés) entre chaque cache. Le nombre de caches à explorer dépend du niveau de l'épreuve.

Figure 58 : quête en R.C.I.



Une fois l'homme d'attaque découvert, le chien doit aboyer pour signaler sa découverte, sans mordre. Le conducteur le rejoint alors, et rappelle son chien au pied. Le conducteur invite

l'homme d'attaque à sortir de la cache pour aller se placer à un endroit précis, puis met son chien couché en garde non loin de lui et s'éloigne. L'homme d'attaque fait alors une tentative de fuite qui doit être interceptée par le chien (Figure 59). L'homme d'attaque s'immobilise alors, et le chien doit le garder au ferme

Figure 59 : interception de la tentative de fuite



Pendant la phase de garde, l'homme d'attaque entreprend une attaque sur le chien, qui doit se défendre spontanément, jusqu'à l'immobilisation de l'homme d'attaque qui doit entraîner une cessation du chien elle aussi spontanée. Le conducteur rejoint alors son chien et le remet en position assise. Il donne ensuite l'ordre à l'homme d'attaque d'avancer, et le suit à une distance de 5 pas, chien au pied (Figure 60) : c'est la conduite de dos.

Figure 60 : Conduite de dos



Pendant cette conduite, l'homme d'attaque agresse à nouveau le chien, qui doit se défendre spontanément et jusqu'à l'immobilisation. Le conducteur rejoint alors son chien qui garde au ferme, le remet en position de base, et désarme l'homme d'attaque. Ils escortent ensuite l'homme d'attaque, le chien étant situé entre ce dernier et le conducteur, jusqu'au juge à qui le conducteur remet les armes confisquée (Figure 61). C'est la fin de la première phase.

Figure 61 : désarmement de l'homme d'attaque et remise au juge



Le conducteur et son chien se rendent ensuite sur la ligne médiane du terrain, à hauteur d'une cache. L'homme d'attaque sort d'une autre cache et leur fonce littéralement dessus, en poussant des cris et effectuant des gestes menaçants. Quand il se rapproche, le conducteur libère son chien qui doit aller attaquer : c'est l'épreuve de courage (Figure 62). Après immobilisation de l'homme d'attaque, le conducteur donne l'ordre de cessation au chien qui doit garder au ferme, puis ils conduisent par le côté l'homme d'attaque jusqu'au juge, le chien devant être attentif aux mouvements du malfaiteur. Une autre attaque sur le chien a lieu, au niveau RCI3 uniquement.

Figure 62 : épreuve de courage



#### d) Le pistage (R.C.I. et Campagne)

- pistage de R.C.I. : il s'agit, pour le chien, de suivre une piste tracée soit par son maître (R.C.I.1) soit par une personne étrangère appelée « traceur », plus ou moins vieille, de longueur variable selon le niveau, et comportant plusieurs angles, afin d'y retrouver plusieurs objets abandonnés par le traceur. Le départ de la piste est clairement indiqué par un piquet planté à gauche du départ, et le chien peut pister en liberté ou en longe (10 mètres), selon le choix du conducteur. Les objets sont fournis par le conducteur, doivent être d'usage courant et de dimensions établies (15 cm de long, 5-6 cm de large, 2-3 cm d'épaisseur). Le départ et le pistage du chien doivent se faire calmement, sans aucune précipitation, le conducteur devant pouvoir le suivre au pas, en se maintenant à une distance de 10 mètres avec ou sans longe. Lorsqu'il découvre les objets, le chien peut soit les marquer en position couchée, assise ou debout, soit les ramasser debout ou assis, ou les rapporter à son maître.

- pistage de campagne : selon le niveau, il peut être libre avec rapport d'objet, au trait de limier avec objet et traceur, ou au trait de limier avec objet uniquement. Le pistage libre s'effectue en liberté, le chien devant suivre seul la piste et rapporter l'objet à son maître. Le pistage au trait de limier s'effectue en longe de 10m, le chien devant signaler le ou les objets éventuels sur la piste à son maître. Dans le cas de la recherche du traceur, celui-ci s'est caché à l'arrivée de la piste, après

avoir déposé un objet en cours de route. Le chien doit le découvrir et aboyer pour prévenir son maître. Tous ces types de pistes comportent plusieurs angles droits et un aigu.

### 3) Mise en place, commandements obligatoires et différences de notation

En ring, la mise en place, pour chaque exercice, de tous les intervenants, c'est à dire du chien, son conducteur et l'homme d'attaque éventuel, sont strictement codifiées, ainsi que les trajectoires optimales devant être utilisées, un trop grand éloignement pouvant faire perdre des points au concurrent. Les commandements pouvant être utilisés dans chacun des exercices sont également standardisés, une très faible variation étant autorisée pour certains exercices mais l'ordre devant être le même pour tous les exercices du même type. Par exemple, pour le saut le conducteur peut utiliser au choix « saute », « allez » ou « hop » précédé du nom du chien, mais ne peut en changer. Les doubles commandements sont interdits ou pénalisés selon la nature de l'exercice, qu'il s'agisse de commandements vocaux, au sifflet ou gestuels. Certaines parades existent et sont communément utilisées, comme le fait de partir du pied gauche (du côté du chien) pour une suite au pied, et du pied droit (côté opposé au chien) quand celui-ci doit rester en place ; ou la différence de poche d'où tombe l'objet pour les rapports au vu et à l'insu. Au cours des déplacements sur le terrain, le chien doit marcher au pied de son maître comme lors de l'obéissance.

En R.C.I., une grande place est donnée à l'allure du chien, qui doit « obéir sans soumission » ou « se soumettre dans la joie ». Tout chien craintif, lent à revenir, portant les oreilles basses,... bref tout chien ne débordant pas de bonheur au travail sera pénalisé.

### 4) Races autorisées à concourir

Tableau 9 : Races autorisées à concourir dans les différentes épreuves de défense

	Ring	R.C.I.	Campagne
<i>(a) Groupe 1</i>			
<b>Berger Allemand, Kelpie, Bergers Belges, Berger de Beauce, Briard, Berger Picard, Berger des Pyrénées, Border Collie, Berger Hollandais, Bouvier Australien, Bouvier des Ardennes, Bouvier des Flandres,</b>	X	X	X
Nizziny	X		
<i>(b) Groupe 2</i>			
Dobermann, Schnauzer géant, Boxer, Rottweiller, Hovawart	X	X	X
<i>(c) Groupe 3</i>			
Airedale Terrier, Staffordshire Bull Terrier	X	X	X

En monding, toutes les races sont autorisées, le chien devant être titulaire d'un certificat de naissance. Dans toutes les disciplines comportant du mordant, seuls les chiens inscrits au L.O.F. peuvent obtenir un carnet de travail. Pour cela, ils doivent être titulaires d'un certificat de naissance, mais pas forcément d'un pedigree, ce qui implique que les sujets non confirmables (comme les simples ergots en Beauceron) ne sont pas exclus de ces disciplines sportives.

Depuis le 22 décembre 1999, certaines races auparavant autorisées ont été exclues du travail au mordant. Il s'agit du Colley, Bearded Collie, Berger Polonais de Plaine, Fila de San Miguel, Schnauzer moyen, Cane Corso, Dogue Argentin, Shar Peï, Dogue du Tibet, Terrier Noir de Russie, American Staffordshire Terrier et English Bull Terrier. Le Berger Hollandais y avait été associé mais a rapidement été réhabilité. Suite à cette publication et en raison du mécontentement compréhensible des utilisateurs de races de cette « liste noire », la SCC a fait légèrement marche arrière en déclarant que tous les chiens appartenant à une race interdite au mordant et ayant obtenu un carnet de travail avant le 01/01/2000 peuvent toujours concourir.

Les disciplines de défense ont donc de nombreux exercices communs, en plat comme en saut et en mordant. En revanche, il existe certaines différences fondamentales. La place laissée à l'initiative du chien, par exemple, est nulle en ring et en R.C.I., un peu plus importante en monding et du fait des accessoires et de l'intervention parfois de plusieurs hommes d'attaque, et très importante en travail pratique en campagne. Cette place laissée à l'initiative est donc inversement proportionnelle à la standardisation de l'épreuve, et va expliquer que certaines races y soient plus ou moins avantagées.

Toutes ces disciplines font par contre appel aux mêmes qualités du chien, ces mêmes qualités qu'elles cherchent à mettre en valeur dans un but de sélection. Ceci explique que certains chiens puissent participer au meilleur niveau dans plusieurs disciplines.

## IV. Le travail de pistage

Il regroupe les travail de pistage utilitaire et sportif, qui pourtant ne se pratiquent pas forcément de la même manière, la recherche dans un but de sauvetage étant fondamentalement différente du pistage en ligne demandé en pistage utilitaire ou sportif.

Le pistage demandé au cours des épreuves de défense que sont le R.C.I. et le travail pratique en campagne peut être rapproché du pistage sportif dit « français » avec lequel il existe de nombreuses similitudes.

### A. Disciplines utilitaires : les chiens de sauvetage et de recherche

#### 1) Les chiens de recherche de personnes

Ils sont utilisés pour retrouver des criminels en fuite, ou des personnes disparues. Ce sont les chiens de l'armée, la gendarmerie ou la police, mais également des chiens de particulier ayant réussi avec succès les épreuves de recherche utilitaire, et mis à contribution, sauf lorsqu'il s'agit de criminels (cf infra).

Le Bas Rouge, 2003 : « *La recherche de personnes égarées est une discipline qui nécessite de la part du chien rigueur, courage, rapidité et ténacité. En effet, le point commun qui relie ces recherches est qu'il s'agit de personnes fragiles : des enfants, des personnes âgées malades ou amnésiques, des personnes ayant des tendances suicidaires... la rapidité d'intervention est donc primordiale. (...)*

*Deux méthodes de recherche sont employées : soit on peut donner au chien une odeur de référence, c'est à dire un vêtement ou objet appartenant à la personne égarée, le chien va alors rechercher la trace résiduelle de l'odeur de la personne et la suivre, jusqu'à la découverte, soit on laisse le chien quêter en liberté jusqu'à ce qu'il détecte de lui-même une présence humaine. Au*

*moment de la découverte, le chien doit se fixer et aboyer pour prévenir son maître. L'équipe maître-chien doit travailler en parfaite harmonie, le rôle du conducteur étant d'observer le comportement de son chien et l'interpréter. (...) 86 équipes ont été formées depuis 10 ans, et il existe actuellement 30 équipes opérationnelles : elles sont titulaires d'un Brevet d'Etat délivré par le ministère de l'intérieur et régulièrement contrôlées. »*

## 2) Chien de recherche de stupéfiants ou explosifs

Ils sont utilisés par différentes administrations que sont les douanes, la gendarmerie, la police et l'armée. Les douanes les utilisent depuis le siècle dernier, et à l'heure actuelle elles comptent 182 équipes maîtres-chiens (17). Chez les gendarmes, leur utilisation ne date que des années 1970 (Peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie) et de 1994 dans l'armée. Quant aux policiers, ils comptent actuellement 75 équipes. Le tout premier chien dressé à rechercher les explosifs a été formé 1982 à Gramat. Dans la cadre de la détection d'explosifs, le marquage se fait en s'asseyant ou en se couchant, pour une question évidente de sécurité du chien et de ce qui l'entoure.

Leur rôle se divise en deux parties : détecter des stupéfiants ou explosifs dans des caches ou sur des personnes, et permettre de maîtriser, sur ordre du maître, tout individu suspect non coopératif. Ils sont utilisés dans des milieux divers comme les aéroports, lors de grandes manifestations publiques, dans des véhicules stoppés aux frontières ou par les douanes volantes,...

Les races utilisées sont principalement le Berger Allemand, le Berger Belge malinois et le Labrador, mais également des Pitbulls, des chiens de chasse comme le St Hubert et des caniches dont la présence n'alerte pas d'éventuels trafiquants ou terroristes. (17 ; 61). Le Labrador a été abandonné en 1991 par la gendarmerie, au profit du Berger Allemand et du Berger Belge Malinois, car ils étaient trop impressionnables face à des individus dangereux. Le fait que les chiens cumulent recherche et défense du maître pourrait poser des problèmes dans le cas d'individus ayant des réactions d'interprétation délicate pour le chien. C'est pourquoi il est désormais envisagé d'associer un chien de pistage (labrador inclus) et un chien de défense sur les missions dangereuses, comme c'est le cas pour les douaniers qui utilisent des caniches et chiens de chasse au pistage, et des chiens de défense en couverture. (37)

## 3) Les chiens de sauvetage

### a) Le chien de décombres (18)

Ces chiens interviennent lors de catastrophes, naturelles ou non, comme des tremblements de terre, éruptions volcaniques, glissements de terrain, éboulement en chantiers ou mines, explosion liées aux gaz, catastrophes aérienne ou ferroviaire, effondrement d'immeubles après incendie ou explosion terroriste comme ce fut le cas lors des attentats du 11 septembre 2001 à New York.

Leur rôle est de détecter et signaler à leur maître les personnes vivantes et décédées enfouies sous les décombres, par un signal différent selon qu'elles vivent encore ou non.

Les chiens peuvent appartenir à des organismes très divers (pompiers, gendarmerie, armée, particuliers,...) mais étaient tous formés jusqu'en 2000 au centre spécialisé de la sécurité civile de Briançon, pour obtenir au bout de 2 semaines le brevet national de maître chien de recherche et sauvetage en décombres.

Le Bas Rouge : « 674 équipes de maîtres-chiens ont été formées depuis le premier stage (1979), aujourd'hui 250 équipes sont opérationnelles, titulaires d'un Brevet d'Etat délivré par le ministère de l'intérieur, et régulièrement contrôlées. L'éducation des chiens commence par un

*dressage à l'obéissance, puis par une accoutumance aux conditions difficiles de recherche en décombres. En effet, les chiens ne doivent avoir aucune appréhension du bruit (marteaux piqueurs, pelleteuses), doivent être capables de marcher sur des objets instables (plaques de béton, planches) ou de contact difficile (verre cassé, ferraille, débris), ne doivent pas avoir d'appréhension du vide et être capables de grimper sur une échelle, ou d'être treuillés depuis un hélicoptère. Les centres de formation essaient de reconstituer ces conditions pour y familiariser le chien. Le chien est ensuite dressé à retrouver son maître. C'est la joie de la découverte de son maître d'abord, puis d'un étranger pour faire plaisir à son maître qui motive le chien. Le chien doit aboyer et gratter l'endroit où il a repéré un survivant. Mais il faut aussi qu'il repère les cadavres, car dans le cas de grandes catastrophes, il est tout aussi important de les retrouver pour prévenir les épidémies. En Arménie, par exemple, il a fallu remotiver les chiens car ils s'étaient rendu compte au bout d'un moment qu'il ne s'agissait plus que de cadavres : des hommes se sont alors cachés dans les décombres pour leur redonner du cœur à l'ouvrage. A Mexico, 33 chiens français avaient retrouvé 47 personnes. »*

Après la fermeture du centre de formation en 2000, les civils ont été exclus de la formation, seuls les pompiers, militaires et policiers y avaient accès. Depuis peu, une nouvelle association a été créée, l'Association Internationale des Chiens de Recherche et de sauvetage, dont l'objectif est d'ouvrir les portes à des équipes cynophiles variées, sans distinction d'appartenance, que ce soit les civils, les pompiers, la protection civile, la gendarmerie, la police ou l'armée.

Une ouverture sera faite aux éleveurs conscients du besoin d'un chien d'utilité en bonne santé, sans tares physiques, avec une excellente endurance et pouvant supporter le stress, grâce à une bonne sélection.

#### b) Le chien d'avalanche

Le rôle du chien d'avalanche est bien entendu de détecter des victimes ensevelies sous la neige (Figure 63). A l'heure actuelle, seuls trois organismes se chargent en France de leur formation : les sections de gendarmes en montagne des C.R.S. de Val d'Isère, la gendarmerie nationale de Montgenève, qui se charge exclusivement de ses propres équipes et des brigades alpines, et la Sécurité Civile de Flaine qui se charge des stations, des particuliers, et des brigades alpines.

*« La fédération des maîtres chiens d'avalanche, présidée par le Dr Vétérinaire Gilles Limonne regroupe les maîtres-chiens d'avalanche brevetés. Elle a pour buts de faciliter la concertation entre les différents spécialistes du secours en montagne, et d'assurer aux équipes formées en France, quelle que soit leur origine, les meilleures conditions possibles pour l'entraînement et le recyclage. En effet, les chiens brevetés nécessitent des conditions de travail opérationnelles : avalanche naturelle ou reproduite artificiellement par des chenilles de damage, sauveteurs, sondeurs, victimes. Il y a actuellement en France environ 140 équipes de maîtres-chiens d'avalanche opérationnelles, formées par les trois organismes :*

- la section de montagne des CRS (20 équipes)*
- les chiens d'avalanche de la gendarmerie nationale (20 équipes)*
- les chiens d'avalanche de la sécurité civile (90 équipes)*

*Malgré une très forte augmentation des effectifs depuis 20 ans, la France reste cependant très loin derrière la Suisse, l'Autriche et l'Italie. » (42)*

Figure 63 : Chien d'avalanche au travail (Source : Dauvergne (21))



La race utilisée principalement est le Berger Allemand, mais d'autres races comme le Briard, le Beauceron, le Berger Picard et le Schnauzer sont de plus en plus utilisés, ainsi que quelques chiens de chasse, et parfois des Pitbull, l'avenir de l'utilisation de ces derniers étant remis en cause par les lois à leur encontre. Cette diversité de races peut être expliquée en partie par le fait que les secours publics font appel aux services de personnes privées, qui travaillent avec leur propre chien, quelque soit sa race, s'il a réussi avec succès les stages de formation. Les chiens de la gendarmerie employés en sauvetage sont tous également dressés à la défense : ils s'agit des chiens les plus polyvalents de la gendarmerie. (36)

Concernant le mode de travail, il existe une différence fondamentale entre les chiens de recherches de personnes, qui sont réellement des chiens de pistages au sens stricts, et ceux de recherche de substances ou de sauvetage. En effet, les chiens de recherche de personne, pratiquant le pistage au sens strict, travaillent en relevant une odeur de référence et en suivant la piste qu'elle a laissée, jusqu'à sa découverte ou non. Pour les autres catégories de chiens (recherche de substances et de sauvetage), le travail est différent puisque le chien doit repérer la trace d'une odeur de référence dans un périmètre, la source de l'odeur étant toujours sur place mais masquée. Il ne s'agit plus là de relever et suivre une piste.

## B. Le pistage sportif

### 1) Concours de pistage

Ils sont désignés généralement sous le terme d'épreuves de « pistage français ». Toutes les races soumises au travail peuvent y participer :

- Groupe 1 : Berger Allemand, Kelpie, Bergers Belges, Schipperke, Berger de Beauce, Briard, Berger Picard, Berger des Pyrénées, Colley d'Ecosse, Bearded Collie, Border Collie, Berger Shetland, Komondor, Kuvasz, Mudi, Puli, Pumi, Berger de Bergame, Berger des Maremme Abruzzes, Berger Hollandais, Schapendoes, Podhale, Nizziny, Cuvac, Berger Russe Méridional, Bouvier Australien, Bouvier des Ardennes, Bouvier des Flandres
- Groupe 2 : Dobermann, Schnauzer géant, Schnauzer moyen, Boxer, Bull Mastiff, Dogue Argentin, Dogue de Bordeaux, Mastiff, Rottweiler, Dogue du Tibet, Hovawart, Berger de Caucase, Landseer, Leonberg, Terre-Neuve, St Bernard, Berger d'Asie Centrale, Sarplaninac, Bouvier Bernois
- Groupe 3 : Airedale Terrier, Fox Terrier, Terrier Noir de Russie, American Staffordshire Terrier, English Bull Terrier, Staffordshire Bull Terrier

- Groupe 5 : Siberian Husky
- Groupe 7 : Korthals
- Groupe 8 : Cheasepeake Bay, Curly Coat Retriever, Flat Coated Retriever, Labrador, Golden Retriever, Barbet, Wetterhoun, Chien d'eau espagnol, Chien d'eau portugais
- Groupe 9 : Caniche géant, Caniche moyen, Terrier du Tibet, Epagneul King Charles, Cavalier King Charles

Les chiens doivent être titulaires d'un carnet de travail (sauf au niveau brevet), d'une licence et du CSAU pour pouvoir participer.

Les épreuves se déroulent en extérieur, et nécessitent de très grandes surfaces (4 à 5 hectares minimum par chien) puisque chaque chien doit bénéficier d'une piste vierge d'un autre chien, et que toutes doivent avoir le même niveau de difficulté.

#### a) Différentes épreuves

Les épreuves sont séparées en épreuves de pistage libre, qui regroupe les catégories A, B et C (Tableau 10) ; et le pistage en trait de limier qui comporte les niveaux « Trait de limier », « Piste froide » et « Trait de limier sélectif » (Tableaux 11 et 12).

Tableau 10 : Différentes épreuves de pistage

	<b>Brevet</b>		<b>Piste B</b>	<b>Piste C</b>
	<b>Piste libre</b>	<b>Piste au trait</b>		
<b>Piste chaude de longueur</b>	400 – 450 pas	500 pas	550 - 600 pas	850 pas
<b>Nombre d'angles droits</b>	2	2	3	3 (les angles peuvent être obtus)
<b>Nombre d'angles aigus</b>	0	1	2	2
<b>Nombre d'objets en fin de piste</b>	1	2	1	1
<b>Fausse piste</b>	0	0	1, 1 coupure	1, 2 coupures

Pour le brevet, la notation se répartit en :

- Piste libre (100 points) dont
  - Objet : 40 points
  - Pistage (correction du travail) : 50 points
  - Présentation, allure générale : 10 points
- Piste au trait (100 points) dont :
  - Objet : 20 points (10x2)
  - Pistage : 80 points

Pour être admissible à la deuxième partie (pistage au trait), le concurrent devra obtenir au moins 80/100. Pour obtenir le brevet, le concurrent doit décrocher l'excellent à savoir au moins 160/200.

Pour les concours B et C, la notation se répartit entre :

- Rapport de l'objet : 40 points
- Pistage (correction du travail) : 50 points
- Présentation, allure générale : 10 points

Tableau 11 : Epreuves de pistage TL, PF et TLS

	<b>Trait de limier (TL)</b>	<b>Piste froide (PF)</b>	<b>Trait de limier sélectif (TLS)</b>
<b>Nature de piste</b>	Piste chaude	Froide de 1 heure	Piste chaude
<b>Longueur de piste</b>	850-900 pas	850-900 pas	1100 pas
<b>Nombre d'angles droits ou obtus</b>	2 à 3	3	3 à 4
<b>Nombre d'angles aigus</b>	2 à 3	1	3 à 4
<b>Fausse piste</b>	1, 2 coupures	0	1, 3 coupures
<b>Nombre d'objets sur le parcours</b>	3	3	3
<b>Découverte du traceur</b>	1	0	1
<b>Tableau 12 : Notation des épreuves de pistage TL, PF et TLS</b>			
<b>Tenue de piste</b>	35	60	35
<b>Présentation, allure générale</b>	10	10	10
<b>Relève des objets</b>	30 (10x3)	30 (10x3)	30 (10x3)
<b>Arrivée</b>	25	/	25
<b>Total</b>	100	100	100

### b) Déroulement des épreuves

Tracé de la piste : les pistes sont tracées par une personne appelée « traceur », qui se conforme aux indications du juge pour ce qui est des directions et angles. Il porte dans ses poches les objets, imprégnés de son odeur depuis au moins 30 minutes, et ce pour tous les concurrents, ils devront donc en prévoir un nombre suffisant. Le point de départ est matérialisé par deux jalons espacés de 10 pas, dont seul le deuxième porte un fanion. Pour tracer une ligne droite, le traceur avance en fixant un point éloigné. Les objets sont déposés à l'endroit indiqué par le juge, et doivent bien être posés, donc ni lancés ni lâchés, et toujours à plus de 130 pas du départ, et 35 pas des difficultés que sont les angles, les fausses pistes ou les obstacles naturels. Le traceur enjambe ensuite l'objet et continue. La fin de piste peut se faire selon différentes modalités, selon la catégorie.

La piste tracée peut être coupée par un autre traceur (fausse piste) en plusieurs endroits, afin de tromper le chien, toujours à plus de 130 pas du départ, 35 pas des objets et 35 pas de toute difficulté. Au cours de l'exercice, le chien doit suivre toujours la piste tracée par le traceur dont il a relevé l'odeur au départ.

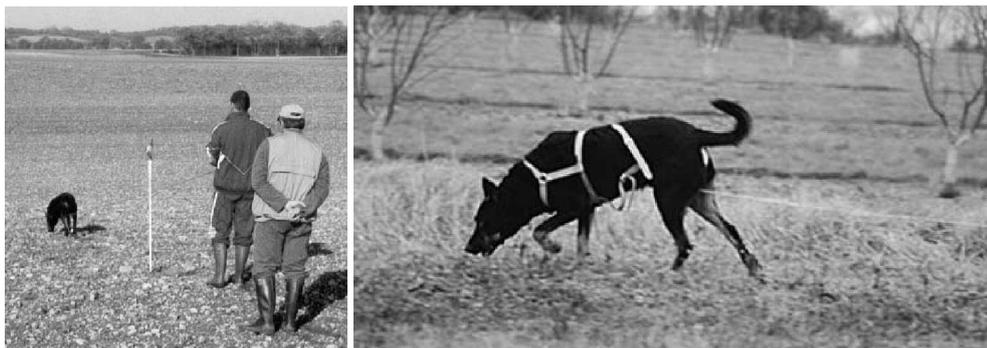
Pour les pistes chaudes, le départ du concurrent se fait dès que le traceur a rejoint le point d'arrivée, c'est à dire quasi-immédiatement après que la piste aie été tracée. Pour les pistes froides, le délai entre le départ et le tracé de la piste est d'une heure.

Départ de piste : pour toutes les épreuves, le départ de piste est précédé d'une présentation du concurrent au juge, pendant laquelle le chien doit être fixé dans une position, obéissant, et au cours de laquelle est tiré un coup de feu.

Pistage libre, catégories brevet, B et C : la mission du chien est de découvrir, en suivant la piste tracée, un objet, et de le rapporter à son maître de la façon la plus vive et rapide possible, et de le lui remettre, en position assise face au maître, sans le lâcher, en se tenant le plus près possible de lui.

Pistage au trait de limier (TL, PF et TLS) : le chien doit, en suivant la piste, retrouver 3 objets abandonnés par le traceur, et les rapporter ou les désigner à son maître qui suit à une distance de longe de 10m (Figures 64 et 65). En TL et TLS, le chien doit à l'arrivée identifier le traceur, parmi un groupe composé de deux personnes en TL ou de 3 personnes en TLS. Une fois situé à une distance de 35 pas du groupe, le conducteur libère son chien afin de lui permettre d'aller rejoindre le groupe. Le chien doit alors identifier de façon précise et compréhensible le traceur (abolement, assis ou couché au traceur,...)

Figures 64 et 65 : Pistage au trait de limier



### c) Progression dans les concours

- Brevet de pistage : réservé aux sujets débutant dans la discipline ou n'ayant jamais obtenu le qualificatif « excellent » dans cette épreuve, âgés de un an minimum, et titulaires du CSAU.

- Concours B : réservé aux chiens ayant obtenu un « excellent » et un seul au brevet de pistage, n'ayant jamais obtenu « excellent » en concours C.

- Concours C : réservé aux chiens ayant obtenu

- 4 « excellent » en TL dont un hors régionale, sous deux juges différents ;
- 2 « excellents » en PF hors régionale ou non, sous deux juges différents ;
- 2 « excellents » en concours B dont un hors régionale sous deux juges différents ; 2 excellents en concours B suffisent si le conducteur ne veut faire que du libre ( cas des conducteurs handicapés par exemple )
- un concours doublé « excellent » en B-TL (même week-end), hors régionale ou non.

- TL : réservé aux chiens ayant obtenu un « excellent » et un seul au brevet de pistage, n'ayant jamais obtenu « excellent » en TLS.

- PF : réservé aux chiens ayant obtenu un « excellent » et un seul au brevet de pistage.

- TLS : réservé aux chiens ayant obtenu

- 4 « excellent » en TL dont un hors régionale, sous deux juges différents ;
- 2 « excellents » en PF hors régionale ou non, sous deux juges différents ;
- 2 « excellents » en concours B dont un hors régionale sous deux juges différents ;
- un concours doublé « excellent » en B-TL (même week-end), hors régionale ou non.

## 2) Epreuves de recherche utilitaire

Le principe de ces épreuves est de reproduire la recherche d'une personne égarée, dans des conditions les plus proches possibles de la réalité. L'obtention de brevet permet au couple maître-chien de prêter ensuite main forte aux pouvoirs publics en situation réelle, dans le cas humanitaire, c'est à dire de personnes perdues ou disparues, mais jamais de criminels en fuite.

Les épreuves se déroulent, de même que celles de pistage, sur des terrains extrêmement variés, la piste devant être vierge de tout autre chien excepté ceux des habitants de la région ou des visiteurs (situation réaliste). Tous les chiens titulaires d'un carnet de travail, et donc appartenant à une race soumise au travail, peuvent concourir. Toujours dans un souci de reproduction des conditions réelles, le maître est totalement libre pour ce qui est de la conduite de son chien. Il peut l'aider, le guider, le détacher ou le tenir en laisse en fonction des obstacles éventuels, ramasser lui-même les objets, mettre son chien au repos, interroger les passants, etc...

### 3) Différentes épreuves

Elles sont bien entendu de difficulté croissante (Tableau 13), l'objectif étant toujours de remonter la piste du traceur en relevant la totalité des indices qu'il a pu semer en route (effets personnels).

Tableau 13 : Epreuves de recherche utilitaire

	<b>Initiation</b>	<b>Classe 1</b>	<b>Classe 2</b>	<b>Brevet</b>
<b>Ancienneté de la piste</b>	1 heure	2 heures	3 heures	6 heures
<b>Longueur de la piste</b>	1 Km environ	2 Km environ	2 Km environ	3 Km environ
<b>Temps accordé</b>	30 min	1 heure	1 heure 30	2 heures
<b>Attitude du traceur pendant le tracé</b>		Pas de promenade, course sur 50 mètres	Pas de promenade, marche rapide 100 mètres, pas de course, arrêt d'une minute	Pas de promenade en majorité, distances de temps en temps au pas de course, et un ou deux arrêts de 3 minutes
<b>Objets sur la piste</b>	5, en tissu, posés sur le parcours	Premier lâché à 10 pas du départ ; 5 autres à intervalles de 300 à 350 mètres, un objet pouvant être accroché à 50 cm du sol	Remise d'un objet de référence au conducteur au départ, premier lâché à 150 mètres du départ ; 5 autres à 300-350 mètres d'intervalle, un objet pouvant être accroché à 1m du sol	Premier lâché à 150 mètres du départ ; 5 autres à intervalles de 550 mètres dont un pouvant être suspendu à 1,5 mètres du sol
<b>Difficultés rencontrées</b>	Assise verte au maximum, herbe, cultures ou chemin	Chemin de terre et d'herbe, clôtures électriques à vaches, fils de fer barbelés, route à circulation limitée à longer et traverser, fossés	Idem + fausse piste par personne étrangère à environ 30 mètres du départ, 30 min avant le départ ; route à faible circulation, haies touffues, forêts avec taillis, obstacle de 1,50 mètres contournable à franchir, passage à côté habitation isolée	Idem + brouillage par deux personnes de l'aire de départ, 2h et 15 min avant le départ, plusieurs routes, traversée de ruines ou cour de ferme, passage dans un groupe de 3 ou 4 villas isolées.
<b>Découverte du traceur</b>		Couché ou dissimulé dans un fossé, un abri, derrière une haie ou un pan de mur	Couché ou dissimulé dans un fossé, un abri, derrière une haie ou un pan de mur, dans un véhicule ou au bord d'un chemin	Couché ou dissimulé dans un fossé, un abri, derrière une haie ou un pan de mur, dans un véhicule ou au bord d'un chemin, dans une pièce, sur un arbre, dans un groupe de personnes,...

#### a) Progression dans les concours

- Accès à la classe initiation : tout chien de race soumise au travail possédant un carnet de travail, une licence et réussissant le test au coup de feu (ne doit déclencher aucune peur)
- Accès à l'épreuve de classe 1 : tout chien de race soumise au travail possédant un carnet de travail, une licence et réussissant le test au coup de feu (ne doit déclencher aucune peur)
- Accès à l'épreuve de classe 2 : tout couple maître-chien titulaire d'une qualification en classe 1, sous réserve de réussite au test au coup de feu.
- Qualification en classe 1 et 2 : le couple doit obtenir trois mentions, avec au minimum un « excellent », un « très bon » et un « bon » sous deux juges différents.
  - Excellent : découverte d'au moins deux objets et du traceur
  - Très bon : découverte d'un objet et du traceur
  - Bon : découverte du traceur
- Accès au brevet de maître et chien de recherche utilitaire : le couple doit avoir obtenu une qualification en épreuve de classe 2, et avoir réussi le test au coup de feu.
- Qualification au brevet : le couple doit obtenir une mention avec le qualificatif « excellent », « très bon » ou « bon »
  - Excellent : découverte d'au moins trois objets et du traceur
  - Très bon : découverte de deux objets et du traceur
  - Bon : découverte d'un objet et du traceur

On peut noter que pour toutes ces épreuves de recherche utilitaire, c'est le couple conducteur-chien qui est noté et qualifié, et que si l'un des deux membres change, le nouveau couple doit repartir au début des épreuves (classe 1).

Le chien est donc plus que jamais un partenaire indispensable de l'Homme dans un grand nombre de disciplines, impliquant des dispositions différentes du chien mais toujours un dressage long et minutieux. Toutes les disciplines utilitaires ont été à l'origine de disciplines sportives, par une volonté de comparaison des performances et des techniques de dressage, ou de recrutement de particuliers (pistage utilitaire). Depuis, les disciplines sportives se sont pour certaines individualisées des disciplines utilitaires. Les concours de mordant, par exemple, font intervenir des concurrents n'ayant absolument pas l'intention d'utiliser le dressage de leur chien en dehors du terrain. Les concurrents sont comme les pratiquants de tout sport, des passionnés qui mesurent leurs progrès respectifs lors des compétitions du week-end. Pour cette raison, et pour le sport, la diversité des races est bien plus importante que dans le cadre de disciplines utilitaires, où le chien est un outil devant être le plus performant possible. Cette recherche de performance, sportive ou utilitaire, passe par le travail de l'Homme, au niveau de la sélection, le dressage puis l'entraînement du chien.

## Partie 3 : Le chien de travail

Les disciplines dans lesquelles le chien est utilisé de manière utilitaire ou sportive sont donc diverses et variées. Mais n'importe quel chien ne pourra pas devenir un crack des rings, c'est un travail de longue haleine qui nécessite le travail de plusieurs de professionnels, ayant le même objectif : obtenir le meilleur chien de travail. Cela commence avec l'éleveur, qui va sélectionner des reproducteurs et les accoupler en espérant améliorer les aptitudes de chacun d'eux, grâce à des méthodes de sélection. C'est ensuite le maître du chien qui va choisir un chiot, et l'éduquer pendant toute son adolescence de façon à permettre l'expression de son potentiel génétique. C'est enfin le dresseur et l'entraîneur, qui vont tirer le meilleur du chien et de son conducteur, pour tenter de l'amener au sommet. C'est donc un travail mené intelligemment par des professionnels compétents qui seul permettra d'obtenir un chien de travail satisfaisant.

### I. Actualités du chien de travail

#### A. Divergence des cheptels beauté / travail

Actuellement, les lignées de chiens de race soumises au travail, peuvent être séparées en lignées « de beauté » et lignées « de travail ». Cette situation existe pour un grand nombre de races soumises au travail, qu'il s'agisse de chasse par exemple, mais également en sport de défense, avec les exemples du Berger Belge Malinois ou du Berger Allemand. Il arrive encore qu'un individu issu d'une lignée de travail brille en concours de beauté, et qu'un autre issu de lignée de beauté puisse faire ses preuves au travail. Il n'en reste pas moins que lorsqu'un berger ou un amateur de ring cherche un nouveau chien, il le cherchera de préférence parmi les lignées de travail. *« Dans toutes les races et dans toutes les espèces – les cavaliers le savent bien – il y a des lignées plus ou moins difficiles ou délicates à travailler. C'est souvent là d'ailleurs que des dresseurs géniaux trouvent des partenaires à la mesure de leur talent »* (56). Et de même un amateur d'expositions ne prendra pas un chiot issu de lignée de travail. Si tous les chiens d'une même race sont conformes au même standard, ils sont également tous le résultat d'une sélection qui s'est opérée au fil des siècles dans un but utilitaire. Et ils en gardent tous les bases, même si actuellement les différents types tendent à diverger de plus en plus. Malheureusement, tous les élevages devraient être orientés vers le « beau et bon », mais il est plus facile de gagner en exposition avec un chien sélectionné uniquement sur sa morphologie, ou de gagner en ring avec un chien sélectionné uniquement sur son mordant. Pour Jean-Michel Vedrenne (75): *« Les travailleurs ne sont pas tous réfractaires au beau et bon. Si ce n'est qu'un utilisateur va d'abord regarder la fonctionnalité avant l'esthétique. Je reprendrai la phrase d'un maître vénéré : "si le plus beau chien de la race n'est pas celui qui saute le plus haut et qui court le plus vite, il ne me sert à rien." »*

La situation n'est pas nouvelle, mais il n'en a pas toujours été ainsi. Au début du siècle, un chien n'était proclamé champion que s'il détenait un certificat de travail et qu'il répondait aux exigences du standard (30). Mais dès 1908, le cynologue Charles Hugué (cité par 30) mettait en garde contre les différences faites entre la beauté et les qualités morales, souhaitant que les qualités naturelles et précieuses requises pour une race soient mises en évidence : *« il faut s'habituer, petit à petit, à voir plus beau ce qui est meilleur »*. Queinsec reprend cette idée en 1987 (62): *« Si les utilisateurs sont nombreux et influents, ce qui est normalement le cas, on risque de voir progressivement un nouveau type émerger. On dira que la race a évolué, et de fait les jugements d'exposition eux-mêmes s'orienteront alors vers ce nouveau modèle. »* L'exemple des cheptels divergents viendrait d'Angleterre, avec les Setters, Fox et Colleys, exemple suivi ensuite en France

et en Belgique. Seule l'Allemagne a toujours continué d'associer dans le standard du Berger Allemand les qualités physiques et morales (30). Même si aujourd'hui, en Berger Allemand aussi et au moins en France, on distingue les deux types de lignées.

Or les objectifs des deux types de lignée diffèrent. En effet, certains points morphologiques sont recherchés en beauté, mais posent des problèmes en travail, et vice-versa. « *Une race initialement adaptée à une fonction sera dénaturée par l'abandon des aptitudes et la recherche exclusive de caractères ethniques séduisant l'œil, parfois d'ailleurs atteignant l'hypertype. (...) La mode et l'attrait sont de redoutables concurrents pour le sélectionneur, s'il n'est pas aidé par son club de race. (...)* »(62) Un premier exemple chez le Beauceron est celui de la taille, augmentée progressivement au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle, au détriment des exigences des utilisateurs. Siraudin (1927) (cité par 66), s'exprimait ainsi : « *Maintenant si vous voulez concentrer la force, la grandeur, de tous les moyens de reproduction, il est peut-être utile de réserver une place de géniteur, de reproducteur plutôt, mais qui ne donnera aucune satisfaction dans le travail. Ce sera un bellâtre à soigner, à faire procréer pour les qualités physiques, mais quand aux qualités morales il n'y faudra guère compter. Pour le troupeau, grande taille n'est pas nécessaire ; pour l'auto, le snobisme, la décoration, grande taille si vous voulez, plus grand même si vous le pouvez, mais les résultats ne sont pas ce que l'on en attendra.* »

En 1969, Guy Courade (1969 cité par 21), remettait en cause les critères de beauté par rapport à l'utilisation en ring, notamment en ce qui concerne la morphologie de la tête du Beauceron : « *Les chiens à large gueule et à museau court (là je vais m'attirer les foudres de mes amis éleveurs et juges d'expo.) mordent mieux à fond de gueule, le plus loin possible cherchant à utiliser toute la puissance de leur cou et de leurs reins ; ce sont ceux qui font le plus mal. Les chiens à tête légère, type Berger, mordent à mi-gueule ; mordant souvent rapide, très nerveux, mais ils ont plus de mal à tenir une prise continue.* »

Chez le Beauceron, la séparation n'est pas aussi nette que dans d'autres races, et les lignées se croisent encore régulièrement. La volonté du club de race semble être de conserver un seul type de Beauceron, "Le Beauceron", à la fois beau et bon (3). « *En aucun cas le type n'a subi de division. La race pourrait certes être plus homogène. (...) Du moment qu'on ne cherche pas à modifier un détail morphologique du chien, afin de le rendre plus performant dans un domaine qui n'est pas forcément adapté à la race, on ne court pas le risque de voir naître plusieurs variétés chez le Berger de Beauce.* »(21) Les éleveurs qui présentent beaucoup leurs chiens en exposition sont également de cet avis, maintenant que n'importe lequel de leur chiot est capable de travailler aussi bien qu'un chien issu d'une lignée dite « de travail ». Chez les utilisateurs, les avis semblent plus nuancés, et la plupart reconnaissent l'existence de lignées plus orientées vers le travail, même si elles sont pluridisciplinaires (1). Michel Pillard (57) précise qu'il ne voit « *pas de séparation entre les lignées de travail et beauté, à condition que la sélection ne se soit pas faite uniquement sur la beauté au détriment du caractère.* » Dans la pratique, pour adopter un chiot dans l'optique du travail, les utilisateurs ne s'adressent qu'à certains éleveurs, et certaines affixes sont reconnues pour les aptitudes au travail de leurs produits.

## B. Popularité de l'utilisation du chien

L'utilisation du chien en générale n'a pas mauvaise presse auprès de l'opinion publique. Le fait que des chiens puissent sauver des vies humaines est forcément bien vu, et le travail au troupeau rappelle à tous les contes pastoraux de notre enfance, avec tout ce qu'ils ont de bucolique à une époque où le manque de verdure se fait sentir. En revanche, pour ce qui est du travail au mordant, les a-priori sont très négatifs, chez monsieur tout le monde comme chez certains « connaisseurs » cynophiles. Que les chiens de l'armée ou de police soient dressés au mordant paraît évident. Par contre qu'un civil « s'amuse » à faire mordre son chien, cela fait peur. Peur par méconnaissance du

travail sportif au mordant. La presse fait ses choux gras en parlant des chiens ayant dévoré des enfants, et l'opinion publique associe ces chiens, dangereux, à ceux dressés pour les combats de chien dans les caves de banlieue, dangereux également. Or ils n'ont rien en commun, et encore moins avec les chiens sportifs travaillés en club d'utilisation. Seules les personnes ayant fréquenté des clubs d'utilisation, et constaté la façon dont se pratique le dressage au mordant, savent qu'il s'agit pour le chien d'un jeu, et que tout ce qui l'intéresse est de mordre le chiffon, la manche, ou le costume. L'homme qui le porte est juste un « copain » pour le chien, bien sympa puisqu'il joue avec lui. Une fois le costume enlevé, jamais le chien n'ouvrira la gueule sur l'homme d'attaque. De plus, la ritualisation du travail, qui a toujours lieu sur un terrain précis, dans des conditions particulières bien standardisées, fait que le chien n'aura jamais l'idée d'aller mordre en dehors de ce terrain. Et quand bien même un petit malin lui donnerait l'ordre d'attaquer en pleine rue, le chien chercherait désespérément où est caché le costume...

Mais pour savoir cela il faut en avoir été informé, ce que personne ne se donne la peine de faire, mis à part la presse spécialisée qui n'est lue que par les connaisseurs. C'est par cette désinformation que des vétérinaires, qui sont tout de même les spécialistes du chien, déconseillent le travail au mordant, sous prétexte que ce dressage les rendra dangereux. Dans le cas d'un chien issu ou non d'une lignée de travail et ayant des dispositions naturelles à pratiquer le mordant, mieux vaut le dresser correctement, le focaliser sur une manche ou un costume, dans les conditions standardisées du terrain. Cela lui fera plaisir et lui permettra de se défouler, et évitera qu'il cède à son instinct mordeur dans la vie de tous les jours, en agressant le facteur. *« Le mordant est une pulsion instinctive (...) chez le chien (...), plus il s'exprimera à travers lui dans des épreuves standardisées, plus il sera bien dans sa tête, maîtrisant parfaitement ses comportements émotionnels. (...) Non Messieurs, le chien qui fait du mordant sportif n'est pas dangereux, bien au contraire. Non Messieurs, il ne deviendra pas incontrôlable et en aucun cas ne se trompera de cible. Non Messieurs, il ne risque pas de s'en prendre à des "civils", ce qui lui faut c'est que les conditions permettant le mordant soient réunies : terrain, cérémonial ou rituel du concours, manche d'attaque ou costume... »*(49)

Le Dr Dorit Urd Feddersen-Petersen, vétérinaire comportementaliste spécialisé dans la protection animale à l'Institut de l'Animal domestique Université Christian Albrecht de Kiel (29) : *« On constate dès à présent qu'une sélection qui privilégie les chiens à comportement social équilibré et varié, chez lesquels le comportement agressif fonctionne avec un régulateur, est une bonne sélection. Les critères de choix d'élevage de cette race [le Berger Allemand] sont variés ; le travail de mordant a été conçu de telle sorte qu'il n'a de toute évidence rien à voir avec le dressage à l'agression qui engendre des animaux au comportement perturbé, parce que leur dressage se déroule de façon anti-biologique et exclusive qui est, en définitive, nuisible pour l'animal. (...) Une sélection exclusive sur de (douteux) critères de beauté, négligeant le comportement a fait apparaître des animaux qui relèvent de l'"élevage de torture"(loi sur la protection animale, 1998). Je considère que l'actuel "travail de défense" (strictement exécuté selon le règlement des épreuves ; dans un esprit ludique) est un incontournable critère pour la sélection en élevage. »*

On constate donc que les spécialistes du comportement canin estiment que le dressage au mordant, tel qu'il est effectué dans le cadre des sports canins, est bénéfique au chien et limite les risques d'agression. Malheureusement, c'est l'avis contraire qui règne au sein de l'opinion publique, et qui a été suivi par les législateurs.

### C. Législation

L'accès aux entraînements, et à fortiori aux compétitions, dans les disciplines de défense est depuis le mois de janvier 1999 très strictement réglementé.

## 1) Les textes

Depuis le loi du 6 janvier 1999, qui est la conséquence d'une malheureuse psychose publique, à la fois envers certains types de chiens déclarés légalement dangereux, et envers le dressage au mordant des chiens, seuls certains ont encore la chance de pouvoir en profiter.

### a) Article 211-6 du code rural

« *Le dressage des chiens au mordant n'est autorisé que dans le cadre **des activités de sélection canine** encadrées par une association agréée par le ministère de l'agriculture et des activités de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds.* »

### b) Article 211-7

« *Les dispositions des articles 211-2 à 211-6 ne s'appliquent pas aux services et unités de la police nationale, des armées, de la gendarmerie, des douanes et des services publics de secours, utilisateurs de chiens* »

### c) Décret n° 99-1164 du 29 décembre 1999

« *Chapitre III, dispositions relatives au dressage des chiens au mordant.*  
*Article 5 : le dressage au mordant ne peut être pratiqué que :*

- a) *Pour la **sélection des chiens de race**, dans le cadre des épreuves de travail organisées par une association agréée par le ministère chargé de l'agriculture*
- b) *Pour le **dressage et l'entraînement** des chiens utilisés dans les activités de gardiennage, surveillance et transport de fonds.* »

### d) Arrêté du 26 octobre 2001

« *Article 1<sup>er</sup> : Par activité de dressage au mordant, il faut entendre toute activité **destinée à faire mordre ou attaquer, avec ou sans muselière, un chien**. Ces activités peuvent se réaliser notamment avec l'aide d'un Homme d'attaque ou de tout matériel destiné ou non à cet usage.*

*Les chiens qui peuvent subir ce dressage (...) sont :*

- *Les chiens de race pour lesquels la Société Centrale Canine a délivré une licence (...) permettant d'établir que ce dressage correspond à une **épreuve de travail** dans le cadre de leur sélection et en vue de leur participation à des compétitions visant à l'amélioration des races.*
- *Les chiens utilisés dans les entreprises ayant une **activité de surveillance, gardiennage ou transport de fonds ou dans des établissements dispensateurs de formations à ces métiers** et pour lesquels une attestation (...) peut être présentée (...) afin d'établir que le chien est utilisé en vue de la réalisation de l'activité de l'entreprise ou de l'établissement dispensateur de formation.*

*Article 7 : En vue de la présentation d'un chien aux compétitions, la Société Centrale Canine (Commission Nationale d'Utilisation) remet à son propriétaire une **licence** qui permet d'établir que l'animal suit ce type de dressage aux fins de la sélection canine et de l'amélioration des races. Cette licence est présentée au responsable des épreuves de dressage pour que le chien puisse y participer.* »

Depuis le 6 janvier 1999, seuls les chiens appartenant à une race pour laquelle une épreuve de mordant intervient dans la sélection peuvent être dressés au mordant. La liste de ces races « autorisées au mordant » a été publiée par la SCC, en accord avec les clubs de races concernés. Certains d'entre eux ont décliné la possibilité de faire mordre leur chien, heureusement ça n'a pas été le cas du Beauceron...

Tout chien qui veut participer aux activités de dressage comportant du mordant devra donc :

- être titulaire d'un certificat de naissance prouvant son appartenance à une des races autorisées,
- être titulaire d'une licence délivrée par la SCC prouvant que cette race a bien une épreuve de sélection comportant du mordant, et donc d'un carnet de travail,
- être titulaire du Certificat de Sociabilité et d'Aptitude à l'Utilisation (CSAU),
- être membre d'un club d'utilisation agréé .

## 2) Certificat de sociabilité et d'aptitude à l'utilisation (CSAU)

Le C.S.A.U. est obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000 pour tous les concours comportant une épreuve de mordant. Il peut être utile pour tous les chiens, même ceux qui ne sont pas destinés à pratiquer le mordant. En effet, il constitue une certaine « preuve » de la volonté du maître d'éduquer son chien, et de la sociabilité réelle du chien, toujours utile dans le contexte actuel de « chasse aux sorcières » envers les chiens « dangereux ».

### a) Description des exercices

#### Stabilité et sociabilité en présence et en l'absence du maître

Le chien est tenu en laisse par un étranger en présence du maître et en son absence. Il ne doit présenter aucune réaction de panique, ou de comportement d'autodéfense.

- Attitude aux caresses et contact par une personne étrangère en présence du maître, et contrôle du tatouage.
- Mauvaise réaction de l'animal, autre que la surprise aux bruits (en présence et en l'absence du maître). Le bruit de devra jamais être provoqué à moins de 5 mètres.
- Croisement avec un autre chien tenu en laisse (1 à 2 m entre les deux chiens).

#### Marche en laisse

Le chien devra effectuer une marche avec son maître sans tirer sur la laisse, toutefois quelques tensions du fait du chien peuvent être tolérées. Il doit également passer au milieu d'un groupe, la laisse restant molle.

#### Absence du maître

Le maître doit pouvoir laisser son chien en une place (dans un rayon de 1 m 50), et dans la position de son choix, s'absenter et retrouver son chien au même lieu après 30 secondes (pendant l'absence, le maître ne devra pas être au vu de son chien).

Le chien immobilisé dans la position de son choix, à une vingtaine de mètres, devra revenir au pied de son maître (dans un délai de 15 secondes) sur rappel simple et ce dans un rayon de 2 m.

L'attention des juges sur cet exercice se porte particulièrement sur la stabilité et la sociabilité du chien.

### Résultat

Le chien sera déclaré apte, accompagné d'un qualificatif à l'appréciation du juge, "Excellent", "Très Bon" ou "Bon". Si un chien est ajourné, il pourra repasser cet examen ultérieurement (Annexe 8)

### 3) La licence

Il s'agit de la licence sportive, qui existe pour chaque sport pratiqué en compétition. La demande est faite par le club d'utilisation, pour l'ensemble de ses adhérents, auprès de la SCC, moyennant une cotisation. Elle permet donc l'accès aux compétitions de la SCC, et comprend une assurance couvrant les incidents et accidents se produisant sur le terrain de compétition ou d'entraînement, pour le conducteur comme pour son chien, ainsi qu'une responsabilité civile couvrant le chien dans la vie de tous les jours.

### 4) Le carnet de travail

Il recense l'ensemble des résultats du chien au cours des épreuves de travail (Annexe 9). Il accompagne le chien sur tous les concours auxquels ils participent, et chacun de ses résultats est consigné au fur et à mesure par le jury. Il permet donc à quiconque de visualiser d'un coup d'œil toute la carrière sportive du chien.

On constate donc que faire concourir un chien en compétition n'est plus accessible à tous, un certain professionnalisme est de rigueur. Cependant, il est évident que les sports canins sont pratiqués principalement par des amateurs au sens légal du terme. En effet, il n'existe pas de professionnalisation des sports canins, comme c'est le cas pour les autres sports. La quasi totalité des compétiteurs font cela pour leur plaisir, et celui de leur chien, à l'exception des membres de l'armée, la gendarmerie ou la police, qui ont des concours spécifiques. Mais conducteur amateur signifie-t-il pour autant accessible à tous ? Qu'en est-il des plus répandus possesseurs de chiens : les familles ?

## D. Le chien de travail, chien de famille ?

Vouloir faire travailler son chien, c'est bien. Vouloir faire évoluer une race dans le sens de l'amélioration de ses aptitudes au travail, c'est bien aussi. Mais sachant que la majorité des possesseurs de chiens sont des familles, que leur chien est donc un chien de compagnie, est-ce compatible ? Le succès en compétition est-il compatible avec une vie de famille normale ? Et la sélection en vue du travail permet-elle de produire des chiens capables de vivre en famille même s'ils ne sont pas travaillés ?

Les opinions à ce sujet divergent très largement...

## 1) Chien de chenil et chien de famille

Ces deux modes de vie sont très différents. Dans le premier cas, le chien vit la quasi-totalité de sa vie en chenil, dont il ne sort que pour ses promenades quotidiennes, les entraînements et les compétitions. Dans le deuxième cas, il vit dans la maison ou dans le jardin, voire en chenil ou niche, mais au sein de la famille. Il participe à la vie familiale dans le sens où il va se promener en famille, part en vacances avec ses maîtres, participe aux jeux et donc doit se montrer social avec tous les membres de la famille, ainsi que les invités.

Pour un grand nombre de compétiteurs de haut niveau, le chenil est l'idéal. En effet, le chien séparé de son maître en permanence, est tellement heureux lorsqu'il le voit qu'il sera prêt à tout pour lui faire plaisir. Un regard ou une caresse seront les plus belles des récompenses. Certains estiment même que c'est la seule façon d'arriver à un dressage pointu, et qu'un chien de famille ne pourra jamais aller très loin en compétition. Mais dans ce cas, le chien est uniquement un outil au service de la passion de son maître : le sport canin. Il ne s'agit absolument pas d'un chien de compagnie. « *Chez ces malinois [de concours], bien peu sont capables de mener une existence domestique dans une vie de famille, avec promenade journalière au jardin public, vacances au bord de la mer et flânerie sur un marché estival...* »(55)

D'autres chiens pratiquant les sports canins de mordant vivent pourtant en famille. La précision de leur dressage, notamment en obéissance, est très appréciée dans la vie quotidienne, et ils ne sont absolument pas dangereux puisque leur apprentissage du mordant est focalisé sur des conditions standardisées. On peut citer un certain nombre de chiens ayant été loin en compétition, et qui étaient des chiens de famille très agréables. Le choix est à faire selon les aspirations du maître, s'il préfère vivre en compagnie de son chien, ou si ce dernier est seulement un outil à sa disposition, sans aucune note péjorative. Cependant, la plupart des chiens qui atteignent un haut niveau en compétition vivent principalement en chenil.

## 2) Lignée de travail et vie de famille

L'autre question est de savoir si un chien issu d'une lignée de travail, c'est à dire sélectionné pour ses aptitudes au travail et notamment au mordant, peut être placé en famille pour faire chien de compagnie.

Pour certains éleveurs (55, 13), la sélection en lignée de travail amène à produire des chiens certes performants, mais ayant un caractère dur, nécessitant une certaine poigne, et ayant un fort besoin de travailler, incompatible ou difficilement avec une vie de famille. En effet, ces chiens ne peuvent être confiés qu'à des maîtres expérimentés, qui sauront comment dominer et donc maîtriser le fort caractère de leur chien. « *Prends exemple tout bêtement pour les chevaux de course! Ils ne se négocient que dans le milieu des courses... Les particuliers ne les achètent pas pour faire de la ballade! Seuls les pur-sang de réforme sont repris pas quelques particuliers... [une chienne de lignée de travail] transmettra toujours dans ses futures portées des chiots "de caractère" qu'il faudrait pouvoir ne placer que chez les utilisateurs.* »(55) Pour des maîtres plus novices, qui désirent simplement un bon chien de compagnie, ils seront impossibles à gérer et prendront le dessus sur leur maître, ce qui peut se terminer de façon tragique avec un chien de la taille d'un Beauceron ou d'un Berger Allemand. « *Un chiot issu d'une lignée ayant produit des chiens donnant des résultats corrects en travail sera un peu plus difficile à éduquer (et pas dresser !!!). Car souvent, un chien qui travaille bien sera issu d'une lignée de sujets ayant un caractère affirmé. Ce qui ne facilitera pas notamment la hiérarchisation, point dur dans l'éducation du Beauceron en général et des mâles en particulier.* »(37) C'est pour cette raison que M. Bonnefoy n'élève actuellement plus de chiens destinés au travail, pour pouvoir placer sûrement ses chiots en famille, et que Mme Peyrouse préfère éliminer la moitié des chiots d'une portée, ne garder que ceux présentant le plus d'aptitudes au travail, et les placer exclusivement chez des utilisateurs.

Pourtant, le but de la sélection en travail n'est pas de créer des sujets à caractère difficile, mais plutôt de sélectionner ces sujets sur leur aptitude au travail, qui passe par un très bon équilibre caractériel : « *Il ne s'agit pas de créer des sujets très éloignés du type avec une agressivité renforcée et au caractère trop dur pour être géré par une famille, mais plutôt de viser à entretenir les aptitudes tout en ayant des chiens souples et malléables avec un équilibre parfait.* » (49). « *Si on entend par travail une façon de faire des activités avec son chien, du ring, de l'agility, du pistage et participer à quelques concours, alors dans ce cas, notre Beauceron sera parfaitement apte à mener une vie de famille. Cette polyvalence [au travail du Beauceron] est une force parce que c'est elle qui sera le garant d'un chien à la fois capable de résultats respectables en concours et d'une vie sociale tout à fait normale et intégrée dans la famille.* »(37) Et Comme le souligne Jean Piacentino (56) : « *Pour qui veut bien s'en donner la peine les souches malinoises de travail peuvent être d'excellents chiens de famille : les exemples de Champions de ring reconvertis au canapé ne manquent pas.* » Une famille, à plus forte raison avec des enfants en bas âge, aurait tout intérêt à choisir un chiot dans une portée où les géniteurs ont été sélectionnés en fonction de leur équilibre caractériel. Surtout la mère d'ailleurs, en raison de la forte influence de la période post-natale sur le comportement ultérieur du chien.

L'idéal serait de « *vendre les chiens de travail [= difficiles] aux utilisateurs et les autres dans des familles* » (55). Pour cela, il faut disposer de tests applicables aux chiots pour connaître leurs aptitudes potentielles dès 8 semaines, ce qui est partiellement le cas avec les tests de Campbell par exemple (voir plus loin), mais également de tests permettant de juger les futurs maîtres. Il faudrait pouvoir les juger selon leur connaissance de la race, leur autorité naturelle, et leur possibilité de gérer ou non un chien de fort caractère. Queindec (62) signale d'ailleurs à ce sujet que l'idée a été lancée par des éleveurs au cours d'un séminaire de la Société Francophone de Cynotechnie : « *nous approchons de la solution, qui rejoint d'ailleurs les principes adoptés dans la Gendarmerie pour choisir les maîtres chiens.* » Un problème de l'application de tels tests serait d'en faire accepter l'idée aux acheteurs, qui peuvent rechigner à être jugés sur leurs capacités à éduquer un chien. Bon nombre d'entre eux risquent de se vexer devant un tel interrogatoire, et pourraient estimer que l'éleveur les sous-estime. Ils préféreront alors aller choisir leur chien ailleurs, partant du principe qu'après tout le client est roi. Il faudrait donc peut-être mettre au point un test se faisant à l'insu de l'acheteur. En attendant que de tels tests soient mis au point et utilisables, c'est à l'éleveur de réussir à cerner ses candidats acheteurs à travers leurs conversations. C'est tout un métier, qui nécessite une certaine intuition et une bonne connaissance de la psychologie humaine, qui n'est pas accessible à tous.

Chien de travail ne devrait donc pas être incompatible avec chien de famille. Néanmoins il importe de faire très attention à la façon de placer les chiots d'une part, sachant que l'éleveur n'a que rarement le choix de ses acheteurs ; et d'autre part aux objectifs et critères de sélection, qui doivent aller dans le sens d'un équilibre caractériel.

## II. Sélection

La sélection en espèce canine, telle qu'elle est envisagée de nos jours, est artificielle, par opposition à la sélection naturelle. « *L'amélioration génétique "en race pure" vise à changer les valeurs phénotypiques moyennes des populations exploitées, de façon à obtenir les phénotypes les plus intéressants.* » (14). Il s'agit d'une recherche d'amélioration d'une race, en fonction de critères définis par le sélectionneur, qui est l'Homme. La sélection en vue du travail n'échappe évidemment pas à cette règle. « *La sélection en vue du travail consiste à rechercher les meilleures méthodes permettant une amélioration des potentialités qu'exprimeront ultérieurement les animaux réellement utilisés.* » (62)

La sélection en espèce canine, en race pure, pour le travail, est particulièrement ardue et la recherche dans ce domaine est très en retard par rapport à d'autres espèces animales, comme le cheval.

## A. Sélection en matière de chien de travail

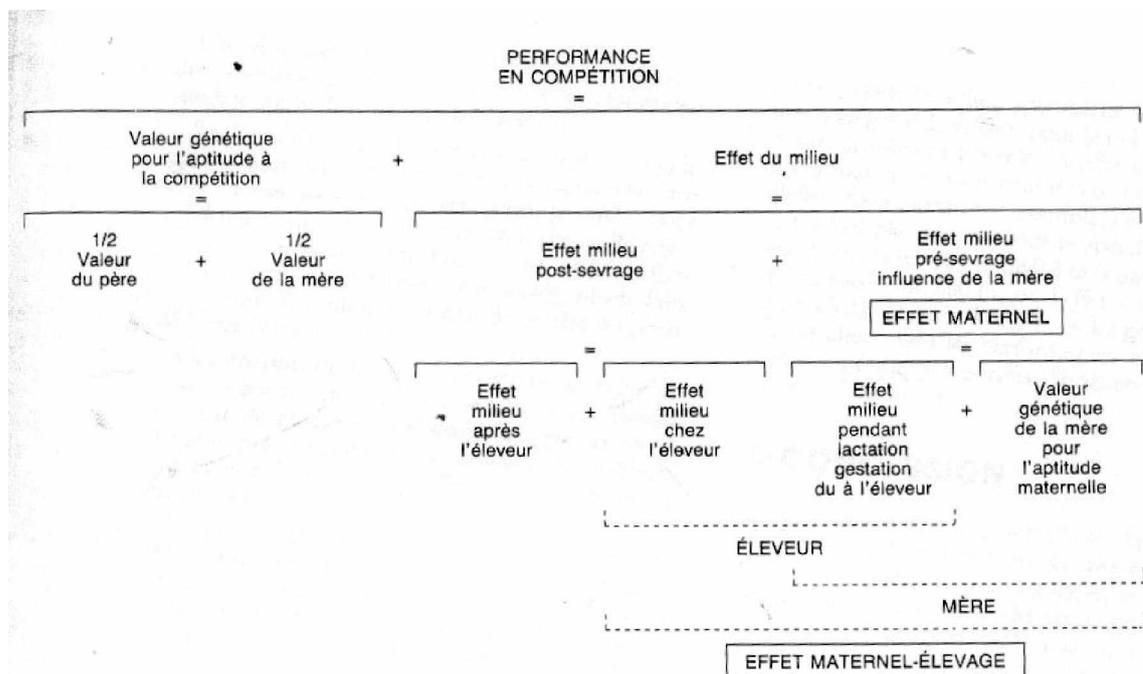
La sélection d'un chien dans le cadre des aptitudes au travail peut avoir deux buts. Le premier est pour l'utilisateur de sélectionner un animal afin de le dresser dans la discipline de son choix. Le deuxième est l'éleveur qui sélectionne deux animaux, un mâle et une femelle, afin de les allier en espérant créer ainsi des individus les plus performants possibles. Ces deux démarches sont proches puisque l'utilisateur va forcément s'intéresser à la pertinence du choix de l'éleveur.

### 1) Difficultés de la sélection du chien de travail

#### a) Performance et environnement chez le chien de travail

Le principal piège qui réside dans le cadre de la sélection pour le travail est que l'on recherche et se base sur la performance, le phénotype. Or, cette performance ne dépend pas que du potentiel génétique du chien (le génotype), l'environnement joue un rôle prépondérant. Et cet environnement, c'est à la fois les conditions de vie chez l'éleveur, le maître et son savoir faire, l'équipe autour du maître qui aura entraîné le chien, ainsi que les conditions du concours où sera jugée cette performance (Figure66).

Figure 66 : Causes intervenant dans la réalisation d'une performance (Courreau (18))



C'est pourquoi même le meilleur des chiens placé entre les mains d'un maître incompetent, ou d'une équipe incompetente, ou encore d'un maître certes compétent mais manquant de tact avec ce chien là, pourra très bien ne jamais faire de résultats appréciables. Et arriver à faire la différence

entre ce qui est lié au potentiel génétique du chien, et ce qui est lié à son environnement est extrêmement difficile. C'est plus facile dans le cadre de la morphologie, puisque l'environnement n'a alors que peu d'influence, mis à part le savoir-faire du handler.

#### b) Déterminisme génétique des aptitudes au travail

Une autre difficulté réside dans le fait que le déterminisme génétique des aptitudes au travail reste à démontrer. L'expérience prouve que certaines de ces aptitudes sont héréditaires, sinon pourquoi se poser la question de la sélection ? : l'existence de races plus performantes dans certaines disciplines que d'autres et l'existence de lignées de travail. Les utilisateurs choisissent préférentiellement des individus issus de lignées de travail, et les éleveurs utilisent pour leurs lignées de travail des reproducteurs qui en sont issus. Cependant, il est difficile de cerner précisément les objectifs de sélection. Est-ce l'aptitude au mordant ? Mais qu'est-ce que l'aptitude au mordant ? Une bonne prise en gueule ? Une certaine agressivité ? L'absence de peur ? Tout cela combiné ? Et qu'en est-il de l'aptitude à l'obéissance ? Alors pour ce qui est de l'instinct de troupeau !

Un autre point concerne l'héritabilité. En effet, même si on parvient à établir de façon raisonnée les critères de sélection, quelle est la probabilité qu'ils se retrouvent chez les descendants ? Des études ont été menées à ce sujet afin de tenter de déterminer l'héritabilité de différents caractères recherchés chez le chien de concours en ring, et éventuellement de mettre au point, à l'avenir, une méthode d'indexation des reproducteurs.

#### Age des performances

Une dernière difficulté réside dans le temps nécessaire à un chien pour parvenir au meilleur niveau de travail. En effet, et en particulier chez le Beauceron qui n'est ni un chien précoce ni un chien rapide, monter en III ne se fait qu'au bout de plusieurs années de travail régulier et acharné. Et les chiens qui atteignent les plus hauts niveaux, et qui sont donc pour la plupart les plus intéressants à utiliser en reproduction, ne le font qu'après une longue carrière. A cet âge, malheureusement, certains ne valent plus grand chose au niveau potentiel reproducteur. L'éleveur qui veut utiliser un mâle doit donc le faire souvent en pariant sur la destinée d'un chien, au risque d'être déçu ensuite. Les possibilités de congélation de semence apportent un début de solution à ce problème, même s'il faudrait congeler la semence de chiens en début de carrière, avant de savoir s'ils vont valoir quelque chose. Ils seraient encore utilisables dans leurs vieux jours.

Pour les femelles c'est encore plus ardu. En effet, rares sont les femelles qui atteignent un haut niveau de compétition. Pas uniquement parce que leurs capacités physiques sont inférieures à celles des mâles, mais aussi parce qu'une chienne reproductrice, entre ses chaleurs et ses portées, ne peut pas toujours s'entraîner assez régulièrement pour pouvoir aller loin. Elles sont alors écartées d'office de la compétition et du travail, au profit de la reproduction. Pour celles qui concourent tout de même, elle ne peuvent commencer leur carrière de reproductrice que très tard, trop tard en général. Et la congélation d'ovules n'est pas encore d'actualité...

L'association de ces difficultés ne facilite pas la tâche des éleveurs. Pourtant, ils continuent à sélectionner en lignée de travail, et à obtenir des résultats, grâce à différentes méthodes.

#### 2) Méthodes de sélection

La sélection peut se faire de deux façons différentes : la sélection phénotypique, qui correspond à la sélection massale, et la sélection génotypique qui regroupe la sélection sur ascendants, la sélection sur descendants et la sélection sur collatéraux.

a) La sélection massale

C'est la méthode la plus utilisée en espèce canine. Elle consiste à comparer l'animal à ses semblables, donc aux autres chiens de la même race, afin de déterminer lequel correspond le mieux aux critères fixés. Sa précision dépend directement de l'héritabilité des caractères étudiés, ce qui pose problème pour le chien de travail, mais elle permet une forte intensité de sélection, est peu coûteuse et facile à mettre en place.

b) La sélection sur ascendants

Cette méthode est très utilisée également, aussi bien en morphologie qu'en travail. Il s'agit de choisir un chien en fonction des qualités de ses ascendants en espérant qu'ils les transmettront. Sur une lignée, si tous les ascendants ont un caractère commun, alors la probabilité qu'on retrouve ce critère chez leurs descendants augmente. Ainsi, mieux vaut utiliser pour la reproduction un chien médiocre issu d'une grande lignée, qu'un chien admirable mais dont les origines sont pauvres ou inconnues. C'est une méthode qui même pour les caractères à forte héritabilité est moins précise que la sélection massale, son principal intérêt étant d'effectuer une pré-sélection des candidats.

c) La sélection sur collatéraux

Les collatéraux sont les sœurs, frères, demi-sœurs et demi-frères. En cumulant les informations sur les performances de tous les collatéraux, on parvient, si leur nombre est suffisamment élevé, à une bonne précision même pour les caractères à faible héritabilité. Elle reste malheureusement très peu employée en cynotechnie.

d) La sélection sur descendants

Elle consiste à étudier les performances des descendants du candidat à la reproduction. C'est également une méthode d'une bonne précision, même pour les caractères à faible héritabilité, mais elle est très complexe à mettre en œuvre. En effet, elle nécessite des accouplements raisonnés, et un grand nombre de descendants susceptibles d'exprimer les caractères recherchés. C'est pourquoi elle ne peut pas être utilisée chez des animaux jeunes, d'autant plus chez les femelles dont le nombre de descendants est bien plus limité que chez le mâle. Cette méthode est donc inutilisable chez le chien, en revanche la connaissance à posteriori des performances de descendants pourront modifier la durée et l'ampleur de la carrière d'un reproducteur.

Actuellement, le schéma de sélection utilisé consiste à associer sélection sur ascendants et massale, et éventuellement sur collatéraux, la sélection sur descendance n'intervenant en général qu'à posteriori. Ce sont donc les deux méthodes les plus imprécises qui sont le plus utilisées.

e) La sélection par seuils

Elle consiste à fixer, pour chaque caractère recherché, un seuil en dessous ou au dessus duquel un candidat est éliminé. C'est une méthode simple, qui permet une sélection par étapes lorsque l'information s'échelonne dans le temps. Elle possède cependant deux inconvénients majeurs :

- en augmentant l'intensité de sélection pour un critère, c'est à dire en étant plus strict, on diminue forcément l'intensité de sélection pour tous les autres, sous peine de n'avoir plus assez de candidats.

- on arrive à l'élimination d'un grand nombre de candidats à peine inférieurs à l'un des seuils, mais considérablement au-dessus pour tous les autres.

#### f) Méthode des indices

Il s'agit d'attribuer à chaque chien une note globale de sa valeur génétique, qui tienne compte de tous les critères et de leur importance relative. On peut ainsi objectiver leur supériorité ou leur infériorité génétique, le candidat obtenant la meilleure note étant celui susceptible d'apporter l'amélioration génétique la plus intéressante pour l'ensemble des objectifs. Il s'agit d'une méthode beaucoup plus précise et permettant d'éviter les pièges de la sélection par seuil, mais très délicate à mettre en œuvre.

Jean Piacentino (56) s'est d'ailleurs exprimé en 2001 dans le magazine Chiens Sans Laisse, regrettant que de tels indices génétiques ne soient toujours pas utilisables en cynophilie, ce qui selon lui « pénalise éleveurs et utilisateurs. Ces indicateurs d'élevage généralisés dans les autres espèces donnent une meilleure vision du cheptel et aident au choix génétiques. Par ailleurs, en obligeant à une certaine rigueur, ils crédibilisent les schémas de sélection. » Il souligne également que de tels indices permettraient de « mesurer la fiabilité des lignées, l'homogénéité des portées, les pertes en lignée d'une génération à l'autre au niveau des grands raceurs, etc... »

### 3) Mise en œuvre de la sélection chez le Beauceron de travail

#### a) Définition des objectifs et critères de sélection

Ils doivent être définis, cohérents et respectés. Ils varient selon le sélectionneur, qui n'attachera pas la même importance à l'un ou l'autre des critères. Ils sont à la fois, dans le cadre du chien de travail, physiques et psychiques. Physiques puisque la morphologie conditionne l'aptitude sportive et donc les performances, psychiques puisque le travail du chien demande une stabilité émotionnelle permettant de réaliser le potentiel du chien. Ils diffèrent en revanche selon les disciplines, notamment entre le travail de défense et de troupeau. S'il existe des points communs comme l'endurance ou le courage par exemple, au contraire le mordant recherché en ring pénalise le chien de troupeau.

Le premier de ces critères devrait être la conformité au standard. Dans le cadre du travail, nul besoin de choisir un champion de beauté, mais si l'on veut un chien de race il importe d'en choisir un qui y corresponde aussi morphologiquement. On constate chez les utilisateurs qu'un certain nombre méprise le respect du standard au profit des performances du chien. Une telle attitude ne va pas dans le sens de l'amélioration de la race. « Les utilisateurs rejettent le modèle, c'est à dire le standard, pour ne s'attacher qu'aux aptitudes. (...) Qu'on les écoute, et tous les brassages sont permis. Or une seule génération panmixte annule toutes les générations d'homogénéité précédentes. Nul ne pourrait bientôt plus trouver de sujets utilisables à moins de pouvoir trier dans d'immenses effectifs ou de constituer lui-même sa meute, c'est à dire refaire une race après avoir détruit les autres. » (62) Sans vouloir aller jusque là, c'est tout de même un point de vue qui existe, et dont il ne faudrait pas favoriser le développement. Le but de tout éleveur et de tout club de race devrait être le « beau et bon » et pas seulement l'un ou l'autre. « Un chien de race doit à la fois être beau et bon, c'est à dire conforme au standard, modèle qui rassemble les données morphologiques souhaitées parce que répondant à l'attente des amateurs, compatibles avec le

*travail demandé, distinctives des races voisines. Mais le standard devrait aussi prendre en compte les traits comportementaux exigés par l'amateur, c'est à dire toujours l'équilibre souhaité pour la compagnie, et les caractéristiques que les concours d'utilisation cherchent à mettre en évidence. »(62)*

Le second critère devrait être l'absence de tares graves. Chez le Beauceron, la seule tare faisant l'objet d'une politique d'éradication dirigée par le Club des Amis du Beauceron est la dysplasie coxo-fémorale. Cette maladie à composante génétique entraîne une prédisposition au développement d'arthrose au niveau de l'articulation de la hanche, gravement handicapante chez tout chien, et d'autant plus chez un chien de travail. Un Beauceron dysplasique développant de l'arthrose ne pourra pas être utilisé très longtemps, et par conséquent sera vite inutile. Or, si le dépistage est obligatoire pour obtenir des cotations supérieures à la confirmation, il n'est pas demandé lors de cet examen. Ainsi seuls les éleveurs de beauté subissent une certaine pression les poussant à faire dépister leurs chiens, puisque leur but est d'obtenir les meilleures cotations possibles. La logique voudrait que les utilisateurs fassent d'eux-mêmes ce dépistage sans devoir y être poussés, puisque cela conditionne l'avenir de leur chien, mais ce n'est pas assez le cas. Le problème est que cette maladie ne s'exprime pas forcément, et que certains chiens dysplasiques pourront aller jusqu'à des niveaux très honorables, et retransmettre cette tare masquée chez eux à leur descendance. De plus, le dépistage ne peut être fait qu'à partir de l'âge d'un an, et certaines personnes peu scrupuleuses préfèrent dissimuler le résultat quand le chien semble très prometteur.

Enfin, le choix doit se porter sur les performances du chien. Selon les disciplines, cette évaluation est plus ou moins subjective. On peut se fier aux résultats en compétition quand il y en a, ou à sa propre observation quand on a l'œil suffisamment averti. Le ring, discipline extrêmement standardisée, pourrait éventuellement se prêter à une comparaison des résultats des chiens. Pour les autres c'est encore plus aléatoire.

#### b) Utilisation de la sélection sur ascendants, descendants et collatéraux

La sélection sur ascendant est très utilisée en cynophilie, et recommandée par différents auteurs.

*« Le chiot sera choisi, dès son jeune âge, sur la valeur confirmée de ses parents, ce qui donne pour son avenir les meilleurs espoirs. » (59)*

*« Il est indispensable (...) que le plus grand nombre [des ascendants du chien de berger] aient effectivement été utilisés avec efficacité au troupeau, et y aient fait preuve de qualités de travail. » (16)*

Pour cette méthode de sélection, les pedigrees offrent des renseignements importants. En effet, y figurent les résultats de dépistage des tares lorsqu'ils sont acceptés, les cotations (morphologiques donc) et les titres de champion, de beauté comme de travail. Ils restent cependant insuffisants. En effet, le niveau atteint par le chien en travail devrait y figurer. Tous n'obtiennent pas le titre de champion, surtout en Beauceron, mais certains atteignent un niveau très honorable pour la race. Or, un renseignement d'une telle importance pour l'éleveur en lignée de travail est très difficile à retrouver. Il ne peut alors se fier qu'à ce qu'on lui dit, surtout pour les générations éloignées car il n'a souvent plus la possibilité d'aller voir travailler le chien.

C'est pour pallier à ce genre de lacunes qu'un site Internet a été créé par une beauceronnière américaine : <http://www.aboutbeucerons.com/>. Il recense un très grand nombre de pedigrees de Beucerons, portant les résultats de dysplasie coxo-fémorale, les cotations, le niveau atteint par le chien en travail, les titres de champions bien sûr, et même une photographie. Grâce aux possibilités de liens, l'internaute peut consulter la filiation sur un nombre illimité de générations. Bien sûr, ce site n'ayant rien d'officiel, les erreurs existent, et il manque parfois des données. Mais c'est le rôle

de chacun de participer à cette fantastique banque de donnée, accessible à tous, en envoyant des renseignements ou des corrections, qui sont mises à jour régulièrement.

Un autre avantage de ce site est la possibilité d'entrer par formulaire chaque nouvelle portée née. Le miracle de l'informatique faisant le reste, pour chaque chien on peut connaître l'ensemble de ses frères et sœurs, demi-frères et demi-sœurs, ainsi que tous les mariages et toutes les portées qui en sont issues. Avec bien sûr pour chaque individu l'ensemble de ses résultats morphologiques et de travail. C'est le principe de la sélection sur descendants et collatéraux, qui se trouve du coup grandement facilité.

Les cotations 5 (Elite B) et 6 (Elite A) décernées par le Club des Amis du Beauceron participent également à cette sélection sur descendants. En effet, on attribue ces cotations à un animal ayant produits un certain nombre de très bons sujets. Mais il ne s'agit là encore que de critères morphologiques, contrairement au Berger Belge Malinois, pour lequel les cotations élite A et B prennent en compte les résultats au travail.

#### 4) Recherches sur la génétique du chien de travail : hérabilité des caractères, indexation des reproducteurs

Dans la plupart des filières zootechniques existent maintenant des tests de sélection, qui permettent une utilisation rationnelle des reproducteurs pour les critères recherchés. Le modèle le plus intéressant à rapprocher de celui du chien est celui du cheval de sport, puisque c'est le seul dont les objectifs concernent une performance sportive. En effet, qu'il s'agisse de chien de travail au sens large ou de chien strictement sportif, les objectifs de sélection sont semblables.

##### a) Indexation des Bergers Belges Malinois de ring

Une étude sur les performances en ring du Berger Belge Malinois a été menée en France, en se basant sur le modèle du cheval de sport afin d'essayer d'aboutir à une indexation des reproducteurs (25). Les difficultés étaient nombreuses, notamment la difficulté à apprécier la valeur génétique additive transmissible d'un animal au vu de ses performances (effet du milieu déjà évoqué), l'objectivité des jugements et leur répétabilité, ainsi que le manque d'organisation dans le traitement des données (résultats de concours non informatisés à la SCC). Ce travail a cependant permis d'évaluer l'hérabilité d'un certain nombre d'exercices chez le malinois (Tableau 14), en tentant de tenir compte des effets du milieu qui, comme précisé plus haut, sont très importants dans la réalisation d'une performance.

Tableau 14 : Hérabilité pour différentes qualités de concours en ring en Berger Belge Malinois (Degauchy (25))

<u>Exercice</u>	<u>Hérabilité</u>
Suite en laisse	0.06
Suite sans laisse	0.01
Défense du conducteur	0.00
Absence du conducteur	0.11
Refus d'appât	0.13
Attaque	0.30
Allure générale	0.13
Score total	0.20

Le calcul de ces coefficients d'hérabilité était nécessaire pour plusieurs raisons :

- il justifie le calcul des indices dans le cas d'héritabilité moyenne, puisque pour tout caractère d'héritabilité très forte ou très faible la simple sélection sur les performances est suffisante,

- il a exclu de l'étude certains exercices, tels que la suite sans laisse ou la défense du conducteur, pour lesquelles les effets du milieu semblent expliquer l'ensemble des variations, leur héritabilité se révélant nulle.

Des indices génétiques individuels ont pu être calculés pour toutes les autres notes, selon la méthode B.L.U.P. (Best Linear Unbiased Predictor), à partir des valeurs génétiques additives. Cette méthode est celle utilisée pour l'indexation des chevaux de course, où l'évaluation de la performance est basée sur les gains du cheval. Elle présente plusieurs avantages : prise en compte simultanée des effets du milieu et génétiques, utilisation de toutes les relations de parenté, ce qui en fait une méthode précise et fiable. De plus elle permet la gestion du cheptel des jeunes animaux (utilisable dès la naissance), et les lices, bien moins présentes en concours que les mâles, n'ont pas besoin de performances si elle possèdent au moins un ascendant ou un descendant performant.

Les indices obtenus (Tableau 15) s'expriment en points, positifs (améliorateurs) ou négatifs (détériorateurs), un indice de 0.00 ayant été attribué pour la moyenne de la population de base.

Tableau 15 : Indices génétiques : moyennes, variation, précision, pour le BBM en concours de ring (25)

Variable	N	Moyenne	Ecart Type	Minimum	Maximum
<b>Indices sur la note</b>					
Avec laisse	1009	0.001	0.079	-0.370	0.228
Abs. Conducteur	1009	0.011	0.177	-0.816	0.490
Attaque	1009	0.168	1.173	-5.358	3.147
Allure	1009	0.032	0.239	-1.197	0.722
Appât	1009	-0.024	0.370	-1.916	0.768
Total	1009	0.222	2.170	-9.754	6.588
<b>Coefficient de détermination</b>					
Note attaque totale	1009	0.155	0.089	0.026	0.583
Note avec laisse	1009	0.078	0.051	0.012	0.386
Note appât, allure, abs. conducteur	1009	0.107	0.077	0.000	0.516

L'indice le plus synthétique et donc le plus représentatif de la valeur génétique d'un Berger Belge Malinois au niveau du brevet de ring, est celui de la note totale.

L'attribution de ces indices permet de classer la totalité des malinois selon la probabilité qu'ils apportent une amélioration pour les performances en concours de ring, et donc de pouvoir effectuer une sélection beaucoup plus précise et rationnelle que les méthodes utilisées habituellement. La cynophilie est à la traîne en matière de sélection sur les performances, mais ce travail et d'autres du même type permettent d'espérer un progrès prochain.

#### b) Intérêt de ces études chez le Beauceron de travail

Le travail décrit précédemment a porté chez le Berger Belge Malinois, dans le cadre des concours de ring, au niveau du brevet. Les résultats et leur interprétation ne sont absolument pas transposables tels quels au Beauceron, cependant ils apportent un certain nombre d'informations.

Le calcul de l'héritabilité des différents exercices révèle que ces héritabilités sont plutôt faibles, ce qui confirme l'idée selon laquelle l'héritabilité des caractères comportementaux au sens large est faible, et prouve la difficulté de leur sélection. Comme le souligne Buff (14), dans le cas d'un caractère à faible héritabilité : « Une faible part de la supériorité phénotypique des animaux sélectionnés est d'origine génétique ; la supériorité génétique des reproducteurs choisis est faible,

*ou très faible. Un choix très sévère ne peut combler qu'insuffisamment ce handicap ; le progrès génétique est toujours faible. En outre, le sélectionneur commet des erreurs importantes, surestime ou sous-estime les reproducteurs ; la méthode est imprécise, le risque de se tromper est grand. Dans ce cas, la sélection individuelle est peu efficace ; pour obtenir des résultats plus satisfaisants, il convient de faire appel à des méthodes plus performantes mais aussi plus coûteuses telles que la sélection sur descendance. »*

Ce modèle prouve également qu'une indexation objective des reproducteurs est possible en matière de chien de travail. Dans le cadre de la race beauceronne, la tâche est ardue, en raison du faible nombre d'individus soumis au travail qui diminue d'autant la précision de l'étude, et également de la grande polyvalence du Beauceron. Il conviendrait peut-être d'effectuer une indexation par discipline de travail, les critères recherchés dans le travail au mordant étant différents de ceux recherchés en troupeau par exemple.

La sélection génétique en matière de chien de travail, et d'autant plus en race beauceronne, repose encore à l'heure actuelle sur des méthodes empiriques, sans fondement scientifique. Ces méthodes ont fait leurs preuves au fil des ans puisqu'elles ont permis de fixer un grand nombre de caractères propres à chaque race, mais restent archaïques. Si les résultats de recherche commencent à voir le jour dans ce domaine, il reste encore beaucoup de travail avant de disposer des méthodes scientifiquement fiables.

## B. Tests utilisables actuellement pour un premier tri des reproducteurs potentiels

Le choix du chien de travail doit être fait dès son plus jeune âge, au sein de la portée dans un premier temps. Pour cela, il existe plusieurs méthodes et croyances plus ou moins rationnelles. Place-verghnes (59) conseille de choisir « *dans la portée (...) un sujet bien éveillé, c'est à dire attentif à tous les mouvements que font les personnes marchant autour de lui, et surtout un chien qui n'est ni craintif, ni méfiant* » pour le travail au troupeau, mais ce conseil peut s'appliquer à tous les acheteurs. En revanche, l'idée reçue selon laquelle il faut prendre le premier chiot qui vient, très répandue chez les néophytes, est plutôt dangereuse car il s'agit à coup sûr du plus dominant des chiots, à réserver à un acheteur expérimenté. En revanche, certains éleveurs croient au pouvoir du coup de foudre qui peut se produire entre un chiot et un acquéreur potentiel, qu'il faut savoir repérer et utiliser (26). Pour essayer d'accorder au mieux chiot et maître, il existe des tests comportementaux reconnus. Ensuite, les potentialités du candidat pourront être évaluées au cours de test d'aptitudes naturelles.

### 1) Les tests comportementaux des chiots

Il s'agit de tests auxquels sont soumis les chiots d'une portée. Ces tests sont valables pour un chiot donné et à un instant T, l'interaction avec le milieu pouvant les modifier profondément. Il s'agit de tenter de déterminer le potentiel du chien, qui sera ensuite exploité et remanié par le maître.

#### a) Test de Scott et Fuller

Ils permettent de classer les chiots en fonction de leurs réactions comportementale et physiologique face à différentes expériences :

- sonnettes, chocs électriques : distinction entre les chiens excitables et les chiens inhibés,
- manipulations stressantes par l'Homme : distinction entre les dociles et les sauvages,
- réaction face à une intrusion humaine : distinction entre les craintifs, les timides et les curieux.

Ce test est peu facile à réaliser (nécessite un matériel particulier) et peu utilisé en pratique.

### b) Test de Campbell

Ils sont effectués sur des chiots âgés d'environ 7 semaines, par une personne inconnue du chiot et en terrain calme et neutre. Il s'agit de la succession de cinq expériences, pouvant provoquer chacune cinq réactions différentes du chiot notées de A à E (Tableau 16). Pendant toute la durée du test, le testeur ne prononce pas un mot, en revanche il peut frapper dans ses mains ou tenter de se rendre attractif pour les deux premières épreuves.

- attrait pour le testeur : le chiot est couché au centre de la zone, le testeur s'éloigne dans la direction opposée à l'entrée, s'agenouille à quelques mètres du chiot et tente de l'attirer sans un mot. Cette épreuve permet de tester le sens social, la confiance et l'indépendance du chiot.

- aptitude à suivre le testeur : le testeur s'éloigne du chiot en marchant normalement, et en s'assurant qu'il l'a bien vu démarrer. Cette épreuve permet de tester l'aptitude à la suite. S'il ne suit pas du tout, c'est un chiot indépendant ou très peureux.

- contrainte : le chiot est placé sur le dos et maintenu pendant 30 secondes par le sternum. Ses réactions de défense ou d'acceptation traduisent sa tendance à accepter une dominance physique.

- dominance : le chiot est aplati par une pression sur le haut du crâne (chiot sur le ventre), en détournant la tête vers le cou et le dos, afin de traduire son degré de dominance sociale.

- position élevée : le chiot est soulevé par le ventre, à la verticale, les deux mains entrelacées sur le sternum, et maintenu en l'air pendant 30 secondes. Le chiot n'ayant plus aucun contrôle, ses réactions indiquent s'il accepte ou non la dominance du testeur.

Tableau 16 : Notation du test de Campbell

Epreuve	Réponse	Note
Attrait pour le testeur	Vient facilement, queue haute en mordillant les mains	A
	Vient facilement, queue haute sans mordiller	B
	Vient facilement, queue basse	C
	Vient en hésitant	D
	Ne vient pas	E
Aptitude à suivre le testeur	Suit facilement, queue haute en mordillant les pieds	A
	Suit facilement, queue haute	B
	Suit facilement, queue basse	C
	Vient en hésitant, queue basse	D
	Ne suit pas, ou à distance	E
Contrainte (30 secondes)	Lutte, se débat et mord	A
	Lutte, se débat mais ne mord pas	B
	Bouge pour lécher les mains	C
	Ne bouge pas, subit la pression	D
Dominance (30 secondes)	Bondit, piaffe ou griffe, mord, gronde	A
	Bondit, piaffe	B
	Bouge pour lécher les mains	S
	Se retourne pour lécher les mains	D
	Ne bronche pas	E
Position élevée	Se débat, mord, gronde	A
	Se débat	B
	Se débat, s'arrête, lèche	C
	Ne bronche pas	D

Globalement, les chiots majoritairement B sont ceux qui conviendront le mieux pour le travail. Les A et les C peuvent également être utilisés, en s'adaptant à leur personnalité (forte dominance pour les A, soumission pour les C). Les C et D peuvent faire de bons chiens de famille, à condition de bien sociabiliser les D, qui ont une certaine tendance à la peur. Les E sont des chiens peureux, indépendants, pouvant potentiellement poser des problèmes et devant être éduqués avec beaucoup de savoir faire. Il s'agit, je le rappelle, de tendances du chiot à l'instant précis du testage, servant de base à la connaissance du chien, dont le comportement sera modulé par l'interaction avec son maître.

C'est un test qui est très utilisé, car facile à réaliser (il peut être réalisé par l'acheteur qui vient choisir son chiot) et à interpréter. En revanche, il est possible d'y préparer les chiots, et un éleveur de mauvaise foi peut ainsi induire l'acheteur en erreur, c'est pourquoi certains utilisateurs préfèrent ne pas l'utiliser, et effectuer leurs propres tests personnels (52).

### c) Autres tests

D'autres tests plus scientifiques existent, controversés car plus difficiles à mettre en place et à interpréter car prenant en compte la défécation, le rythme cardiaque, ou encore les dérivés cortico-surréaliens dans l'urine (25).

Quels que soient les objectifs recherchés (famille ou travail, travail en troupeau ou en défense), certains critères restent importants à considérer :

- le comportement de la mère : en effet, la mère transmettra par son comportement ses propres peurs à ses chiots. Il est impératif qu'elle soit très équilibrée, sociable, et n'ait peur de rien ou presque. Il ne faut donc pas négliger l'observation de la mère lors du choix d'un chiot.

- les connaissances de l'éleveur en matière de socialisation, et les moyens qu'il se donne pour la réaliser. Les chiots doivent vivre dans un environnement stimulant, notamment en ce qui concerne l'ouïe et la vue (bruits variés, objets de formes, couleurs et textures variées,...)

- le comportement de chacun des chiots entouré de ses frères et sœurs et en présence de la mère, lors de l'arrivée d'un intrus (l'acheteur). On peut ainsi distinguer les courageux des peureux, et les dominants des soumis.

- enfin le comportement de chacun des chiots, séparé de la portée et de la mère, dans un environnement connu et inconnu, ce qui se rapproche des tests de Campbell.

Pour les aptitudes spécifiques au travail de défense, les utilisateurs préfèrent souvent utiliser le test de Campbell, complété par un testage de mordant sur un chiffon (Figures 67 et 68), ou d'attrait pour le jeu avec une balle.

Figures 67 et 68 : Mordant à 7 semaines



Les aptitudes spécifiques au troupeau ne sont en revanche pas possibles à tester à l'âge de 8 semaines, un chien ne pouvant se déclarer qu'à l'âge de 18 mois. Dans ce domaine particulier, il convient de s'intéresser plutôt au caractère du chiot, et à l'existence d'instinct chez ses parents.

## 2) Les tests d'aptitudes naturelles

Ces tests jouent un rôle dans l'amélioration des aptitudes au travail au sein d'une race. En effet, ils consistent à tester de jeunes animaux sur des exercices en relation avec l'aptitude demandée, afin de juger leur instinct et leur potentiel avant une trop grande imprégnation par l'environnement. C'est un premier tri des futurs reproducteurs, en fonction de leur potentialités de performances.

### a) Le Test d'Aptitudes Naturelles au Troupeau (T.A.N.T.) (Annexe 9)

Selon le règlement des concours sur troupeaux : « Les tests simples d'aptitudes naturelles ont pour but de déceler les aptitudes innées, propres à chaque race et en particulier les aptitudes au travail pour les races qui y sont destinées ; ils permettent de sélectionner des animaux aux aptitudes naturelles certaines afin de les utiliser comme reproducteurs. Les test d'aptitudes naturelles "troupeau", concernant le chien de berger permet de mettre en évidence les qualités physiques et caractérielles que nous recherchons, ainsi que les aptitudes "bergères" et de découvrir les défauts que nous considérons comme rédhitoires. »

Les aptitudes naturelles sont séparées en 4 parties :

- physique, qui consiste en un examen morphologique visant la musculature, ainsi qu'un parcours pour juger l'endurance à l'effort et consistant en une course à allures soutenues, associée à des sauts d'obstacles bas (50 cm)

- aptitude à l'obéissance : il s'agit d'une suite avec et sans laisse, une absence du maître et un rappel, une certaine tolérance étant admise pour les jeunes sujets (moins de 6 mois)

- la sociabilité est jugée en deux parties, une première lors de l'examen par le commissaire qui doit pouvoir examiner le tatouage du chien, et qui recherche un contact avec lui pour vérifier son absence de peur, à différencier de la méfiance normale, et d'agressivité. Puis le maître et son chien vont évoluer au sein d'un groupe de personnes et de chiens sociables, afin de tester les réactions du chien face à ce groupe, un objet de type bâton ou canne étant lâché par une des personnes afin d'observer la réaction du chien.

Les aptitudes bergères se répartissent elles en trois points (Figures 69 et 70) :

- intérêt au troupeau : le chien en laisse est mis à une certaine distance d'un troupeau, on note à partir de quelle distance il manifeste un intérêt envers ce troupeau.

- approche du troupeau : en liberté cette fois, le chien est conduit à l'abord d'un lot de brebis enfermées ; et on note l'intérêt qu'il porte ou non aux brebis pendant son approche, et ses réactions une fois à proximité.

- contact avec le troupeau : si le chien a réussi l'épreuve précédente, il est mis à l'intérieur du troupeau, d'abord en laisse puis en liberté pour juger de son pouvoir de prise de possession.



A propos du TAN-T, le règlement officiel de la SCC précise : « Les réactions du chien aux stimulations prévues dans ces épreuves étant le résultat, d'une part de sa vie instinctive, d'autre part de ses possibilités d'adaptation et donc de ses conditions d'élevage et de son éducation, les appréciations doivent tenir compte de l'âge (...), du sexe (...) et de son environnement : ses expériences vécues, en famille ou en chenil, seul ou avec d'autres chiens, en ville ou à la campagne, au contact d'un troupeau ou non, peuvent avoir favorisées l'expression de ses aptitudes naturelles ou au contraire les avoir étouffées. La difficulté d'appréciation réside dans la découverte du potentiel héréditaire du sujet examiné et c'est la connaissance de ce potentiel héréditaire qui guidera la « Sélection des Reproducteurs ».

#### b) Test d'aptitudes Naturelles (TAN) du Berger Allemand

Le TAN est obligatoire pour l'obtention de la confirmation 1<sup>er</sup> Choix (mâles et femelles) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1992. L'homme d'attaque est choisi par l'organisateur avec costume d'attaque complet français (c'est à dire équipé d'un costume et non uniquement d'une manche comme en R.C.I.) suivant la liste établie par la Commission d'utilisation.

Les coups de feu sont tirés à l'aide d'un revolver 6 mm simple charge.

#### Organisation

Un test d'aptitude naturelle ne peut être organisé que dans le cadre des réunions S.C.B.A., après accord délivré par le siège de l'association.

Il comporte deux parties :

- une épreuve de non-émotivité (coup de feu)
- une épreuve de courage

Les épreuves se déroulent dans un ring clos de dimensions raisonnables (minimum 20 à 30 mètres de côté) comportant deux ouvertures et une cachette.

#### Admission

Tous les bergers allemands mâles ou femelles confirmés ou non, âgés de 10 mois révolus, peuvent être présentés. En cas d'échec, le chien peut être représenté. Le nombre de tentatives n'est pas limité.

Les chiens doivent être titulaires du CSAU (depuis le 01/01/2000).

### Epreuve de non-émotivité (coup de feu)

Le juge peut être assisté d'une personne. Il choisit le moment opportun pour l'épreuve du coup de feu (deux coups ou plus si nécessaire).

Les coups de feu (6 mm simple charge) sont tirés lorsque le chien est tenu en laisse molle, à une distance comprise entre 7 et 12 m.

### Epreuve de courage

Les concurrents, un par un, sont soumis à l'épreuve de courage. La laisse est enlevée, le conducteur et son chien se dirigent vers la cachette qui dissimule l'homme d'attaque, le chien peut être tenu au collier et encouragé. Lorsque le conducteur arrive à une dizaine de mètres de la cachette, sur ordre du juge, l'homme d'attaque, muni d'un bâton (bambou fendu ou cravache suivant le dressage), sort de la cachette dans une attitude type R.C.I. (bras plié) et menace l'équipe maître-chien.

La sortie de l'homme d'attaque se fait suivant une trajectoire légèrement arrondie, le bras plié en direction de l'équipe maître-chien. Le but de cette trajectoire est d'éviter un contact trop brutal entre l'homme d'attaque et le chien.

Sur ordre du juge, donné après que le chien ait aperçu l'homme d'attaque, le conducteur ordonne l'attaque. Il est interdit à celui-ci de soutenir son chien ou de s'approcher de l'homme d'attaque pendant le mordant. Le chien doit faire une prise franche et la maintenir environ 5 secondes. S'il lâche sa prise avant la fin de ce délai, l'homme d'attaque reprend l'offensive.

Pendant le mordant, il y a deux touchés de bâton. Le temps du mordant écoulé, le conducteur peut rappeler son chien ou aller le rechercher. Il le reprend en laisse et l'exercice est terminé.

### c) Discussion à propos des T.A.N.

Comme le prouve une allusion dans ce règlement (« *suivant le dressage* ») et le fait que les chiens doivent être âgés au minimum de 10 mois, le T.A.N. du Berger Allemand, contrairement au TANT, est une épreuve qui peut (doit ?) être travaillée. Il s'agit de faire ressortir des aptitudes au mordant du jeune chien, ces aptitudes ayant été mises en valeur par un travail préalable.

Les exercices de ces deux tests d'aptitudes naturelles restent extrêmement simples, il ne s'agit pas de concours de dressage, mais bien de testage des potentialités des chiens.

Le testage des aptitudes naturelles au troupeau est nécessaire chez le Border Collie pour la confirmation, cela implique que tous les Border Collie qui reproduisent ont présenté de fortes aptitudes au troupeau dès leur plus jeune âge. Il ne s'agit pas d'obtenir le certificat d'Aptitudes Naturelles au Troupeau (CANT), mais après le jugement morphologique en exposition, le chien doit être soumis par un juge à une épreuve sur troupeau, qui nécessite une certaine préparation préalable, puisque chaque juge a sa propre méthode d'évaluation. De même chez le Berger Allemand dans le cadre du travail au mordant. Dans le cas du Berger Belge Malinois en revanche, qui domine largement dans les épreuves comportant du mordant, aucun test d'aptitude n'est exigé, seulement un test de caractère semblable à celui du Beauceron, extrêmement simple (voir Partie 1, III. B. 2. b.).

Instaurer un T.A.N. plus élaboré, du type de celui du Border Collie ou du Berger Allemand, en race beauceronne permettrait certainement d'orienter la race vers un certain type d'utilisation, en n'autorisant la reproduction que des individus ayant prouvé leurs aptitudes « naturelles » pour ce type de travail. Or la polyvalence du Beauceron, si elle est autant un atout qu'un handicap, est une de ses caractéristiques, et ne doit pas être diminuée au profit d'une discipline en particulier. L'avantage du test actuel de caractère est qu'il teste non pas les aptitudes au travail, mais l'équilibre

du chien, à travers l'observation de ses réactions face à un stress d'intensité croissante. Ainsi peuvent être éliminés de la reproduction les chiens sujets à la peur panique ou à l'agressivité.

Cependant, il pourrait être intéressant de soumettre la totalité des reproducteurs potentiels à un T.A.N. plus élaboré, afin de vérifier leurs potentialités de travail, en laissant le choix au conducteur du test qu'il souhaite passer (par exemple soit troupeau, soit mordant). On aurait ainsi la certitude que tous les Beaucerons confirmés, et donc susceptibles de reproduire, présentent certaines dispositions au travail.

Une autre possibilité serait de réintroduire un test d'aptitude pour la validation des titres de champion de conformité au standard, comme ce fut le cas à une époque. En effet, les chiens titulaires d'un tel titre sont plus sollicités pour la reproduction, et on pourrait s'assurer ainsi de certaines aptitudes au travail. D'ailleurs, pour la validation des titres de champion de travail, on demande que le chien ait obtenu au moins un qualificatif « très bon » en morphologie. Cela n'en fait certes pas un chien champion de beauté, mais l'homologation des titres de travail passe cependant par une conformité au standard. Enfin, il pourrait également être envisagé de faciliter l'obtention de cotations supérieures pour les chiens ayant fait preuves de leurs aptitudes au travail, les cotations telles qu'elles sont envisagées actuellement ne s'intéressant qu'à la morphologie (bien que l'équilibre caractériel soit vérifié par le test de caractère).

### III. Dressage et entraînement

#### A. Législation

Depuis la loi 6 janvier 1999, les conditions nécessaires pour pouvoir pratiquer le dressage des chiens au mordant ont été légalisées. Ces dispositions légales s'intéressent à la fois aux structures où peut être pratiqué le mordant (clubs d'utilisation) et aux personnes pouvant encadrer cet apprentissage.

##### 1) Obligations légales pour les dresseurs

###### a) Article 211-6 du code rural

*« Seuls les dresseurs détenant un certificat de capacité peuvent exercer l'activité de dressage des chiens au mordant et acquérir des objets et des matériels destinés à ce dressage. Il en est de même pour les responsables des activités de sélection canine mentionnées à l'alinéa précédent. Le certificat de capacité est délivré par l'autorité administrative aux candidats justifiant d'une aptitude professionnelle. »*

###### b) Décret n°99-1164 du 29 décembre 1999, chapitre III (dispositions relatives au dressage des chiens au mordant) article 6

*« Le préfet peut délivrer le certificat de capacité aux postulants qui justifient :*  
*- Soit d'une durée **minimale de cinq ans d'exercice** de l'une des activités mentionnées au précédent article [gardiennage, surveillance ou transport de fonds], en produisant un certificat de travail ou une attestation d'activité (...)*

- Soit de la **possession d'un diplôme, titre ou certificat** figurant sur une liste publiée par arrêté du ministre chargé de l'agriculture

- Soit de **connaissances et de compétences suffisantes** attestées par le directeur régional de l'agriculture et de la forêt, ou par le directeur de l'agriculture et de la forêt pour les départements d'Outre-Mer.»

c) Arrêté du 17 juillet 2000, relatif au certificat de capacité pour le dressage des chiens au mordant : justificatifs de connaissances et compétences requis

« Article 1<sup>er</sup> : Pour obtenir le certificat de capacité pour le dressage des chiens au mordant, les candidats doivent produire le justificatif suivant :

- soit un diplôme, titre ou certificat visé dans la liste figurant en annexe 1 du présent arrêté ;
- soit une attestation de connaissances et de compétences.

Article 2 : L'attestation de connaissances et compétences est délivrée par (...) l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole des Combrailles – St Gervais d'Auvergne.

Article 4 : Chaque commission d'évaluation est présidée par un fonctionnaire de catégorie A (...) et comprend au minimum 4 membres :

- Un formateur ;
- Un dresseur professionnel ;
- Un représentant de la Société Centrale Canine pour l'amélioration des races de chiens en France ;

- Un représentant d'une des administrations assurant le dressage des chiens au mordant : ministère de l'intérieur (police nationale), ministère de la défense (armée de terre, armée de l'air, marine nationale, gendarmerie, ...)

Article 5 : Le référentiel d'évaluation des connaissances et compétences requises pour l'obtention de l'attestation figure dans l'annexe 4 du présent arrêté.

Ce référentiel est composé de deux unités capitalisables :

Unité n°1 : " être capable d'effectuer en toute sécurité les tâches liées à l'exercice de l'activité de dressage des chiens au mordant" ;

Unité n°2 : " être capable de mobiliser les connaissances législatives, scientifiques et techniques relatives au dressage de chiens au mordant pour expliquer les pratiques professionnelles". »

d) Arrêté du 24 septembre 2001 relatif à la liste des diplômes, titres et certificats requis pour les personnes exerçant des activités de dressage des chiens au mordant, modifié par l'arrêté du 16 novembre 2001

« Article 2 :

- Ministère de l'intérieur, police nationale : diplôme de dresseur cynotechnicien, diplôme de moniteur cynotechnicien.

- Ministère de la défense :

1. Armée de terre : Certificats techniques du premier et deuxième degrés « cynotechnie », Brevet supérieur de technicien de l'armée de l'air « cynotechnie »

2. Armée de l'air : Brevet élémentaire de maître-chien, formations techniques de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> niveaux

3. Marine nationale : Certificats techniques de premier et deuxième degrés « cynotechnie »

4. Gendarmerie : Certificat technique du premier degré « cynotechnie » (module dresseur-chef de cyno-groupe), certificat technique du deuxième degré « cynotechnie » (module approfondissement)

- Société Centrale Canine pour l'amélioration des races de chiens en France : Brevet de moniteur de club « habilité à pratiquer des disciplines incluant du mordant ».

#### e) Arrêté du 26 octobre 2001

« Article 3 : l'attestation d'activité (...) correspond à un document délivré par le président de la commission d'utilisation nationale de la Société Centrale Canine permettant d'établir que le postulant au certificat de capacité dispose des connaissances et des compétences requises pour le dressage des chiens au mordant, du fait de **son expérience d'au moins cinq années en tant que moniteur dans un ou plusieurs clubs d'utilisation reconnus par la Société Centrale Canine ou en tant que juge ou testeur pour les disciplines incluant du mordant lors des compétitions de travail.** Cette expérience peut avoir été acquise au cours de plusieurs périodes.

Article 4 : le certificat de capacité ainsi octroyé est valable (...) pour l'ensemble des activités de dressage des chiens au mordant, mais également pour l'exercice d'une activité d'éducation ou de dressage canins. »

#### 2) Dispositions légales concernant les clubs d'utilisation

Elles sont traitées principalement dans l'arrêté du 26 octobre 2001 :

« Article 7 : Le dressage au mordant des chiens de race (...), pour la préparation du certificat de sociabilité et d'aptitude à l'utilisation, en vue de leur participation à des compétitions visant à l'amélioration des races, peut être assuré :

- soit par un **club d'utilisation** ayant reçu une habilitation par la Société Centrale Canine (commission nationale d'utilisation) délivrée sur la base des critères fixés en annexe 1 du présent arrêté ;

- soit par un établissement exerçant une **activité de dressage des chiens à titre commercial** (...)

Article 8 : le dressage au mordant et l'entraînement des chiens, qu'ils soient de race ou non, utilisés dans le cadre des entreprises de gardiennage, surveillance ou transport de fonds ou pour la formation à ces métiers, sont assurés (...) :

- Soit par les entreprises elles-mêmes ou les établissements de formation, et seulement pour les chiens qui y sont utilisés

- Soit par les établissements exerçant une activité de dressage des chiens à titre commercial (...)

Article 9 : La mise en œuvre du dressage des chiens au mordant (...) est subordonnée à une déclaration préalable du responsable de cette activité au préfet.

Article 10 : La déclaration (...) doit être accompagnée :

- De la liste des personnes titulaires du certificat de capacité pour le dressage des chiens au mordant et de leur fonction ainsi que de la copie du certificat de capacité de chacune d'entre elles
- D'un plan d'ensemble des lieux où s'exerce l'activité indiquant les structures fixes ou mobiles qui permettront de pratiquer le dressage ainsi que de la description des installations, matériels et objets servant au dressage
- De la description des éventuels locaux et installations qui permettent d'assurer l'hébergement des chiens
- De la copie de l'habilitation (...) pour ce qui concerne les clubs d'utilisation
- De la copie de l'autorisation de fonctionnement de l'entreprise en question (...) lorsque l'activité est exercée dans le cadre d'une entreprise de surveillance, de gardiennage ou de transport de fonds
- De la copie du récépissé attestant de l'enregistrement de l'établissement en question en tant que dispensateur de formation pour les métiers en rapport avec le gardiennage, la surveillance ou le transport de fonds, lorsque l'activité est exercée dans un cadre d'enseignement ou de formation

Article 15 : Le dressage et l'entraînement des chiens au mordant sont pratiqués sous la responsabilité et en présence d'au moins une personne titulaire du certificat de capacité :

- Pour les clubs d'utilisation, il s'agit du moniteur qui encadre et supervise les séances de travail et d'entraînement des chiens, si l'homme d'attaque n'est pas lui-même titulaire de ce certificat ;
- Lors de manifestations où sont présentés des chiens dans le cadre de compétitions et de démonstrations incluant du mordant, il s'agit notamment du juge ou du testeur chargé d'apprécier les qualités des chiens présentés ;
- Dans les entreprises de gardiennage, de surveillance ou de transport de fonds et les établissements où s'exerce une activité de dressage des chiens à titre commercial ou pour la formation professionnelle, il s'agit du responsable lui-même, de l'entreprise ou de l'établissement, ou d'un employé désigné par lui et chargé de cette activité.

Article 16 : Le responsable des activités (...) est tenu de disposer d'un registre à jour dans lequel sont mentionnés :

- Les caractéristiques des chiens (...) qui suivent un programme de dressage au mordant ou qui sont présentés en compétition ou en démonstration
- L'identité et les coordonnées de leur propriétaire
- Le n° d'enregistrement de la licence délivrée par la Société Centrale Canine
- La destination des chiens

Article 17 : Toute personne qui fait dresser au mordant un chien s'engage par écrit auprès du responsable (...) à faire suivre à l'animal **l'intégralité du programme de dressage** figurant en annexe 2. Au terme de ce programme, le responsable du dressage remet au conducteur de l'animal une attestation établissant le suivi complet.

#### Annexe 2 : Programme à suivre pour le dressage des chiens au mordant

A. La première étape concerne l'apprentissage à l'obéissance du chien et la formation du maître aux principes fondamentaux nécessaires au contrôle du chien dans la vie courante.

Le chien devra accepter et exécuter tous les ordres tendant à vérifier le contrôle du maître sur l'animal :

- marche au pied ;
- suite muselée ;
- rappel au pied ;

- absence du maître.

*B. La seconde étape prend en compte la préparation du chien et du maître aux épreuves incluant du mordant. Cette étape ne débutera que lorsque le maître de l'animal le contrôle parfaitement dans la discipline de l'obéissance.*

*1. Déclenchement du mordant :*

- avec un chiffon ou un sac par le jeu ;
- transfert du mordant sur une manche ;
- transfert du mordant sur un costume ;

*2. Contrôle de la stabilité du chien pendant les coups de feu ;*

*3. Contrôle de la sagesse du chien pendant une conversation avec un tiers vêtu ou non d'un costume de protection ;*

*4. Déclenchement d'une phase mordante en situation de défense du maître ;*

*5. Epreuve de courage et de maîtrise :*

- le chien doit mordre sur un homme d'attaque qui l'agresse ;
- le chien doit mordre, sur ordre, sur un homme d'attaque qui se trouve à une dizaine de mètres et qui lui fait face ;
- contrôle de la maîtrise du chien pendant toutes les phases de mordant
- contrôle de l'obéissance du chien pendant toutes les phases de mordant. »

Cette loi du 6 janvier 1999 et les décrets d'application et arrêtés qui ont suivi, ont donc permis d'encadrer très précisément les activités de dressage incluant du mordant. Elle a permis de garantir, aux personnes désirant faire dresser leur chien, les compétences du dresseur afin d'éviter des dérives malheureuses. Elle fait mention, en dehors des professionnels utilisateurs de chiens, de deux types de structures pouvant encadrer le dressage au mordant : les clubs d'utilisation et les terrains de dressage à titre commercial. Les premiers sont des associations loi 1901, encadrées par des utilisateurs et dont le principe de fonctionnement général est de dispenser des cours d'éducation canine aux particuliers, et des activités sportives, en échange d'une cotisation peu élevée (75 à 150 euros par an en moyenne) permettant l'achat du matériel pour l'équipe de compétition. Les seconds sont des professionnels, qui facturent les heures de dressage à un tarif nettement plus élevé, et qui en vivent. La différence a son importance dans le cadre du dressage du Beauceron au mordant actuellement, nous y reviendrons en partie 4.

## **B. Dressage du chien au travail**

Etre dresseur ne s'improvise pas, et c'est d'ailleurs pour cela que la loi prévoit d'encadrer les activités de dressage par des professionnels ayant prouvé leurs compétences. Pour le dressage du chien, il faut certaines connaissances, en matière de communication avec le chien, comportement canin, et méthodologie de dressage en général. Pour le dressage particulier dans les différentes disciplines, un certain savoir-faire est nécessaire sous peine de s'exposer à une déception, et il convient donc de se faire encadrer par des professionnels, clubs ou moniteurs.

### **1) Les bases du dressage : connaissance du comportement canin et communication**

Le chien est un animal social, c'est à dire qu'il « vit au contact de ses congénères et interagit avec eux dans un but autre que le simple fait de se reproduire » (5). Comme dans toute société, les rapports entre les individus sont réglés précisément, selon un code maîtrisé par tout chien normal. L'apprentissage de la communication et des règles sociales commence très jeune, le rôle de la mère est primordial. L'Homme, animal social lui aussi, possède également ses propres

règles sociales et de communication, qui diffèrent de celles du chien. Toute bonne entente entre le chien et son maître passe par une bonne connaissance des codes sociaux et des moyens de communication. Le chien étant incapable d'apprendre à parler et à se comporter « Homme », c'est à l'Homme d'apprendre à parler « chien », ce qui ne va pas toujours sans difficultés. Pourtant, c'est grâce à une bonne communication que l'éducation et le dressage sont possibles, toute erreur ou incompréhension pouvant avoir des conséquences graves à terme.

#### a) Connaissance du comportement canin et application au dressage

Selon le GECAF (10), les comportements du chien dépendent à 20% de son hérédité, et à 80% des apprentissages. Le comportement social se développe dès la naissance et devient de plus en plus complexe au fur et à mesure qu'il grandit et que son environnement se modifie. Son apprentissage social passe par plusieurs étapes : socialisation du chiot, développement des relations hiérarchiques avec tous les membres du groupe, maturité sociale et interactions permanentes au sein du groupe (5). Chacune de ses étapes à son importance, pour aboutir à un chien qui soit capable de vivre dans une « meute », laquelle inclue les êtres humains avec lesquels il vit. Le maître du chien doit connaître les spécificités du comportement canin et la façon de les gérer, pour pouvoir vivre en harmonie avec lui. Deux notions notamment sont fondamentales : la socialisation et la hiérarchisation.

#### La socialisation

Elle commence vers l'âge de 3 semaines, et se termine à 12 semaines. Au cours de cette période, le chiot apprend à s'identifier à son espèce « chien » (socialisation intra-spécifique) par les contacts avec la mère et la portée. Il apprend ensuite à reconnaître quelles sont les autres espèces « amies » (socialisation inter-spécifique) dont l'Homme, et toute autre espèce animale avec laquelle il est mis en contact, et par rapport à laquelle il ne développera ni instinct de prédation, ni peur. C'est également au cours de cette période qu'il va découvrir et accepter son environnement, toute stimulation sensorielle entraînant le développement du cerveau, et donc l'augmentation de ses capacités ultérieures. C'est pourquoi il doit être mis en contact avec le maximum d'éléments étrangers potentiellement perturbants : humains différents, animaux différents, environnements différents stimulants (d'où l'importance de sorties en ville, dans des gares, des marchés, etc.).

Après l'âge de 12 semaines, tout ce que le chiot n'a jamais rencontré sera potentiellement effrayant car considéré comme dangereux, ou comme une proie ce qui n'est pas mieux lorsqu'il s'agit, par exemple, d'un enfant.

Un chien correctement sociabilisé et stimulé dès son plus jeune âge, par l'éleveur d'abord et le maître ensuite, développera moins de réactions de peur en milieu inconnu, et pourra ainsi être plus efficace au travail.

#### La hiérarchisation

Contrairement à l'Homme, en tout cas dans nos sociétés, le chien ne vit pas en démocratie. La meute est gouvernée, chez le loup, par un mâle dit « alpha » et une femelle qu'il a choisit. Le dominant bénéficie d'un ensemble de prérogatives fortes sur l'ensemble du groupe. Il est le seul à pouvoir saillir les femelles, mange en premier, contrôle et surveille du regard le territoire, supervise les déplacements. Il intervient également en temps que temporisateur en cas de conflit entre les individus de la meute (5). *« La position dominante dans une meute implique avant tout les dispositions nécessaires à la protection de la meute et non à l'aviilissement de celle-ci par la soumission. (...) Le leader d'une meute est considéré comme le plus apte à la protéger, et ceci*

*grâce à la force dont il aura obligatoirement du faire la démonstration le jour où il a acquis cette position hiérarchique dominante. » (60)*

Chez le chien domestique, même s'il existe des différences avec l'organisation sociale de ses cousins sauvages, cette hiérarchie existe et le rôle du dominant doit être tenu par le maître. Porcu (60) souligne *« la nécessité de faire prendre conscience au chiot, dès l'âge de trois mois, et pendant toute la période qui le sépare de la puberté, de cette notion de discipline indispensable, pour ne pas dire impérative à la construction d'un savoir futur. (...) Cette attitude permet entre autre au chiot de se situer hiérarchiquement dans la cellule dans laquelle il va évoluer. (...) Ce sont ces attitudes et exigences qui constituent les repères, qui plus tard, lui permettront d'accepter l'indispensable domination nécessaire à son dressage. »*

Pourquoi ? D'abord parce que le dominant supervise les déplacements, protège le territoire, est le seul à pouvoir se reproduire (!), ce qui rendrait rapidement la vie impossible aux membres humains de sa famille. Cela peut paraître évident, mais nombre de propriétaires sont dominés par leur chien et en subissent tous les jours les conséquences. Ensuite parce qu'en cas de remise en cause de son autorité (propriétaire qui craque !), il s'en suivrait un rapport de force pouvant déboucher sur un combat, comme c'est le cas lorsqu'un jeune conteste la dominance, et qu'il est peu probable que le maître peu assuré s'en sorte indemne. Enfin, parce que la situation de dominé impliquant une sécurité, si le chien accepte naturellement la domination de son maître, il se sentira en sécurité, et pourra se consacrer sereinement à ce qu'on lui demande : le travail.

*« La discipline (...) n'implique aucune mesure restrictive ou traumatisante. Il s'agit simplement d'avoir vis-à-vis du sujet auquel on s'adresse une attitude juste, logique, et sans équivoque. L'acceptation de cette discipline chez le chiot s'accompagne toujours d'une forme de soumission qui doit trouver ses limites là où le sentiment de protection naît. En effet là aussi, la notion de dominance éprouvée par le chiot doit se confondre avec un sentiment de sécurité inspiré par celui qui le domine. C'est également cette notion de discipline qui fera naître chez le jeune sujet un sentiment de respect vis-à-vis de son maître » (60).*

### Notions de lien social et partenaires privilégiés

Dans une meute, les individus passent de 40 à 85% de leur temps à moins d'un mètre des autres, permettant ainsi de maintenir le lien social entre eux (5). Le maître, pouvant être assimilé par ses chiens comme un membre à part entière de la meute (qu'il est censé dominer), n'échappe pas à la règle et doit également passer du temps avec ses chiens. Parmi les chiens sont observées parfois des associations préférentielles entre paires d'individus, qui passent plus de temps à proximité l'un de l'autre. *« Ce type de relation (que l'on peut même envisager par rapport à l'Homme, le maître ayant un chien "préféré" et passant plus de temps avec lui qu'avec les autres) constitue un des facteurs de cohésion les plus déterminants au sein du groupe » (5).* Ce type de relation privilégiée, entre le maître et son chien, ne peut que faciliter le travail du chien, par l'envie de lui faire plaisir qu'elle suscite.

#### b) Communication et application au dressage

L'interaction entre deux individus est définie par le GECAP (11) comme *« tout comportement d'un émetteur qui a une probabilité différente du hasard d'être suivie d'une modification observable du comportement du receveur. »*

La communication est alors *« toute interaction dans laquelle des signaux ont pu être identifiés ».*

### Communication entre chiens

Entre chiens, les individus émetteur et récepteur appartiennent à la même espèce, ils possèdent donc le même équipement sensoriel, ce qui optimise la communication, et grâce à l'apprentissage intra-spécifique la compréhension des signaux.

Les moyens de communication se répartissent entre les moyens d'émission et les moyens de réception qui leurs correspondent, certains étant volontaires, d'autres involontaires.

- les signaux involontaires : ils renseignent avant tout sur l'état émotionnel de l'individu. Il peut s'agir d'émissions olfactives et phéromonales, des émissions sonores non vocales comme les halètements et les claquements de dents, et d'émissions visuelles comme par exemple la piloérection ou la mydriase qui traduisent une attitude agressive ou soumise. Ses signaux peuvent trahir le chien, par exemple sa peur.

- les signaux volontaires :

- les émissions sonores vocales : jappement, hurlements, cri aigu, grognements, aboiements. Bien qu'il n'existe pas de dictionnaire, elles sont souvent spécifiques d'une situation particulière, et tout maître un peu attentif à son chien apprend à les distinguer les unes des autres ;
- les postures spécifiques comportementales, motrices et volontaires destinées à être vues. Elles nécessitent un apprentissage, sont constituées de mimiques et de postures organisées en séquences figées (Figure 71), et débouchent sur des rituels de communication

Figure 71 : Posture caractéristique d'appel au jeu



La réception de ses signaux de communication implique un équipement sensoriel particulier :

- la vue du chien est meilleure dans la pénombre que celle de l'Homme, et son champ de vision est plus étendu latéralement ce qui lui permet de percevoir les mouvements de son maître même en marchant à ses côtés.

- l'ouïe du chien lui permet d'entendre des sons que l'Homme ne perçoit pas (ultrasons). En revanche, il est beaucoup moins sensible aux mots, beaucoup plus aux intonations, et ne peut comprendre les subtilités des enchaînements de mots (les phrases).

- l'odorat du chien est beaucoup plus développé que celui de l'Homme, et lui permet de percevoir une infinité d'odeurs que nous ne pouvons imaginer. Il est notamment capable de percevoir et analyser les émissions de phéromones, qui si elles existent chez l'Homme ne sont interprétées que de façon inconscientes. Le chien, au contraire, va en tirer des informations qui peuvent trahir son maître.

- le toucher : les structures qui interviennent dans la communication chez le chien sont mal connues. Elles sont réparties sur tout le corps, et interviennent au travers des caresses, du léchage, ...

« *Les productions vocales volontaires viennent renforcer un message visuel, [et] on peut penser que la communication tactile vient souligner et renforcer les messages olfactifs et phéromonaux.* » (11) On peut en déduire que la communication chez le chien passe d'abord par la vue (postures et mimiques) et l'odorat, les manifestations vocales n'étant que secondaires. Or chez l'Homme c'est l'inverse, la communication passe d'abord par le langage, la vue n'étant que secondaire et l'odorat quasi inconscient, ce qui peut poser des problèmes entre les deux espèces. C'est donc à l'Homme de se mettre au niveau du chien et d'apprendre à utiliser des signaux auquel il soit réceptif et qu'il puisse comprendre.

### Conséquences sur la communication Homme-chien

Il a été démontré (12) que dans le contact entre un enfant âgé de deux à cinq ans et un chien nouveau, l'essentiel des interactions se fait à travers des contacts corporels, puis viennent les contacts non verbaux et non corporels (mimique, posture, gestuelle) et enfin les signes vocaux.

Pour le chien qui explore un homme immobile, la recherche d'informations commence en revanche au niveau ano-génital (zone qui renseigne sur l'identité, le statut hiérarchique et la maturité sexuelle), puis au niveau des bras, des mains et du visage (informations sur les émotions).

Dans le cadre d'un ordre donné par un maître à son chien, ce dernier perçoit diverses informations : voco-acoustiques (partie verbale mais aussi et surtout **intonation**, timbre, hauteur, intensité, accent, tempo), visuelles statiques (type morphologique), visuelles cinétiques lentes (allure générale du visage dure ou avenante, postures), visuelles cinétiques rapides (gestes, mimiques), et enfin les informations d'ordres olfactif, tactile et thermique, souvent tenues pour négligeables dans les relations inter-humaines. Le mot en lui-même n'ayant aucune signification pour le chien à l'origine, c'est l'apprentissage et le contexte non-verbal qui lui en donne une, et lui permettent de comprendre les intentions de son maître. Pour que le chien puisse saisir le sens de l'ordre, et donc y obéir, il importe que le message vocal (l'ordre en lui-même) soit court, clair, précis, et surtout cohérent avec l'ensemble des autres signaux qu'il perçoit simultanément. Un chien qui n'obéit pas est très souvent un chien qui n'a pas compris l'ordre émis. « *Le propriétaire qui doute de ses capacités, de l'intérêt de l'objectif, ou de son chien aura de grandes difficultés à obtenir quelque chose de son animal, malgré un contenu clair, la relation qui s'établit entre maître et chien n'est pas satisfaisante et ne peut "porter" le contenu.* » (12)

De même, une personne qui a peur d'un chien ne pourra jamais obtenir de lui une quelconque soumission, même en haussant la voix, car l'intonation, la posture, la gestuelle ou encore les phéromones qu'il émet trahiront son angoisse.

Chaque propriétaire et dresseur doit avoir conscience des limites de sa perception, apprendre à décoder les signaux émis par le chien, et apprendre à contrôler autant que possible ceux qu'il émet, afin de transmettre un message cohérent et donc compréhensible.

## 2) Principes de l'éducation

## a) Modalités d'apprentissage

L'apprentissage chez le chien se fait selon 4 modalités : l'apprentissage par imitation, par essai/erreur, par habituation et par association.

### L'apprentissage par imitation

Il est très important chez le chiot, et trop ignoré par les maîtres novices. Il s'agit d'une imitation par le chiot du comportement des chiens adultes qui vivent avec lui. C'est ce que Bedossa (5) appelle "facilitation sociale" : « *un chien ou parfois un humain effectuant un certain comportement déclenche ce comportement ou augmente son intensité ou sa fréquence chez les autres individus du groupe* ». Certains propriétaires de chiens utilisent cette méthode, notamment au troupeau. Ils acquièrent un nouveau chiot lorsque leur chien prend de l'âge, afin que ce dernier lui inculque certaines règles de vie, et lui montre les comportements attendus. Cette faculté peut permettre d'accélérer l'apprentissage d'un ordre, en faisant observer au chiot la réaction d'un adulte déjà éduqué. Le chiot aura naturellement tendance à l'imiter. Ce phénomène est valable également pour les défauts, il faut donc être vigilant quant au chien adulte qui sert d'exemple.

### L'apprentissage par habituation

Il s'agit de confronter le chiot à une situation afin qu'il s'y habitue. C'est le principe de la socialisation, qui consiste à habituer le chiot aux êtres vivants, objets, bruits et ambiances qu'il pourra être amené à rencontrer. Pour cela, il est mis en contact avec le stimulus auquel on veut l'habituer, d'abord de faible intensité, puis progressivement d'intensité ou de fréquence croissante. S'il ne lui arrive rien, le chien va se rassurer et s'y habituer, de sorte qu'il n'y attachera ensuite plus d'importance. Par contre, s'il subit le moindre traumatisme au cours de l'habituation, il y a de fortes chances qu'il développe ensuite une phobie. Cet apprentissage possède également un effet pervers, observé lors d'habituation à la punition, par exemple. Un chien qui fait une bêtise est corrigé légèrement, et de façon insuffisante en intensité pour lui faire passer l'envie de recommencer. A la récurrence suivante, le maître augmente l'intensité de la correction, et ainsi de suite jusqu'à ce que le chien soit devenu totalement insensible au mode de punition choisit. C'est ainsi que certains maîtres se retrouvent à hurler sur le chien, qui s'en moque totalement, ou que d'autres leur apprennent l'insensibilité au collier électrique par habituation.

### L'apprentissage par association

C'est le réflexe pavlovien. Le chien associe un stimulus (sonnette chez Pavlov) à un événement (distribution de nourriture), ce qui va entraîner, à force de répétition, la salivation dès qu'il entend la sonnette. Le principe est le même pour l'apprentissage d'un ordre, associé à un renforcement, positif ou négatif selon l'effet souhaité. Par exemple, le maître se sauve en appelant son chien. Celui-ci lui court après jusqu'à le rattraper, et obtient alors une récompense (caresse, démonstration de joie, nourriture). Après répétition, dès que le chien entend son maître l'appeler, il va se précipiter vers lui en espérant cette récompense. Le chien associe l'ordre à l'action puis à la récompense. Pour que cet apprentissage soit efficace, il est important qu'il soit répété souvent, en des circonstances variées, que la récompense soit réellement motivante pour le chien (un banal « c'est bien » est largement insuffisant chez un chiot), et que la récompense intervienne au moment exact où le chien effectue l'action attendue.

C'est également ce principe qui permet d'apprendre de nouveaux modes de récompense ou de punition au chien. L'association de la voix « c'est bien » à la récompense alimentaire fait qu'en grandissant, le chien sera aussi heureux de s'entendre féliciter que s'il avait eu une croquette. De

même pour la punition, l'association du « non » à une punition physique par exemple entraînera le sentiment de faute chez le chien dès qu'il entendra « non ».

### L'apprentissage par essai/erreur

Comme son nom l'indique, c'est un apprentissage au cours duquel le chiot tente de nouvelles séquences comportementales, et selon le résultat les conserve ou les élimine. Il fait des essais, et dans le cas où c'était une erreur, ne recommencera plus. C'est le cas du chiot qui veut jouer avec un chat non complaisant (essai), il se fait griffer (erreur). On peut mettre cet apprentissage en relation avec un apprentissage par association à renforcement négatif, mais ici il n'y a pas de stimulus originel, d'ordre. C'est le chiot qui monte sans autorisation sur le canapé (essai), et se retrouve contraint d'en redescendre rapidement (erreur). Mais c'est également le chiot qui monte sur le canapé pendant l'absence de ses maîtres (essai), pour qui tout se passe bien puisque personne ne le fait redescendre (pas d'erreur) et qui continuera donc à monter, en l'absence de ses maîtres bien sûr.

C'est ainsi que le chien teste en permanence tout individu auquel il est confronté, et va par la suite moduler son comportement en fonction de la personne qu'il a en face de lui. Ceci explique que certaines personnes soient incapables de se faire obéir d'un chien, pourtant très discipliné avec d'autres, simplement parce qu'elle n'ont pas été rigoureuses dans leur façon de se comporter. Pour reprendre le même exemple, le chien comprend très vite qu'avec l'un le canapé est interdit, mais autorisé quand c'est l'autre qui s'y trouve.

Ce type d'apprentissage peut être mis à profit pour le dressage, par exemple pour l'aboiement sur ordre. On motive le chien avec la perspective d'une récompense absolument fabuleuse, tel qu'un steak pour un gourmand, la balle pour le chien très joueur, ou l'homme d'attaque pour le chien passionné de mordant. Le chien, pour l'obtenir va essayer toute la panoplie d'ordres qu'il connaît, car l'indication « aboie » lui est alors inconnue. Il va, par exemple, s'asseoir, se coucher, se rouler, donner la patte, etc., sans résultat. Jusqu'au moment où l'excitation est à son comble et où il va aboyer. A ce moment précis, il obtient la récompense, et à l'avenir il commencera par aboyer pour l'obtenir.

### b) Les règles du dressage

Outre une bonne compréhension entre le maître et son chien, l'activité de dressage est soumise à un certains nombres de règles.

L'éducation, et donc le dressage, sont avant tout une question de rigueur : le maître doit se fixer une ligne de conduite et ne jamais en changer. L'ordre utilisé doit être le même à chaque fois, chaque ordre doit correspondre à un exercice précis.

L'éducation est également une question de régularité. Un chiot doit être "travaillé" pendant cinq minutes au début, jamais plus, et au moins deux fois dans la journée, tous les jours. Il peut se concentrer pendant cinq minutes, pas pendant deux heures. Un espacement trop important entre les séances de travail impliquera de recommencer, au moins partiellement, à chaque fois, et les progrès seront moins rapides.

Le dressage dépend également de la motivation du chien. La motivation passe par plusieurs étapes, dont la plus fondamentale est la récompense. Il faut récompenser beaucoup, à chaque fois, et avec quelque chose que le chien aime. La friandise doit être quelque chose d'exceptionnel. Le maître doit pouvoir trouver ce que son chien apprécie, et l'utiliser à bon escient : il peut s'agir de friandise, de jeu, ou de manifestation de la joie de son maître.

La punition est également un principe d'apprentissage. Il ne doit pas être utilisé lors de l'apprentissage de l'ordre, mais lors de la répression des bêtises, à distinguer des erreurs qui elles nécessitent d'être corrigées et non punies. Il ne faut pas punir un chien qui refuse de s'asseoir, par

exemple, mais s'assurer d'abord qu'il est attentif, qu'il a bien compris ce qu'on lui demande, et enfin il faut le motiver. La punition, quand elle est nécessaire, doit toujours intervenir sur le fait, sinon le chien ne pourra pas comprendre. Et elle doit être calme, c'est une information et non un défouloir du maître en colère, qui aurait pour seule conséquence d'apeurer le chien, jusqu'à le dégoûter du travail.

La récompense comme la punition doivent être au départ systématiques, d'intensité suffisante, compréhensibles par le chien, et intervenir à la seconde précise où le chien obéit ou désobéit. Au fur et à mesure des progrès du chien, la récompense va devenir aléatoire, ce qui va augmenter la motivation du chien, car il ne saura jamais s'il va obtenir quelque chose ou non. Ceci explique qu'un comportement non souhaité, comme la mendicité à table par exemple, sera plus difficile à supprimer si la récompense a été aléatoire (on lui donne de temps en temps) que si elle a été systématique (il obtient à chaque fois).

Pour que le dressage soit efficace, le maître doit savoir ne demander que des choses simples au chiot, et l'augmentation de la difficulté doit être progressive. En demander trop, trop tôt, trop vite, n'aboutira qu'à décourager le chiot. Mieux vaut ne lui demander que ce qu'il est capable de faire, et toujours terminer sur un succès, jamais sur un échec.

### 3) Débourrage du chiot - obéissance

Le chiot peut commencer à apprendre certains ordres dès son arrivée chez l'acheteur, c'est à dire à partir de 8 semaines. Le « débourrage » doit se faire sur de courtes périodes (5 à 10 minutes), plusieurs fois par jour, et dans le jeu afin de ne pas le démotiver (voir supra). Le chien est capable de retenir la signification d'un grand nombre d'ordres, certains enseignés par le maître et d'autres appris par l'observation sans enseignement particulier si ce n'est l'habitude. Un chien moyen peut retenir environ une cinquantaine d'ordres différents.

#### a) Mise en place de la relation entre le chien et son maître

A l'arrivée dans sa nouvelles famille, le jeune chiot va commencer par tisser des liens privilégiés avec un des membres de la famille, qui devra avoir une autorité incontestée. C'est cette personne qui prendra en main les premières phases de l'apprentissage. Une relation forte entre le chien et son maître participe à la rentabilité des séances d'exercice. Plus le chien sera complice avec son maître, plus il prendra plaisir à travailler avec et pour lui. La motivation du maître pour les séances de travail est importante, car le chien la ressent et elle conditionne sa propre motivation.

*« La concentration du chien peut être définie par l'intérêt qu'il porte à son travail. Cet intérêt est créé et entretenu par le plaisir manifeste que prend le maître à voir travailler son chien. Celui-ci perçoit ce plaisir et y puise une puissante motivation. A travers le travail, le chien cherche à donner à son maître ce plaisir qu'il ressent lui-même. C'est donc un échange et une vraie communion sans laquelle il ne peut y avoir de travail réussi. » (64)*

La mise en place de cette relation privilégiée se fait de plusieurs façons. Par le temps passé ensemble, qui sera forcément augmenté grâce aux séances de travail, mais aussi par une autorité sans faille du maître sur le chien, qui créera un sentiment de sécurité pour le jeune chien, et facilitera une obéissance aveugle et sans faille.

Au fur et à mesure, et bien que cette relation privilégiée reste identique, le chien pourra développer un attachement pour chacun des autres membres de la famille s'il y a lieu.

#### b) Obéissance de base

Quelque soit la discipline envisagée, les ordres de bases sont les mêmes, ils appartiennent au débouillage du chiot.

La première chose à enseigner à un chiot doit être son nom. Il doit être court, deux syllabes étant l'idéal, éventuellement trois mais jamais plus. Il doit également être percutant. L'apprentissage du nom se fait par habitude, tout chiot normalement constitué apprenant assez vite à le reconnaître. Il sera prononcé avant tout ordre donné au chien, afin de lui signifier que c'est à lui que l'on s'adresse. Il est pris en compte dans tous les règlements de concours de défense, qui précisent que la plupart des ordres doivent être précédé du nom du chien.

L'enseignement du mot « non » est important, puisque c'est ce terme qui sera employé pour signifier au chien qu'il se trompe, ou qu'il désobéit. Il est à terme substitué à toute correction physique, et est enseigné en le faisant toujours précéder les remontrances et punition.

Le rappel du chien fait partie des ordres à enseigner très précocement, puisque le jeune chiot aura toujours tendance à revenir très facilement vers son maître. Il s'agit de lui faire associer l'ordre de rappel à son retour, et à une récompense à la hauteur de l'exploit, afin d'accélérer progressivement la vitesse de ce retour. Le rappel sera ensuite, au cours des enseignements, distingué en rappel « en face » et « au pied », mais dans un premier temps c'est le simple mouvement de retour qui doit être privilégié.

Viennent ensuite la marche en laisse, et les positions « assis » (Figure 72) et « couché » qui sont enseignées grâce à l'utilisation de la récompense.

Figure 72 : Apprentissage du « assis »



Enfin le « pas bouger » ou « reste », utile aussi bien au quotidien qu'en concours, puisqu'il permet de renvoyer le chien à sa place et qu'il s'y tienne tranquille à la maison, d'obtenir le « stop » en troupeau ou encore de réaliser la minute couché en obéissance.

Une fois ces ordres de bases connus et maîtrisés par le chien, il faut le dresser spécifiquement dans la discipline où il devra travailler.

#### 4) Méthodes de dressage spécifiques

##### a) Dressage au troupeau

En troupeau plus que dans toute autre discipline, l'instinct du chien, qualifié « d'instinct de troupeau » joue un rôle fondamental. Un chien, même de race bergère, dépourvu d'instinct de troupeau, ne pourra jamais travailler dans ce domaine.

Lory (43) : « *La majorité des chiens de berger ont des dispositions pour faire ce travail ; leurs qualités innées leur permettent de s'habituer très vite aux tâches qui leurs sont demandées. Nous n'irons pas jusqu'à dire qu'ils n'ont pas besoin de dressage, mais il est à remarquer que ce type d'utilisation semble naturel, et que le dressage consiste simplement en une bonne canalisation des qualités du chien, à obtenir une discipline plus ou moins librement consentie par un animal qui semble fait pour ce métier. Les difficultés que certaines races de chiens de berger rencontrent actuellement dans d'autres utilisations peuvent venir de là ; en effet on ne peut parler de mécanisation pour un chien de troupeau. Seule la sélection peut atteindre le but recherché* ».

L'instinct du chien de troupeau ne s'exprime pas d'emblée, il lui faut une certaine maturité avant de se « déclarer » au troupeau, à un âge pouvant varier entre 5 et 18 mois. Avant cela, il lui faut apprendre les ordres de bases, et se familiariser progressivement avec les animaux qu'il aura à conduire, afin d'éviter toute peur qui l'empêcherait de travailler correctement. Michèle Pellegrino-Serclérat (52) conseille de ne pas mettre le jeune chien trop tôt au contact des brebis, c'est à dire jamais avant l'âge de 8 à 10 mois. En effet, mieux vaut se concentrer sur l'obéissance de base, la socialisation et fixation sur le maître, et se contenter de vérifier l'existence de l'instinct de troupeau par des promenades en laisse, et à distance du troupeau. Le chien qui manifeste son envie d'aller au troupeau sera encouragé brièvement, puis ramené à la maison en restant sur sa faim. Selon elle : « *le chien ne doit pas être mis au contact des brebis tant qu'il n'est pas capable de courir plus vite qu'elles, le fait d'être trop lent risquant de renforcer son instinct de prédation.* » L'avis de Michel Pillard (57) diffère à ce sujet, il conseille de mettre le chien au troupeau dès l'âge de trois mois, en prenant certaines précautions, « *afin qu'il se fasse une osmose entre le troupeau, le maître et le chien. Pour commencer le dressage, je conseille les moutons. Ensuite, quand il s'est développé morphologiquement (7-8 mois), on peut le passer aux bovins.* »

Le chien est ensuite mis quotidiennement et sans laisse au contact d'un troupeau, réduit pour l'apprentissage à une vingtaine de brebis rodées au travail du chien. Il devra apprendre à distinguer sa droite de sa gauche, et à suivre les indications du bras du berger. La phase suivante est l'apprentissage du « pousse » qui consiste à faire avancer les brebis devant le chien, puis du recul pour leur permettre d'aller vers le chien.

On enseigne également la morsure au chien. Il s'agit de lui apprendre à pincer les brebis, de préférence au niveau de l'encolure plutôt qu'aux gigots qui risqueraient d'être abîmés, dans la laine, afin de pouvoir s'en faire obéir. Cette méthode est complétée voire remplacée par l'aboiement qui, employé à bon escient, est tout aussi efficace pour faire bouger les brebis récalcitrantes. Certaines races aboient plus spontanément que d'autre, l'aboiement sur ordre peut à défaut être enseigné au chien.

Une fois ces différents ordres maîtrisés, le berger n'a plus qu'à les utiliser judicieusement afin de faire effectuer à son chien et au troupeau toutes les manœuvres nécessaires. Il s'agit donc ensuite plus d'un entraînement, visant à développer la précision et la rapidité de l'obéissance du chien aux ordres, ainsi que sa compréhension des manœuvres effectuées pour lui permettre de prendre des initiatives.

#### b) Les exercices de saut et de grimper

L'apprentissage des exercices de saut ne doit pas être trop précoce, afin d'éviter de favoriser le développement d'arthrose pour les races de chiens sujettes à la dysplasie coxo-fémorale (dont fait partie le Beauceron).

L'apprentissage du saut en hauteur (haie) ne pose pas de problèmes, la plupart des chiens prenant plaisir à exécuter cet exercice. Au début, on lui fait effectuer sur une petite hauteur qui sera augmentée progressivement. On le motive par un lancer d'objet, qui sera supprimé par la suite, sauf en R.C.I.. Dès qu'il sait garder son immobilité il peut sauter de lui-même la haie sans fossé, il suffit ensuite de le fixer correctement sur ses marques de départ. Il convient également de lui apprendre à attendre l'ordre de saut, à l'aller comme au retour.

L'apprentissage du saut en longueur vient ensuite, en plaçant une claie devant le fossé de la haie que le chien connaît. Dès que le chien atteint les trois mètres, la claie est déplacée au milieu du fossé, jusqu'à obtenir progressivement les 4,5 mètres demandés.

La palissade, ou les exercices de grimper au sens large, ne sera apprise au chien qu'après qu'il maîtrise les autres sauts, pour éviter de lui apprendre à prendre appui sur les obstacles.

### c) Dressage au mordant

Pour l'aptitude au mordant, l'instinct joue indéniablement un rôle (25). Globalement, le jeu consistant à tirer sur un chiffon ravi la plupart des jeunes chiens, et c'est donc par le jeu que le mordant va être développé. Dans un premier temps, le maître joue avec son chiot et un chiffon, utilisant l'instinct de proie pour le motiver, et le laissant gagner à chaque fois. Ensuite, le chiffon est remplacé par un petit boudin, et le chien doit tenir ses prises plus féroce s'il ne veut pas le perdre (Figure 73).

Figure 73 : Mordant à 3 mois (Photographie de V. Lenormand)



Progressivement, le chien passe du boudin au costume ou à la manche, et son maître est remplacé par l'homme d'attaque, qui va apprendre au chien à mordre en fond de gueule et tenir ses prises. Petit à petit, les difficultés sont augmentées, avec la cessation, l'ajout de saut, de feintes de l'homme d'attaque, et la mise en place progressive des différents scénarios des épreuves d'attaque. Tout le dressage est basé sur la forte excitation que provoque le mordant, et la joie de gagner à la fin. Cette joie de gagner étant la principale motivation du chien, il est important de toujours laisser gagner le chien. De même, les difficultés doivent augmenter de façon progressive, et la solution doit toujours être donnée au chien, qui ne doit jamais rester sur un échec (26).

### d) Le pistage français

L'apprentissage du pistage peut commencer également très tôt. La motivation première ici peut être l'attachement au maître, ou la gourmandise du chien.

- attachement au maître : le jeune chien est tenu par un aide, tandis que le maître part se cacher quelques mètres plus loin, en prenant soin de traîner les pieds sur son passage. L'aide, tenant le chien en laisse courte, lui fait ensuite repérer l'odeur laissée par son maître au sol, jusqu'à ce qu'il la suive et le rejoigne. La récompense est ici d'avoir retrouvé son maître.

- gourmandise ou objet : à la vue du chien (attaché à quelques mètres de là), le maître plante un piquet et piétine le sol autour. Il avance ensuite en ligne droite, un pied après l'autre, en laissant un morceau d'aliment très appétant (de saucisse par exemple) à chaque pas. Au bout de quelques mètres, il dépose un tas de récompenses, en marquant bien le sol, et s'éloigne à très grandes enjambées. Il revient chercher son chien, et le fait progresser lentement. Le chiot comprend vite que pour trouver la saucisse il faut suivre l'odeur. L'exercice sera ensuite compliqué progressivement, par espacement des récompenses, allongement de la piste, rajout d'angles, etc. Pour les chiens peu gourmands et très joueurs, on remplace les aliments à l'arrivée par un objet.

Ces motivations (attachement au maître, gourmandise et jeu) peuvent être utilisées parallèlement ou alternativement, afin de ne jamais saturer le chien, et surtout en fonction de ce qu'il aime par-dessus tout.

### e) Le pistage utilitaire

Le dressage au pistage, expliqué par Pierre Roby (64), en vue de la recherche utilitaire s'effectue en trois temps : la première recherche d'objet, la recherche du maître et enfin la recherche de l'aide et des objets qu'il a laissé sur le parcours. Ce dressage ne doit débuter qu'après une période au cours de laquelle le chien et son maître se sont longuement promenés dans la campagne, dans des paysages variés et à différentes heures de la journée.

#### Première recherche d'objet

La période idéale se situe en fin d'été ou début d'automne (en raison de l'état des terrains en général fauchés et dégagés), le matin de bonne heure, la présence de rosée étant utile pour repérer les traces. Il faut un terrain assez vaste de type pré, et être muni d'un objet de type mouchoir retenant bien les odeurs, et mis en poche plusieurs jours avant.

Dès qu'il pénètre dans l'aire choisie, le maître lâche son chiot et s'y promène, en laissant gambader le chiot devant lui. Il effectue un grand cercle, et perd à l'insu du chiot l'objet sur ce cercle, dans le vent. Le cercle est ensuite fermé et le maître en effectue un deuxième sur le premier. Le chiot, en arrivant sur cette superposition, va se mettre à sentir, nez au sol et partira de lui-même sur la trace. Arrivé sur l'objet, il va le prendre en gueule et le maître doit alors l'attirer vers lui, lui prendre l'objet, et le féliciter calmement. L'attachement du chiot à son maître est important, car il repèrera d'autant mieux l'objet, et aura envie de s'en saisir. Le maître et son chien quittent ensuite l'aire de travail pour reprendre la promenade.

Aux séances suivantes, il faudra changer à chaque fois de terrain, augmenter progressivement la circonférence du cercle, et le nombre d'objets jusqu'à trois ou quatre. Quelle que soit l'allure du chiot, il évolue à ce stade en liberté, le maître le suivant à distance de 10-15 mètres. L'aire de travail est progressivement compliquée, par des reliefs, passage à proximité de haies, etc.

#### Recherche du maître

On fait appel à partir de ce stade à un aide, dont le comportement devra être calme et toujours identique. Ce dernier tient le chien en laisse, pendant que son maître s'éloigne, puis

l'emmène hors de sa vue. Le maître effectue un trajet, départ dans le vent, comportant de larges lacets en déportation, pour finir vent dans le dos, et se dissimule derrière un arbre ou un buisson, accroupi.

L'aide accompagne ensuite le chien jusqu'au point de départ du maître, où il le lâche, et reste sur place pour que le chien ne soit pas tenté de revenir vers lui.

Le lien entre le maître et son chien est ici aussi le principal moteur de la recherche, qui va permettre au chien de surmonter sa peur pour partir sur les traces de son maître. Sa récompense sera tout simplement les retrouvailles.

Après la première recherche du maître, l'exercice doit être recommencé plusieurs fois dans des endroits différents, avec des passages en sous-bois ou en forêt ; la variation de l'environnement doit être constante, en augmentant progressivement la longueur de la piste.

### Recherche de l'aide

Enfin, on passe à la recherche sur l'aide, qui au fur et à mesure des séances a pu faire connaissance avec le chien, et a tissé un lien avec lui, moins fort que celui de son maître mais qui existe. L'aide doit être muni d'objets, assez gros mais de couleur terne, et bien imprégnés de son odeur, qui seront perdus sur la trace.

Avant son départ, l'aide présente les objets au chiot puis part franchement, à une allure de marche normale, en effectuant un parcours au départ vent de face, pour arriver vent de dos par de longues courbes.

Quelques minutes plus tard, le maître accompagne son chien sur le départ de la piste, comme l'aide l'a fait précédemment, en se tenant à une distance de 15-20 mètres derrière lui. Le chiot va repérer et prendre en gueule les objets au fur et à mesure qu'il les découvre, le maître doit les récupérer mais le travail du marquage d'objet avec stop sera travaillé ultérieurement.

La découverte de l'aide est importante pour le chiot, puisqu'il s'agit, comme pour son maître auparavant, de sa récompense.

### f) La recherche de substances

Le dressage des chiens de recherche de stupéfiants ou explosifs est basé sur le jeu : c'est son jouet que le chien recherche, jouet qui est progressivement associé à l'odeur de la substance à détecter, qu'il s'agisse de drogue ou d'explosif. Les difficultés sont croissantes au cours du dressage. Au départ, on utilise un « boudin » ou « poupée » imprégné de l'odeur de la substance, qui est lancé à la vue du chien. Petit à petit, le jouet est caché et le chien doit le chercher, puis on cache un autre support de l'odeur, et lorsque le chien le découvre il obtient son jouet en récompense. Le chien associe progressivement la découverte de la source de l'odeur à l'obtention de son jouet préféré, et se passionne pour sa recherche, que l'on rend de plus en plus ardue en compliquant les caches puis en déplaçant la recherche dans des lieux de plus en plus fréquentés.

Il est important de préciser que contrairement à une idée reçue par le grand public, les chiens détecteurs de stupéfiants ne sont absolument pas des chiens drogués qui recherchent « leur dose », puisque cela coûterait bien trop cher, et réduirait considérablement les capacités (olfactives entre autres) du chien ainsi que son espérance de vie.

### g) Les chiens de sauvetage

Pour les chiens de sauvetage, c'est l'attachement au maître qui est utilisé comme stimulant. Dans un premier temps, le chien est confié à quelqu'un tandis que le maître va se placer de façon

visible, dans un trou creusé dans la neige par exemple. Petit à petit, on augmente la difficulté en recouvrant l'entrée du trou par de la neige, puis en faisant accéder le maître par une tranchée, ce qui oblige le chien à utiliser son odorat uniquement pour retrouver son maître. Quand il l'a repéré, il gratte la neige pour le retrouver, sous les encouragements de l'équipe. Le maître est ensuite remplacé par une tierce personne, et les exercices reprennent à la base. C'est alors le maître qui encourage son chien à la chercher, la difficulté augmentant là aussi avec les progrès du chien. Enfin, l'équipe maître-chien est placée en conditions réelles, avec hélicoptères et autres secouristes, afin que le chien s'habitue à ces conditions et ne se laisse pas perturber.

Le dressage du chien passe principalement par sa motivation, dont va dépendre directement la rapidité de ses progrès. Tout travail, qu'il soit utilitaire ou sportif, doit être envisagé dans un esprit ludique s'il l'on espère une progression du chien. Négliger la motivation du chien, c'est s'exposer à un échec par découragement, qu'il s'agisse du dressage préalable, ou de l'entraînement.

### C. Entraînement du chien de travail

Entraînement signifie « *préparation physique, technico-tactique, intellectuelle et morale de l'athlète à l'aide d'exercices physiques. Appliquée au chien, cette définition doit amener à décrire des suites d'exercices qui seront demandées par le maître à son chien, dans un climat psychologique de confiance qui veillera à préserver l'approche ludique afin d'entretenir la motivation du chien.* » (33)

On en déduit que l'entraînement du chien de travail a deux objectifs principaux : entretenir l'apprentissage des ordres, et en enseigner de nouveaux, afin d'augmenter leur précision et leur rapidité d'exécution ; et augmenter les capacités physiques du chien afin de lui permettre d'augmenter ses performances.

#### 1) Entretien et précision de l'apprentissage des ordres

Il passe par un entretien nécessaire de la motivation du chien, qui ne doit jamais se lasser d'exercices trop répétitifs ou trop peu récompensés.

##### a) Entraînement du chien de troupeau

Pour les bergers professionnels, il s'agit tout simplement du travail quotidien sur l'exploitation. A force de répétition des mêmes travaux de conduite, le chien va les assimiler de façon plus précise, et pouvoir les exécuter plus rapidement. Cette précision de l'obéissance aux ordres sera mise à profit lors de la nécessité, toujours dans le cadre du travail professionnel sur l'exploitation, de faire exécuter des nouvelles manœuvres aux brebis.

A l'occasion de la conduite aux pâturages, ou d'une éventuelle transhumance quand elle a lieu, le chien développera également ses capacités physiques, puisqu'il accompagnera le troupeau sur des distances de plus en plus longues, pendant des durées augmentant elles aussi, et nécessitant donc de sa part une concentration accrue.

Pour les conducteurs de troupeaux qui ne sont pas professionnels, et qui non seulement ne disposent pas d'un troupeau à domicile mais n'ont pas besoin d'y travailler leur chien, l'entraînement passe par des stages de quelques jours, organisés par des moniteurs SCC, ou par le travail occasionnel chez un éleveur ayant besoin des services de leur chien. Michel Pillard (57) précise que l'idéal est de pratiquer un stage d'une journée au moins une fois tous les quinze jours : « *Beaucoup d'ordres peuvent se perfectionner sans le troupeau, donc quand [le chien] revient, il*

*faut se concentrer sur le rapport chien-mouton, canaliser la fougue que cela provoque, et souvent "dresser" le maître.* » Pour Michèle Pellegrino–Serclérat (52), la pratique en stages est très insuffisante, le chien a besoin d'être entraîné de façon journalière au troupeau. Les conducteurs non bergers doivent donc envisager d'entretenir chez eux un petit troupeau, de brebis (5 minimum) ou autre animal de type oies, ou bien de se mettre en contact avec un éleveur disposant d'un troupeau et acceptant d'y laisser travailler le chien. Elle souligne que les stages sont très appréciables pour débiter, mais déplore le manque d'encadrement sérieux de ces stages. En effet, de plus en plus de clubs d'utilisation mettent à la disposition de leurs membres un petit troupeau de brebis et font du « dressage au troupeau » alors qu'ils n'ont aucune compétence en la matière. Ce type de pratique peut avoir des conséquences déplorables, puisque les concours sont l'image publique du travail du chien au troupeau, et que de tels candidats mal formés déprécient cette image.

L'entretien de la motivation du chien de troupeau ne nécessite pas de travail particulier, le simple fait de travailler au contact des moutons procurant aux chiens de race bergère un plaisir énorme.

#### b) Entraînement du chien de défense

*« Le but est d'apprendre au chien à résister au stress et à canaliser son instinct de prédation qui doit être contrôlable à chaque instant par les injonctions de son maître ou par l'attitude de l'homme d'attaque. »* (49)

L'entraînement va permettre :

- d'augmenter la résistance au stress : normalement, des menaces caractérisées et directes devraient entraîner la fuite par instinct de survie. Le dressage et l'entraînement du chien de défense doivent permettre d'obtenir une réponse d'adaptation qui passe par différents stades : une alerte sensorielle généralisée (oreilles, nez, vue), des modifications somatiques (mouvements du corps ou des yeux), des modifications végétatives (respiration, rythme cardiaque), la maîtrise émotionnelle et une disposition à agir, à affronter. En compétition, la pression est surtout psychologique avec menaces et attitudes de l'homme d'attaque. En effet, le contact avec le bâton de ring fendu ou le bâton de cuir mou du RCI, n'est que parfaitement inoffensif et non douloureux.

- d'orienter la morsure : chez les jeunes la proie est constituée d'un bout de tissu ou encore mieux d'un bout de cuir attaché à une ficelle que l'on fait tourner, et qu'il doit apprendre à saisir au vol. En concours, cela dépendra du programme choisi, en général c'est la première portion de toile qui se présente, c'est pour cela qu'en RCI la manche est toujours en avant.

- d'améliorer la prise : le chien doit saisir fermement et à pleine gueule pour prouver son courage et non du bout des dents. Il existe différentes techniques, comme celle consistant à relier, à l'entraînement, le harnais du chien à un élastique (ne désirant pas perdre sa proie il va raffermir sa prise).

- d'obtenir la combativité : il suffit d'observer deux chiens jouant avec un morceau de toile, celui qui présente de meilleures dispositions, c'est celui qui tire et secoue le plus fortement pour gagner la partie.

- de contrôler le comportement : c'est ce que l'on nomme la cessation, lorsque l'homme d'attaque s'immobilise le maître donne un ordre et le chien lâche aussitôt sa proie.

- tout en garantissant la sociabilité et l'équilibre caractériel : lorsque le mordant est fini, le chien peut alors jouer avec l'homme d'attaque. En concours, il s'en désintéresse dès que l'arbitre du combat (le juge) indique la fin du travail.

Figure 74 : la récompense du chien, c'est la manche



L'entretien de la motivation du chien ne pose en général aucune difficulté pour les disciplines de défense. En effet, il s'agit d'un jeu, entre le chien, son maître, et l'homme d'attaque, l'excitation provoquée par le mordant étant largement suffisante en terme de motivation (Figure 74).

L'entraînement du chien de défense doit également prendre en compte des changements de terrain réguliers, ainsi que des changements d'homme d'attaque, afin que le chien ne perde pas tous ces moyens le jour du concours, perturbé par un terrain et des intervenants inconnus.

### c) Entraînement du chien de pistage

Ses objectifs sont d'augmenter la difficulté de façon progressive : longueur de la piste, nombre d'objets sur la piste, nombre d'angles, nombre de fausses pistes, obstacles sur le trajet, temps écoulé entre le passage du traceur et le départ du chien (piste chaude / froide).

Pour le pistage utilitaire, le chien va être entraîné dans des conditions différentes, le jour ou la nuit, sur différents types de terrain, en particulier comportant des traversées de villes ou de villages, avec différentes orientations par rapport au vent, afin de la préparer à affronter toutes les situations.

Pour les chiens de recherche de substances et les chiens de sauvetage, outre l'entraînement du flair du chien qui va lui permettre de reconnaître un plus grand nombre d'odeurs, outre les changements de terrain et l'augmentation des difficultés, l'entraînement permet aussi un entretien de la motivation. En effet, en situation réelle, la recherche n'abouti pas forcément, ce qui est très démotivant pour le chien. De même, dans le cadre du sauvetage, la découverte de personnes décédées est également démotivante pour le chien. Pour ne pas qu'il se désespère, les entraînements servent à lui redonner confiance, en le faisant découvrir la source de l'odeur bien présente sur le site, ou par la recherche et la découverte d'aides bien vivants.

L'entraînement régulier du chien permet donc de lui faire travailler les ordres, les techniques, mais il ne serait suffisant s'il n'était pas accompagné d'un entraînement de ses capacités physiques, mises à rudes épreuves dans toutes les disciplines.

## 2) Développement des capacités physiques

*« L'entraînement physique implique pour l'organisme d'être exposé à une charge de travail d'intensité, de durée et de fréquence suffisantes pour déterminer un effet mesurable, donc une amélioration des fonctions soumises à l'entraînement » (33).*

Cette amélioration est obtenue en soumettant l'organisme à une charge supérieure à celle rencontrée dans la vie de tous les jours, appelée surcharge. La notion d'entraînement sportif repose sur une possibilité de

développement et d'amélioration progressive, par l'application de charges de plus en plus importantes, et la réponse d'adaptation de l'organisme à ces surcharges.

### a) Principes de l'entraînement

Contrairement à ce que l'on rencontre souvent dans le cadre des sports canins, n'importe quelle activité ne constitue pas forcément un entraînement. En effet, pour que l'entraînement soit efficace, la charge appliquée doit avoir une certaine intensité, ainsi qu'une durée d'application suffisante.

Pour maintenir cette efficacité, il sera nécessaire d'augmenter la charge imposée, au fur et à mesure de l'amélioration de la performance. « *L'entraînement à une puissance donnée détermine un certain niveau d'adaptation, et pour obtenir une nouvelle amélioration, il est nécessaire d'augmenter l'intensité de l'entraînement.* » (Astrand, cité par 33)

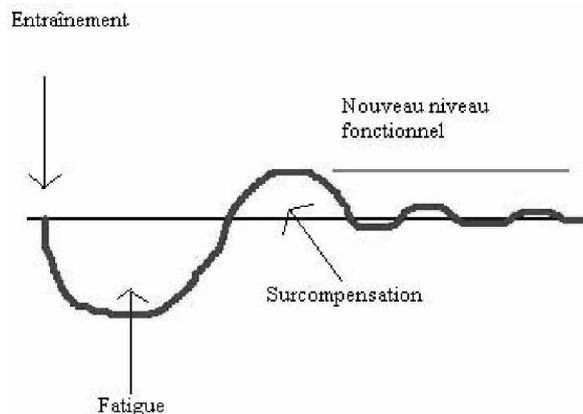
Cependant, il ne faut pas négliger la psychologie de l'animal, et c'est pourquoi un entraînement n'a pas besoin d'être éprouvant pour être efficace, car il doit conserver la motivation et la "volonté" de performance du chien. C'est pourquoi il vaudra souvent mieux pratiquer une activité de loisir dans le cadre de laquelle le chien soit soumis à un effort, même si ce type d'entraînement n'est pas très intense, et difficilement quantifiable.

#### Principe de la charge d'entraînement croissante

Il repose sur l'augmentation croissante du volume et de l'intensité des charges dans le processus d'entraînement (33).

A chaque nouvelle charge d'entraînement, l'organisme va répondre par une adaptation qui est une surcompensation : afin de lutter contre les contraintes imposées, il va développer une capacité de réponse supérieure à ces contraintes, qui sera son nouveau niveau fonctionnel (Figure 75). Une nouvelle charge encore supérieure va permettre de bénéficier de ce progrès, et de l'améliorer.

Figure 75 : Mécanisme de surcompensation (Source 33)



Chez le débutant, l'augmentation de volume est liée à l'augmentation de l'intensité, mais l'augmentation de la charge de travail devra être très progressive. En revanche, chez l'animal déjà bien entraîné, cette augmentation pourra se faire par bonds. L'augmentation par bond est à manier

avec précaution, car elle peut être à l'origine de modifications physiologiques auxquelles ils faudra être attentif.

### Principe de la charge d'entraînement continue

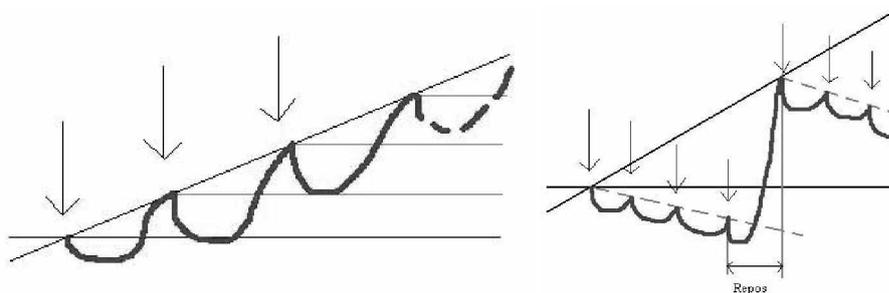
Il s'agit d'une succession régulière d'entraînements, qui conduit à une amélioration continue de la capacité de la performance, jusqu'à ce que soit atteinte, dans la mesure du possible, une limite déterminée par des facteurs génétiques (33). Dans ce cas, si pour une raison quelconque (blessure par exemple) la continuité de l'entraînement est interrompue, on observe une chute de la performance, qui sera d'autant plus rapide que l'augmentation de capacité avait été importante au cours des entraînements précédents.

Une amélioration très rapide de la capacité de performance se perd tout aussi rapidement lorsque l'entraînement cesse pour une durée indéfinie, alors que, au contraire, celle acquise par un travail de longue haleine régresse plus lentement.

### Principe de la périodicité de la charge d'entraînement

L'athlète canin ne peut rester dans le même état de forme toute l'année. C'est pourquoi, il est important de procéder à des modifications périodiques dans l'alternance des séances d'entraînement et de récupération, dans le volume et l'intensité du travail demandé. Par cette méthode, il devient alors possible d'atteindre une forme optimale au moment opportun, sans pour cela laisser de côté le principe de la charge d'entraînement continue. Les périodisations peuvent se faire avec récupération complète entre les entraînements, l'amélioration sera donc continue (Figure 76) ou incomplète avec une progrès par bonds (Figure 77).

Figures 76 et 77 : Périodisations avec récupération complète et incomplète (Source 33)



Pour cette raison, un plan d'entraînement doit être divisé en trois périodes : préparation (entraînement), compétition (maintien de l'état de forme) et transition (désentraînement). Une structuration selon ce principe, encore rarement rencontrée en sport canin, permet d'éviter le surentraînement, d'atteindre des points de performance non réalisés dans d'autres cas, et de travailler sur plusieurs saisons successives (33).

### Principe de la variation des charges d'entraînement

Il est important à considérer lorsque que plusieurs facteurs physiques interviennent dans une même discipline : puissance, force, vitesse, endurance, coordination, etc., ce qui est le cas de la plupart des disciplines sportives évoquées. Des charges d'entraînement de différentes formes vont affecter l'organisme de façon différente, l'amplitude et la durée de récupération différant selon le type d'entraînement.

### Principe de la succession judicieuse des charges d'entraînement

Il est fondamental, lorsque qu'un seul et même entraînement vise à améliorer plusieurs composantes de la performance. Il consiste à ordonner les exercices en fonction des possibilités de l'animal. En début d'entraînement, on place des exercices dont l'efficacité requiert un état psychosomatique reposé de l'animal (exercices de coordination, de vitesse, de force explosive ou de force maximale). Viennent ensuite les exercices dont l'efficacité repose sur une récupération incomplète (exercices d'endurance – force). Pour finir la séance seront envisagés les exercices favorisant le développement de l'endurance.

### Principe d'efficacité du stimulus de la charge d'entraînement

Il sous-entend que la charge d'entraînement doit dépasser un seuil déterminé pour qu'il y ait ensuite amélioration de la capacité de performance de l'animal. Ce seuil dépendra bien sûr du niveau d'entraînement préalable du chien.

### b) Méthodes d'entraînement

#### La spécificité de l'entraînement

Chaque programme d'entraînement doit développer le ou les systèmes qui prédominent dans l'activité physique ou sportive à laquelle il doit préparer le chien. Il existe une exception à cette spécificité. En effet, l'entraînement général de tout individu, quels que soient son âge, son sexe ou son poids, doit comporter :

- un entraînement du système de transport de l'oxygène, ce qui permettra de l'adapter plus facilement à l'entraînement spécialisé
- un entraînement musculaire concernant plus particulièrement les muscles des membres et du dos (si possible)
- un entraînement destiné à entretenir la mobilité articulaire, ce qui améliore le métabolisme du cartilage articulaire, et favorise la coordination des mouvements.

La spécificité d'un entraînement repose avant tout sur la connaissance de la principale source énergétique employée lors de la pratique du sport en cause. Il est évident que, à l'heure actuelle, les connaissances à ce sujet sont encore très partielles chez le chien de sport, et que celles-ci restent à préciser pour l'avenir dans chacune des disciplines pratiquées.

#### L'entraînement par intervalles

Comme son nom l'indique, il consiste en une suite d'exercices entrecoupés de périodes de récupération (exercice léger). La principale caractéristique de ce système est de permettre la transformation des économies de fatigue, dues au travail intermittent, en une augmentation de l'intensité du travail fourni.

Pour évaluer, après une période de récupération, si le chien est en état de reprendre l'effort, on peut utiliser la mesure de la fréquence cardiaque. De plus, une mesure de la fréquence cardiaque en fin de période de récupération permettra de savoir si l'intensité du travail doit être augmentée, diminuée, ou laissée telle quelle.

Le type d'activité demandé durant la période de récupération doit également être pris en compte : récupération passive (repos ou marche lente) ou active (marche rapide ou trot).

#### L'entraînement continu

Il consiste à imposer à l'animal un parcours important, en faisant appel à son métabolisme aérobie.

Quelle méthode d'entraînement utiliser pour les divers sports canins ? La réponse dépend avant tout de la capacité de chacune des méthodes à développer tel ou tel métabolisme énergétique. La conception d'un programme d'entraînement convenable nécessite donc de bien connaître les conséquences biologiques et physiologiques de chaque type d'effort chez le chien, ce qui est encore loin d'être le cas...

A haut niveau, il faudrait également pouvoir se livrer à une exploration fonctionnelle répétitive, afin de s'assurer de la bonne adaptation biologique du chien à la performance, ce qui n'est pas encore réalisé aujourd'hui.

### c) Evolution de l'entraînement en fonction des saisons

Quel que soit le but recherché, il est important qu'un chien de sport soit entraîné régulièrement. Il est en effet possible d'accéder en l'espace d'un mois à un niveau raisonnable d'aptitude, de force et d'endurance, mais cet effet disparaît dès que l'on arrête l'entraînement. Ceci est d'autant plus important à prendre en compte que l'effort nécessaire pour maintenir un certain degré de forme physique est bien inférieur à celui qui a été effectué pour accéder à ce niveau de forme (33).

Le conducteur aurait donc intérêt, dans la mesure du possible, à se focaliser d'abord sur l'entraînement initial du chien, pour ensuite pouvoir se contenter de quelques séances hebdomadaires afin de préserver les "avantages acquis".

La plupart des sports canins envisagés ici nécessitent d'entraîner plusieurs fonctions (force, technique, motivation, puissances aérobie et anaérobie, endurance, ...). Mais il ne faudra cependant pas négliger l'entraînement spécifique qui doit être poursuivi (même avec une intensité réduite) lorsque l'on entraîne une nouvelle fonction.

Seule la haute compétition exige que l'entraînement soit poursuivi toute l'année, en particulier l'entraînement spécifique du système de transport de l'oxygène. En effet, d'une saison à l'autre, la consommation maximale d'oxygène peut présenter des variations considérables, et seul un entraînement relativement intense tout au long de l'année permet d'en éviter une forte détérioration. L'entraînement annuel doit donc être divisé en trois phases successives : hors saison, pré-saison et saison.

#### Entraînement hors saison

Le chien doit au minimum rester modérément actif, et le propriétaire doit faire en sorte de maintenir son poids aussi proche que possible de son "poids de forme". Le programme d'entraînement hors saison devra donc être composé :

- d'exercices permettant de développer, ou pour le moins de maintenir en état, force et endurance musculaire,
- d'un programme de course à faible intensité une ou deux fois par semaine,
- d'un maximum de jeux assurant à l'animal détente et plaisir.

#### Entraînement pré-saison

Il débute entre deux et trois mois avant la première compétition et consiste en une augmentation de l'intensité, de la durée et de la fréquence des exercices demandés. C'est durant

cette période que sont obtenues les augmentations de capacité énergétiques. L'entraînement doit donc faire appel aux programmes évoqués précédemment.

### Entraînement en saison

Il est généralement admis que la compétition, si elle est au moins hebdomadaire, permet de conserver l'augmentation des capacités énergétiques obtenues en entraînement pré-saison (33). C'est pourquoi une ou deux séances hebdomadaires sont suffisantes au niveau de maintien de forme, afin d'éviter tout écoeurement du chien pendant cette période cruciale.

#### d) Autour de la compétition : échauffement et retour au calme

##### Le problème de l'échauffement avant compétition

Il a été prouvé qu'il n'était pas impossible, pour un athlète humain ou canin, d'établir un record sans échauffement préalable (33). L'échauffement avant compétition est cependant utile, car il a pour effet d'augmenter la température corporelle, ce qui entraîne :

- une augmentation des activités enzymatiques, donc une amélioration du métabolisme énergétique,
- une augmentation du débit sanguin, mais aussi de la disponibilité de l'oxygène,
- une diminution des temps de contraction et de réaction.

Sur le plan pratique, on doit dans un premier temps faire exécuter au chien des exercices d'étirement, qui permettent d'augmenter la flexibilité articulaire (amélioration de l'habileté motrice), d'éviter les déchirures musculaires et de diminuer le risque de courbatures dorso-lombaires.

Dans un second temps, la période d'échauffement devrait se terminer en faisant exécuter, à faible intensité, les mouvements de l'activité sportive pour laquelle on le prépare, ce qui garantit un optimum physiologique et améliore la coordination neuro-musculaire.

##### Le retour au calme après compétition

La période qui suit immédiatement une compétition est encore trop souvent négligée par les propriétaires de chiens, qui ramènent beaucoup trop souvent leur animal directement dans la voiture, afin d'assister tranquillement aux prestations des autres concurrents. Chez les athlètes humains, la pratique du "retour au calme", c'est à dire d'exercices légers exécutés immédiatement après la compétition, leur permet de ramener leur métabolisme à un niveau normal.

Il existe deux raisons purement physiologiques, et très importantes, de faire de même avec l'athlète canin :

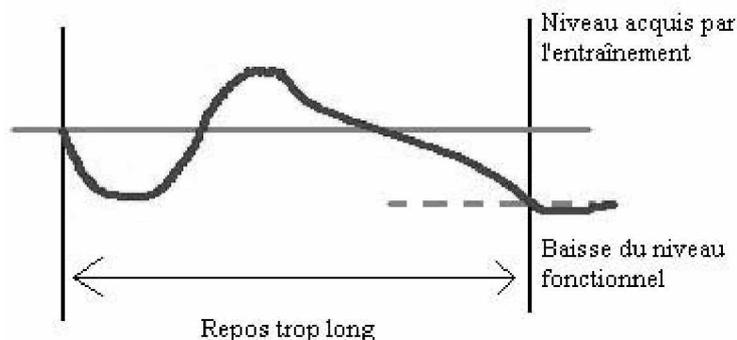
- l'acide lactique accumulé dans le sang et les muscles est plus rapidement éliminé lors de phases de récupération active ; il en résulte pour l'animal une sensation moindre de fatigue, laquelle est encore plus réduite si l'on fait suivre cette période de récupération active par un léger massage musculaire ;
- la pompe musculaire est maintenue en activité, ce qui empêche l'accumulation de sang dans les extrémités.

Echauffement avant compétition et retour au calme, bien que très pratiqués par les sportifs humains ou en sports équestres par exemple, le sont encore de façon très insuffisante chez le chien. C'est une erreur à laquelle il conviendrait de remédier, pour éviter plusieurs types de problèmes, qui seront évoqués avec le surentraînement.

### e) Le désentraînement

La période qui suit la fin de l'entraînement est importante à considérer ; en effet la plupart des effets de l'entraînement disparaissent peu de temps après l'arrêt de l'entraînement (4 à 8 semaines en moyenne) (33) (Figure 78).

Figure 78 : Sous-entraînement



Pour conserver efficacement les effets de cet entraînement, il est indispensable d'entraîner le chien régulièrement tout au long de l'année. On peut d'ailleurs noter qu'un des effets les plus importants qui puissent être conservés soit la possibilité d'effectuer un travail sous-maximal avec une moindre accumulation d'acide lactique :

- en conservant au moins une séance d'entraînement par semaine ;
- en emmenant de temps à autres l'animal dans un endroit situé en haute altitude.

L'arrêt total de l'entraînement est donc à déconseiller formellement, particulièrement en sports d'endurance.

### f) La récupération

Après un entraînement physique, la fatigue voire même un épuisement plus ou moins marqué, se manifeste en fonction de la charge de travail. La fatigue précède d'ailleurs l'épuisement, et constitue une sorte de mécanisme protecteur, qui permet d'éviter la disparition totale des réserves énergétiques de l'organisme. C'est pourquoi, et bien que l'entraînement permette de repousser les limites de la fatigue, la restauration prend une grande importance. La charge d'entraînement et la restauration qui lui succède sont donc étroitement liées, et se conditionnent même l'une et l'autre, ce qui impose de bien connaître et savoir apprécier l'état de chacun des chiens entraînés.

#### La fatigue et ses origines

La reconnaissance des limites de l'animal est à la base de toute prévention, mais aussi de toute réussite dans le domaine du chien de sport. « *La fatigue est un état organique consécutif à un excès de travail ou à un effort trop long ou trop intense, comportant pour l'animal une baisse des performances et une sensation de malaise local ou général* » (33).

La fatigue physique peut survenir de deux manières différentes :

- au cours d'un effort de type endurance, elle est généralement secondaire à une mauvaise régulation de l'apport énergétique et répond très bien à l'amélioration des méthodes d'entraînement et à la diététique de l'effort,
- lors d'exercices de type sprint ou résistance (ring), elle se manifeste généralement sous forme de crampes, courbatures et de raideurs musculaires. L'amélioration de cet état ne peut être

obtenue qu'en revoyant la qualité de l'échauffement, et la progression des séances d'entraînement dans leur intensité et leur volume.

### Modalités physiologiques de récupération

- Restauration durant l'effort : l'ATP est la source énergétique de la contraction musculaire. Au cours de l'effort, l'ensemble des processus de restauration énergétique concourt donc à son renouvellement et à son maintien à un taux constant. Aussi longtemps que la resynthèse instantanée d'ATP est possible, le travail musculaire peut continuer. Au contraire, dès que l'effort devient très intense, la production d'énergie est maintenue par anaérobiose lactique, ce qui diminue forcément le temps de travail, pouvant aller jusqu'à l'arrêt total de l'effort. La restauration durant le travail musculaire se fait donc principalement lors des efforts aérobies, pour des intensités moyennes ou modérées, de longue durée.

- Restauration immédiatement après l'effort : dans tous les exercices de courte durée et de forte intensité, qui font appel à l'anaérobiose alactique, à l'anaérobiose lactique et à l'aéro-anaérobiose, la restauration des fonctions organiques et cellulaires s'effectue dès que l'effort cesse. La dette d'oxygène contractée au début de l'exercice est comblée, et la récupération est effective au bout d'environ 30 minutes (33).

- Restauration après l'effort : lors d'efforts de longue durée, il se produit une baisse progressive des réserves énergétiques mais ce n'est que très rarement un facteur limitant. En revanche, les structures protéiques au niveau de la cellule (coenzymes, co-enzymes, ...) sont également dégradées, et doivent être reconstituées lorsque l'effort cesse. Cette récupération peut demander plusieurs heures à plusieurs jours.

- Moyens de récupération actifs et passifs : il est important de faire la différence entre récupérations active (retour au calme, pas ou petit trot) et passive (inactivité, massage). En effet, un travail musculaire, même très faible, augmente d'environ six fois l'irrigation musculaire, qui joue un rôle fondamental dans l'élimination des déchets métaboliques. Un massage, même très efficace, ne le sera jamais autant, et ne peut donc pas constituer un moyen d'appoint à une récupération active, lorsqu'elle est nécessaire (cas du ring par exemple).

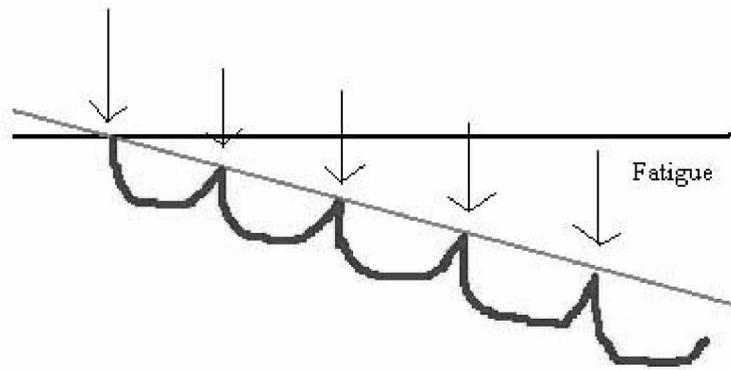
### g) Le surentraînement

A la suite d'une série de mauvaises récupérations, des signes divers de surmenage peuvent apparaître chez le chien, tant physiques que psychiques. C'est ce qu'on appelle "surentraînement", dont les causes sont nombreuses, diverses et variées :

- accroissement trop rapide de la quantité et de l'intensité des charges d'entraînement,
- pression psychique trop forte pour le chien (propriétaire trop pressé),
- utilisation de méthodes et de moyens d'entraînement trop exclusifs,
- accumulation de compétitions en trop grand nombre, avec de trop brefs intervalles de récupération.

La rythmicité des séances d'entraînement doit permettre de profiter du phénomène de surcompensation. La périodisation des cycles d'entraînement doit donc se faire après mise en œuvre d'une récupération complète (Figure 79), le cycle suivant devant se situer en phase de surcompensation du cycle précédent.

Figure 79 : Surentraînement (Source 33)



Chez le chien, les signes du surentraînement tels qu'ils sont connus sont les suivants : fatigabilité facile, excitation, sommeil perturbé, baisse de l'appétit, perte de poids corporel, thermorégulation normale mais légère hyperthermie chronique, tendance à la tachycardie, hypernée anormale sous charge d'entraînement, récupération retardée (temps de retour à la fréquence cardiaque de repos), hypersensibilité auditive.

Dès qu'un chien présente tout ou une partie de cette symptomatologie, un certain nombre de mesures thérapeutiques peuvent se révéler efficaces en une à deux semaines : réduction considérée de l'entraînement spécifique, ne conserver que les séances quotidiennes de trot à petite vitesse ; modification si possible de l'environnement de l'animal ; massages légers réguliers ; alimentation de type "stress" ; traitement médicamenteux éventuel (33).

Certains sports canins, parmi lesquels le ring par exemple, ont maintenant atteint un niveau de compétitivité et de professionnalisme important. C'est pourquoi il serait bon désormais, pour les conducteurs de ces athlètes canins, de s'intéresser enfin à la méthodologie de l'entraînement.

La pratique de l'entraînement est soumise à un ensemble de règles et de principes, dont l'application doit se faire dans le respect de la spécificité et des objectifs, en gardant à l'esprit l'aspect fondamental des processus de récupération.

Mener un chien, quelle que soit sa race, au sommet de ses capacités, dans le cadre de disciplines sportives ou utilitaires, est loin d'être évident. L'image du chien de travail, en particulier en défense, souffre des effets de la loi du 6 janvier 1999. La législation actuelle en France, même si son but est de professionnaliser les sports canins, complique la tâche des amateurs de chien de travail. La sélection canine appliquée au chien de travail, ainsi que les méthodes d'entraînement, bien qu'ayant fait leurs preuves, souffrent d'archaïsme, avec une très large place laissée à l'empirisme. Même si des recherches sont effectuées en la matière par des organismes compétents, elles sont encore très insuffisantes et le résultat de ces recherches n'est que peu voire pas du tout utilisé en pratique par les cynophiles : éleveurs, conducteurs et entraîneurs. Heureusement, la plupart des cynophiles sont compétents dans leur domaine, et leur expérience combinée, leur passion et leur volonté de partager leurs connaissances compensent le manque de scientificité dans le domaine. Leur travail quotidien, de la sélection à l'entraînement en passant par le dressage, permet de faire progresser les chiens dans le domaine de l'utilisation, en les rendant de plus en plus performants. Reste à savoir où se placent les beauceronniers, et comment le Bas Rouge, avec les forces et les faiblesses qui le caractérisent, se place face à la "concurrence féroce" des autres races d'utilité...

# Partie 4 : Forces et faiblesses du Beauceron au travail

Le Beauceron a incontestablement été utilisé au cours de son histoire dans chacune des disciplines étudiées. Actuellement il n'est en tête dans aucune discipline, sportive ou utilitaire, mais un certain nombre d'entre eux continuent à pratiquer, grâce à des utilisateurs passionnés de la race. C'est la race de chiens de bergers français que l'on retrouve dans le plus grand nombre de disciplines. Dans chacune d'elle, le Bas Rouge possède des atouts et des défauts, directement liés à ses origines de chien de troupeau, et à sa morphologie et son tempérament qui en découlent. Ces forces et faiblesses conditionnent les méthodes de dressage et d'entraînement, qui pour certaines sont spécifiques de la race. La connaissance des spécificités du Beauceron dans l'optique du travail est indispensable pour espérer l'amener au plus haut niveau, et ce dans chaque discipline.

## I. Au troupeau

Comme son nom l'indique, le Beauceron est un chien de berger, dont l'utilisation première était le troupeau. Il y est évidemment encore employé, même si ce n'est pas la race la plus fréquente, chez les éleveurs comme en concours.

### A. Actualités de l'utilisation du Beauceron

#### 1) Les Beucerons des bergers

L'utilisation du Beauceron au troupeau n'est plus aussi courante qu'elle le fut à l'époque où la raison d'être de la race était le travail au mouton. La diminution des troupeaux ovins, l'exode rural, et les deux guerres mondiales ont éloigné le Beauceron des troupeaux pour lui trouver d'autres occupations. « L'arrivée massive en France du Border Collie dans les années 80 aurait pu annoncer la fin des bergers français et si certains en ont effectivement souffert, le Berger de Beauce a conservé une place très honorable chez les éleveurs de bétail. » (39) Il semblerait pourtant qu'aujourd'hui les éleveurs ovins comme bovins aient un regain d'intérêt pour le chien de berger, et se rendent à nouveau compte des services qu'il peut rendre : « Pour plusieurs responsables [du Club des Amis du Beauceron] de l'époque, il y a 25-30 ans, l'avenir du chien de troupeau ne semblait pas prometteur. Leur avis tenait compte d'une diminution probable de l'effectif ovin dans notre pays, de la raréfaction des troupeaux et leur exploitation souvent sédentaire. (...) 30 ans plus tard, d'autres responsables de la SCC nous parlent du regain d'intérêt pour l'utilisation du chien de berger au troupeau » (74).

Les chiffres de l'Institut de l'Élevage vont également dans ce sens. En effet, cet institut organise régulièrement des sessions de formation pour les éleveurs désireux d'apprendre à dresser leur chien au troupeau. Plus de 1800 éleveurs participent chaque année à ces formations, dont 70% élèvent des bovins, les autres des ovins, mis à part quelques exceptions comme des éleveurs de volaille issus du Gers. Ces stagiaires viennent bien entendu avec leur propre chien, qui sont à 85% des Border Collie, 8 % des Beucerons, 6% des Bergers des Pyrénées, les autres étant issus de croisements. Ce renouveau d'intérêt peut être expliqué par le fait qu'on compte en France actuellement 35 millions de vaches et 10 millions de moutons (32)

## 2) Les Beaucerons en concours sur troupeaux

La participation des Beaucerons en concours reste très limitée. Michel Pillard (58) se souvient qu'il n'en a pas toujours été ainsi : « *Voilà une vingtaine d'année, une quinzaine de chiens étaient présents en compétition, avec de brillants résultats. Un certain championnat de France à Combovin, dans les sept premiers chiens du concours il y avait cinq Beaucerons. Certains compétiteurs qui avaient une forte envie de gagner ont abandonné le Beauceron au profit du Border Collie pur faciliter la victoire.* »

Si en 1997, le championnat de France sur Bovins a été remporté par un Beauceron (Harlem de Fantaroue), depuis leur participation même à petit niveau reste restreinte.

Le Goff (39) : « Actuellement la participation des Bergers de Beauce en concours se limite à quatre ou cinq (...) Nous savons que plusieurs utilisateurs qui ont du ralentir momentanément leurs participations dans les concours (...) préparent de nouveaux [chiens] pour le travail de tous les jours avec aussi la volonté de revenir dans les concours. »

En 2002, pas un seul Beauceron ne participait à la finale du championnat de France sur ovins, qui fut 100% Border Collie. En revanche, en 2003 on a pu noter la participation de Naty, seul Beauceron au milieu des Border Collie, qui a fini 9<sup>ème</sup>/20 participants.

Reste à savoir si M. Le Goff a raison, et si la volonté du club de race, à travers M. Thévenon son président, permettra de refaire découvrir l'utilisation au troupeau aux beauceronniers. Cette volonté se manifeste par de nombreux articles traitant du sujet dans Le Bas Rouge, la publication régulière des coordonnées de tous les moniteurs SCC organisant des stages, la publication de tous les résultats en concours, et l'organisation de démonstrations, en particulier à la nationale d'élevage. Il ne manque à la communication sur le sujet qu'une utilisation plus importante d'internet, à travers le site du Club des Amis du Beauceron, qui est probablement plus consulté par les particuliers que Le Bas Rouge, revue très technique intéressant majoritairement les éleveurs. Tout ceci non pas pour remotiver les bergers professionnels, mais plutôt pour essayer d'intéresser à la discipline des particuliers désireux de découvrir de nouveaux horizons avec leur chien, à travers l'utilisation pastorale. La mise au troupeau d'un plus grand nombre de Beaucerons, même dans le cadre du loisir, permettrait en outre d'avoir une idée plus précise de l'état de l'instinct de troupeau dans la race, et de vérifier que les aptitudes sont toujours là.

## B. Critères de choix de la race

En troupeau, les critères de choix d'un chien sont la morphologie, le caractère, mais également un instinct de troupeau très fort, sélectionné durant des siècles et qui facilite grandement, pour ne pas dire conditionne, le travail du berger.

### 1) Morphologie

Jacques Immele (38) a élaboré en 1972 un questionnaire pour les bergers utilisateurs de Beauceron, afin de déterminer quelle est selon eux la morphologie idéale du Beauceron travaillant au troupeau. Il en est ressorti que la taille idéale était de 65 cm, toutes les autres réponses donnant des tailles inférieures voire hors standard de l'époque, mais aucune au-dessus. Il explique ce résultat par le goût de la tradition mais aussi parce que les chiens de cette taille ont du se montrer les plus efficaces. Le poids approximatif idéal indique que les chiens doivent être plutôt légers, toutes les réponses étant inférieures à 40 Kg, la majorité se situant autour de 35 Kg pour les mâles ; et toujours inférieures à 30 Kg pour les femelles. La qualité du poil a été considéré comme un détail important par tous les bergers interrogés, il doit être mi-long, dur et épais, comme celui du type

primitif du Berger de Beauce, d'une longueur de 3 à 4 cm et avec un sous-poil épais. L'encolure doit être ramassée, puissamment musclée, mais sans tomber dans l'excès avec des encolures trop courtes et cylindriques. Concernant les angulations scapulo-humérale et coxo-fémorale, les réponses étaient partagées entre très allongée type Berger Allemand et intermédiaire. L'angulation conditionne l'allure du chien, et lorsque l'omoplate fait un angle de 90° avec l'humérus, et le fémur un angle de 110° avec le tibia, cela donne une bonne poitrine, et une épaule oblique, qui permettent un trot sans effort avec de longues foulées, régulières, sans à-coup ni précipitation.

La conclusion de cette enquête était que le chien de berger doit être robuste pour pouvoir parcourir chaque jour plus de 100 Km à une allure rapide, que seul le trot permet avec un minimum de fatigue. Il doit donc être construit en trotteur : grande liberté des épaules et des coudes, épaule oblique et longue (souplesse de la démarche et amplitude de l'allure), quand il trotte la ligne de dos doit rester parfaitement parallèle au sol, sans aucun ressaut. Il ne doit pas être trop lourd et avec une poitrine bien développée.

Charoy (16) confirme ces résultats en 1976 en soulignant que le chien de berger doit avoir *« une cage thoracique importante, donnant une large place à l'ensemble cœur-poumons ; il lui faut être bien membré, sans trace de rachitisme, avoir un bon train de jambes et pieds, une bonne tête, des yeux bien séparés, ronds et foncés, la mâchoire sans défauts. (...) D'apparence générale, il sera plutôt léger que trop lourd : se méfier des sujets trop gros, type molosse, qui n'ont aucune résistance à l'effort prolongé et qui souffrent par temps chaud, ainsi que des claquettes à la poitrine trop étroite et aux membres grêles. »*

Plus récemment, en 1995, Bertrand (7) va également dans ce sens : *« Quand aux utilisateurs de chiens de troupeau, ils déplorent tous ces mensurations actuelle [du Beauceron]. Ils préféreraient des chiens ayant au maximum 65 cm de hauteur au garrot et pesant en moyenne 35Kg. Un chien plus grand manque, selon eux, d'ardeur et sa prise sur le mouton est plus difficile. »*

## 2) Le caractère

La morphologie ne fait pas tout chez un chien de berger, loin de là, d'ailleurs si l'on demande aux bergers dans quel ordre ils classent les qualités du chien, en partant de la plus importante, ils répondent ainsi : obéissance > intelligence > endurance > attachement au maître > vivacité > consciencieux > équilibré > rustique (38). L'obéissance et l'intelligence viennent avant l'endurance, et la rusticité est classée en dernier, ce qui ne signifie pas qu'elle est secondaire, seulement qu'elle est moins impérative que les autres. Concernant le défaut physique ou moral le plus grave, c'est le chien mordeur qui arrive en tête. En effet, un chien mordeur risque d'abîmer les gigots, partie de la carcasse ayant le plus de valeur. Ensuite vient le chien peureux puis le chien brutal qui affole le troupeau, et enfin le chien trop attaché à son maître. Ce dernier point peut surprendre, car l'attachement au maître est l'une des caractéristiques majeures de toutes les races du premier groupe (chiens de berger et de bouvier sauf suisses), qui les distinguent des autres, généralement plus indépendantes.

Pour Immele (38), la docilité et l'intelligence sont donc primordiales chez le chien de berger, car le chien doit être capable de comprendre ce que demande le berger, mais également réagir de lui-même devant une situation qui se présente brusquement à lui, et donc savoir faire preuve d'initiative.

Pour Charoy (16) : *« [L'aptitude au dressage] est caractérisée par une grande intelligence, un esprit vif, ouvert, qui, judicieusement développé, le rend susceptible de saisir et de comprendre les ordres donnés par le maître. Obéissance, souplesse de caractère, toujours prêt à obéir, à exécuter avec plaisir toutes les tâches qu'il aura apprises et qui lui seront demandées. Cette souplesse de caractère lui permettra d'accepter d'être dominé par le maître et de faire une véritable équipe avec lui. (...) Il doit également faire preuve d'initiative car, souvent, il aura à réagir de lui-même devant une situation qui se présente brusquement à lui (...). Il lui faut (...) pour*

*pouvoir prendre des initiatives heureuses, avoir une bonne dose d'intelligence, de débrouillardise et de courage pour utiliser au mieux sa vue, son ouïe et son flair. Il ne sera pas méchant, pas peureux ni nerveux, mais d'un caractère franc et sociable, fidèle, obéissant, intelligent, vif et débrouillard, ce qui lui donnera des facilités d'adaptation, sage et attaché à son maître, toujours prêt à lui obéir. Dans ses yeux, l'on doit voire une expression de franchise ; son allure générale sera toujours vive et gaie».*

Michèle Pellegrino-Serclérat (53) : « *Ce qui nous plaît chez un chien [de troupeau], c'est qu'il réfléchisse et analyse certaines situations pour être capable d'entrer en action de lui-même. Nous admettons que dans certaines circonstances, le chien puisse nous désobéir. »*

Cet esprit d'initiative évoqué par ces trois auteurs semble être particulièrement important chez le chien de troupeau qui aura bien souvent à réagir sans attendre les ordres de son maître. Cette faculté est retrouvée chez un grand nombre de races bergères possédant encore l'instinct, et pose quelques problèmes dans les disciplines mordantes où l'on attend du chien qu'il obéisse au doigt et à l'œil, mais évite d'intervenir de lui-même, sauf exception.

Le fait que cet esprit d'initiative soit plus présent dans les races travaillant encore au troupeau, et absent chez d'autres comme le Berger Belge Malinois qui n'a plus de berger que le nom, fait qu'on peut la relier à un certain instinct de troupeau.

### 3) L'instinct

L'instinct est à par définition à opposer à l'acquis, il appartient à l'inné. C'est l'instinct qui fait que lorsqu'on lâche ensemble un Epagneul Breton et un Beauceron dans un pré, le premier va partir nez au sol à la poursuite du gibier, et le second foncer sur le bétail et l'encercler. C'est toujours cet instinct qui pousse le chien de troupeau vivant en famille et loin des moutons, lorsqu'un groupe humain se ballade en forêt, à faire des allers-retours entre la tête et la queue de la file, par des cercles, en cherchant à regrouper tout le monde. C'est une qualité indispensable au chien de troupeau, impossible à recréer par un quelconque dressage.

Charoy (16) : « *Le chien doit posséder au plus haut degré l'aptitude bergère, principalement une aptitude naturelle à rechercher le contact du troupeau, à le contourner en cherchant à le rassembler et y faire rentrer toute bête qui s'en écarte.»*

Michèle Pellegrino-Serclérat (53) : « *On peut bien sûr apprendre à tout chien à tourner autour du troupeau dans le sens désiré. On peut lui demander d'aboyer, de mordre sur ordre. Pour peu que le maître ait le sens du troupeau, il pourra même se faire suivre des animaux, mais jamais vous ne trouverez l'intelligence de l'exécution propre à un bon chien de berger. Non seulement le chien court pour vous et fait la loi à votre place, mais en plus, bien souvent, il réfléchit pour vous ou en tous cas plus vite que vous. Cela seul un chien dont l'instinct est intact pourra le faire. Un chien de troupeau n'est pas une mécanique bien rodée qui obéit en toutes circonstances. Le chien de berger est intelligent, il calcule et analyse une situation. Il doit être capable de transgresser les ordres si la situation semble le nécessiter. »*

Cet instinct se remarque chez le jeune chien qui se « déclenche » sur troupeau, c'est à dire la marque d'un grand intérêt qu'il porte à un troupeau d'animaux.

## C. Situation du Beauceron par rapport à ces critères

### 1) Morphologie : comparaison du standard du Beauceron avec les critères appréciés chez le chien de troupeau

#### a) Taille de 65 cm maximum

Le standard indique une taille minimum de 65 cm pour les mâles, ce qui est vraisemblablement trop grand pour le troupeau. Celle des femelles semblerait plus correspondre puisqu'elle doit être comprise entre 61 et 68 cm au garrot.

#### b) Plutôt léger que trop lourd

Le standard parle de chien « de grande taille, solide, rustique, puissant, bien charpenté et musclé, sans lourdeur.. »

#### c) Qualité du poil : mi-long (3-4 cm), dur et épais, sous-poil épais :

Le poil du Beauceron tel que défini au standard est : « *ras sur la tête, fort, court, gros, ferme et couché sur le corps de 3 à 4 cm de long. Sous-poil court, fin, dense et duveteux* », ce qui correspond exactement aux exigences des éleveurs.

#### d) Poitrine bien développée, cage thoracique importante

Le standard à ce sujet indique que « *le périmètre thoracique dépasse la hauteur au garrot de plus de 1/5. La poitrine descend bien jusqu'à la pointe du coude. Elle est large, haute et longue.* »

#### e) Conformation de trotteur

Les allures sont définies par le standard comme étant « *souples et dégagées. Les membres restent bien en ligne. Le Berger de Beauce doit avoir un trop allongé avec une bonne amplitude de mouvement.* »

### 2) Caractère du Beauceron et utilisation au troupeau

Le Beauceron est défini par le standard comme un « *chien d'un abord franc et sans peur. L'expression est franche, jamais méchante ni peureuse, ni inquiète. Le caractère du Beauceron doit être sage et hardi* ». Les chiens agressifs ou très peureux ne peuvent pas être confirmés. Les points de caractère cités au standard ne correspondent donc qu'à l'absence de peur, le critère sans doute le plus facile à juger rapidement. Lors de la confirmation, le test de caractère s'intéresse aussi à la sociabilité du chien. Mais rien de plus que l'absence de peur ou la sociabilité n'est jugé pour la

confirmation, étant donné l'absence de test d'aptitude naturelle, qui permettrait de tester l'instinct de troupeau.

Dans le cadre de l'utilisation au troupeau, on retrouve le caractère sage-hardi mentionné au standard : « le Beauceron est caractérisé par sa force tranquille. Il n'est pas agressif, ne bouscule pas les brebis, préférera les pousser à l'épaule plutôt qu'utiliser la morsure. S'il l'utilise cependant, elle ne laisse jamais de trace, le Beauceron effectuant une prise sans serrer, dans la laine exclusivement. Son retour au calme est rapide. » (52)

### 3) Instinct de troupeau chez le Beauceron

Pour Charoy (16) : « *C'est un chien (...) à l'instinct berger généralement très développé* »

Cet instinct est toujours bien présent chez le Beauceron alors qu'il a disparu dans d'autres races anciennement bergères, comme le Berger Belge Malinois par exemple. Pour preuve cet extrait d'une lettre de Mme Bayard à M. Ponce, le 06/08/1997 : « *Il me paraît intéressant de souligner qu'un jeune Beauceron, qui n'est pas issu d'origines spécifiquement troupeau est tout à fait capable de faire de l'excellent travail prouvant ainsi que l'instinct est toujours bien présent chez le Beauceron.* » (Le Bas Rouge, 1997)

Michèle Pellegrino-Serclérat (52) va également dans ce sens puisque le Beauceron est, selon elle, la seule race de bergers français à avoir gardé autant d'instinct de troupeau, que l'on retrouve chez la totalité des Beucerons qu'elle a eu l'occasion de voir travailler, ce qui est loin d'être le cas d'autres races.

## D. Particularités du Beauceron au troupeau

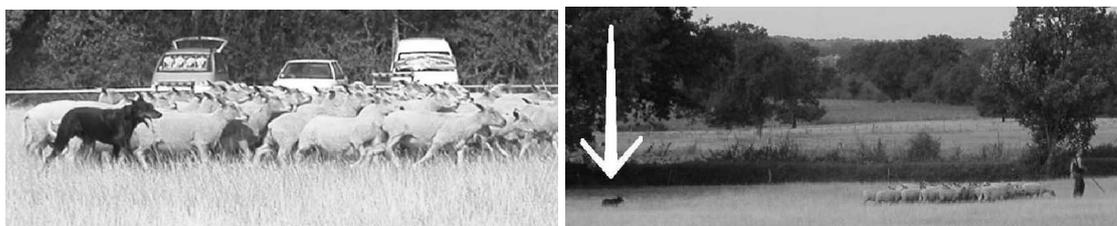
### 1) Particularités de la façon de travailler du Beauceron en troupeau

L'instinct se retrouve dans la façon de travailler du chien, qui est différente selon les races.

#### a) Le Beauceron travaille au contact du troupeau

Le Beauceron travaille au contact (Figure 80), serrant toujours les brebis de très près, par opposition au Border Collie qui travaille à distance (Figure 81) et ne rentre que rarement en contact avec les brebis.

Figures 80 et 81 : Beauceron au contact du troupeau, et Border Collie à distance



Le travail au contact est une caractéristique de toutes les races françaises, que l'on retrouve donc naturellement chez le Beauceron (52).

## b) Le Beauceron est un chien de plaine

Le Beauceron est un chien qui est plus à l'aise en plaine, en raison de son gabarit imposant qui le désavantage en région accidentée (52), et du fait qu'« *ils "balancent" le long des chemins sur le bord des emblavures et permettent le pâturage au carré.* » (59).

De plus, il passe très facilement au trot comme le lui permet sa morphologie, et est donc infatigable, restant endurant même en pleine chaleur (52).

## c) Le Beauceron est plus à l'aise sur de gros troupeaux

Le Beauceron est fait idéalement pour travailler sur des troupeaux d'au moins 500 têtes, plutôt que sur des troupeaux de 50 têtes comme c'est le cas en concours.

Pellegrino-Sercléat (54) : « *Naturellement, (...) un chien de grande taille va impressionner les moutons sans avoir à bouger.* » En effet, le Beauceron est un chien qui inquiète très facilement les brebis, de par sa taille, sa couleur noire, ses oreilles coupées rappelant le loup, et les deux pastilles rousses au-dessus des yeux (leur présence chez certains Border inquiète également les brebis). De ce fait, il n'a pas besoin de se montrer agressif pour se faire respecter, ni d'aboyer, c'est donc un chien plutôt silencieux. Mais « *travailler sur une dizaine d'animaux devient alors pour eux très difficile car le moindre mouvement provoque un important impact d'où découle un mouvement brusque. Par contre mettez ce même chien face à 500 brebis et il pourra alors s'exprimer pleinement, dépensant souvent bien moins d'énergie qu'un petit pour manipuler les animaux.* »

Sur des petits troupeaux il faudra donc le brimer pour le tenir à distance, afin d'éviter d'affoler les brebis, alors que comme toutes les races françaises il préfère travailler au contact.

Ducomet (27) : « *Jusqu'en 1997, je n'avais pratiquement travaillé qu'avec des Border Collie. (...) Maintenant j'ai toujours les deux. La Beauceronne pour déplacer le troupeau (500 bêtes quand il y a les agneaux), faire des rives, bouger les bêtes quand elles risquent de se "planter". Le Border quand il y a besoin de travailler plus finement. (...) [Avec la Beauceronne], l'impact sur les animaux est parfois trop violent, elle a du mal à doser, alors ça éclate ou ça court... (...) Quand [elle] arrive, elle est grosse et elle fonce. Si ça ne bouge pas, elle bouscule, et éventuellement attrape délicatement dans sa gueule un membre, le cou ou même la tête et envoie l'agneau en avant, c'est très efficace.* »

C'est donc un chien qui dans sa façon de travailler est parfaitement adapté au travail en plaine sur des troupeaux de grande taille, ce qui n'est pas sans lui poser quelques problèmes en concours. Ces problèmes pourront être résolus par un dressage et un entraînement spécifiques.

## 2) Particularités du dressage et de l'entraînement du Beauceron au troupeau

Pour Jérôme Illat (37), le comportement d'initiative tellement apprécié chez le chien de troupeau, se doit d'être encouragé et développé par le maître : « *Le comportement du maître et la liberté qu'il autorisera à son chien au cours de la vie quotidienne, et en particulier au moment de la ballade, jouera un rôle déterminant dans la mise en place de l'esprit d'initiative chez le Beauceron. (...) Le jeune adolescent qu'on a là, a fortement tendance à rester à proximité immédiate de son maître ou de la meute-famille. Dès lors les comportements exploratoires étant limités, finie la "réflexion" imposée par la nécessité de résoudre des situations nouvelles. Dès lors, je pense primordial de laisser le jeune Beauceron "faire sa vie" une bonne partie de la promenade. Il ne faut pas le solliciter à outrance. Et même refuser les demandes en provenance du chien.* »

Le Beauceron est un chien tardif, cependant cela ne se remarque pas particulièrement dans le cadre de l'utilisation au troupeau. En effet, pour Michèle Pellegrino-Serclérat (52), le Beauceron n'est pas particulièrement tardif par rapport aux autres races françaises, étant donné son gabarit qui impose une croissance plus longue que les petits chiens ; en revanche il est sûr que toutes les races françaises sont tardives par rapport au Border Collie. Place-Verghnes (59) qualifie d'ailleurs son dressage de « *assez rapide ; excellent travailleur, [le Beauceron] se commande facilement.* »

Michel Pillard (57) souligne qu'il faut prendre en compte lors du dressage le tempérament spécifique du chien. En effet, chez le Beauceron, il existe des caractères sensibles nécessitant une certaine gentillesse lors des réprimandes, à opposer aux forts caractères pour lesquels il faut sévir pour se faire respecter. « *Une erreur d'appréciation peut être grave et faire reculer le dressage.* » (57)

Dans une optique de concours sur troupeau, il faut l'entraîner tout particulièrement à travailler à une certaine distance des brebis, à se tenir à l'écart, afin d'éviter les bousculades liées à la forte impression qu'il fait sur les petits troupeaux. En effet, « *s'entraîner [sur de petits troupeaux] devient alors très difficile car ces grands chiens doivent en permanence être tenus à l'écart pour ne pas entrer dans le périmètre de sécurité du troupeau. Alors, oui, le travail peut paraître moins coulant, plus brusque mais il faut chercher au-delà des apparences.* » (54)

Elle recommande d'ailleurs, pour les utilisateurs citadins ne disposant pas de brebis, de travailler le Beauceron sur 4 ou 5 canards. En effet : « *Un chien qui travaille au troupeau peut sans problèmes passer des brebis aux canards, sans que cela perturbe son apprentissage. Travailler de temps à autres sur des canards peut même vous amener un plus non négligeable. Ils obligeront le chien à une plus grande précision. Il est donc parfois utile d'avoir recours à un tel troupeau pour régler certains détails. Avec quelques canards, le chien apprendra rapidement à gérer le périmètre de sécurité des animaux. En effet, s'il est trop proche, les volatiles vont fuir, il faudra qu'il garde plusieurs mètres entre sa troupe et lui. Cela peut être souhaitable pour un chien qui cherche à tout prix le contact.* »

## E. Conclusion : le Beauceron comme chien de troupeau

Paul Le Goff (39) : « *Le chien de conduite doit être vif, intelligent, dévoué, fidèle, robuste, rustique, puissant, sans lourdeur, respectueux des animaux, avoir l'instinct de troupeau, ... (...). Le Berger de Beauce rassemble toutes ces qualités (...), son instinct de troupeau, son intelligence, son équilibre, son calme, sa vigilance, sa capacité à faire preuve d'initiative, son dévouement, son endurance, son courage en font le parfait auxiliaire de l'éleveur de bétail dans toutes les manipulations exigées par un troupeau de bovins, d'ovins, de caprins et même de volailles.* »

La morphologie et le caractère du Beauceron correspondent donc bien à ceux d'un chien de berger, ce qui est la moindre des choses quand on porte le nom de **Berger** de Beauce. Physiquement le principal reproche qui peut lui être fait est sa grande taille, c'est en effet le plus grand des chiens de bergers français. Mais pour certains c'est un avantage car sa hauteur lui permet de dominer le troupeau du regard. D'autres, et ils semblent majoritaires, préfèrent les chiens plus petits car réputés plus vifs, mais chez le Beauceron c'est son comportement trop ardent qui pose parfois problème, on ne peut donc pas lui reprocher d'être trop mou.

On constate actuellement une recrudescence de l'utilisation du Beauceron par les bergers et éleveurs. Le Border Collie, toujours très utilisé (90% des chiens de troupeaux environ) est de plus en plus associé au Beauceron, plus efficace face aux animaux récalcitrants que sont certaines brebis, et la majorité des chèvres et vaches. Ce retour du Beauceron est une preuve suffisante qu'il est toujours dans la course, et à nouveau apprécié pour ses qualités spécifiques qui en font un auxiliaire appréciable du Border Collie.

## II. Au mordant et en pistage

Ces deux utilisations du Beauceron sont beaucoup plus récentes que le travail au troupeau. Elles ont été à l'origine d'une évolution dans la politique de sélection du Beauceron, néanmoins pas aussi radicale que chez d'autres races comme le Berger Allemand ou les Bergers Belges.

### A. Actualité de l'utilisation du Beauceron

Pour évaluer le niveau d'utilisation du Beauceron dans les disciplines de défense et de pistage, on peut utiliser plusieurs paramètres, qui sont le coefficient d'utilisation U, ou les résultats en compétition.

#### 1) Disciplines de défense

Le coefficient U d'utilisation d'une race dans les épreuves de défense (Tableau 17) a été défini par Pingard cité par Degauchy (25), et prend en compte les délivrances de carnets de travail en fonction des inscriptions au LOF pendant la même période.

Tableau 17 : Pourcentage d'utilisation d'une race dans les épreuves de défense (Degauchy (25))

Carnets de travail	1972		1982		1989	
	nb	%	nb	%	nb	%
Races						
Briard	7	1.3	101	5.1	98	4.53
<b>Beauceron</b>	<b>18</b>	<b>3.5</b>	<b>81</b>	<b>4.09</b>	<b>123</b>	<b>5.69</b>
Berger Picard	0	0	16	0.81	10	0.46
Berger Allemand	378	72.7	1257	63.58	917	42.43
Malinois	20	3.8	168	8.5	525	24.29
Bergers Belges poil long	26	5	86	4.35	114	5.27
Bouvier des Flandres	7	1.3	27	1.36	31	1.43
Doberman	17	3.3	64	3.23	80	3.7
Boxer	43	8.3	113	5.71	114	5.27
Divers	4	0.8	64	3.27	149	6.93
Total	520	100	1977	100	2161	100

On remarque que le niveau d'utilisation du Beauceron dans les disciplines de défense entre 1972 et 1989 augmente très légèrement, en restant globalement situé légèrement en dessous des 5%. La comparaison de ces coefficients d'utilisation a permis d'établir un classement des races (Tableau 18) selon qu'elles sont plus ou moins utilisées dans les épreuves de défense.

Tableau 18 : Comparaison et classement des principales races de travail selon leur coefficient d'utilisation en épreuve de défense (Degauchy (25))

Races	U (75 à 77)	Place	U (78 à 82)	Place	U (87 à 89)	Place
Briard	3.1	8	2.57	9	1.59	9
<b>Beauceron</b>	<b>4.4</b>	<b>5</b>	<b>3.25</b>	<b>8</b>	<b>2.76</b>	<b>7</b>
Berger Picard	5.4	3	6.54	3	2.58	8
Berger Allemand	9	2	8.51	2	6.13	2
Malinois	28.5	1	20.96	1	27.09	1
Berger Belge poil long	2.8	9	3.37	7	4.20	6
Bouvier des Flandres	5.3	4	5.76	4	4.74	3
Doberman	3.6	7	3.55	6	4.71	4
Boxer	4.1	6	4.47	5	4.57	5

On remarque par contre, grâce à cette comparaison, que le Beauceron est descendu de quelques places, passant de la cinquième à la septième, le Berger Belge Malinois et le Berger Allemand restant très nettement en tête de classement.

Ces deux tableaux permettent d'entrevoir ce qui va suivre, à savoir que le Beauceron, bien que présent, reste peu utilisé dans les disciplines de défense par rapport au Berger Belge Malinois ou au Berger Allemand (Tableau 19), et de fait figure peu dans les finales, et donc sur les podiums de championnat.

Tableau 19 : Comparaison et classement des principales races de bergers selon leur coefficient d'utilisation en épreuve de défense d'après les statistiques SCC les plus récentes (1996 à 2000)

Race	Nombre de carnets de travail délivrés	Nombre d'inscriptions provisoires au L.O.F.	U
Berger Allemand	4487 (1)	66265 (1)	6.8 (2)
BBm	3115 (2)	14298 (3)	21.8 (1)
BBt	393 (4)	6862 (5)	5.73 (3)
BBg	132 (8)	3818 (8)	3.46 (5)
<b>Beauceron</b>	<b>567 (3)</b>	<b>18927 (2)</b>	<b>2.99 (8)</b>
Briard	164 (6)	6875 (4)	2.39 (9)
Picard	38 (9)	1145 (9)	3.32 (6)
Berger des Pyrénées	141 (7)	4343 (7)	3.25 (7)
Border Collie	232 (5)	5420 (6)	4.28 (4)

On remarque ici encore la suprématie du Berger Belge Malinois, qui est la seule race à avoir un coefficient d'utilisation réellement élevé. Allemand. Le Berger Allemand conserve sa deuxième place, mais avec un coefficient beaucoup plus proche de ceux des autres races que du malinois. On peut l'expliquer par son très grand nombre de naissances. Toutes les autres races sont en revanche très faiblement représentées. Malgré son faible coefficient d'utilisation, le Beauceron est la troisième race du point de vue de la distribution de carnets de travail, ce qui en fait une race un peu moins rare que les autres sur les terrains.

a) Disciplines utilitaires : armée, gendarmerie, police

L'armée et la police françaises n'utilisent que des chiens de race Berger Belge Malinois et Berger Allemand, à l'image des utilisateurs des disciplines sportives de défense, mais aucun Beauceron. En revanche, la police canadienne achète de temps en temps pour ses services des

Beaucerons auprès d'éleveurs français, et l'armée de l'air suédoise a fait entrer un Beauceron dans ses services en 1996 : Hedjaz de Kéramezec (Le Bas Rouge, 1996).

Concernant les entreprises privées de sécurité, elles emploient principalement du Berger Allemand, du Malinois ou du Rottweiler, mais tout de même parfois quelques Beaucerons.

#### b) Travail en Ring

On s'intéressera aux participations au cours des finales de ring. Selon John Jones, cité par Degauchy (26), au cours des coupe de France de ring de 1982 à 1988 et ses sélectifs de 1984 à 1988, ont été enregistrées 1625 participations réparties en 51% BB malinois, 36% BA, 3% BB tervueren, 2% Beaucerons, et 8% inconnus. Le Beauceron, bien que peu représenté, était donc tout de même présent sur les sélectifs et les finales. On peut noter le nom du dernier Beauceron finaliste en coupe de France de ring, il s'agissait de Saphir du Grand Maurian à Jean-Max Normand en 1987.

Plus récemment, les participations aux sélectifs restent rares et donc les finalistes inexistantes.

Pour le championnat et la coupe de France de Ring 2001 (magazine Chiens sans Laisse, 2001) : aucun Beauceron, pas même en temps qu'invité (invités : 1BA, 1 picard, 2 BBM).

Pour le championnat 2002, aucun Beauceron n'était sélectionné, les 26 concurrents étaient des Bergers Belges Malinois. Par contre, un représentant des Beaucerons était invité : Mox des Campagnards de la Valette, et un Berger Allemand, Olympe du Bois de Randan. En effet, il est de coutume chaque année d'inviter certains représentants d'autres races, qui n'ont pas réussi les sélectifs mais ce sont distingués par la qualité de leur travail. Mox a tout de même obtenu 357,137 points, ce qui est supérieur au résultat de certains des candidats malinois (<http://www.lejournalduring.fr.st/>).

Pour le championnat et la coupe de France de Ring 2003 (magazine Chiens Sans Laisse) : pas le moindre Beauceron.

#### c) Travail en mondioring

Les participations et qualifications des Beaucerons restent rares au niveau du championnat de France, néanmoins elles existent...

En 2001, pour le championnat de France, Nadja des Roses du Verseau s'est classée 13/29 avec 324 points ; en grand prix échelon 1, Nerik des Corsaires de Feux s'est classé 6/23 avec 188,5 points et Orko des Roses du Verseau classé 17/23 avec 150 points ; et en grand prix échelon 2, Mistral de la Roche Montaigne s'est classé 11/15 avec 216 points (magazine Chiens Sans Laisse).

En 2002, pour le championnat de France, Nadja des Roses du Verseau était de nouveau qualifiée et s'est classée 17/28 avec 243,5 points ; en grand prix échelon 1, c'est cette fois Matt des Démons du Val Fleurion qui a obtenu la 18<sup>ème</sup> place /24 avec 160 points ; mais en grand prix échelon 2 il n'y avait pas de Beauceron qualifié (magazine Chiens Sans Laisse).

En 2003, pour le championnat de France, Nadja des Roses du Verseau, encore qualifiée a obtenu la 16<sup>ème</sup> place / 25 avec 249 points, et c'était la seule représentante du Bas Rouge pour cette finale (magazine Chiens Sans Laisse).

#### d) Travail en campagne

Les participations de Beaucerons en finale sont là aussi rares mais elles existent.

En 2002, pour la moyenne des campagne échelons II, une beauceronne (Iza) arrivait 26<sup>ème</sup> /26 avec 162 points ; alors qu'en moyenne des campagne échelon III, sélection pour la finale, Mistral de la Roche Montaigne se classait 29<sup>ème</sup> /31 avec 271,04 points.

#### e) Travail en R.C.I.

De nombreux Beaucerons se sont distingués en R.C.I., parmi lesquels on peut citer Match du Mont des Colombes, finaliste en 1983 du championnat de France ; Ghéo du Lagide et Illusion du Lagide tous deux finalistes du championnat du monde ; Vaurien de la Jeune Forêt, finaliste du championnat de France en 1990 et 1991 ; Dartmoor de la Loutre Noire, finaliste 1994 et 1995 ; et Fanny de Patural, finaliste 1996 et 1997.

On peut déplorer l'absence de représentants de la race beauceronne aux championnats et coupe de France RCI 2001, 2002 et 2003 (Magazine Chiens Sans Laisse)

En revanche, lors du challenge des Bergers français et du Bouvier des Flandres 2003 auquel participaient des Bergers Picards, des Briards, des Bouviers et 2 Beaucerons, ceux-ci se sont classés 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> en R.C.I.3 avec respectivement 264 et 259 points (75).

#### 2) Travail de pistage

##### a) Travail en décombres et en avalanche

Evaluer le nombre de Beaucerons qui travaillent dans ces disciplines utilitaires n'est pas aisé. On peut cependant se baser sur certains chiffres concernant les stages de formation.

En 1984 (28), 16 BA, 1 Beauceron, 1 Briard, 1 Boxer, 1 Colley, et 1 BB Malinois ont été formés en décombres. Entre 1990 et 1992, au cours des stages de formation à Briançon, ce sont 57 BA (61.3%), 12 BB (12.9%), 7 Labradors (7.5%), 5 beaucerons (5.4%), 4 Bergers des Pyrénées (4.3%), 3 Briards (3.2%), 2 Rottweiller (2.2%), 1 Doberman, 1 Colley, et 1 Boxer qui sont sortis diplômés.

Noël Paris (51) a lui connaissance d'au moins deux Beaucerons qui travaillent régulièrement en décombres dans le cadre des brigades de sapeurs pompiers.

Concernant le sauvetage en avalanche, entre 1987 et 1993 (7), 94 BA (70%), 13 Labradors (9%), 9 Bergers Belges (7%), 7 Beaucerons (5%), 7 Briards (5%), 2 Schnauzer, 1 Berger des Pyrénées et 1 Bouvier Bernois ont été formés.

##### b) Pistage sportif

Selon Noël Paris (51), délégué du club des Amis du Beauceron pour tout ce qui concerne le pistage, seuls une trentaine de Beaucerons sont utilisés actuellement dans cette discipline, ce qui rapporté au nombre de naissance donne environ 1%. Selon lui, le Berger Allemand et le Berger Belge sont, là aussi, les races les plus représentées, mais rapporté au nombre de naissance ils pensent que les proportions se valent.

On peut citer tout de même la cinquième place au championnat de France en 1980 de Mick, et les quatre autres Bas Rouges qui ont tout de même été sacrés champions de travail en pistage

entre 1997 et 2000 : il s'agit de Eden de la Loutre Noire et Ferry de la Loutre Noire en 1997, Hileen du Terroir des Graves en 1998, et Irun en 2001.

Pour les championnats et les coupes de France de pistage 2001 et 2002, aucun Beauceron ne participait (magazine Chiens Sans Laisse)

Pour le championnat de France pistage FCI 2002, aucun Beauceron non plus, par contre la coupe de France espoir de pistage 2002 était nettement plus riche en Bas Rouges : Rolls du Mûrier de Sordeille a fini 9<sup>ème</sup> /27 (B=93.5, TL = 80, B+TL = 173.5), Jordan de l'Atelier du peintre 14<sup>ème</sup> /27 (B=86, TL = 66, B+TL = 152), et Melba de la Roche Montaigne 19<sup>ème</sup> /27 (B=94, TL = 0, B+TL = 94) (magazine Chiens Sans Laisse).

Concernant le challenge national du berger français Marcel Sevret (8 et 9 mars 2003) : les concurrents étaient au nombre de 19, dont 2 Bergers Picards, 4 Briards, 5 Bergers des Pyrénées, 8 et Beucerons. Les deux premières places ont été prises par des beucerons en C TLS avec respectivement 191 points /200 et 187 points /200 (36).

On peut donc remarquer que le Beauceron n'est pas très présent sur les finales nationales de chaque discipline, loin s'en faut. En revanche, lors des concours réservés aux races bergères françaises, c'est la race la plus représentée parmi les concurrents, et ils empochent parfois (souvent ?) les premières places. Le Beauceron, bien que peu utilisé à haut niveau, parvient donc tout de même à s'en approcher, et on compte parmi eux un certain nombre de champions.

## B. Critères de choix de la race

Les critères recherchés chez le chien de travail au mordant et en pistage sont les mêmes qu'il s'agisse de chiens de gendarmerie, de l'armée, de police ou de sport. En effet, leurs fonctions sont voisines et les épreuves sportives découlent directement des exercices d'utilité.

### 1) Morphologie

#### a) La taille

Le chien ne doit être ni trop grand ni trop petit, afin de pouvoir se faufiler partout, tout en étant capable de franchir des obstacles imposants (36; 13). Gay (31) précise que les chiens utilisés pendant la guerre de 1914-18 devaient mesurer au moins 50 cm au garrot. Spilbauer (72) parle d'une taille plutôt comprise entre 60 et 65 cm au garrot pour le chien de la première guerre mondiale. Pour le chien de ring, Vormeringer (76) estime qu'un gabarit léger est préférable. En sauvetage (décombres ou avalanche), un gabarit et donc une taille moyenne sont préférables pour pouvoir se faufiler partout et limiter la fatigue lors des déplacements sur neige pour les chiens d'avalanche. Pour le pistage sportif ou la recherche de personnes, d'explosifs ou de drogues, la taille n'a pas d'importance et les Bergers des Pyrénées comme les caniches s'en sortent très bien.

#### b) Une conformation sportive

C'est à dire : ossature forte, musculature bien développée, poitrine profonde et bien ouverte, aplombs bien faits, articulations robustes (72 ; 13 ; 4), Vormeringer (76) parle même en 1986 d'aptitudes athlétiques. Colin (17) souligne qu'une musculature importante, de bons aplombs et de bonnes articulations sont nécessaires en raison de la difficulté des déplacements sur neige ou en décombres. Les coussinets doivent également être surveillés régulièrement.

c) Résistance à l'effort

Grande endurance, allure souple et coulée qu'accompagne une étonnante vigueur, résistance, robustesse, rusticité (72 ; 13 ; 76)

d) Les sens

Les qualités sensorielles doivent être développées, notamment une forte acuité visuelle et auditive, et sens olfactif particulièrement développé (72 ; 13). Le flair est le seul critère d'importance variable selon les disciplines. Il est nécessaire chez tous les chiens d'utilité, puisqu'ils travaillent à la fois en mordant et en pistage, et secondaire en ring ou mondioring qui n'ont pas d'épreuves de pistage. En revanche, en R.C.I. et campagne un bon flair est nécessaire. Pour les disciplines de sauvetage : le flair évidemment est primordial, mais également tous les organes sensoriels qui sont mis à rude épreuve, notamment les oreilles qui ne doivent souffrir d'aucune pathologie car les différences de pression lors d'hélicoptage seraient alors beaucoup trop nocives (24)

e) Le poil

Il doit être court, serré, et le sous-poil dense. Le chien doit être rustique pour pouvoir résister à des conditions atmosphériques parfois difficile, qu'il s'agisse de chaleur ou de froid (72 ; 13 ; 76). C'est encore plus vrai pour les chiens d'avalanche et de décombres, qui peuvent être amenés à travailler n'importe où.

f) La robe

Elle ne présente un intérêt que chez les chiens de guerre : le pelage doit être de couleur plutôt sombre pour permettre un meilleur camouflage (72), Gay (31) précise à ce sujet qu'en 1914-18 étaient écartés tous les chiens ayant une robe dominée par le blanc.

2) Caractère et comportement

a) Equilibre nerveux et courage

Ce sont des qualités indispensables à tout chien destiné à pratiquer le mordant de façon pointue (72 ; 13 ; 4 ; 25 ; 36). En effet, enseigner la qualité de morsure à un chien déséquilibré serait d'une grande imprudence, le but étant qu'il attaque mais seulement lorsque la situation l'exige. Un certain courage est nécessaire pour aller attaquer un homme armé, et toujours très impressionnant, en particulier sur les attaques de face (73 ; 13 ; 77 ; 37). De plus, pour les chiens d'utilité, les conditions de travail peuvent être perturbantes pour les animaux et il est indispensable qu'ils ne se laissent pas déstabiliser. Il est donc également indispensable à tout chien de recherche et sauvetage en raison des conditions de travail stressantes.

Spilbauer (72) donne comme critère d'équilibre nerveux l'impassibilité aux coups de feu, et conseille d'éliminer tous les chiens peureux ou méchants. Il associe donc l'équilibre nerveux à une

absence de peur. L'absence de peur et une bonne sociabilité sont également indispensables au chien de sauvetage, en raison des nombreuses personnes travaillant autour du chien, du bruit des hélicoptères,...

#### b) Agressivité

Ce critère est jugé différemment selon qu'on parle de chiens d'utilité ou de sport. En effet, il semblerait être indispensable à tout bon chien de gendarmerie, police ou armée (72 ; 4), et d'ailleurs certains chiens recrutés par les maîtres chiens sont des chiens ayant déjà agressé des gens, voire leur maître. Hestin (36) précise que l'agressivité ne doit pas être excessive, les animaux trop agressifs étant dangereux car imprévisibles. Vormeringer (76) par contre, en parlant du chien de ring, estime qu'un excès d'agressivité est à éviter car étant la preuve d'une peur, et préfère donc un chien ne montrant aucune agressivité. Dans le cadre du pistage, le mordant est plutôt une tare qu'une qualité et les chiens trop hargneux, non dressés, ou mordeurs sont donc éliminés (41)

#### c) Intelligence

Terme difficile à utiliser lorsqu'on parle d'un animal, mais cependant le plus judicieux. Seront regroupées sous ce terme plusieurs qualités, comme la mémoire, l'aptitude au dressage, l'attention, le fort désir d'apprendre, la concentration, l'aptitude à faire preuve d'imagination et à s'adapter aux situations qui se présentent (13 ; 76 ; 36). Gay (31) parle même de « *l'aspect intelligent et éveillé* »

#### d) Vigilance et rapidité des réflexes

Ce sont des qualités elles aussi indispensables dans des situations où tout peut arriver par surprise et la moindre seconde d'inattention être fatale au chien ou à son maître. (72 ; 4 ; 76 ; 36).

#### e) Attachement au maître

C'est aussi un point très important, puisque cet attachement conditionne la docilité et donc l'obéissance du chien (13 ; 36), sa fidélité (72) et son envie de faire plaisir à son maître, le meilleur moteur de l'apprentissage (76). Il doit cependant présenter une certaine indépendance, indispensable à la réussite des exercices exécutés en l'absence du maître. En pistage libre par exemple, le chien doit pouvoir s'éloigner de 100 à 200 mètres sans se poser de questions. Pour les chiens de sauvetage et de pistage, c'est un point fondamental puisque c'est sur l'attachement au maître et le jeu que va se baser tout leur dressage. Pour Degauchy (25), l'instinct et l'hérédité jouent ici un rôle très important.

## C. Situation du Beauceron par rapport à ces critères

### 1) Commentaires sur les critères appliqués au Beauceron

#### a) La taille

Aucune taille idéale n'a été citée, mais on peut se référer à celle du Berger Belge Malinois ou du Berger Allemand qui sont les deux races les plus utilisées et les plus performantes en travail au mordant. Le standard du Berger Allemand donne une taille idéale de 62.5 cm (60 à 65 cm) pour les mâles et de 57.5 cm (55 à 60 cm) pour les femelles, et celui du Berger Belge Malinois de 62 cm (60 à 66 cm) pour les mâles, 58 cm (56 à 62 cm) pour les femelles. Le Beauceron est plus grand, puisque les tailles minimum acceptées sont de 65 cm pour le mâle et de 61 cm pour les femelles, ce qui correspond aux tailles maximales dans les deux autres races. C'est un reproche qui lui est souvent fait, mais sa grande vivacité lui permet de compenser sans problèmes sa trop grande taille.

Guy Courade (1969) (cité 21), à propos des épreuves de défense : « *Le Beauceron idéal devrait mesurer entre 66 et 68 cm, et peser entre 38 et 44 Kg. Plus lourd, il est handicapé les jours de concours sous la chaleur, vieillit plus vite, les descentes de palissades et les sauts le secouent trop violemment et usent prématurément son organisme, son cœur en particulier. Trop léger, c'est le style mitrailleuse qui a plus de mal à tenir au mordant. Le Beauceron est le plus nerveux des chiens lourds, ce qui lui permet malgré son poids, d'être considéré comme un bon sauteur.* »

Ce reproche concernant sa taille revient systématiquement lorsque l'on parle de chien de sauvetage en décombres ou en avalanche : « *Pour obtenir le brevet national de maître-chien de recherche et sauvetage en décombres, il a fallu que nous surmontions plusieurs épreuves telles que des exercices de recherche de victimes, de jour comme de nuit, sur des terrains dangereux, de l'héliportage, de la descente en rappel, de la marche topographique. Malgré son gabarit que l'on m'avait annoncé difficilement compatible avec cette discipline car plus imposant et plus lourd que les autres stagiaires (essentiellement des Bergers Allemands et des Malinois), il a terminé le stage et nous avons obtenu le brevet.* » (73)

#### b) Le poil

« *court, de 3 à 4 cm de long. Sous-poil court, fin, dense et duveteux* » précise le standard, rien à redire de ce côté là.

#### c) Conformation sportive, résistance à l'effort

Ces deux qualités sont présentes chez tous les chiens de berger, le Beauceron les possède également : « *C'est un athlète bâti en force qui monte, en force, de l'avant-main, le rétablissement se fait en force et très rapidement.(...) Il lui faut une certaine vitesse de départ, vitesse qu'il transforme en élévation à l'appel grâce justement à ce train avant particulièrement musculéux et osseux. (...)Le Beauceron est un sportif* » (21).

#### d) Courage et agressivité

« *Le Beauceron est un chien qui à l'origine de son existence devait conduire, surveiller, mais aussi protéger les troupeaux de leurs éventuels agresseurs: loups, ours et parfois l'homme. D'où son esprit d'analyse, son courage à tout épreuve et son côté combatif.* » (55). Le Beauceron est donc bien un chien doté d'un certain courage, venant de sa fonction de protecteur de troupeau, plus tard utilisée dans la protection des habitations. C'est en effet un excellent chien de garde, méfiant envers les étrangers, et qui n'hésitera jamais à faire preuve de courage pour défendre les siens.

Pour Guy Courade (1969) (cité par 21) : « *"le Belge étant le fleuret, le Beauceron est le sabre d'abordage". (...) Une fois [certaines] prises apprises, sa puissance et son courage faisant le reste, votre Beauce se fera respecter sur les rings.* » Pour cet auteur, le courage dont sait faire preuve le Beauceron n'est absolument pas sujet à discussion.

Daniel Barde (50) est plus mitigé sur le sujet, et note que « *certains ont trop tendance à confondre caractère et agressivité, bon chien et chien agressif. (...) Pour un chien qui a une réaction rapide, j'attends que le retour au calme soit aussi rapide.* »

L'utilisation comme chien de surveillance de troupeau, puis de la ferme ou de la famille, et enfin comme chien de défense, associées à un test de caractère permettant de vérifier la stabilité émotionnelle, et donc le courage, des reproducteurs, ont permis de conserver ce trait de caractère chez le Beauceron.

### D. Particularités du dressage et de l'entraînement du Beauceron

#### 1) Particularités du Beauceron à prendre en compte dans le dressage et l'entraînement

##### a) Le Beauceron est un chien tardif

« *Le Beauceron me semble hélas sous-utilisé dans le travail en ring ou en mondioring du fait de sa maturité beaucoup plus lente que celle du Berger Belge ou du Berger Allemand.* » (Alice Lothe, citée par 50)

Son développement physique, du fait de sa grande taille, est plus lent que pour les autres races utilisées en défense, et on ne peut le considérer comme « fini » avant l'âge d'au moins deux ans, souvent plus pour le mâle. Il convient de savoir attendre qu'il ait terminé sa croissance avant d'exploiter toutes ses capacités, pour éviter de lui faire mal ou de lui faire peur, ce qui pourrait remettre en cause ses possibilités de performances ultérieures. Jérôme Illat (37) rappelle que « *le ring fait appel à certaines qualités (physiques ou psychologiques) du chien qui ne s'expriment pleinement que tardivement. Je pense en particulier au courage, à l'agressivité, à la puissance de la mâchoire et du cou. Il est inutile de vouloir les mettre en jeu trop tôt.* »

« *Le Beauceron est un chien assez tardif sur le plan du dressage. Il met dix fois plus de temps qu'un Berger Belge Malinois pour assimiler ce qu'on lui demande.* » (55)

Il est donc tardif également dans sa personnalité, c'est un chien qui reste un gros bébé très longtemps, et là aussi il faut prendre garde de ne pas le brusquer, ce qui pourrait le dégoûter du travail. Selon Christiane Guélat (34), « *il faut pratiquer beaucoup de mordant au piquet ou à l'élastique, et ne pas le lâcher trop vite seul sur l'homme d'attaque, savoir revenir en arrière pour affirmer le mordant.* » Il existe de nombreux exemples d'utilisateurs ayant « récupéré » des chiens gâchés par leur propriétaire précédent, et ayant dû faire preuve de beaucoup de patience et de doigté pour les remettre au travail, avec plus ou moins de succès.

« Pour s'orienter vers le Beauceron, il faut être amoureux de la race, car avec lui ce sera plus long et plus dur qu'avec un malinois par exemple. » (Gérard Mousse, cité par 50)

Mieux vaut donc savoir faire preuve de patience pour monter un Beauceron en défense. Mais cela ne signifie pas d'attendre, au contraire, il faut savoir y aller très progressivement et laisser au chien le temps d'assimiler ce qu'on lui demande (36).

#### b) Le Beauceron est un chien de caractère

Par « chien de caractère », on entend chien potentiellement difficile, avec un caractère « fréquemment qualifié de "dur" » (76) et beaucoup de personnalité, que le conducteur doit être capable de gérer sans pour autant le « casser » : « *Le Beauce est un dur, dur au travail, dur au mal, mais aimant le travail et sans rancune. Il arrive souvent que de jeunes conducteurs soient dépassés par les événements, gâchent leur chien, renoncent, ou se livrent à des excès en le maniant très durement voire très brutalement ; c'est, je crois, une erreur car c'est un dur au cœur tendre. Et s'il prend bien les coups, il peut arriver un jour qu'il les rende ; il devient alors dangereux et surtout, il perd cette confiance en son maître sans laquelle il n'est pas possible d'aller bien loin en compétition.* » (Guy Courade, 1969, cité par 21).

Alice Lothe (citée par 50) insiste également dans ce sens : « *Je me suis rendue compte que les dresseurs de belges échouent à coup sûr dans le dressage d'un Beauceron s'ils utilisent les mêmes techniques que pour le belge. Je serai tentée de dire "patience et rigueur" et surtout pas de brutalité. Que de la fermeté !* »

Rigueur, patience et fermeté, donc, plus qu'avec d'autres races, ceci afin de le laisser exprimer sa personnalité sans pour autant se laisser déborder.

#### c) Le Beauceron est un chien non mécanisable

De ses origines bergères, le Beauceron a gardé un fort esprit d'initiative. Or, des disciplines très mécaniques, telles que le ring, ne lui permettent pas de révéler cet esprit d'initiative dans le cadre des exercices, et « *le Beauceron est un chien que l'on ne mécanise pas.* » (Gérard Mousse, cité par 50), contrairement au malinois.

« *Le Berger Belge Malinois est un chien mécanisable et c'est ce qui fait toute sa force. Le Beauceron (que beaucoup cherchent à mécaniser pour les pointages) est plutôt un chien qui cherche à anticiper... Il "réfléchit" et ça va bien-sûr à l'encontre de ce qu'on lui demande (d'où les nombreux "conflits" maîtres/chiens)! C'est malheureux à dire mais le Beauceron n'est pas fait pour un dressage "ring", il excellerait plutôt en "campagne" où l'endurance, l'esprit d'analyse, et l'anticipation (mais contrôlée), sont de mise. Associés à un mental de battant (car ce chien est, ne l'oublions pas, un battant) il est capable du meilleur et jamais (dans ce cas qu'on me donne les noms) du pire... » (55) Toutefois, cet esprit d'initiative peut présenter quelques avantages, même en ring, notamment lorsque l'homme d'attaque tentera des esquives pas banales... (37)*

Le Beauceron est un chien « *qui prendra plus de plaisir à effectuer tous les exercices demandant un minimum de réflexion ou qui tout au moins, ne demandent pas d'agir comme un robot.* » (37), ce que l'on va retrouver dans certaines disciplines plus que dans d'autres, comme le mondioring mais surtout le travail pratique en campagne.

## 2) Le Beauceron et le saut

Malgré sa grande taille, et donc son poids, que l'on pourrait supposer poser des problèmes pour les exercices de saut, le Beauceron compense, comme précisé plus haut, par sa nervosité : « *Généralement c'est un excellent escaladeur de palissade et sa construction lui permet surtout d'être un bon descendeur ; à la réception il reste ferme et jamais l'on ne voit un Beauceron toucher le sol du museau, son ossature lui assure le contact sans fléchissement.* » (Courade, 1969, cité par 21)

En revanche, il faut prendre en compte sa résistance à la douleur et son éventuelle paresse, qui peuvent avoir pour conséquence des « touchés » sur le saut en hauteur : « *Le saut de haie est bon, bien que quelquefois l'on ait des difficultés à empêcher les "touchés" des pattes arrières ; les maîtres ont intérêt à ne monter que très progressivement la hauteur de cet appareil, car le Beauceron, comme insensible à la douleur, prend vite l'habitude du choc et ne s'en soucie guère.* » (Courade, 1969, cité par 21)

Il importe également de savoir doser correctement la part de vitesse qu'il prend au départ, pour lui permettre de réussir son saut, sans pour autant qu'elle soit trop importante ce qui rendrait le saut rasant. Cette particularité joue à la fois sur le saut en hauteur (haie) et sur le saut en longueur (fossé) : « *il lui faut une certaine vitesse de départ, vitesse qu'il transforme en élévation à l'appel grâce justement à ce train avant particulièrement musculeux et osseux. Néanmoins, une battue trop grande lui donne trop de vitesse et, inversement, le saut de ce fait devient trop rasant ; au conducteur à chercher le bon équilibre. Le fossé est certainement son plus mauvais saut, bien que ce ne soit pas les qualités qui lui manquent pour franchir les 4,50 mètres maxi. de concours ; mais toujours la même chose, il faut "lancer la mécanique" et de ce fait souvent le saut est rasant et les touchés des pattes nombreux. Dès les premiers sauts, et ceci est très important, il faut l'habituer à s'élever avant d'allonger son saut, la distance maxi. vient ensuite aisément. Surtout ne pas aller trop vite et augmenter très progressivement les sauts de haie et les fossés.*» (Guy Courade, 1969, cité par 21).

### 3) Le Beauceron et le mordant

#### a) Particularités du mordant du Beauceron

La technique de morsure du Beauceron diffère quelque peu de celle des autres races, il a sa manière propre de gérer l'attaque et la prise, ce qui peut surprendre les hommes d'attaque non habitués. « *En prise, le Beauceron secoue énormément et continuellement ; il travaille avec son cou, souvent en s'aidant avec ses pattes avant en poussée ou encerclant la jambe ou les hanches de l'homme. (...) Le Beauceron est un sportif et comme je le disais "bon enfant" ; aussi y a-t-il lieu, compte tenu des hommes d'attaque modernes (esquives, feintes), de préparer tout particulièrement son entrée en gueule, car sans malice, en grosse brute qu'il est, il est plus sensible qu'un autre à ces feintes et esquives. (...) Il ne s'embarrasse pas de fioritures. Il faut donc le préparer tout particulièrement à mordre partout : jambes, poitrine, ventre, dos, etc., et je vous assure qu'une fois ces prises apprises, sa puissance et son courage faisant le reste, votre Beauce se fera respecter sur les rings ; d'ailleurs devant un tel adversaire, l'homme d'attaque se verra contraint de réduire son jeu, se méfiera, n'aura pas la même virulence et ne prendra pas les mêmes risques qu'avec un chien plus léger* » (Courade, 1969, cité par 21).

« *C'est vrai qu'un Beauceron qui mord ne le fait pas pour jouer... Pour lui c'est du sérieux et bon nombre d'hommes d'attaque se retrouvent avec des trous dans les cuisses dans le meilleur des cas, voire même au niveau de l'aine...* » (55)

On peut cependant lui reprocher, contrairement au Berger Belge Malinois, d'avoir une forte tendance au « *"mâchonné" qui est quand même présent chez un bon nombre de sujets* » (Alice Lothe, citée par 50), que Christiane Guélat (34) explique par ses origines bergères encore proches, car le chien de troupeau « *donne des coups de gueule mais ne tient pas* ». Cette particularité doit être connue de l'entraîneur, pour pouvoir travailler le chien « *en traction, soit à la longe soit l'élastique, pour l'obliger à verrouiller sa prise.* » (34).

Cette virulence de la morsure du Beauceron n'est pas appréciée de tous les hommes d'attaque, et cela joue actuellement un rôle dans la difficulté des utilisateurs à trouver un club où travailler leur chien.

#### b) Problèmes posés par le contexte actuel en clubs de travail

Il semblerait que trouver un club d'utilisation où travailler son Beauceron au mordant devienne de plus en plus difficile, et ce partout en France. En effet, nombreux sont les amateurs de Beauceron qui se plaignent, soit de ne pas trouver du tout de club où il reste de la place libre pour leurs Beucerons, soit que leur chien ne soit pas travaillé avec le même sérieux que les malinois ou Bergers Allemands : « *Actuellement, tous les possesseurs de Beauceron (qui pourtant en veulent!) passent au second plan... Les inscriptions se font toujours dans certains clubs et pour les utilisateurs de Beauceron, c'est la même rengaine à chaque fois : "le chien est trop-ci ou pas assez cela, j'ai oublié le revolver", ou bien : "aujourd'hui pas d'entraînement, revenez la semaine prochaine" (alors qu'en fait ils s'entraînent sur un autre terrain mais on "oublie" de prévenir...) Sinon d'autres clubs ne se donnent même plus la peine d'enregistrer les beauceronniers, ils affichent carrément "complet" (alors qu'il reste toujours de la place pour un malinois...) !!!* » (55).

Ce dédain pour les beauceronniers peut s'expliquer de plusieurs manières :

- rare sont les Beucerons qui parviennent à dépasser le niveau III, toutes disciplines confondues, et on ne les retrouve donc que très rarement au niveau des finales nationales, malgré un entraînement pointu, de longue haleine, effectué par des connaisseurs.

- le coté tardif du Beauceron augmente d'autant la durée de son entraînement avant de pouvoir espérer atteindre un niveau acceptable, les retombées médiatiques pour le club sont donc très faibles, et il existe « *d'excellents chiens qui auraient pu faire de beaux pointages, mais qui se sont fait exclure des entraînements ; car on le sait ces chiens demandent plus de travail que les malinois pour arriver aux mêmes résultats* » (55)

- les entraîneurs et particulièrement les hommes d'attaque rechignent de plus en plus à prendre en charge un Beauceron. En effet, « *le Beauceron fait mal* » (3) car « *il mord naturellement très haut, l'entrée en gueule est violente et la prise très ferme, c'est le chien que l'on sent à travers les manches. (...) Ce n'est pas le chien que l'on "promène" facilement et il faut un apache en bonne condition physique et bon technicien pour le manier. Généralement c'est le chien qui dirige les opérations, c'est un as du contre-pied, et de nombreux hommes d'attaque le reçoivent avec appréhension* » (Guy Courade, 1969, cité par 21)

Tout n'est pas perdu cependant pour les beauceronniers. Il existe encore des clubs dont les dirigeants tirent une certaine fierté à entraîner des chiens de toutes races, qui vont du Beauceron au Boxer en passant par le Briard. Pour les autres, certains beauceronniers particulièrement motivés et résolus ont trouvé des solutions, telle que proposer leurs services sur le terrain, dans le costume ou comme entraîneur d'obéissance, en échange de la possibilité de travailler leurs chiens.

Malheureusement, être homme d'attaque nécessite une certaine condition physique, et surtout une grande connaissance du sport canin et du chien, qui impliquent d'avoir déjà fréquenté les terrains d'entraînement et de concours pendant de longues années. Sans parler de la nouvelle législation, et du fameux certificat de capacité nécessaire. On arrive à un cercle vicieux, dont le beauceronnier débutant aura du mal à se sortir, à moins peut-être de commencer avec un malinois... ?

#### 4) Le Beauceron en pistage

En pistage aussi le Beauceron possède des particularités dans sa façon de travailler, qui le différencient du Berger Allemand et du Berger Belge, et peuvent parfois lui coûter des points en compétition.

En effet, contrairement au Berger Allemand, « *le Beauceron ne piste pas dans un rail* » (1) : il n'a que très rarement le nez collé sur les pas du traceur. De plus, est un chien qui possède un très fort influx nerveux, qui est très actif, et qui va avoir tendance à progresser très vite sur une piste. Une conséquence directe est qu'aux angles, il est fréquent que le Beauceron déborde largement, faisant parfois de grandes boucles, pour rattraper ensuite la piste. Il perd ainsi des points précieux. « *Ils débordent même tellement que parfois ils se retrouvent sur les fausses pistes, mais, réciproquement, ils passent ces fausses pistes tellement vite qu'ils ne s'en aperçoivent pas toujours.* » (51) Le travail en pistage libre est donc extrêmement rapide, la piste étant souvent parcourue au galop. Au trait de limier, c'est un chien qui va avoir tendance à tirer sur sa longe et à entraîner son maître derrière lui, lui faisant là aussi perdre des points. Pour pallier à ce défaut, Noël Paris (52) conseille de travailler à l'entraînement sur de petites lignes afin de garder son attention permanente, et de l'habituer à découvrir un angle à tout moment, ou de faire des arrondis. On l'oblige ainsi à garder le nez au sol sous peine de s'éloigner du tracé.

En conditions optimales, il semblera donc imprécis par comparaison avec le Berger Allemand. En revanche, c'est un chien qui montre toute sa valeur dans les conditions difficiles (chaleur, vent, pluie). En effet, « *son côté imprécis en apparence est en fait une technique de pistage, qui lui permet de suivre la piste même lors de conditions défavorables.* » (1). « *On peut lui reconnaître une ténacité peu courante. Souvent il donnera toute sa mesure dans les terrains à problèmes (labours gelés, terrain très herbeux) en survolant les difficultés, là où les habitués "pisteurs au cordeau" vont se perdre.* » (78). C'est pourquoi le pistage utilitaire, où seule compte la découverte du traceur, semble plus indiqué avec un Beauceron que le pistage français ou de R.C.I.

C'est également un chien courageux, qui ne rechigne pas au travail, et qui repartira donc mieux que ses concurrents sur les relances, même s'il lui en faut plusieurs.

Enfin, le Beauceron est un chien qui n'aime pas le travail répétitif. Il est important de varier les exercices au cours des entraînements, et de ne pas le surcharger. Deux ou trois entraînements hebdomadaires suffisent largement au Beauceron selon Noël Paris (51), contrairement au Berger Allemand que l'on peut entraîner tous les jours.

### E. Conclusion : le Beauceron comme chien de défense et de pistage

Mis à part sa grande taille, le Beauceron est un chien qui pourrait très bien sortir la tête haute des rings. Certains l'ont d'ailleurs fait, et il fut une époque où il rivalisait sur les podiums avec les autres races. Mais force est de constater qu'actuellement, si certains atteignent le niveau du III, les seuls qui participent aux finales le font en tant qu'invités. En pistage, le Beauceron est beaucoup plus présent, mais toujours sans commune mesure avec le Berger Allemand. Son grand gabarit et sa capacité à prendre des initiatives lui posent problème dans la plupart des disciplines de défense et de

pistage, même s'il compense par sa vivacité d'esprit et physique, ainsi que par son indépendance. Les disciplines les plus adaptées au Beauceron sont donc le travail pratique en campagne, le monioring et le pistage utilitaire, qui font appel à sa grande endurance et à son esprit d'initiative.

### III. Le Beauceron au travail : polyvalence avant tout

#### A. Troupeau et défense ne sont pas incompatibles

On l'a vu, le Beauceron est encore présent dans des disciplines aussi variées que le troupeau, la défense ou le pistage. On pourrait penser que certaines, notamment le troupeau et le mordant, sont incompatibles entre elles. Mais, selon Michèle Pellegrino-Serclérat (52), le dressage au mordant n'est pas incompatible avec le travail au troupeau. Cependant il est évident qu'un chien ayant appris à mordre en fond de gueule, et ayant été travaillé dans ce sens, aura plus facilement tendance à reproduire ce comportement sur les brebis. C'est ce qu'on observe beaucoup chez le Berger Allemand ou le Berger Belge utilisés au troupeau, parmi lesquels on retrouve beaucoup de « crocodiles ». Michel Pillard (57) souligne à ce sujet que pour le travail sur ovins, il peut être nécessaire de supprimer le mordant du Beauceron par le dressage, en revanche il est utile sur bovins, car la morsure au nez est souvent nécessaire pour arrêter une vache en pleine course.

De même, une politique de sélection axée sur le mordant n'est pas forcément un problème pour l'utilisation au troupeau. Ce type de sélection vise à produire des chiens équilibrés caractériellement, habitués au travail avec l'Homme, ayant une conformation compatible avec le travail, ce qui est appréciable en troupeau. Chez le Berger Allemand et le Berger Belge, il est clair que la plupart des chiens ont perdu leur instinct de troupeau, et cette sélection a été très dommageable, dans une optique de troupeau. Chez le Beauceron en revanche, son tempérament différant de ces autres races, et la présence toujours très ancrée de l'instinct de troupeau, font que sélection au mordant et travail au troupeau ne sont pas aussi incompatibles.

#### B. La polyvalence du Beauceron : une force et une faiblesse à conserver

Tous les auteurs s'accordent à dire que sa grande polyvalence est une force plutôt qu'une faiblesse. Pour Christelle Loué-Tress (cité par 50) : « *Quelle que soit la discipline choisie, il se donnera à fond. Il ne sera pas forcément le meilleur, mais sûrement le plus sincère, le plus tenace.(...) Sa polyvalence vient non seulement de ses origines (bergères-protection), de sa morphologie – s'il n'est pas trop lourd surtout, à mon avis – mais plus encore de son amour du maître. Son physique et son mental en font un "incroyable", et tous les sports sont possibles.* » Michel Pillard (57) estime que « *la polyvalence est une force. Tout le mérite en revient au maître qui ose le faire, et au chien qui sait faire la différence entre chaque disciplines.* »

Cependant, il est assez évident que cette non-spécialisation du Beauceron l'empêche d'accéder au plus haut niveau dans les différentes disciplines qu'il pratique. « *Enfinement c'est sa grande polyvalence qui l'empêche d'être le meilleur partout.* » (50) En effet, on peut imaginer que le club de race décide d'interdire le mordant, et de faire revenir le Beauceron uniquement à son utilisation première, le troupeau, en forçant par le biais de tests d'aptitudes, par exemple, et de cotations, les éleveurs à travailler tous leurs chiens. Les utilisateurs auraient alors à leur disposition plus de données concernant les aptitudes de tous les Beucerons, seuls les plus efficaces au troupeau pourraient reproduire, et on aboutirait certainement à une augmentation du niveau moyen de la

population, au troupeau. La même politique de sélection pourrait être envisagée pour le travail de défense, c'est ce qui s'est produit pour le malinois en ring. Mais on dénaturerait d'une certaine façon la race, tous les amateurs de Beauceron, quel que soit le domaine dans lequel ils l'utilisent, étant attachés à cette polyvalence. Comme le signale Jean Kerfried (50) : « *Quelle richesse de pouvoir participer à tant de disciplines. Et l'on ne peut pas lui en vouloir de ne pas être toujours premier, car il frôle tout de même le haut niveau dans de nombreux domaines.* » Jérôme Illat (37) s'exprime également dans ce sens : « *Pour qui veut, comme la plupart des propriétaires de Beaucerons je pense, donner à son chien et à lui même une activité intéressante et qui ne brigue comme récompense, non pas des coupes dorées, mais la satisfaction de se faire plaisir et d'apporter de la joie à son chien. Alors là, la polyvalence du chien est un atout extraordinaire, que seul le beauceron est capable d'offrir. Parce que cette polyvalence (née de l'esprit d'initiative) lui permettra de faire du ring le samedi avec son maître et de l'agility le Dimanche avec sa maîtresse. Et au delà, d'obtenir des résultats tout à fait respectables dans chaque discipline.* » Et on ne peut pas en dire autant des autres races. Si le Border tient le haut des podiums en troupeau, rares sont ceux qui parviennent à gravir les échelons en mordant. Et vice-versa avec le Berger Belge Malinois. Polyvalence donc, non pas comme champion en toutes disciplines, mais comme une des rares races qui atteigne un bon niveau dans autant de disciplines si différentes.

# Conclusion

Chien de troupeau, chien de défense et chien de pistage, le Berger de Beauce est la polyvalence même. Sélectionné à l'origine pour la garde et la conduite du troupeau, sa morphologie et son caractère ont depuis évolué, en relation avec des objectifs de sélection plus modernes. Le recul des troupeaux, le développement des disciplines de défense, et surtout la fonction de « chien de compagnie » en ont fait le grand chien qu'il est aujourd'hui. Moins d'utilisateurs et plus de famille ont contribué à orienter les objectifs de sélection dans une autre direction que celle des performances au travail. Sa morphologie et son tempérament en font désormais une race plus ou moins à l'aise selon les disciplines, mais sachant s'adapter à chacune d'elles. En effet, si les utilisateurs de Beauceron sont faiblement représentés, et ont donc moins de poids dans les politiques de sélection du club de race, ils parviennent à se faire entendre. Grâce au besoin de chiens équilibrés et sélectionnés sur ce critère, aussi bien en famille qu'en travail, grâce également au besoin de promotion de la race auprès du public, qui passe aussi par les démonstrations de chiens au travail, toujours plus impressionnantes pour le néophyte que les expositions de beauté. Chien de berger, comme son nom l'indique, délaissé pendant de trop longues années par les bergers, il revient au goût du jour. Chien de défense moins précoce et moins rapide que d'autres races spécialisées, il est encore et toujours présent en épreuves de défense, grâce à l'acharnement de certains passionnés. Sa morphologie impressionnante en fait d'ailleurs un chien apprécié au quotidien pour la garde. Chien de pistage, il est plus à l'aise en conditions difficiles que d'autres races, et est apprécié à ce titre. Polyvalent, c'est une des rares races, peut-être la seule, avec laquelle l'amateur passionné pourra toucher à toutes les disciplines. Chien de troupeau partiellement reconverti aux autres disciplines, il a gardé son esprit d'initiative qui lui pose parfois problème, mais qui fait son charme. Chien de caractère, à ne pas mettre entre toutes les mains, il nécessite des méthodes de dressage et d'entraînement particulières, afin d'être utilisé au maximum de ses capacités. Le Beauceron est un chien qui se mérite, l'emmener au plus haut niveau est un challenge que seuls les conducteurs émérites peuvent se permettre, et c'est aussi pour cela qu'ils l'ont choisi.

# Annexes

- 1 - déclaration de saillie
- 2 - déclaration de naissance
- 3 – formulaire d’inscription de portée
- 4 – certificat de naissance
- 5 – pedigree
- 6 – feuille de jugement test de caractère
- 7 – feuille de jugement morphologie
- 8 – carnet de travail
- 9 – feuille de jugement TAN-T

# Bibliographie

- (1) AB DER HALDEN F.  
*Communication personnelle*  
2003
  
- (2) AUGIS, BILLET, CRAUSAZ, HURBIER, FOURNERET, MONTENOT, SAUVIGNAC et THIRIET  
*Standard du berger de Beauce – Beauceron – Bas Rouge*  
Club des Amis du Beauceron, Montigny sur Loing, 1998, 2p
  
- (3) BARDE C.  
*Communication personnelle*  
2003
  
- (4) BEAUR S.  
*Le chien d'accompagnement sur une base aérienne*  
Thèse Med Vet Alfort., 1981, 110p
  
- (5) BEDOSSA T.  
*Vie sociale du chien – Les règles de base du dressage d'un champion en discipline d'utilisation.*  
SFC, Bulletin technique de l'élevage canin **36**, 2002, 33-37
  
- (6) BENION A.  
*Les races canines*  
Librairie agricole de la maison rustique, Paris, 1866, 260p
  
- (7) BERTRAND V.P.  
*Caractéristiques et maintenance des races de chiens de berger continentaux de grande taille*  
Thèse Med. Vet. Alfort, 1995, 119p
  
- (8) BONNEFOY G.  
*Communication personnelle*  
2003
  
- (9) BORREDON G.  
*Editorial du Bas-Rouge*  
Le Bas-Rouge, juin 1933, **1**, 3

(10) BOURDIN M., DRAMARD V., ROSSIGNOL M., BEATA C., DEHASSE J., GAULTIER E., HEUDE B., MULLER G., PAGEAT P., PARIS T.

*Le développement comportemental du chiot*

Cours de base du GECAF, Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse, Unité Pédagogique Productions Animales, Economie et Zootechnie, 1998, 12p

(11) BOURDIN M., DRAMARD V., ROSSIGNOL M., BEATA C., DEHASSE J., GAULTIER E., HEUDE B., MULLER G., PAGEAT P., PARIS T.

*La communication entre chiens*

Cours de base du GECAF, Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse, Unité Pédagogique Productions Animales, Economie et Zootechnie, 1998, 13p

(12) BOURDIN M., DRAMARD V., ROSSIGNOL M., BEATA C., DEHASSE J., GAULTIER E., HEUDE B., MULLER G., PAGEAT P., PARIS T.

*La communication homme-chien*

Cours de base du GECAF, Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse, Unité Pédagogique Productions Animales, Economie et Zootechnie, 1998, 4p

(13) BRETON M.

*Le chien de gendarmerie et son maître*

Thèse Med. Vet. Alfort, 1978, 65p

(14) BUFF S.

*Amélioration génétique et rationalisation de l'élevage canin*

Thèse Med. Vet. Lyon, 1998, 210p

(15) BUFFON

*Histoire Naturelle. (1) 1755, 612p*

(16) CHAROY G.

*Chien de berger. Dressage et utilisation*

Itovis, Paris, 1976, 111p

(17) COLIN N.

*Le golden retriever : chien d'utilité*

Thèse Med. Vet. Lyon, 2002, 144p

(18) COURREAU J.F.

*Les perspectives en sélection du chien de sport*

Rec. Med. Vet., 1991, **167** (7/8), 667-672

- (19) CORNEVIN C.  
*Traité de Zootechnie spéciale : les petits mammifères*  
Librairie Baillière, Paris, 1897, 404p
- (20) DAUBENTON L.J.M.  
*Instruction pour les bergers et pour les propriétaires de troupeaux*  
Imprimerie de la République, Paris, an X, 546p
- (21) DAUVERGNE C.  
*Le Berger de Beauce*  
Editions de Vecchi, 1999, 243p
- (22) DE BYLANDT H.  
*Les races de chien : leurs origines, points, descriptions, types, qualités, aptitudes et défauts*  
Vanbuggenhault frères, Bruxelles, 1897, 522p
- (23) DECHAMBRE P.  
*Le chien : races, élevage, alimentation, hygiène, utilisation*  
4<sup>ème</sup> édition, Maison rustique, Paris, 1921, 248p
- (24) DE FOUCAULD  
*Le chien d'avalanche, son étude dans le cadre des activités de la gendarmerie nationale*  
Thèse Med. Vet. Alfort, 1986, 123p
- (25) DEGAUCHY J.M.  
*Etude génétique des performances en concours en ring du Berger Belge Malinois*  
Thèse Med. Vet. Alfort, 1992, 128p
- (26) DEPREZ G.  
*Communication personnelle*  
2003
- (27) DUCOMET V.  
*Témoignage*  
Revue Le Bas Rouge, 2003, **2003/2**, 21-22
- (28) DUPAS A.  
*Le chien de recherche et de sauvetage en décombres*  
Thèse Med. Vet. Lyon, 1986, 109p

- (29) FEDDERSEN PETERSEN D.U.  
*Premières conclusions concernant le comportement agressif chez le Berger Allemand*  
Extrait du bulletin du SV (Club du Berger Allemand en Allemagne), traduit par Edith Saliou, Magazine Chiens Sans Laisse, 2001, **153**, 44
- (30) FOUCON V.  
*Genèse et évolution des programmes sportifs de chiens de défense en Europe occidentale : de la prédominance de l'utilisation des races bergères.*  
Thèse Med. Vet. Alfort, 1996, 131p
- (31) GAY N.  
*Le chien dans la guerre 14-18*  
Thèse Med. Vet. Alfort, 1980, 94p
- (32) GIRAUD J.  
*L'avenir du chien de troupeau*  
Revue Le Bas-Rouge, 2003, **2003/2**, 22
- (33) GRANDJEAN D., MOQUET N., PAWLOWIEZ S., TOURTEBATTE A.K., JEAN B., BACQUE H.  
*Guide pratique du chien de sport et d'utilité*  
Groupe Royal Canin, UMES, Paris, 1999, 415p
- (34) GUELAT C.  
*Communication personnelle*  
2003
- (35) GUELAT M.  
*14è<sup>m</sup> Challenge National Berger Français « Marcel Servet »*  
Revue Le Bas Rouge, 2003, **2003/2**, 19
- (36) HESTIN M.  
*Les chiens de la Gendarmerie Nationale*  
Thèse Med.Vet. Alfort, 2002, 94p
- (37) ILLAT J.  
*Communication personnelle*  
2003
- (38) IMMELE J.  
*Le berger de Beauce. Mensurations et aptitudes*  
Thèse Med. Vet. Toulouse, 1972, 176p

- (39) LE GOFF P.  
*Communication personnelle*  
2003
- (40) IGER  
*Nouvelle maison rustique*  
1790, **1**, 846p
- (41) LIMONNE G.  
*Les chiens d'avalanche*  
Thèse Med. Vet. Lyon, 1975, 111p
- (42) LOMBARD O.  
*Les chiens de sauvetage : chiens d'avalanches, chiens de sauvetage nautique*  
Thèse Med. Vet. Nantes, 1993, 137p
- (43) LORY J.W.  
*Le chien de travail : le chien de troupeau*  
In SFC (EDS), *Le chien au travail*, Séminaire, Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse, 27 février-1<sup>er</sup> mars 1987, (2), 289-329
- (44) LUQUET M.  
*Les chiens de berger français*  
Crépin-Leblond et Cie Editeurs, 1970, 299p
- (45) MEGNIN P.  
*Nos chiens*  
Baillièrè et fils, Paris, 1914, 406p
- (46) MEGNIN P.  
*Les races de chiens : histoire, origines, description*  
L'Eleveur, Vincennes, 1889, **2**, 250p
- (47) NEVEUX B.  
*La réforme de la tenue du livre généalogique réveille cynophilie et félinophilie*  
SFC, Bulletin technique de l'élevage canin, 2003, **39**, 23-25.
- (48) OGIP.  
*Chiens d'avalanche : plus de 50 ans d'histoire...*  
[en ligne], Mise à jour de mars 2003, [<http://www.chiendavalanche.com/>], consulté le 3 mars 2003

- (49) ORTEGA J.  
*Le mordant sportif*  
Magazine Chiens Sans Laisse, 2001, **153**, 42-43
- (50) PACHETEAU C.  
*Le Beauceron, un campagnard sur tous les fronts*  
Magazine Chiens Sans Laisse, 2001, **153**, 10-17
- (51) PARIS N.  
*Communication personnelle*  
2003
- (52) PELLEGRINO – SERCLERAT M.  
*Communication personnelle*  
2003
- (53) PELLEGRINO – SERCLERAT M. et E.  
*L'éducation du chien de troupeau*  
Editions De Vecchi, Paris, 2003, 190p
- (54) PELLEGRINO – SERCLERAT M.  
*Rubrique « Chien de Troupeau »*  
Magazine Chiens Sans Laisse, 2003, **164**, 54-56
- (55) PEYROUSE F.  
*Communication personnelle*  
2003
- (56) PIACENTINO J.  
*Des indices, vite !*  
Magazine Chiens Sans Laisse, 2001, **154**, 32-35
- (57) PILLARD M.  
*Communication personnelle*  
2003
- (58) PINON J.F.  
*L'élevage dans la Rome antique d'après Caton, Varron, Columelle, Palladius*  
Thèse Med, Vet. Toulouse, 1963, 79p

- (59) PLACE-VERGHNES J.  
*Le chien de berger et son dressage*  
Thèse Med. Vet. Alfort, 1974, 87p
- (60) PORCU V.  
*Le comportement en situation de dressage*  
SFC, Bulletin technique de l'élevage canin, 2002, **36**, 38-44
- (61) PORTAL A.  
*Les chiens d'utilité*  
Thèse Med. Vet. Alfort, 2002, 116p
- (62) QUEINNEC G.  
*La sélection du chien de travail*  
In SFC (EDS), *Le chien au travail*, Séminaire, Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse, 27 février-1<sup>er</sup> mars 1987, (2), 232-266
- (63) ROCCHI F.  
*Règlement officiel des épreuves de monioring*  
Cedia, Coueilles, 2002, 52p
- (64) ROBY P.  
*Le sens du chien – le pistage utilitaire*  
Magazine Chiens Sans Laisse, 2001, **152** (32-34), **153** (30-31), **154** (28-29)
- (65) ROZIER  
*Cours complet d'agriculture ou dictionnaire universel d'agriculture*  
Paris, 1785, **6**, 735p
- (66) SAUVIGNAC R.  
*Le Berger de Beauce : origines, standards, caractéristiques, alimentation, maladies, utilisation*  
Editions De Vecchi, Paris, 1983, 223p
- (67) SAVETTE  
*De l'utilisation des chiens dans les armées en campagne*  
Thèse Med. Vet. Toulouse, 1929, 68p

- (68) SOCIETE CENTRALE CANINE, Commission d'utilisation nationale  
*Règlement des épreuves et concours de pistage*  
Imprimerie Barot, Miramas, 2002, 40p
- (69) SOCIETE CENTRALE CANINE, Commission d'utilisation nationale  
*Règlement du concours international (R.C.I.)*  
Imprimerie Barot, Miramas, 2003, 63p
- (70) SOCIETE CENTRALE CANINE, Commission d'utilisation nationale – Groupe de travail  
Campagne  
*Règlement officiel des épreuves d'utilisation de Concours de Travail Pratique en Campagne*  
Imprimerie Barot, Miramas, 2002, 64p
- (71) SOCIETE CENTRALE CANINE, Commission d'utilisation nationale – Groupe de travail  
en Ring  
*Programme des épreuves sportives en ring pour chiens d'utilité*  
Imprimerie Barot, Miramas, 1997, 54p
- (72) SPILBAUER J.P.  
*De l'entraînement et des concours en ring des chiens de guerre*  
Thèse Med.Vet. Lyon, 1976, 79p
- (73) TRECHE S.  
*Un bas rouge breveté en décombres*  
Le Bas Rouge, 1998, **1998/3**, 23
- (74) THEVENON A.  
*Nos chiens au troupeau*  
Revue Le Bas-Rouge, 2003, **2003/2**, 20-21
- (75) VEDRENNE J.M.  
*Le chien de compét', un athlète bien dans sa peau, bien dans sa tête*  
Magazine Chiens Sans Laisse, 2001, **152**, 22-24
- (76) VORMERINGER P.  
*Un sport canin : le ring*  
Thèse Med. Vet. Alfort, 1986
- (77) WARE C., PANIKKAR K. M., ROMEIN J.M.  
*L'utilisation des loisirs*  
In L'histoire de l'humanité, VI (2), Editions Robert Laffont, Paris, 1968, 929-961

